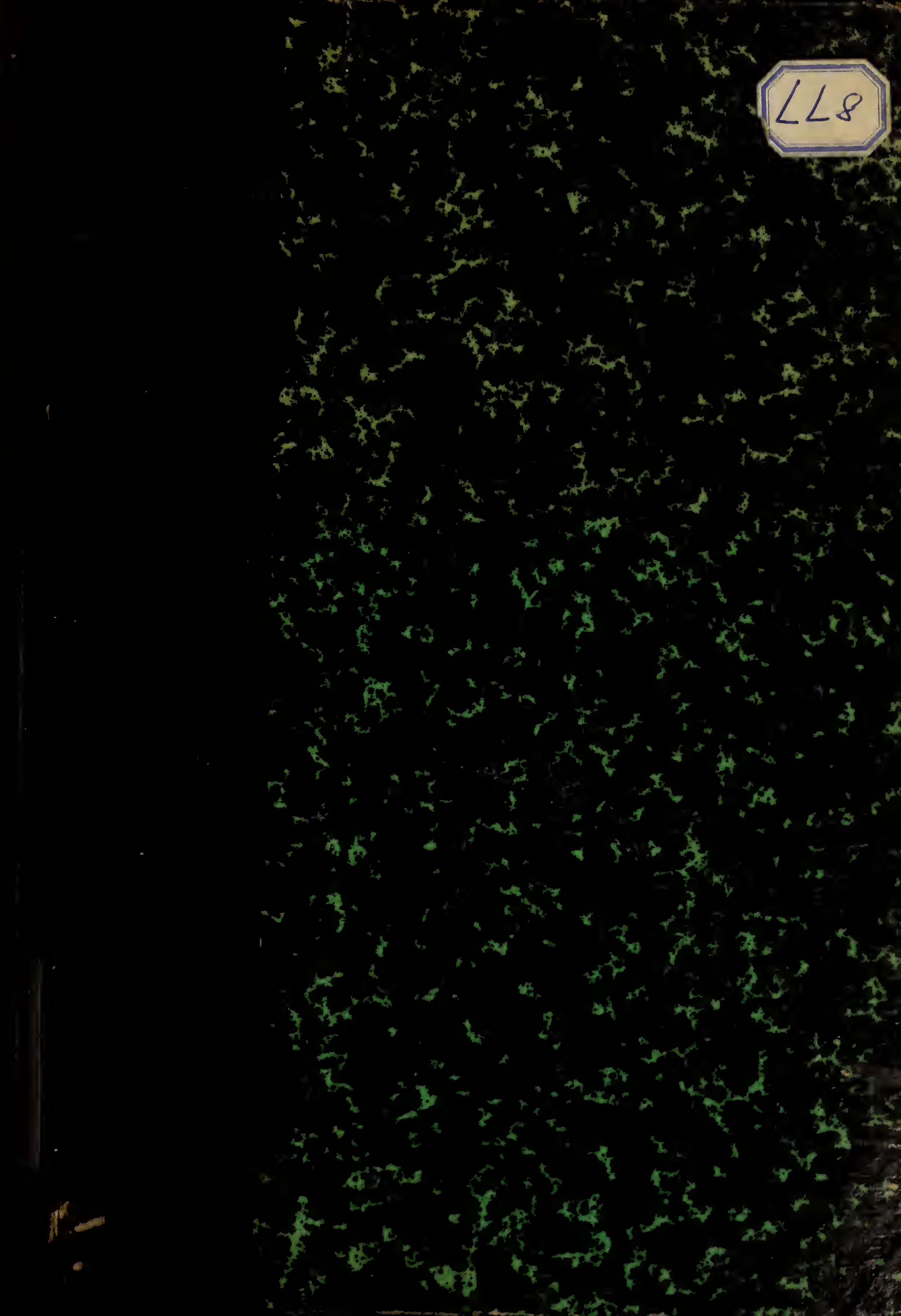


LA VIE ET LE CULTE

DE

SAINT CLAIR

ABBÉ

DE SAINT-MARCEL DE VIENNE

(EN DAUPHINÉ)

Publiés par l'Abbé M. BLANC

d'Ollioules (Var)

AVEC LE CONCOURS DE NOMBREUX COLLABORATEURS

TOME PREMIER



TOULON

IMPRIMERIE CATHOLIQUE

M DCCC XC VIII

ÉVÊCHÉ
DE
FRÉJUS & TOULON

Fréjus, le 12 janvier 1897.

Cher Monsieur le Curé,

Monseigneur vous accorde bien volontiers L'IMPRIMATUR *pour votre travail* édifiant *et* conscien-cieux *sur saint Clair, patron de votre paroisse et l'objet d'un culte spécial dans notre Provence.*

Sa Grandeur se plaît à louer autant votre zèle pour accroître la dévotion, à l'égard d'un Saint déjà si populaire, que votre bonne volonté à occuper utilement les loisirs que vous laisse le ministère paroissial.

Monseigneur espère que votre exemple aura de nombreux imitateurs.

Permettez-moi d'unir mes félicitations et mes encouragements à ceux de notre vénéré Prélat.

Mes meilleurs sentiments en Notre Seigneur.

H. AGARRAT,

Vicaire Général.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

Pages.

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE

DEUXIÈME PARTIE

LE CULTE

GRAVURES HORS TEXTE



AU LECTEUR

Un livre a paru, il y a trois ans, ayant pour titre « *Les Ouvrières de l'Aiguille, à Paris* (1) ». L'auteur, M. Charles Benoist, passe en revue « la journée de travail des couturières », et nous fait connaître le prix parfois dérisoire des salaires (2); il traite du « surtravail (3) » qui compromet gravement leur santé et expose sérieusement leur vertu; il appelle ce surtravail « mangeur de vertu, mangeur de santé, mangeur de bonheur (4) ». M. Charles Benoist nous met encore en face d'un autre inconvénient non moins attristant : c'est « le chômage » ou « la morte-saison » (5). Or il y aurait tant à faire, dit-il avec raison, pour éviter à ces jeunes filles et à ces mères de famille de tomber dans ces misères morales et physiques! On a créé, il est vrai, plusieurs sociétés protectrices (6), mais toutes ne correspondent pas au but désiré. Et alors, répétant la parole du divin Ouvrier, Jésus, l'auteur gémit : « Il y aura toujours des pauvres parmi

---

(1) Charles Benoist. Paris, Léon Chailley, éditeur, 1895.
(2) Idem, p. 22-30; 69-75; 154-230.
(3) Idem, p 30-39.
(4) Idem, p. 38.
(5) Idem, p. 136-159.
(6) Idem, p. 133-151; 231-293.

vous. » — « Il faut pourtant, ajoute-t-il, chercher des « adoucissements à toutes ces misères, et il faut pour « chaque misère chercher l'adoucissement qui convient. « Ceux d'entre vous qui comprennent leur devoir en « trouveront le secret dans leur cœur... (1). »

Ce secret, mais l'apôtre saint Paul nous le dévoile très clairement : « Nemo enim nostrûm sibi vivit, dit-il, et nemo sibi moritur (2). » — « Ordo est parium dispariumque rerum sua cuique tribuens dispositio », dit saint Augustin (3). Et l'auteur distingué qui a écrit *Les Corporations* (4) nous développe magistralement cette vérité, dans des lignes qui seraient toutes à citer. Nous en extrayons le passage suivant : « Fidèle à sa mission, déclare-t-il, l'Église s'occupe « des intérêts spirituels et matériels de l'humanité, en « conservant aux uns et aux autres le rang marqué par « les droits de Dieu. Dépositaire des enseignements divins « elle nous apprend que Dieu lui-même a institué le tra- « vail : qu'il en détermina la forme, en créant le monde « par degré, prenant, quittant et reprenant son œuvre, « pour se reposer le septième jour : qu'il l'a réglementé, « l'ayant voulu libre au paradis terrestre, puis obligatoire « après le péché : qu'il a commué la punition de l'homme, « en lui prescrivant de se reposer un jour chaque semaine : « enfin qu'il a institué les puissances temporelles pour le « représenter et faire exécuter ses lois. Le Prince est « le ministre de Dieu pour le bien, dit saint Paul (5). « (Rom. XIII, 5.) »

Mais voici un témoignage qui ne saurait paraître sus-

---

(1) CHARLES BENOIST, p. 135 et 136.
(2) *Ad. Rom.*, XIV, 7
(3) *Les Corporations*, par l'abbé J. TRONCY, p. 21.
(4) L'abbé J. TRONCY.
(5) *Les Corporations*, p. 21 et 22.

pect, c'est celui de Louis Blanc, au sujet des anciennes corporations de métiers. « Une passion, dit-il, qui n'est « plus aujourd'hui dans les mœurs, ni dans les choses « publiques, rapprochait alors les conditions et les hom- « mes, la charité. L'Église était le centre de tout. Autour « d'elle, à son ombre, s'asseyait l'enfance des industries. « Elle marquait l'heure du travail, elle donnait le signal « du repos. Quand la cloche de Notre-Dame, ou de Saint- « Merry avait sonné l'*Angelus*, les métiers cessaient de bat- « tre, l'ouvrage était suspendu : et la cité, de bonne heure « endormie, attendait le lendemain que le timbre de l'ab- « baye prochaine annonçât le commencement des travaux « du jour. Mêlées à la religion, les corporations du Moyen- « Age y avaient puisé l'amour des choses religieuses, « mais protéger les faibles était une des précautions les « plus chères au législateur chrétien (1). »

Un Saint était ordinairement choisi comme Patron de chaque corps de métier ; et sa protection était invoquée dans les principales phases de la vie de l'ouvrier, depuis son admission dans la corporation, jusqu'au jour, où il allait mêler sa cendre chrétienne à celle de ses aïeux dans le cimetière de l'opulente cité, ou de l'humble bourgade.

Quel est le Saint que fêtait jadis la corporation des tailleurs d'habits et des couturières? C'est saint Clair, abbé, le saint si populaire, qui de nos jours encore, au retour de sa fête, le 2 janvier, fait cesser tout travail d'aiguilles. Plusieurs pays des Alpes le considèrent aussi comme le patron des quincailliers et des verriers.

Quel est l'état de cette dévotion aujourd'hui? Hélas! trop nombreux sont ceux qui ont foulé aux pieds la foi de leurs pères! Et il est à craindre que l'impiété grandissante

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 178.

n'étouffe bientôt, en certains pays, le pieux enthousiasme que suscite encore cette fête si touchante, et ne favorise que le côté matériel et mondain.

Nous avons donc tenté de faire quelque chose pour endiguer, selon nos faibles forces, ce torrent dévastateur. Confiant en la protection divine, nous osâmes, en 1894, écrire une *Petite Vie de saint Clair, Abbé de Saint-Marcel de Vienne, en Dauphiné* et nous la dédiâmes à « l'intéressante corporation des ouvriers et ouvrières de l'aiguille. »

Mais depuis il s'est trouvé des hommes, dont la compétence en pareille matière est indiscutable, qui nous ont fortement engagé à étendre le cadre de notre premier travail, surtout pour ce qui concerne le culte de ce grand Saint. En 1894 nous ne nous étions occupé que des diocèses de Fréjus et de Marseille. Et encore que de lacunes!. . Nous devaient-elles être toutes imputées?...

Un voyage entrepris aux mois de septembre et d'octobre 1895, à travers les principaux diocèses échelonnés sur les rives du Rhône, de Marseille à Lyon; sur les rives de la Durance, pour la région alpine: et enfin une visite à la Savoie nous aura permis de réaliser — peut-être — les desiderata de nos bienveillants amis. Partout les archives et les bibliothèques publiques, et de nombreuses bibliothèques privées nous ont été d'un facile accès. Que bibliothécaires, conservateurs et archivistes reçoivent ici le public et respectueux hommage de notre reconnaissance.

Mais quelle œuvre chrétienne ne rencontra des difficultés à ses débuts et aussi dans son exécution. Dirai-je le nombre de lettres qui depuis trois ou quatre ans attendent encore une réponse? Inutile, n'est-ce pas, lecteur, de blâmer publiquement ceux qui ont préféré garder un silence prudent. Sûrement ils ne feront pas à mon modeste travail de méchantes critiques. Ils auraient à se reprocher

tout les premiers de m'avoir privé de documents intéressants... Dois-je aussi avouer que je n'ai été nullement surpris d'avoir essuyé, d'ici de là, quelque fine moquerie, ou de paternels reproches sur mon inexpérience en la matière ?...

L'histoire ne s'invente pas. J'ai alors consulté les livres : et dans la table que j'en ai dressée, j'ai cru devoir indiquer les archives et les bibliothèques, d'où chaque ouvrage a été tiré. Je n'ai pas la prétention d'avoir tout consulté et tout lu pour pouvoir mener à bonne fin un travail de ce genre. Qui m'en blâmera ?... J'ai donc eu des collaborateurs et des correspondants, dont les conseils désintéressés ou les savantes communications m'ont singulièrement aidé dans l'accomplissement de ma tâche. Plusieurs de ces collaborateurs ou correspondants ont déjà un nom dans les lettres. Dès lors tout le bien que j'essaierais d'en dire ne les grandirait pas davantage. Il faudrait une plume plus exercée que la mienne pour rappeler comme il conviendrait leurs œuvres immortelles. Il est des noms qui n'ont point encore été acclamés ; la reconnaissance me fait un devoir de remercier ceux qui les portent si dignement, pour leurs notes communiquées avec tant d'obligeance.

Voici la division de mon travail dans le premier volume :

Première partie : La Vie de saint Clair, abbé du monastère de Saint-Marcel, à Vienne (Isère).

Par suite d'une ancienne tradition reçue par l'Église d'Avignon, un appendice sera consacré au saint Clair que l'on croit avoir été évêque d'Apt, et qui est honoré en cette église, comme martyr. En réponse à plusieurs correspondants il sera dit un mot de Clair, évêque de Grenoble au VIIe siècle.

Dans cette partie, j'ai laissé à chaque auteur cité son style particulier, aussi bien à ceux du XVIe siècle qu'à

ceux du XIXe. Cela pourra choquer les amis des belles-lettres, mais assurément la vérité historique n'en sera pas blessée.

Le « Culte de saint Clair, abbé », tel est l'objet de la seconde partie.

Elle aura trois appendices: l'un consacré au culte de saint Clair, à Saint-Maximin (Var): il est dû à la plume d'un vénéré et distingué correspondant, bien connu dans le monde des lettres et membre de plusieurs sociétés savantes : M. Fernand Cortez, de Saint-Maximin. Le deuxième appendice contient quelques documents arrivés au cours de l'impression de ce volume. Le troisième enfin renferme les corrections signalées par nos collaborateurs, au sujet de documents qui avaient pu être mal interprêtés ou traduits. Les fautes d'impression y seront aussi signalées.

Le second volume aura aussi deux parties.

Dans la première partie l'on trouvera un supplément spécial, pour chacun des diocèses de Lyon, Annecy et Saint-Jean-de-Maurienne. Le supplément lyonnais est tiré d'une étude magistrale, encore inédite, due à la plume de M. Paul Richard, de Lyon. Ce document important a reçu la haute approbation de Son Éminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon. Ce qui a trait au diocèse de d'Annecy est extrait en grande partie des notes fournies par M. le chanoine Lafrasse, professeur au grand séminaire d'Annecy : c'est un des hommes les plus compétents de ce diocèse pour les études historiques et hagiographiques. M. le chanoine Truchet m'a été un guide sûr et un pilote éclairé pour la recherche des documents sur le culte de saint Clair dans la Maurienne. M. H. Tavernier, docteur en droit, dont les travaux historiques sont justement

appréciés m'a fourni aussi de précieuses notes sur le culte de saint Clair, dans son pays.

La seconde partie comprendra les « Documents inédits » et les « Pièces justificatives ». Sous le premier titre seront groupées des pièces tirées d'archives publiques ou privées et qui n'ont pas encore été publiées. Les pièces justificatives donneront la preuve de certains faits ou actes cités au cours des deux volumes.

Mon travail tel qu'il est n'est point complet; il s'y trouve de nombreuses lacunes. Je ne crois pas cependant avoir rien négligé pour mentionner tout ce qui touche à l'histoire et au culte du saint Abbé de Saint-Marcel, de Vienne. D'autres viendront qui mettront au jour des documents ignorés jusqu'ici, et saint Clair en acquerra un plus grand honneur et sans doute aussi de nouveaux et fidèles serviteurs.

Je dois un souvenir spécial à plusieurs de mes collaborateurs que la mort a fauchés en ces derniers temps. C'est donc avec respect et piété que je m'incline et prie devant la tombe de M. le chanoine Payan d'Augery, vicaire général du diocèse de Marseille : ses encouragements et ses conseils avaient été pour beaucoup dans la publication de ce travail : l'auteur du *Gallia christiana novissima*, M. le chanoine Albanès, qui est descendu dans la tombe, avant la publication exacte de sa remarquable histoire, a droit aussi à ma reconnaissance publique : il m'avait fourni la plupart des notes sur saint Clair d'Apt, et sur le culte de saint Clair, abbé, à Marseille et dans les environs. Il ne me faut pas oublier le bon et vénéré curé-doyen d'Auriol, M. l'abbé Jules Maurel, que sa paroisse pleure encore : il m'avait donné ou indiqué avec une extrême bienveillance des ren-

seignements intéressants sur saint Clair, fêté, chaque année, avec beaucoup d'éclat, à Auriol.

Lecteur, récitez avec moi une prière, pour ces dévots serviteurs de saint Clair !

M. Blanc.

Curé.

Néoules, 21 mars 1898, en la fête de saint Benoît, Abbé.

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Il y a plusieurs Saints du nom de Clair. — Saint Clair, Abbé de Saint-Marcel, de Vienne (Isère), et le Martyrologe.

« Sur le point d'écrire la vie du bienheureux
« Clair, prêtre et abbé, j'implore le secours
« du Dieu Tout-Puissant qui lui a donné en
« ce monde la grâce de vivre et de mourir
« saintement, afin qu'il dirige lui-même ce
« travail et m'accorde de relater dignement
« les actions saintes et merveilleuses de son
« serviteur (1). »


VANT de raconter la vie de saint Clair, abbé de Saint-Marcel, de Vienne, en Dauphiné, je crois nécessaire d'indiquer l'existence de plusieurs saints du nom de Clair. Le Père Papebrock, au XVIIIe siècle, en distinguait au moins quatre (2). Les martyrologes anciens en citent aussi plusieurs, ainsi que j'aurai l'occasion de le montrer. En consultant l'histoire religieuse de certains pays et diocèses, il est facile de constater que saint Clair, abbé de Saint-Marcel, n'est point le premier saint de ce nom que l'Église et les peuples aient honoré.

---

(1) CH. BARTHÉLEMY. *Ann. Hagiol.*, t. VIII, — XXIII : *Vie de saint Clair*, ch. 1er. — C'est la traduction littérale de SURIUS, qu'ont reproduit presque textuellement plusieurs bréviaires, antérieurs au XVIIe siècle.

(2) Edition de 1701. Anvers. — « *Divinatio de pluribus synonimis sanctis hic in unam personam conflatis.* Divination ou Conjecture touchant plusieurs saints de même nom dont on a fait une seule et même personne. » (MGR RICHARD. *La légende historique de saint Clair, premier évêque de Nantes.*)

1° Justement fière de ses origines, l'Eglise de Nantes célèbre, le 10 octobre, la fête de son premier pasteur, saint Clair, fondateur de cette église et, croit-elle, disciple de saint Pierre (1).

2° L'Aquitaine chante les gloires de saint Clair, martyr, premier évêque d'Albi : la fête est marquée au 1er juin (2).

3° Le Vexin professe la plus grande vénération pour saint Clair, prêtre et martyr. Les martyrologes inscrivent la fête de ce saint martyr au 4 novembre (3) : mais elle est plus généralement célébrée le 18 juillet (4). Le diocèse de Versailles reporte cette fête au 21 juillet (5).

4° Sulpice Sévère nous a donné, dans la *Vie de Saint Martin*, l'histoire d'un saint Clair, qui s'éleva, dit-il, « au sommet de la foi et de toutes les vertus. » Il vivait au VIe siècle. L'église de Tours célèbre sa fête, semi-double, le 28 novembre (6), et les martyrologes la mentionnent le 8 novembre.

5° Le *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*, de M. le chanoine U. Chevalier (7), cite un saint

---

(1) MGR RICHARD. *Les Saints de l'Eglise de Nantes*, p. 151 à 163. — Du même : *Etude sur la legende liturgique de saint Clair*. — L'ABBÉ CAHOUR. *L'apostolat de saint Clair*, premier évêque de Nantes, p. 58-60. — Du même : *L'apostolicite de l'Eglise de Nantes*, passim. — Du même : *Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes*. — *Semaine Religieuse de Nantes*, etc., etc.

(2) L'ABBÉ H. SALABERT. *Les Saints et les Martyrs du diocèse d'Albi*, p. 1-18. — M. LE CHANOINE POULBRIÈRES. *Courte notice sur la chapelle du Puy-Saint-Clair* (diocèse de Tulle). — BALUZE, Ch. III, p. 33.

(3) *Martyrologium Romanum*. MDCCLXXXIV. — *Martyr. Rom.*, *auctore* BARONIO. MDCVII. — *Martyr.* D'USUARD. — *Martyr. universel*, par l'ABBÉ CHASTELAIN. MDCCIX.

(4) Les Eglises de Rouen, Séez, Bayeux, Coutances font cette fête, sous le rite double, le 18 juillet.

(5) Un Missel parisien de 1830 indique, pour le diocèse de Paris, la *memoire* de cette fête, au 4 novembre.

(6) DOM RABORY. *Vie de saint Martin, apôtre des Gaules*. Ch. XXIX, § 2, V, saint Clair, p. 210-212.

(7) Colonne 458.

martyr, nommé Clair, mort à Loudun (1). Sa fête est au 28 août.

6° L'Allemagne a eu un saint Abbé, au XIe siècle, qui s'appelait Clair, et que Séligenstadt (diocèse de Mayence) honore d'un culte extraordinairement pieux : fête le 1er février : les Bollandistes l'inscrivent au 1er janvier (2).

7° Nous mentionnons aussi saint Clair, martyr, dont l'église d'Avignon fait la fête le 9 février, et qu'une ancienne tradition appelle évêque d'Apt (3).

8° Nous avons trouvé dans *l'Année Dominicaine* (4), à la date du 25 avril, le bienheureux Clair Landocci.

9° Il faudrait ajouter à cette liste, d'après l'abbé Jager (5), Clair, évêque de Grenoble. On verra ce qu'il y a de fondé, dans cette opinion, par les notes insérées au deuxième appendice de cette première partie.

10° (2° bis) M. le chanoine U. Chevalier, dans son *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age* (6), écrit : « saint Clair martyrisé à Lectoure », et indique la fête au 1er juin. Les autorités sur lesquelles il s'appuie sont les suivantes : CATAL. B. I, *Hist. France* (1863), VIII, 350'. — HENSCHENIUS. *Comment. histor.*, dans Acta SS. Bolland. (1695), jun. I, 7-16 (3a, 7-15. — *Hist. litt. France* (1820) XV, 624 (7).

D'autres auteurs assurent que saint Clair de Lectoure et saint Clair d'Albi ne sont point deux saints différents. Un des plus chauds défenseurs de cette opinion est assurément

---

(1) *Suppl. ad Acta Sanctorum ;* — *Martyr. universel*, de l'ABBÉ CHASTELAIN.

(2) ACT. SS., édit 1643, p. 65 ; — *Ad act. SS. suppl.*, tom. I, p. 65.

(3) Voir *Appendice I*, à la fin de cette première partie.

(4) Livraison d'avril 1889.

(5) *Histoire de l'Eglise catholique en France* ; tom. III, p. 317.

(6) Colonne 458.

(7) Clarus Ep. Lactoræ m. in Gallia I jun. tom. I. p 7. *(Ad act. sanct. supplement... cura et opere* RIGOLOT, presb. lugdun.)

l'auteur de la *Vie des Saints du diocèse d'Albi*, M. le chanoine H. Salabert (1).

Nous nous proposons de publier, un jour, sur ce sujet, les nombreux documents que nous tenons de source autorisée, et qui ne manquent pas d'intérêt.

11° D'anciens auteurs ont pu écrire Clerc au lieu de Clair et c'est ce qui a donné lieu, quelquefois, à une certaine confusion entre l'abbé de Vienne et le martyr d'Antioche. Il y a, en effet, un saint, diacre et martyr, du nom de Clerc (2) : le martyrologe inscrit sa fête au 7 janvier.

12° Saint Clair, abbé du monastère de Saint-Marcel, à Vienne, en Dauphiné. C'est celui qui est l'objet de cette étude. C'est le seul qui, en réalité, soit honoré dans la région du sud-est de la France.

Aux calendes de janvier — 1er janvier — Usuard (3) écrit dans ses *Auctaria* : « Chastelain, dans son *Martyrologe Universel* : « Saint Clair, confesseur et abbé du « monastère de Saint-Marcel, à Vienne, d'une grande sain- « teté... » ; dans les éditions postérieures : « Saint Clair, « de Vienne, dont la vie fut... »

L'édition (4) de l'abbé Chastelain, que nous avons eue sous les yeux porte : « 1er janvier vers 676. En Dau- « phiné, saint Clair, abbé de Saint-Marcel de Vienne ;

---

(1) Voir note 2, p. 1. — « Saint Clair, apôtre de l'Aquitaine, sur la fin du Ier siècle, premier evêque d'Albi, mis à mort pour la foi à Lectoure. F. 1er juin » (MGR P. GUÉRIN, *Dict. des Dict.*). — « Martyrio consummatus (*Clarus, Ep. Alb.*), sepultus est in Lactorensi regione... » (Bréviaire d'*Auch* : 1752).

(2) USUARDUS, ad diem 7am Jan. — ADO ; *idem*. — « LA VIE DES SAINTS *pour tous les jours de l'annee* », au 7 janvier, S. Clerc, diacre et martyr, à Antioche (éd. MDCLXXXVI).

(3) Usuard vivait au IXe siècle. « On ignore l'année précise de sa mort... qui serait entre 869 et 877 (*Les actes des Saints*, par MM. J. CORNANDET et MGR FÈVRE, tom. III, p. I et II).

(4) *Martyrologe Universel* (édition MDCCIX) communiqué par les RR. PP. Bénédictins, de Marseille.

Planche I

D'après une photographie de M. JULLIEN.

LE VILLAGE DE SAINT-CLAIR-SUR-RHONE. — ISÈRE

« son corps fut mis à Sainte-Blandine, près la même « ville. »

Ainsi les trois éditions se complètent l'une par l'autre : — « Saint Clair, confesseur et abbé du monastère de Saint-« Marcel, à Vienne » (1[re] édition). — « Dont la vie fut « d'une grande sainteté » (2[e] édition). — « Dont le corps fut « mis à Sainte-Blandine, près la même ville » (3[e] édition).

Le *Martyrologium Gallicanum* de Du Saussay (1) est plus complet. En voici la traduction : « Calendes de « janvier — à Vienne, saint Clair, abbé et confesseur qui, « jeune enfant, avait l'habitude d'aller avec sa mère visi-« ter les *Mémoires* (2) des martyrs pour y prier. Cette « femme offrit à Dieu en sacrifice le fruit de ses entrailles, « et le mit dans le monastère des moines, établis auprès « du tombeau de saint Ferréol, martyr. Ainsi autrefois « Anne, mère du jeune Samuel, offrit aussi son fils à « Dieu, pour qu'il fut consacré au service des saints autels. « Mais dans la suite l'insigne piété de Clair le fit remarquer « de saint Cadéolde, évêque de cette ville de Vienne : car « *Illustre* de nom (3), il l'était davantage par ses émi-« nentes vertus et par sa foi admirable. Ayant été élevé « aux honneurs (Supérieur du couvent de Sainte-Blandine, « puis Abbé du monastère de Saint-Marcel), Clair s'acquitta

---

(1) Edition de MDCXXXVII.

(2) Terme usité bien avant ce temps-là pour désigner le tombeau des saints (*Histoire de l'Eglise de Vienne*, par F.-Z. COLLOMBET, pp. 221 et suiv., note 2).

On donne le nom de Mémoire (Memoria, Titulus, ou Confessio) au tombeau où l'on déposait les restes d'un martyr, soit à l'endroit où il avait subi le supplice, soit dans sa demeure, soit dans les souterrains des catacombes... On appelait encore de ce nom la crypte située au-dessous de l'autel principal d'une basilique dans laquelle était placé le tombeau d'un martyr auquel l'église était dédiée (CH. BOURASSÉ : *Diction. d'Archéologie sacrée*, tom. II, col. 548).

(3) « Clarus nomine, sed virtutibus clarior ».

« toujours de la charge qui lui était imposée avec une si « grande sagesse et sainteté que Dieu l'appelât à la récom- « pense éternelle. Or l'heure de son bienheureux trépas « approchant il se mit à chanter le psautier avec ses frè- « res : sur la fin des psaumes, à ces mots : « *Omnis spiri-* « *tus laudet Dominum* (1), une grande clarté et une odeur « ineffable remplirent la cellule où Clair était couché. « Son âme délivrée des liens du corps s'en alla rejoindre « Jésus-Christ. Enseveli dans l'église de Sainte-Blandine, « martyre, au-devant de l'autel, Clair devint illustre par « de très nombreux miracles. »



De ce qui précède le lecteur tirera la conclusion que l'on peut compter jusqu'à douze saints du nom de Clair. Cinq diocèses au moins fêtent saint Clair, premier évêque de Nantes, ce sont : les diocèses de Nantes, Tours, Rennes, Vannes et Saint-Brieuc.

— Saint-Clair, évêque d'Albi et martyr, est honoré dans les diocèses suivants : Albi, Tulle, Agen, Périgueux, Bordeaux, Limoges, Mende, Cahors, Auch.

— Les diocèses de Versailles, Beauvais, Rouen, Séez, Bayeux, Coutances, ont en grande vénération saint Clair, prêtre et martyr.

— Et saint Clair, abbé de Saint-Marcel, de Vienne ? Dix-huit diocèses se font gloire de le fêter chaque année au 2 janvier, ou à une autre date, mais toujours avec la plus grande confiance en sa puissante intercession (2).

---

(1) « Que tout esprit loue le Seigneur » : Ps. CL.

(2) Dans la nomenclature des diocèses qui fêtent un saint Clair, j'ai été peut-être incomplet... Je me suis basé sur les documents reçus à ce jour.

Ces différents saints Clair occupent dans l'année ecclésiastique les dates suivantes :

1° Le 2 janvier, saint Clair, abbé de Saint-Marcel, à Vienne, en Dauphiné :

2° Le 7 janvier, saint Clerc, diacre et martyr :

3° Le 1er février, saint Clair, moine de Saint-Marcellin, à Seligenstadt :

4° Le 9 février, saint Clair, honoré dans l'Église d'Avignon, comme évêque et martyr :

5° Le 25 avril, le bienheureux Clair, dominicain, à Sienne :

6° Le 1er juin, saint Clair, martyrisé à Lectoure, qui ne serait autre que le suivant ;

7° Le 1er juillet, saint Clair, évêque d'Albi ;

8° Le 18 juillet, saint Clair, prêtre et martyr :

9° Le 28 août, saint Clair, martyr, à Loudun :

10° Le 10 octobre, saint Clair, confesseur, évêque de Nantes :

11° Le 18 novembre, saint Clair, prêtre, à Tours :

12° Le 28 novembre, saint Clair, disciple de saint Martin.

Est-il désormais possible de confondre saint Clair, abbé de Saint-Marcel, avec ses homonymes ? Je ne le pense pas.

CHAPITRE PREMIER

La naissance de Clair. — Son éducation. — Son premier miracle.

La vie de saint Clair est parfaitement authentique (1).

La vie de saint Clair, contée par un auteur dont on ne connaît pas le nom, a été publiée par Surius d'abord (1576) ; par Bollandus ensuite (1643), qui la revit sur différentes leçons que lui avait fournies le Père Chifflet, et la fit réimprimer avec ses notes, au même jour que Surius, c'est-à-dire au 1er janvier ; enfin dom Mabillon (2) a fait entrer ce travail dans le second volume de sa collection (1669) (3), après en avoir corrigé le texte par le secours de divers manuscrits (4).

Il est visible que cette vie a été écrite peu d'années après les incursions et ravages des Sarrasins dans cette partie des Gaules. On y cite, en effet, pour garants des person-

---

(1) Dom Piolin. *Suppl. aux Vies des Saints*, tom. Ier, p. 4.

(2) D. Mabillon. *Hic*, p. 83.

(3) Ces trois dates : 1576, 1643 et 1669, sont celles des éditions que j'ai consultées.

(4) *Histoire littéraire de la France*, tom. IV, p. 89. — Surius, 1er janvier, p. 65. — Boll., 1er janvier, p. 55-57.

nes ayant connu le portier du monastère que gouvernait saint Clair, et qui n'était autre que celui à qui il avait miraculeusement rendu la santé : ce qu'on ne peut raisonnablement étendre tout au plus qu'à 90 ans après la mort du Saint (1).

Cette vie, quoique abrégée, est très importante pour l'histoire de Vienne, surtout pour connaître les monastères qui y étaient autrefois en grand nombre (2).

L'auteur primitif ne se fait point autrement connaître que pour un homme qui avait de l'esprit, de la piété, et plus de talent pour écrire qu'on n'en possédait d'ordinaire en son siècle. Son ouvrage est court, mais il a eu le secret d'y dire beaucoup de choses en peu de mots (3).

Or cet auteur paraît si sincère qu'encore qu'il ne puisse avoir l'autorité d'un auteur contemporain, on ne le juge pas moins digne de créance, principalement dans les faits qui n'ont rien de surnaturel (4), et c'est à cause de son air de sainteté et de bonne foi (5).

Ceux qui ont écrit de la vie de saint Clair ont été plus soigneux de nous en marquer ses grâces que son extraction, et en supprimant le nom et la qualité de ses parents, ils ont fait voir qu'ils ne considéraient en sa personne que la noblesse qu'il avait acquise par la régénération et qui lui donnait le rang d'Enfant de Dieu (6).

Si le nom des parents de Clair ne nous a point été transmis par ses historiens, il n'en a point été ainsi de son pays d'origine qui cependant partage les hagiographes en deux camps différents.

---

(1) *Hist. litt. de la France.*
(2) C. Barthélemy. *Annales Hagiologiques de la France*, t. VIII.
(3) C. Barthélemy. *Loc. cit.*
(4) A. Baillet. *Les Vies des Saints*, tom. I, 1er janvier.
(5) C. Barthélemy. *Loc. cit.*
(6) S.-J. de Blemur. R. D. S. S. *Vie des Saints*, t. I, janvier.

Les uns, comme l'abbé Pétin (1), dans son *Dictionnaire hagiographique* : — Alban Buttler, traduit par Godescard (2) : — le T. R. P. Jacques Fodere, dans sa *Narration historique des couvents de l'ordre de saint François* (3), etc., disent que saint Clair naquit à Vienne.

L'opinion contraire est soutenue par des auteurs dont l'autorité mérite de fixer notre attention. D'après eux Clair serait né dans le village actuel de Saint-Clair-sur-Rhône (Isère). « Ce n'est pas à Vienne même, assurent-ils, que notre héros reçut le jour, mais en un lieu situé sur les bords du Rhône, au-dessous de cette ville. Ce quartier reçut plus tard de la dévotion des peuples le nom de Saint-Clair, et devint la propriété de l'église Saint-Maurice (4), à Vienne. »

Charvet, dans son *Histoire de la Sainte Église de Vienne* (5) : — Chorier, dans son *Histoire générale du Dauphiné* (6) : — Dom Cornélius Grasius, historiographe chartreux (7) : — les *Annales Hagiologiques de la France*, publiées sous la direction de M. Ch. Barthélemy (8) : — Mgr Guérin, l'auteur du *Dictionnaire des Dictionnai-*

---

(1) *Dict. hagiogr.*, tom. I, col. 611 et 612.

(2) « Saint Clair est né à Vienne », tom. I.

(3) « Saint Clair était natif de la ville de Vienne », p. 335. — « Vita sancti Clari Viennensis » écrit Surius. — « Clarus Vienna ortus » lisons-nous dans les *Annales Bénédictines*, liv. XI, c. XXIII, p. 355.

(4) *Dévotion à saint Clair*, par M. l'ab. Isidore Bertrand.

(5) P. 135 et suiv. « Saint Clair était né aux environs de Vienne, dans un village sur le bord du Rhône qui porte aujourd'hui son nom. »

(6) Saint Clair « receust la naissance non dans Vienne, comme quelques-uns l'ont crû, mais en un lieu qui est au-dessous, sur le bord du Rhosne, à qui la dévotion des siècles suivans a depuis imposé le nom de Saint-Clair » (liv. IX, § XVIII, p. 622).

(7) *Vitæ sanctorum selectissimæ*... « Vita S. Clari, abbatis, S. Marcelli, prope Viennam Galliæ. »

(8) Tom. VIII, chap. Ier, en note : « Saint Clair était né aux environs de Vienne, dans un village, sur le bord du Rhône, qui porte aujourd'hui son nom. »

res (1) : — Ad. Rochas, dans sa *Biographie du Dauphiné* (2) : — enfin (pour ne pas trop prolonger les citations), un travail inédit de M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble (3) : — tels sont quelques-uns des auteurs qui partagent la seconde opinion.

Quelle que soit la divergence de vue qui existe encore aujourd'hui au sujet du lieu même de la naissance de saint Clair, il nous semble, à notre humble avis, que Vienne, cité des Saints, n'a rien à perdre de sa gloire quinze fois séculaire en laissant au gracieux village de Saint-Clair la pieuse satisfaction de revendiquer pour lui le berceau de saint Clair. Une mère voit s'embellir sa couronne d'un nouveau fleuron par l'éclat des vertus de son bien-aimé fils. Si Saint-Clair-sur-Rhône peut s'enorgueillir d'avoir donné le jour à notre héros, il est certain que Vienne fut tout particulièrement embaumée du suave parfum des vertus angéliques de Clair.

Une pieuse légende trouve naturellement sa place ici. « Des personnes dignes de foi affirment que leurs ancêtres leur ont souvent répété que la tradition locale désignait comme lieu de naissance de saint Clair, l'ancien village de *Gabion*, au-dessus de l'église actuelle de Saint-Clair-sur-Rhône. On précise même l'emplacement de sa maison, sur un terrain communal, entre un groupe des plus vieilles maisons du pays. Mais, se hâte d'ajouter notre vénéré

(1) « Saint Clair, dit-il, abbé de Saint-Marcel, de Vienne, en Dauphiné, né près de Vienne, dans un village qui porte aujourd'hui son nom. »

(2) Il écrit : « Saint Clair, *Clarus*, naquit dans un village des environs de Vienne, à Saint-Clair, canton de Roussillon. »

(3) *Étude comparative sur les variantes des différents auteurs de la vie de saint Clair* ; lettre du 30 juillet 1896 : « Saint Clair est né dans les environs de Vienne ; le village où il naquit, sur le bord du Rhône, porte encore son nom. »

correspondant, il faudrait beaucoup de bonne volonté pour regarder ces vieilles maisons comme contemporaines de saint Clair. D'ailleurs le village de Saint-Clair a été incendié au XIVe siècle, à l'époque des guerres avec l'Église de Lyon (1), et il serait difficile d'établir que l'ancienne Gabion fut le village actuel de Saint-Clair. »

Paisible, sérieux (2), pieux comme un ange (3), Clair fut tellement prévenu dès son plus jeune âge des faveurs célestes que s'étant abstenu dès l'enfance des amusements frivoles qui font presque toute l'occupation de cet âge (4), il fit de si grands progrès dans l'amour du Dieu tout-puissant, qu'il obtint de lui par ses prières tout ce que l'inspiration intérieure de l'Esprit-Saint lui conseillait de demander (5).

Saint Clair était encore enfant lorsqu'il perdit son père (6), avant même d'avoir pu le connaître (7), et son éducation fut particulièrement l'œuvre de sa tendre mère (8), qui travailla à le rendre également docte et pieux (9). Ainsi cette femme très vertueuse qui demeura veuve de bonne heure,

(1) M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble; lettre du 21 janvier 1896.

(2) DROUET DE MAUPERTUY. *Histoire de la sainte Église de Vienne*, p. 83 et suivantes.

(3) M. l'abbé R***. Loco citato.

(4) CHARVET. *Histoire de la sainte Église de Vienne*, p. 135, etc.

(5) C. BARTHÉLEMY, tom. VIII.

(6) ALBAN BUTTLER, trad^{ion} de GODESCARD, tom. Ier, 1er janvier, — et presque tous les auteurs ; — le P. CORNEL. GRASIUS, dit que le père de Clair était mort peu avant la naissance de son fils « paulo ante vità functo ».

(7) C. BARTHÉLEMY, tom. VIII.

(8) Id., id.

(9) *Vies des Saints*... par DE BLÉMUR.

étant encore fort jeune (1), habitait un bourg de la ville de Vienne (2), d'aucuns disent un village (3) appelé Beauchamp. Elle vivait en veuve dans la pratique des vertus propres de son état (4) : et cette mère, qu'une piété solide rendait recommandable (5), venait souvent à Vienne prier auprès des mémoires (6) des saints Martyrs, et son enfant la suivait toujours dans ces dévots pèlerinages (7) : aux églises et dans les monastères (8).

❧

Comme selon leur usage ordinaire ils étaient un jour sortis ensemble pour aller prier (9), ils se rendirent au-delà du Rhône, à un monastère, où reposaient les ossements, précieuses reliques, du martyr saint Ferréol, et y furent surpris par la nuit, au milieu de leurs prières prolongées (10). Or, après que cette femme et son cher enfant, tout absorbés en la sainte présence de Dieu, eurent ainsi passé de longues heures en prières, ils sortirent de l'église (11). Mais quand ils voulurent regagner leur de-

---

(1) *Vies des Saints*..., par DE BLÉMUR.

(2) C. BARTHÉLEMY, tom VIII.

(3) *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, par F.-Z. COLLOMBET, tom I[er], p 221, et suiv. — *Vitæ sanctorum selectissimæ*... *Labore* P. CORNELII GRASII, tom. I. — MABILLON. *Annal. Benedict.*, lib XI, § XXIII, p. 355. — Id. *Acta SS. Ord. S. Benedicti*. — FELLER. *Bibliographie universelle*, tom. III, p. 467. — Etc., etc.

(4) DROUET DE MAUPERTUY. *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p 83, etc

(5) ALBAN BUTLER : trad[on] de GODESCARD, tom. I[er].

(6) Voir ci-dessus chapitre préliminaire, page 7, note 2.

(7) C. BARTHÉLEMY, t. VIII.

(8) ALBAN BUTLER, trad[on] de GODESCARD, tom. I[er]. — Abbé PÉTIN. *Diction. Hagiol.*, tom I[er], col. 611 et 612

(9) P. CORN. GRASIUS, tom. I[er], p. 13, etc. — C. BARTHÉLEMY, tom. VIII, ch. I[er].

(10) F.-Z. COLLOMBET, tom. I[er].

(11) C. BARTHÉLEMY, tom. VIII.



SAINT FERRÉOL, MARTYR

(D'après une photographie de M. E. DUCROS, instituteur communal à la Valette-du-Var)

meure, la barque sur laquelle ils traversaient le Rhône était ballotée par des vagues menaçantes (1), que soulevait le souffle impétueux du vent du midi (2). Les bateliers perdaient espoir : et tous ceux qui étaient avec eux craignaient à chaque instant de voir leur barque submergée. Alors le jeune Clair, levant les yeux au Ciel (3), et étendant les mains vers l'église de Saint-Ferréol adressa en pleurant cette prière au Seigneur : « O Dieu, dit-il, pour le nom de qui Ferréol a subi la mort, secourez-nous dans ce péril. » Et, aussitôt les flots s'apaisant, les bateliers purent facilement (4), sans efforts (5), gagner le rivage avec leur barque. Tous les passagers, ainsi soustraits à une mort presque certaine, se jetant à genoux, rendirent grâce à Dieu, pleins d'étonnement et d'admiration pour cet enfant dont la foi vive avait obtenu leur délivrance miraculeuse (6). Et ils disaient l'un à l'autre : « Qui est celuy-cy, auquel les vents et les flots obéissent (7). »

De même quand Jésus apaisa les flots irrités du lac de Tibériade ceux qui furent les témoins de cet imposant spectacle s'écrièrent : « Quel est donc cet homme à qui les vents et la mer obéissent? — Quis, putas, est iste, quia et ventus et mare obediunt ei? (8). »

Ce miracle a inspiré à *Un Solitaire* (9) la réflexion suivante : « Quel pouvoir Dieu donne à ses saints, même dès leur enfance! Saint Clair encore jeune enfant commande

---

(1) F.-Z. Collombet, tom. Ier
(2) Drouet de Maupertuy.
(3) C. Barthélemy, tom. VIII, ch. Ier.
(4) De Blemur.
(5) M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble.
(6) C. Barthélemy. *Loc. cit.*
(7) Drouet de Maupertuy.
(8) Cf. S. Mat. c. VII, 18-27. — S. Marc, c. IV, 35-40. — S. Luc, c. VIII, 18-22.
(9) *Les nouvelles fleurs des vies des Saints*, par Un Solitaire, tom. Ier, p. 63.

à la tempête, et empêche par sa prière qu'un bateau chargé de plusieurs personnes ne soit submergé. »

Et il ajoute :

Quiconque est saint dans sa jeunesse
L'est aisément dans sa vieillesse (1).

---

(1) Le récit du premier miracle de saint Clair, tel que nous venons de le donner est celui des Bollandistes, avec quelques notes de différents auteurs. Les Bénédictins ont rapporté ce miracle dans leurs *Actes* et dans leurs *Annales*. Voici le texte des *Annales* (lib. XI, § XIII) : « Cum aliquando e cœnobio sancti Ferreoli martyris, quod trans Rhodanum situm erat navicula in urbem reveheretur, gravi subortâ ventorum tempestate, extensis ad basilicam, ubi sancti martyris ossa tunc quiescebant, manibus, ejus auxilium cum lacrymis imploravit ; moxque ex imminenti periculo ereptus in portum appulit. »

Au IXe siècle, S. Adon, archevêque de Vienne, écrivait en ses chroniques que « S. Clair a appaisé les flots et vagues terribles du fleuve du Rosne, et sauvé du naufrage une barque chargée de gens, où estoit sa mère, abordant heureusement au port par ses prières, bien que lors il fut encore jeune daage, mais grand en la foy. » LELIÈVRE. *Histoire de la sainte Église de Vienne*, ch. XXIII.

Du R. P. GRASIUS, nous extrayons ce passage : « Cœlestem opem, profusis lacrymis, per merita beati Ferreoli martyris, extensis contra ejus Ecclesiam manibus, implorare. Nec mora, Rhodano blandiori effecto, navis ad optatum littus illœsa appulit. Quare tanto discrimine erepti, Clari precum virtutem admirantes, in gratiarum actiones pariter erupère. » P. 13, etc.

CHAPITRE II

Les Monastères de Vienne au VIIe siècle. — Clair et sa mère au couvent.

Un peuple nombreux et puissant, les Allobroges, occupait autrefois tout le pays situé entre le Rhône et le lac Léman ; sa valeur et le succès de ses armes faisaient dire à Tite-Live (1) : « *Gentem nullâ Gallicâ gente opibus aut famâ inferiorem.* » On sait quelle longue et généreuse résistance les Allobroges opposèrent aux Romains, qui désespérèrent plus d'une fois de soumettre ce peuple belliqueux qui avait dans ses possessions le Viennois, — partie du Dauphiné, — dont Vienne était la capitale (2). Or la cité, où la vie religieuse se trouve peut-être le plus développée au ve et au vi^e siècles, c'est la ville de Vienne, si importante avant sa destruction par les Sarrasins au viiie siècle (3). L'enceinte de la ville de Vienne était encore, à l'époque de la naissance de saint Clair, circonscrite par les remparts construits sous la domination romaine, et ces remparts qui descendent de la vallée de Saint-Marcel passaient assez près de la Cathédrale (4) pour que tout le quartier *Fuissin* et presque l'abbaye de Saint-Pierre fussent en dehors de cette enceinte. Un autre bourg existait au-delà du rempart : celui de Beauchamp,

---

(1) Livre IV.

(2) *Hist. univers. depuis le commencement du monde, traduite de l'anglais...* (tom. LXXII, ch. II, p. 2-7).

(3) *Hist. de l'Abbaye et de la Terre de S. Claude*, par D. P. Benoit.

(4) C'est-à-dire l'église Saint-Maurice.

Belli campus, qu'on peut traduire à volonté par *Beauchamp* et par *Champ de la guerre*. On pourrait l'appeler champ de la guerre, parce que les Romains avaient un Champ-de-Mars, là où se trouve aujourd'hui la Cour Saint-Pierre : et on pourrait appeler ce quartier Beauchamp à cause des campagnes admirablement situées et semées de villas (1), qui s'étendent entre la colline et le Rhône.

Nous sommes au VIIe siècle. Le siège épiscopal de Vienne (2) est occupé par une succession de Pontifes qui, tous, ont mérité les honneurs d'un culte public. Le plus illustre d'entre eux est saint Cadéolde (3), qui fut évêque de l'an

---

(1) M. le CHAN. PRA, archip. de Saint-Maurice, à Vienne.

— L'espace libre qui existait entre l'embouchure de la Gère, entre cette partie des remparts (longeant la rue des Clercs et la Grande Rue, et traversant le chœur actuel de l'église de Saint-Maurice, venait aboutir au sud-est, vers la porte de S.-Gervais) et le Rhône, se nommait le Val des Jardins ou Beauchamp.... (MERMET. *Hist. de la ville de Vienne)*.

(2) Vienne devint la métropole de l'une des 17 provinces de la Gaule, qui s'appela de son nom Viennoise et comprenait 13 cités... (*Inscriptions antiq. du Moyen-Age*, tom. I, par DE TERREBASSE).

(3) Præerat tunc temporis Diœcesi Viennensi, magna prudentiæ et pietatis cum laude, Pontifex Cadoldus. (GRASIUS. *Vitæ sanct. select.*, tom. I).

— Erat tunc temporis vir strenuus et Deo placitus Viennensis Ecclesiæ Pontifex Cadoldus. *(Acta SS. Ord. S. Benedicti)*.

— Cadeoldus, ou Cadoldus, saint Cadéolde, dont l'Eglise célèbre la fête le 14 janvier *(Annal. Hagiol....* C. BARTHÉLEMY, tom. VIII, ch. II, note I) ne survécut pas longtemps à saint Clair. On place sa mort vers 662. (CHARVET. *Hist. de l'Église de Vienne)*. — « Il mourut très âgé, et il est honoré dans son diocèse, ainsi que dans l'ordre des Bénédictins — fête 13 et 14 janvier. » *(Dict. Hag*, t. I, col. 489).

— S. Cadold, 31e évêque de Vienne, au VIIe siècle, est appelé de différents noms dans les Martyrologes qui font mémoire de lui : Caeldus, Caldeolus, Edoldus, etc. (Travail de M. R***, curé du diocèse de Grenoble). Cadolde *(Les nouvelles fleurs des Vies des Saints*, par UN SOLITAIRE); Chodalde *(Hist. Hagiogr. du Dioc. de Gap*, par MGR DEPERY).

— Cadéol, Cadoltus *(Dict. Hagiog.*, t. I, col. 489).

— LELIÈVRE, écrivain Viennois du XVIIe siècle, dit que « pour la révérence de l'Eglise de Vienne, Jean Pape V séant à Rome envoya le Pallium avec des cheveux du glorieux apôtre S. Paul à *Édeoalde*, par Felix, prestre de Vienne... » (Chap. XXII).

640 à l'an 660 (1). « Il déracina si bien, dit un ancien auteur (2), toutes les mauvaises herbes spirituelles, tant de la ville que des environs, et, par sa doctrine et sa vie exemplaire, enflamma tellement le cœur de ses diocésains qu'il y en eut jusqu'à 1400, qui quittèrent volontairement les grandeurs et les délices du monde, pour se ranger sous les enseignes de la Croix, et vivre en des monastères (3) sous une règle très étroite. » Les historiens ecclésiastiques, font remarquer combien, de son temps, la vie religieuse était florissante en ce diocèse et surtout dans la ville de Vienne. On y comptait, en effet, près de 1200 moines, répartis en divers couvents, situés dans la ville ou dans la banlieue : l'abbaye de Saint-Pierre en avait à elle seule près de 500, et divers monastères de femmes contenaient 300 religieuses. Il y avait, en outre, à la Cathédrale, un clergé considérable pour la célébration de l'office divin, un collège de prêtres pour desservir l'église de Saint-Sévère, et près de 50 monastères dans le reste du Diocèse.

Dès l'année 312 un monastère avait été fondé sur le bord des prairies, à l'est de la ville, par un évêque de Vienne, qui le dédia à saint Romain... Un autre monastère fut construit sur le mont Crappum, à l'extérieur, mais joignant les murs de la ville. Il fut dédié à saint Just, évêque de Vienne ; or ce mont Crappum perdra plus tard son nom primitif pour prendre celui de Saint-Just (4), qu'il conserve encore aujourd'hui.

---

(1) CHARVET et DROUET de MAUPERTUIS. — On lit dans la chronique d'ADON : « Chadeoldus episcopus Viennensem Ecclesiam rexit usque ad tempora Theodorici regis (686). »

(2) *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints*, par UN SOLITAIRE, t. I, p. 61.

(3) Saint Cadéol « consacrait à ces pieux établissements non seulement son superflu, mais encore son nécessaire, menant une vie pauvre et mortifiée, afin d'avoir plus de ressources pour ses bonnes œuvres. » (*Dict. Hagiog.*, t. I, col. 489).

(4) *Histoire de la ville de Vienne*, par M. MERMET, curé, p. 102, etc.

Les anciens auteurs, et parmi eux Charvet (1), nous font connaître le nombre de religieux et de religieuses qui étaient alors dans les monastères de Vienne et des environs. « Il y avait, dit Charvet, trente religieuses dans le « monastère de Sainte-Colombe : quatre cents moines dans « le monastère de Grigni (2) : près de cinq cents dans celui « de Saint-Pierre (3), situé au midi de la ville : cinquante

(1) Cité par ROHRBACHER, dans son *Hist. Univ. de l'Eglise*, tom. V, p. 483.

(2) MERMET dit que : « S. Avit fit construire autour de Vienne une foule de monastères auxquels on donna le nom de *Grenecenses* (*a*). Ces monastères étaient fortifiés et renfermaient des tours élevées... Après les recherches les plus minutieuses, assure-t-il, aux environs de Vienne, sur l'une et l'autre rive du Rhône, je n'ai découvert que sur la hauteur de Ste-Colombe, des vestiges qui puissent s'appliquer à la description d'un monastère et à la description qu'en donne S. Avit. Une tour ronde très ancienne, bâtie sur le sommet de la colline, vis-à-vis de l'ancien pont du Rhône, s'élève encore d'environ deux mètres au-dessus du sol. En avant, c'est-à-dire à l'Est de la tour, sont de vastes ruines qui m'ont paru appartenir à une église et à des cloîtres. » (*Hist. de la ville de Vienne*, p. 111). Il ajoute plus loin : « On serait aujourd'hui fort embarrassé de désigner avec certitude l'emplacement véritable de la plupart de ces monastères, dont cependant les noms s'appliquent de temps immémorial à des territoires autour de la ville. » (*Id.* p. 140).

(3) S. Léonien, abbé de Vienne, gouvernait un grand nombre de moines qui menaient la vie solitaire dans le voisinage de sa cellule. Ils se réunirent et formèrent le célèbre monastère de St-Pierre de Vienne (*Hist. de l'Abbaye et de la Terre de St-Claude*, par D. P. BENOIT, p. 137). — Fondé par le duc Ancemond il était situé hors des murs de la ville dans le Beauchamp... il était bâti sur les ruines du palais impérial, *extra muros* (MERMET. *Hist. de la ville de Vienne*, p. 130-131). — CL. CHARVET, dans ses *Memoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-Andre-le-Haut* cite la donation d'Ansemond à Romila Eugenia, sa fille, pour construire le monastère de St-André-le-Haut. On y lit : « Avant cette donation, nous avions déjà fondé un monastère sous le vocable de Saint Pierre, hors les portes de la ville, dans un lieu appelé Beauchamp, Bellicampus, afin d'y mettre à couvert les reliques des Saints. » P. 38.

« Monasterium sancti Petri ab ordine sancti Benedicti ad sæculares « canonicos devolutum est, uti et alia multa, quæ Viennæ quondam « exstitisse nos docet libellus de Vita sancti Clari abbatis in sæculo II. » (ADO. *Elogium Historicum*, col. 18, ad an. 876)

(*a*) Non ergo unum erat Gruniacensium, sed plura monasteria, quorum auctor et institutor ignoratur (*Annal. Benedict.*, tom. I. lib. IV, § XLIII.)

« dans celui de Saint-Jean-Baptiste (1) ; cinquante dans
« celui des Saints-Gervais et Protais ; cinquante dans celui
« de Saint-Vincent (2) ; trente dans celui de Saint-Marcel ;
« vingt-cinq veuves religieuses dans celui de Sainte-Blan-
« dine (3) ; cent religieuses dans celui de Saint-André-le-
« Haut (4), et autant de religieux dans celui de Saint-
« André-le-Bas : quarante dans celui de Saint-Nizier ;
« cent-cinquante dans celui de Saint-Martin... »

La fondation de tant de monastères à Vienne fait juger combien l'état monastique était florissant en France dans le VII[e] siècle.

Dès les temps les plus reculés les monastères demandaient l'existence canonique au Saint-Siège.

On en trouve surtout la preuve au VII[e] siècle, époque où les moines et les religieuses fondèrent un grand nombre de monastères.

A la demande de Clovis, le pape Jean IV accorda de précieux privilèges aux religieuses de Sainte-Colombe (5).

Tous ces religieux suivaient la règle de saint Benoît,

---

(1) A la porte d'Avignon (LELIÈVRE, ch. XXII).

(2) Id. id. Id. id.

(3) Au IV[e] siècle le mont *Quiriacum* à Vienne, « échange son nom contre celui de *Ste-Blandine*, viennoise martyrisée l'année 177, sous le vocable de laquelle on avait élevé un couvent ou monastère de filles sur ce même mont, mais *intra-muros* ; car par un sentiment de convenances, dont on ne s'écarta que fort longtemps après, les monastères de filles étaient toujours placés dans l'intérieur des villes. » (MERMET. *Hist. de la ville de Vienne*, p. 102 et suiv.) — En 543, le seul monastère de femmes existant à Vienne était celui de Ste-Blandine, et Eubone en était alors l'abesse. . ; on n'admettait que des veuves à Ste Blandine et le nombre s'en élevait à vingt-cinq (*Id. id.* — M. le CHAN. PRA).

(4) Ce monastère, comme celui de St-Pierre, doit sa fondation à saint Léonien. Charvet assigne à cette fondation la date de 475 (CL. CHARVET. *S.-André-le-Haut*, p. 37, des *Mémoires*).

(5) *Analecta Juris Pontificii*, 31[e] livraison, col. 1787 et 1788. — MABILLON, tom. I, p. 545.

mais la discipline n'y était pas si exacte qu'en Orient : on y travaillait moins et le jeûne était aussi moins rigoureux (1). Il y eut presque autant de règles que de monastères, assure Jean de Pontas (2), jusqu'au jour où Louis le Débonnaire fit ordonner par un Concile, tenu à Aix-la-Chapelle, qu'aucune autre règle ne serait admise dans toute l'étendue de son Empire, que celle de saint Benoît, qui avait été reçue d'abord presque généralement, et qui par là demeura longtemps la seule.



La pieuse mère du jeune Clair visitait fréquemment ces saints asiles de la Religion, toujours désireuse de progresser en vertus et de se rendre plus agréable à Dieu (3). Cependant Clair sortait de l'enfance (4). « Aussi étant la plus intéressée à la gloire de son fils, la mère jugea avec bien de la prudence, qu'il fallait ménager la grâce, et le mettre dans un lieu bien propre à cultiver la vertu (5). » C'est pourquoi, afin de favoriser aussi le dessein manifesté par celui-ci, de se consacrer au Seigneur, la mère du jeune Clair n'hésita pas de confier son fils aux moines de Saint-Ferréol (6).

---

(1) *Le Diction. des Cas de Conscience*, par MM. DE LAMET et FROMAGEAU, tom. II, col. 693 à 706, *passim* (*a*).

(2) *Dictionn. des Cas de Conscience*, tom. II, col. 1347 à 1350, *passim*.

(3) *Annal Hagiol. de la France*... C. BARTHÉLEMY, tom. VIII, ch. III

(4) DROUET DE MAUPERTUY.

(5) DE BLEMUR. *Vies des Saints*, tom. I.

(6) COLLOMBET. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, tom. I, p. 222 et suiv. — CH. PEA : « Saint Ferréol avait alors son église à Saint-Romain-en-Gal, au-delà du Rhône. » — GODESCARD. *Vie des Saints*, tom. I. — C. GRASIUS. « Cum autem Clari genitrix, eum in uno eorum, quod erat

(*a*) « S. Benedictus, qui saeculo quinto et sexto floruit, dicitur monachorum parens in Occidente ; quia omnes ferè post ipsum regulam ejus amplexi sunt. » (*Instit. Catholic.*, tom. V. Pars III, sect. I, cap. VII, § 15, p. 120, etc.

Le monastère de Saint-Ferréol était l'un de ceux que l'on nommait de Grigni, ou des Germaniens (1), au delà du Rhône (2). C'était là que reposait le corps du martyr saint Ferréol (3). Le choix de ce monastère, au dire du Père Cahier (4), provenait de ce que Clair attribuait sa délivrance des eaux soulevées du Rhône à l'intercession de l'illustre martyr, et c'est pourquoi il s'y retira pour y revêtir la livrée des fils de saint Benoît. Les fréquentes visites que saint Clair avait faites avec sa mère, auprès des reliques de saint Ferréol, déterminèrent, selon d'autres (5), les préférences du pieux lévite. On recevait dans

---

S. martyris Ferreoli dicatum, monasticis disciplinis colocâsset... » Tom. I, p. 43, etc. — « Claro autem puero Cœnobio sanctorum monachorum apud *memoriam* B. Ferreoli martyris tradito... » *(Acta SS. Ord. S. Benedicti)* — « Clarus itaque puer sancte in monasterio nutritus. » *(Id. id.)*. — DE FELLER, tom. V. — ROCHAS. *Biographie du Dauphiné*.

(1) Grinianencium ou Gimanencium, — Grigni, (CH. BARTHÉLEMY, tom. VIII, *note*). — Voir ci-dessus, page 22, note 2.

(2) CHARVET. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, p. 135, et suiv.

(3) Sa fête est marquée au 18 septembre en plusieurs diocèses, notamment à Grenoble, Marseille et Fréjus. — « Au VIIIe siècle, l'église fut détruite par les Sarrazins .. Wilcarius qui monta sur le siège épiscopal de Vienne, après Austrebert, recueillit le corps de saint Ferréol et la tête de saint Julien dans les décombres de l'église incendiée, et les déposa en grande pompe dans une nouvelle église qu'il avait fait élever en leur honneur. » *(Vie des Saints*, n° 863). C'est la traduction d'ADON. Nous le citons :

« Wilicarius Austreberto venerabili episcopo Viennæ succedit, qui ob cladem sarracenorum, cum esset domus prœclarissima martyrum citra Rhodanum ab eis jam incensa, ossa beati Ferreoli cum capite Juliani martyris intra urbem transtulit, eisque accelerato opere non magno pretio ecclesiam construxit ; ubi et eorumdem martyrum reliquias reverenter composuit. » (ADO. *Chronicon, Ætas sexta, 718-727*, col. 122).

(4) *Caractéristique des Saints dans l'art populaire ;* il cite VAILLANT : *Fasti sacri :*

Naufragus in mediis quod donum acceperat undis,
Habuit in rapidis scribere Clarus aquis ;
Mox se Ferreoli, gratus, devovit ad aras.
Sic dedit hic vitam, reddidit ille datam. (tom. I, p. 326.)

(5) *Dictionn. Hagiog.*, par l'abbé PÉTIN., t. I, col. 611... « Sa mère le conduisait souvent à l'église et dans les maisons religieuses, ce qui détermina la vocation du jeune Clair qui entra dans le monastère de S.-Ferréol. »

ce monastère des gens de toute condition et de tout âge, même de jeunes enfants que leurs parents offraient pour les faire élever dans la piété (1).

Clair donna des marques d'une si grande prudence et d'une telle vertu, que, dans sa nouvelle vie, il habitait dans les cieux plutôt que dans sa cellule. Ayant écarté de lui tout le monde, il s'était entièrement renfermé avec Dieu. Le séjour de la cellule et le séjour du ciel sont certes rapprochés. Car, comme l'écrit saint Bernard, « la cellule n'est-ce point ce sol sacré et cet endroit véné-« rable, où Dieu et son serviteur causent ensemble, com-« me l'ami avec son ami ? L'âme fidèle s'y unit souvent au « verbe de Dieu, les choses célestes s'y rapprochent des « terrestres et les divines des humaines (2). » Déjà l'Esprit-Saint avait dit que c'est dans la solitude que le Seigneur parle aux âmes et que les âmes lui parlent facilement.

Saint François de Sales vit, à Pierre-Châtel, près de Belley, dans la cellule de Dom Alphonse de Richelieu, « ces deux beaux vers d'un poëte ancien qu'un religieux avoit escrit en lettres majuscules autour de son estude » et qui s'appliquent si bien à la solitude que Dieu remplit :

Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atra
Lumen, et in solis tu mihi turba locis.

(Tibulle, IV. Elog. XIII.)

« Cellule, doux repos au milieu des chagrins du monde, dans la nuit la plus sombre tu m'enveloppes de lumière et ta solitude me tient lieu de compagnie (3). »

(1) DE LAMET et FROMAGEAU, tom. II, col. 693 à 706, *passim*.

(2) S. BERNARD *Lettres*.

(3) *Esprit de S. François de Sales*, tom. I, p. 296. — SCIPION, cité par S. AMBROISE (Epist. XLIX), avait déjà dit : « Nunquam minus solus sum quam cum solus esse videor. » *(La Grande Chartreuse*, par UN CHARTREUX, p. 270, *note*).

« La cellule est l'école de la science céleste ; là, Dieu est tout ce que l'on apprend, le moyen par lequel on apprend, le résumé que l'on étudie pour arriver au sommet de la connaissance de la suprême vérité (1). »

« Plus on se détache de tout, dit enfin Denys le Chartreux (2), plus on s'attache fortement à Dieu, et c'est la solitude qui aide le mieux à réaliser cet idéal. » — « Si l'âme est renfermée dans la solitude, alors, dit Bossuet, resserrée de tous côtés, elle se tournera vers Dieu (3). »



La mère de Clair voyant l'innocence de son fils en sûreté (4), se consacra elle-même au service de Dieu (5), dans le monastère des veuves de Sainte-Blandine (6), pour y finir ses jours (7).

En signe de leur consécration les veuves Religieuses portaient sur la tête une espèce de manteau, ou long voile, soit noir, soit violet, tel que l'avaient les Vierges du temps de saint Jean-Chrysostôme (8). Claude Charvet nous a dépeint le costume des Dames de Saint-André, qui pouvait

---

(1) R. P. D. BASILE, VIIIe Prieur de Chartreuse. *De laude vitæ solitariæ (La Grande Chartreuse,* p. 366).

(2) *De vita et fine solitarii.* C. VIII.

(3) *La Grande Chartreuse,* p. 368.

(4) DROUET DE MAUPERTUY.

(5) DE BLEMUR. *Vies des Saints.*

(6) CHARVET. *Hist. de la S. Église de Vienne,* p. 155. — GODESCARD. *Vie des Saints,* tom. I. — GRASIUS. « Illa sese apud S. Blandinam sanctimonialium viduarum consortio aggregavit. » — C. BARTHÉLEMY. *Annal. Hag.,* tom. VIII, ch. III. — *Diction. Hagiog.,* par l'AB. PÉTIN. — DE FELLER. *Diction. Hist.,* tom. V. — ROCHAS. *Biographie du Dauphiné.*

(7) COLLOMBET. *Hist. de la S. Église de Vienne,* tom. I, p. 221 et suiv.

(8) *Hist. Gén. de l'Église,* par BÉRAULT-BERCASTEL, continuateur d'HENRION, tom. III, p. 226.

bien ressembler à celui des veuves du couvent de Sainte-Blandine. « Leur habillement, dit-il, était noir, composé d'une tunique, d'une robe longue détroussée, et en hiver, d'un manteau doublé de fourrure blanche et mouchetée ; les manches de la tunique étaient longues et assez larges. J'ai vu, ajoute-t-il, le sceau d'une abbesse qui portait des manches rattachées sur le pli du coude et pendantes par dessous (1). »

« Ce que nous appelons le mont de Sainte-Blandine, dit M. le chanoine Pra, s'appelait, sous les Romains, le mont Quirinal. Comme c'est un des points les plus élevés des collines qui dominent la ville, les Romains y avaient bâti une citadelle. Au ve siècle le mont Quirinal devint une citadelle de la piété : la croix remplaça les aigles romaines depuis longtemps renversées : de saintes veuves veillaient dans l'oraison, là où le légionnaire faisait autrefois sentinelle, et aux clameurs de la soldatesque succéda le doux murmure de la prière et le chant harmonieux des louanges de Dieu.

« C'est dans cette forteresse d'un nouveau genre que la mère de saint Clair vint chercher un asile : de bonne heure, avons-nous dit plus haut, son cœur avait été blessé dans ses plus chères affections, et il lui sembla qu'en se vouant d'une manière absolue au service de Dieu, elle y trouverait à la fois et la meilleure consolation de ses souvenirs douloureux, et son abri le plus sûr contre de nouvelles déceptions. »

La mère de saint Clair quitta donc ce monde plein de malice et que dévorent les flammes de la cupidité et des passions. Pour elle, elle n'a jamais recherché que ce qui brille dans une conscience droite, et non ce qui éclate au

(1) *Memoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut*, p. 16-17.

dehors. Elle croit que tout ce qui s'aperçoit est perdu, et elle ne regarde pas comme digne de louanges ce que les hommes accueillent avec force félicitations.

... Cette veuve, selon le cœur de Dieu, pourra donc sans crainte goûter, à la fin de ses jours, le repos nécessaire à son corps usé par l'âge et les épreuves. Elle dormait, mais dans le Seigneur... Elle attendra ainsi le dernier matin, jusqu'à ce que pour elle soient prononcées ces paroles : « Le matin je me présenterai à vous et je vous verrai. » (Ps. V. 3.)

CHAPITRE III

Clair est nommé Supérieur du couvent de Sainte-Blandine. — Il est élu Abbé du monastère de Saint-Marcel. — Mort de la mère de Clair.

La mère se trouva bientôt sous la conduite de son fils. Car le mérite de Clair se faisant connaître de jour en jour (1), par ses progrès rapides dans la science (2) des choses célestes, on le tira peu après du monastère de Saint-Ferréol, pour lui donner à gouverner les veuves de Sainte-Blandine (3). Dans la direction de ces religieuses (4) saint Clair devint le modèle d'un supérieur accompli (5). « Il les gouverna assez longtemps en toute intégrité, et les avança grandement à l'esprit de religion et du zèle, à l'endroit des pauvres, qui sont les vrais membres de Jésus-Christ (6). »

---

(1) Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, p. 135, etc. — Collombet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, tom. I, p. 251.

(2) *Annales Hagiolog. de la France*... C. Barthélemy, tom. VIII, ch. III.

(3) Charvet. — Collombet.

(4) « Le nom de *religieux*, qui était commun autrefois à tous les chrétiens, ne se donne présentement qu'à ceux qui se retirent du monde pour entrer dans des monastères ou des communautés, où ils font profession de vivre dans un état purement consacré à Dieu et dans l'exercice des conseils évangéliques par les trois vœux solennels de Pauvreté, Chasteté, Obéissance. » (de Lamet, tom. II).

(5) Collombet. — Godescard, tom I, 1er janvier. — L'abbé Pétin, *Dict. Hagiog.* — De Feller, tom. V. — Drouet de Maupertuy.

(6) *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints*, par Un Solitaire, tom. I, p. 61.

Ayant donné de puissants témoignages de sa sainteté par la pratique des plus pures maximes de la vie spirituelle, saint Clair, nous apprennent divers écrivains (1), fut élevé au sacerdoce, au moment où il prit la direction de la maison des veuves de Sainte-Blandine. Mais laissons la parole au vénéré archiprêtre de Vienne (2) : « Environ « quinze ans après sa rentrée au couvent, dit-il, une grande « joie était accordée à la mère de Clair : son fils était « prêtre, et telle était la confiance qu'il inspirait, par la « gravité de ses mœurs et la solidité de ses vertus, que « l'évêque de Vienne (3) n'hésita pas à le charger de la « direction des religieuses de Sainte-Blandine.

« Alors sa mère, qui l'avait formé à la sagesse par ses « exemples, reçut de lui, à son tour, l'édification de la « sainteté et les conseils qui guidèrent ses pas dans une « perfection toujours plus avancée (4). »



Clair a acquit un tel renom de sainteté (5) que, du couvent de Sainte-Blandine, l'évêque ne tarda pas à le faire passer au monastère de Saint-Marcel, dont on le fit Abbé (6).

---

(1) CHARVET. — DE FELLER. — DROUET DE MAUPERTUY. — AD. ROCHAS.

(2) M. le CHANOINE PRA.

(3) *Cadold.* (Travail de M. l'abbé R***, curé du Diocèse de Grenoble.)

(4) GRASIUS. « Clarus interim, rebus cœlestibus omnimodis deditus, in tantum profecit, ut sibi monasterii viduarum regimen, primum concrederetur. » — *Annal. Benedict.*, lib. XI, § XXIII ; — *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, ad I. Jan. : « Ille vero brevi tantum profecit, ut dignus habitus sit, cui et sacerdotium conferretur, et sanctæ Blandinæ monasterium viduarum crederetur. »

(5) COLLOMBET, tom. I, p. 221 et suiv. — *Diction. Hagiog.*, tom. I, col. 611.

(6) CHARVET. *Hist. de la Sainte Église de Vienne*, p. 135, et suiv. — DE FELLER, tom. V — DROUET DE MAUPERTHUY. — AD. ROCHAS, etc. etc.

Rohrbacher (1) nous apprend que c'est « Cadéold, évêque de Vienne, qui lui donna le gouvernement du monastère de Saint-Marcel. » Le sentiment de Rohrbacher est partagé par ceux qui fixent la mort de saint Clair, vers 660, et étendent l'épiscopat de saint Cadéolde de l'an 640 à l'an 660.

C'est saint Clarens qui, d'après Messire Jean Lelièvre (2) et la *Revue du Dauphiné* (3), aurait confié à saint Clair la direction des moines de Saint-Marcel. Saint Clarens, d'après Adon, occupait le siège de Vienne, en 641. « Clarentius, dit-il, vir satis eruditus Viennensis episcopus Claruit. »

Enfin M. Ch. Barthélemy écrit : « Clair, élu ensuite abbé de Saint-Marcel, fut confirmé dans cette charge par l'évêque Clarus, successeur de saint Cadéolde (4). »

Il est à présumer que l'auteur de cette opinion aura confondu Clarus avec Clarens ; dans ce cas encore il est inexact de dire que Clarens fut le successeur de saint Cadéolde ; le successeur de Cadéolde étant Dodolène, selon l'opinion commune (5).

Le titre d'*Abbé*, donné aux supérieurs des communautés monastiques, remonte à l'établissement même de la vie cénobitique (6). Ce titre d'Abbé équivaut à celui de *Père* ou

---

(1) Tom. V, p. 688-689. — N. CHORIER, liv. V. — *Dict. Hagiog.*, tom. I, col. 489.

(2) Chap. XXII, p 163.

(3) 3me année 1879, *Les Archevêques de Vienne.*

(4) *Annal. Hagiol*, tom XXIII, *Vie de saint Clair*, ch. III. — Dans *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints*, par UN SOLITAIRE, on lit aussi : « L'évêque Clarus, successeur de saint Cadéolde, fit Clair abbé du monastère de Saint-Marcel. » P. 61.

(5) Voir plus loin, au chapitre VII la liste des évêques de Vienne, et, au 2e appendice, la notice sur Clarus, évêque de Grenoble.

(6) Cf. MABILLON. *Præf. in III sæcul. Bened.*, n° 3, et BOURASSÉ, *Dict. d'Archéologie sacrée*, tom. I, col. 63.

Chef de famille (1). En Occident, depuis le xe siècle, cette appellation est réservée dans certains ordres religieux aux supérieurs des principaux monastères, de ceux qui jouissent d'une autonomie et d'une indépendance plus ou moins illimitées (2).

Serait-il permis d'ignorer, encore moins de nier, le rôle important qu'ont joué les monastères dans la civilisation chrétienne? « Les moines, dit M. de Montalembert, étaient non-seulement les architectes, mais encore les maçons de leurs édifices. Après avoir dressé leurs plans, dont la noble et savante ordonnance excite encore notre admiration, ils les exécutaient de leurs propres mains, et en général sans le secours d'ouvriers étrangers. Ils travaillaient en chantant des psaumes, et ne quittaient leurs outils que pour aller à l'autel ou au chœur. Ils entreprenaient les tâches les plus dures et les plus prolongées, et s'exposaient à toutes les fatigues et à tous les dangers du métier de maçon. Les supérieurs aussi ne se bornaient pas à tracer les plans et à surveiller les travaux: ils donnaient personnellement l'exemple du courage et de l'humilité et ne reculaient devant aucune corvée. Tandis que de simples moines étaient souvent les architectes en chef des constructions, les Abbés se réduisaient volontiers au rôle d'ouvriers (3). »

Le respect et la vénération qu'inspirait leur sainteté les rendirent les protecteurs ordinaires des petits, des pauvres, du peuple contre la féodalité et les barbares (4). En effet, on les voit « s'assouplir aux phases politiques de l'Eu-

---

(1) Mgr Guérin, *Dict. des Diction.*

(2) Mgr Guérin, *Loc. cit.*

(3) *Introduction à la Vie de saint Bernard*, citée par Bourassé, dans le *Diction. d'Archeol. sacree*, tom. I, col. 29 et 30.

(4) Mgr Guérin, *Loc. cit.*

rope et du monde, dont ils suivent tous les mouvements. Ils répondent partout et longtemps aux besoins des choses et des esprits. Ils remplissent durant de longs siècles une mission de science, de liberté, d'opposition et de popularité (1). »

Élevé à cette dignité, Clair vérifia de plus en plus la signification de son nom. *Clarus*, en latin, devrait se traduire non point par le mot *Clair*, comme nous le faisons, mais par le mot « *l'illustre, le célèbre* » (2). Et, en effet, le nouvel Abbé était dès lors illustre par ses vertus : illustre par son zèle, par toutes les observances de la vie religieuse : illustre dans sa sollicitude de supérieur et de père de son monastère : illustre surtout par les miracles qu'il opérait (3). Sa bonté, unie à la fermeté dans ses fonctions, lui attirait l'estime de tous (4).

Il pouvait donc parler ainsi à ses moines :

« Mes frères, la règle et les constitutions du monas-
« tère doivent être gardées avec la plus grande ponctualité.
« Préférez la dernière place, et ne cherchez pas à vous
« élever au-dessus de vos frères. Gardez-vous de vous
« immiscer dans des emplois propres à ceux qui ont
« charge d'âmes, et ne vous créez pas sans motif de nou-
« velles obligations, si l'obéissance ne vous le commande.
« Un bon religieux sait faire le sacrifice de sa volonté, et
« accepte, sans se plaindre, les épreuves de cette vie : il

---

(1) BOURASSÉ. *Diction. d'Archéol. sacrée*, tom. I, col. 62.
(2) CH. BARTHÉLEMY, tom. VIII, ch. III.
(3) M. le CH. PRA. — CH. BARTHÉLEMY, hic. — « Temporis deinde progressu, munus Abbatis in monasterio Sancti Marcelli ab urbis præsule, infungeretur. Præstitit sese vir sanctus, in hisce functionibus, uti nomine, sic et virtutibus, Clarum, omnique jugiter tempore, munia sibi imposita, Dei opitulante gratia, egregie administrabat. » (GRASIUS). — *Annal. Bened.* Lib. XI, § XXIII, p. 353. — *Act. SS. Ord. S. Benedicti*, I Jan. 4°.
(4) M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble.

« sera plein d'égard pour ses frères. Que chacun ait grand « soin de n'avoir aucun rapport avec les gens étrangers au « monastère, à moins d'une extrême nécessité. Tous frè- « res d'un même Père il importe à votre avancement « spirituel que vous n'ayiez aucune préférence personnelle. « Parlez peu. Ayez toujours une occupation soit spiri- « tuelle, soit matérielle, qui vous permette de fuir l'oisi- « veté, et d'échapper ainsi aux tentations du démon. Que « le Supérieur de vos âmes ait la joie de vous voir sou- « mis même en ce qui pourrait paraître parfois de peu « d'importance. Vous ne serez jamais exigeants pour vos « frères, si vous vous reconnaissez volontiers les servi- « teurs les uns des autres, aimant à vous seconder mu- « tuellement... (1). »

Empruntant les accents d'un Jean Chrysostôme (2) il dira encore à ses religieux :

« Vous m'êtes plus chers que la lumière elle-même : et je « souhaiterais cent fois d'en être privé, pourvu que je puisse « à ce prix convertir vos âmes. Tout votre salut m'est plus « doux que les rayons du soleil. Eh ! de quels charmes sont- « ils pour moi, si la douleur de votre perte répand sur mes « yeux d'épaisses ténèbres ? La lumière extérieure est « bonne quand elle s'harmonise avec la joie du cœur : et « elle fatigue l'œil, lorsque l'âme est plongée dans un noir « chagrin. Je vous parle ici en toute sincérité. Mon ardent « désir est que vous puissiez toujours me comprendre ! « Au reste s'il arrive qu'un seul d'entre vous tombe dans « une faute grave, réveillez mon zèle. Que je périsse, si je « deviens semblable au paralytique ou à l'insensé, et si je « suis réduit à dire avec le Prophète : *La lumière de mes*

---

(1) D'après les *Institutiones Catholicæ...*, auctore Pouget, tom. V, p. 431.

(2) *Hom. III, in act. Apost. 3.*

« *yeux s'éteint et elle n'est plus en moi* (1). Eh ! quelle es-
« pérance peut me sourire quand vous ne faites aucun
« progrès dans la vertu ! Mais aussi quelle tristesse peut
« m'accabler, quand vous vous conduisez dignement. Oui
« je ne marche plus, je vole, lorsque j'entends dire du
« bien de vous. *Comblez donc ma joie* (2), car je ne
« souhaite et ne désire que votre avancement spirituel,
« et je ne veux l'emporter sur vous tous qu'en une seule
« chose : par l'affection que je vous ai vouée. Oui vous
« êtes tout pour moi : père, mère, frères, enfants. »



Nous croyons devoir placer ici le récit de la mort de la mère de Clair. Il est certain, d'après le témoignage unanime des historiens, qu'elle précéda son fils au tombeau, et que ce fut après l'élévation de Clair au sacerdoce. Nous savons aussi que malgré sa nouvelle dignité, l'Abbé de Saint-Marcel n'en continua pas moins de veiller sur le monastère des Veuves, qui lui avait été tout d'abord confié : car il avait une si grande largeur de cœur que rien ne pouvait lasser son zèle et sa charité.

Donc, sans nous attarder à résoudre le problème de la date précise, où cette mère vénérée quitta la terre, représentons-nous ce qu'il dut y avoir de touchant dans le colloque suprême de cette femme admirable avec son Dieu.

« O Seigneur, gémit la pieuse veuve, vous qui êtes la source et le lit de ces eaux immenses de la vie éternelle, dont le flux et le reflux sont entre vos mains, quand sera-ce que vous me recevrez dans votre sein ? Vous êtes toute l'es-

---

(1) *Ps.* XXXVII, 10.
(2) *Philipp.* XXII.

pérance et toute la félicité de votre servante, vous êtes l'unique objet de ses désirs, de ses soupirs et de son amour !... Quand sera-ce donc, ô source de vie, que mon âme pourra se rafraîchir dans les eaux délicieuses de votre sagesse ?... Quand sera-ce que vous la plongerez tout à fait dans cette vaste mer des plaisirs de votre gloire ?... Ah ! ne tardez plus, Seigneur, à lui accorder la vue et la connaissance de vos beautés infinies, afin de la guérir de ses misères et de ses langueurs... Mais puis-je espérer, Seigneur, que je verrai le jour si heureux qui me mettra dans la possession de vous-même ? Ce jour de joie et de ravissement, ce jour de fête et de triomphe que vous avez fait pour la félicité de vos élus ? O jour éclatant et agréable, qui n'aurez point de nuit, et qui serez éternel ! O jour de transports et d'extases, dans lequel vous me direz d'une voix pleine d'amour et de tendresse : *Entrez dans la joie de votre Seigneur* (1). »

Jésus a entendu les supplications de sa fille : « *Veni, electa mea*, lui dit-il, *veni, coronaberis*. Venez prendre possession de mon royaume qui n'aura jamais de fin. Venez jouir d'une félicité incorruptible, dont la joie n'est traversée d'aucun déplaisir, ni la sérénité obscurcie d'aucun nuage de tristesse, ni les biens mêlés d'aucun mal. Venez dans mon ciel, ou règnera une persévérance certaine, une tranquillité assurée, un plaisir plein de charmes, une douceur parfaite, une éternité bienheureuse, une béatitude éternelle, une Unité incompréhensible, une Trinité sans inégalité et une vision claire de cette Unité et de cette Trinité, qui est proprement la joie du Seigneur et la félicité des Saints (2). »

(1) Tiré des *Soliloques de saint Augustin*.
(2) Idem.

Les Cieux se sont ouverts ; dans les airs retentissent les mélodies célestes : les saintes Veuves, qui goûtent déjà aux joies éternelles se sont approchées de la mère de Clair... Elle les suit dans la bienheureuse Patrie. La terre en pleurs voyait disparaître un modèle de vertus, le Ciel saluait avec un saint enthousiasme cette nouvelle héritière des Biens Éternels.

Saint Clair, dans sa douleur filiale, répandit des larmes avec des prières auprès des Sacrés Tabernacles : « O mon divin Consolateur, dit-il à Jésus, secourez mon âme dans cette épreuve. Ne permettez pas, ô Vérité immuable, que mon cœur se laisse emporter à une vaine douleur. Je vous supplie de me faire perdre le goût de toutes les choses de la terre et de me les rendre amères et insupportables, afin que mon âme, étant d'autant plus vive qu'elle sera moins partagée, goûte avec plus d'avidité et d'application vos délices, et puisse trouver en vous la plénitude de sa consolation et de son unique bonheur. Augmentez en moi, ô mon Dieu, votre amour ; et toutes les amertumes et les souffrances de cette vie, qui est un véritable exil, me deviendront douces et agréables (1). »

Après avoir rendu à sa mère les honneurs de la sépulture chrétienne, Clair pria ainsi : « Terre, accueillez cette défunte avec amour et recevez-la dans votre sein : j'y enferme les membres d'une femme qui fut ma mère et je vous confie de nobles restes. Dans ces membres a habité une sagesse pleine d'amour, dont Jésus-Christ est la source. O terre, conservez fidèlement ce corps qui vous est confié ; car l'Auteur et le Créateur de toutes choses n'oubliera pas de venir vous redemander son œuvre et les traits formés à son image. Quand viendront les temps

(1) Imité des *Soliloques de saint Augustin*.

marqués où Dieu remplira toutes nos espérances, alors, obéissant à la loi suprême, vous vous entr'ouvrirez pour rendre ce corps tel que je vous le confie. Quand bien même l'action destructive des temps aurait réduit les os en cendres et n'en aurait fait qu'une poussière stérile pouvant remplir à peine le creux de la plus petite main, quand bien même les fleuves errants et les vents qui soufflent dans l'immensité du vide auraient emporté ces restes avec la poussière qui les recouvre, l'âme de l'homme demeure impérissable (1). »

---

(1) D'après une ancienne préface des Morts.

CHAPITRE IV

Prodiges opérés par Clair. — Ses Victoires sur le Démon.



'HISTOIRE nous a conservé quelques-uns des principaux miracles opérés par saint Clair. Tous les historiens affirment communément que Dieu, pour récompenser les vertus de son serviteur, lui donna le don des miracles (1), et que sa vie n'est qu'une série de merveilles (2).

L'Abbesse de l'hôpital de Sainte-Blandine tomba un jour si gravement malade de la fièvre que l'on n'attendait plus que l'heure de sa mort. Clair en ayant été averti, vint la voir, et, comme autrefois Notre-Seigneur auprès de la belle-mère de saint Pierre, il s'approcha de son lit, et lui prit la main ; puis en présence de toutes les religieuses, il pria un instant du fond de son cœur. Aussitôt la malade se leva guérie, et se rendit à l'église, accompagnée de ses religieuses, pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces de ce miracle (3).

---

(1) « Accessit et cœlitus miraculorum operatio. » (GRASIUS). — Tantis virtutibus non defuêre miraculis. » (*Annal. Bened.*, lib. XI, c. XXIII). — *Diction Hagiol...*, par l'abbé PÉTIN, tom. I, col. 611. — *Dict. hist.*, DE FELLER, tom. V. — DROUET DE MAUPERTUY. — LELIÈVRE. *Hist. de l'antiq. et sainct. de la cité de Vienne*, c. XXIII.

(2) *Les Nouvelles fleurs des Vies des Saints*, par UN SOLITAIRE, tom. I, 2 janv. — « Jésus-Christ opéra beaucoup de miracles dans l'Église de Vienne par le ministère de saint Clair. » (M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble.)

(3) *Acta SS. Ord. S. Bened.*, ad I jan., 5°. — C. BARTHÉLEMY. *Annal. Hagiol. de la France.* — DE BLÉMUR. *Vies des Saints*. Etc.

Un frère du monastère de Saint-Marcel, tourmenté par de cruelles souffrances d'entrailles, fut rendu à une santé parfaite, aussitôt après que le pieux Abbé l'eût oint avec l'huile sainte (1). Ce qui a fait dire à un ancien auteur que saint Clair « était le médecin des corps et des âmes (2). »

Une autre fois, comme il se rendait à un village voisin, accompagné de ses moines, un homme se présenta à Clair le corps tout couvert d'ulcères, en le suppliant d'avoir pitié de sa misère. Alors le bienheureux, pour déguiser le miracle qu'il devait opérer en faveur de ce malade, fit comme le prophète Elisée envers Naaman; il commanda à l'un de ses religieux (3) : « Allez, dit-il, mon frère, lavez ce pauvre malheureux dans le ruisseau qui est là tout proche. » Celui-ci obéit sur le champ, et, chose admirable (4), dès qu'il eut lavé les plaies de cet infirme, elles se fermèrent aussitôt. L'heureux miraculé montrait lui-même joyeusement à tous, comment sa peau avait recouvré une teinte vermeille et naturelle. Ce miracle fut la cause de sa conversion : il quitta le monde, et vint se ranger sous la conduite de saint Clair, qui lui confia les fonctions de portier du monastère (5), où plusieurs l'ont vu dans la suite.

L'homme de Dieu vint un jour, d'avanture, visiter une vigne qui appartenait au Monastère, et dont la grêle avait

---

(1) C. BARTHÉLEMY. — « Olei sancti delibutione curavit. » (GRASIUS). — « Oleo sancto perunctus. » (*Acta SS. Ord. S. Bened.*, ad 1 jan., 6e). — « Un autre religieux... est rendu à la santé par une onction d'huile « sainte. » ... — « Par l'onction des Saintes-Huiles.» (M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble.)

(2) DE BLÉMUR. — « Son Abbé lui fait des onctions avec l'huile sainte et lui rend à l'instant ses forces épuisées. » (M. le CH. PRA.)

(3) DE BLÉMUR. *Vies des Saints.*

(4) Du même.

(5) GRASIUS. — *Annal. Benedict.*, lib. XI, c. XXIII. — C. BARTHÉLEMY. *Annal. Hagiol. de la France.* — DE BLÉMUR. — DEOUET DE MAUPERTUY. — *Acta SS. Ord. S. Bened.*, ad 1 Jan., 6e.

ravagé tous les fruits. Ayant appelé le vigneron, il lui demanda s'il restait encore un espoir de récolte suffisante pour les besoins du Monastère. Mais comme il lui fut répondu qu'à peine quelques raisins étaient demeurés intacts, il se prosterna contre terre, et y passa toute la nuit (1) en prières. Le lendemain, ô merveille, on vit, avec un grand étonnement, la vigne tellement chargée de raisins, qu'à peine pouvait-elle soutenir l'abondance de ses fruits (2): et il ne paraissait plus aucune trace de la grêle et de l'orage qui l'avaient endommagée (3).

Ses religieux s'étant embarqués sur le Rhône pour pêcher, le Saint demeura sur le bord du rivage : un des frères, ayant jeté les filets sans précaution, tomba dans l'eau. Le fleuve était alors très grossi et coulait à pleins bords. Les autres frères se mirent à crier, tremblants, et pleins d'effroi à la vue du danger que courait un des leurs. Saint Clair, poussé par une vive foi, fit le signe de la croix sur le fleuve (4), et aussitôt l'eau qui entraînait le malheureux religieux, le rejeta sain et sauf sur le rivage, où ses frères le recueillirent (5). Le naufragé traînait après lui le filet qu'il n'avait point abandonné (6). Joyeux de ce miracle, les moines s'en retournèrent au monastère chanter les louanges du Seigneur, et le remercier d'avoir arraché leur frère à une mort certaine (7). Ce même jour,

---

(1) « Inibi in precibus pernox Clarus. » (Grasius.)

(2) De Blémur.

(3) *Acta SS. Ord. S. Benedict.*, ad I jan., 7°. — *Annal. Bened.*, lib. XI, c. XXIII. — C. Barthélemy. — De Blémur. — Drouet de Maupertuy.

(4) « Clarus abbas plena fide, contra fluminis impetum, salutiferæ Crucis signum expressit. » (Grasius). — « C'est un frère que, par un signe de croix, il retira des flots du Rhône qui le submergaient. » (M. le ch. Pra.)

(5) Grasius. *Loco. cit.*

(6) Drouet de Maupertuy.

(7) Tous les auteurs.

Dieu, pour mettre le comble à leur joie, voulut encore qu'ils prissent un poisson d'une merveilleuse grandeur, qui suffit à la subsistance de tout le monastère (1).



Le miracle, pourrons-nous dire en parlant de saint Clair, le miracle quitta le monde et se rangea sous la discipline du Père Abbé de Saint-Marcel : et le démon lui-même devra reconnaître la puissance de ce grand serviteur de Dieu.

Le saint Abbé, en effet, n'était pas moins puissant pour déjouer les attaques de Satan que pour guérir les maladies corporelles (2). Tandis que la Communauté prenait son repos (3), Clair avait coutume de se lever pendant la nuit pour prier : et, afin de mieux vaincre l'influence du sommeil, il se promenait dans un endroit voisin du monastère de Sainte-Blandine. Or une nuit, le Père Abbé vit se dresser devant lui, sous une forme humaine, un fantôme d'une taille gigantesque, et ayant des yeux semblables à des torches embrasées (4). C'était le Tentateur qui, ne pouvant souffrir la vie si pure (5) de Clair, le menaça de le chasser de ce lieu. Alors le pieux Abbé, confirmé dans la foi (6), soutenu par la vertu d'En Haut, et reconnaissant là une ruse diabolique s'arrêta sans effroi et demanda au fan-

---

(1) *Annal. Bened.*, lib. XI, c. XXIII. — C. BARTHÉLEMY. *Annal. Hagiol. de la France.* — GRASIUS. — DE BLÉMUR. *Vies des Saints.*

(2) *Petite Vie de saint Clair*, par M. B., curé. — « Son pouvoir si grand sur la nature s'étendait aussi sur le démon. » (M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble).

(3) DE BLÉMUR.

(4) C. BARTHÉLEMY. *Annal Hagiol. de la France.*

(5) DE BLÉMUR. *Vies des Saints.*

(6) Tous les auteurs anciens.

tôme de lui dire qui il était et ce qu'il cherchait. — Je suis Satan, lui fut-il répondu, je suis envoyé dans ce lieu pour t'en chasser, car il y a longtemps qu'il serait en notre possession, si tu n'étais là pour obstacle. — Retire-toi, Satan, lui dit le serviteur de Dieu, plein d'un courage céleste : c'est le Seigneur Jésus-Christ, mon Dieu, à qui seul appartient la terre et tout ce qu'elle renferme, qui s'oppose à tes desseins pervers (1). — Invoquant alors le saint nom de Jésus, il fit le signe de la Croix (2), et mit en fuite le démon qui disparut avec un fracas terrible et tel qu'il semblait que la maison fut ébranlée jusqu'aux fondements (3). On ressentit, au même instant, dans toute la région, une forte secousse, comme si la terre eût chancelé sur ses bases (4).

Confus de sa défaite, Lucifer, dont l'envie (5) ne meurt point, commença à tourmenter une religieuse, portière (6) du monastère, et chargée de porter les provisions nécessaires à la communauté ; le monstre infernal la persécuta si cruellement que tous en étaient étonnés (7). Clair accourut, dès qu'il en fut averti (8), et ayant mis ses doigts dans la bouche de la jeune fille, et fait sa prière, il chassa le malin esprit (9). Cette guérison causa une grande joie aux servantes de Dieu (10).

« Le Seigneur me conduit, pouvait dire le saint Abbé, rien ne me manquera. » (Ps. XXII, 1.) Aussi voyez quelle

---

(1) De Blémur.
(2) C. Barthélemy. *Annal. Hagiol. de la France.*
(3) De Blémur.
(4) C. Barthélemy.
(5) De Blémur.
(6) C. Barthélemy.
(7) De Blémur.
(8) C. Barthélemy.
(9) Grasius. *Vitæ Sanctorum*, tom. I.
(10) Du même.

paix inonde son âme, au milieu des agitations, des tentations inévitables de l'esprit mauvais. « O Dieu, s'écriait-il, dans sa ferveur angélique, ô Dieu, je ne craindrai rien, parce que vous êtes avec moi. » (Ps. XXII, 4.) Et après les luttes intérieures ses lèvres murmureront doucement : « O Dieu, je me reposerai, et je m'endormirai en vous qui êtes toujours le même, et à qui je dois cette grande quiétude de mon âme. » (Ps. IV, 9.)

Nous devons admirer les Bienheureux moins parce qu'ils ont opéré des prodiges (le miracle étant uniquement l'œuvre de la puissance divine), que parce qu'ils ont mené une vie angélique sur la terre. Jésus-Christ le déclare en ces termes : « Maintes personnes me diront un jour : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre « nom ? Chassé les démons en votre nom et opéré en votre nom mille merveilles ? Et je leur dirai : Retirez-vous « de moi, vous qui commettez l'iniquité, je ne vous connais pas. » (S. MATTH. VII, 22-23.) Et ailleurs : « Ne « vous réjouissez pas de ce que les démons vous sont « soumis, mais de ce que vos noms sont écrits dans le « ciel. » (S. LUC. X, 20.)

CHAPITRE V

Les prédictions du saint Abbé. — Sa mort et sa sépulture.

E don de prophétie ne fut pas l'une des grâces les moins considérables, dont Clair fut gratifié (1). Le fait suivant va nous le montrer. Cet admirable religieux, dont la course ici-bas touchait à sa fin, fut saisi d'une forte fièvre, pendant laquelle il eut révélation du jour et de l'heure de son trépas. Toutefois il ne se mit point au lit, et il endura cette fièvre avec autant de courage que de force, tellement qu'il continua toujours ses exercices spirituels. Mais enfin le mal l'ayant réduit à une extrême faiblesse (2), il fit assembler ses religieux au jardin, où il était allé se promener (3), et s'étant assis (4), leur montrant un visage, où la joie et la tristesse se succédaient tour à tour (5), il leur parla avec une douceur ineffable des choses du ciel (6). Il leur déclara dans un grave langage (7) la révélation, le secret qu'il avait appris du Roi des siècles, devant qui tous les temps

---

(1) DE BLÉMUR — « Fuit et spiritu prophetico divinitus illustratus. » (GRASIUS).

(2) DE BLÉMUR.

(3) CHARVET. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, p. 135.

(4) M. le CH. PRA.

(5) DROUET DE MAUPERTUY.

(6) M. l'abbé R***, curé du diocèse de Grenoble.

(7) « Gravi sermone. » (GRASIUS.)

sont présents. Il leur prédit les ravages des Vandales et des Sarrasins, Maures d'Espagne (1), qui arrivèrent environ soixante-douze ans après (2). L'oracle divin lui avait aussi appris que le royaume des Gaules serait fortement dépeuplé (3). Puis il leur tint ce discours (4) : « Mes frères « bien-aimés, l'Apôtre nous assure qu'il nous faut entrer « dans le royaume des Cieux par beaucoup de maux et de « tribulations, par un chemin semé d'épines et environné « de croix (5). J'ai jusqu'ici travaillé avec vous : voici le « Tout-Puissant qui m'appelle (6), je ne vous cacherai « point les choses terribles qu'il m'a révélées. L'Eglise « de Vienne aura six évêques qui la gouverneront en « paix, mais sous le septième elle éprouvera, par le « juste jugement de Dieu une cruelle persécution de la « part des payens, à qui la ville sera livrée. Les prêtres (7), « les moines et les autres habitants seront ou tués, ou « bien réduits en une affreuse solitude, et le territoire « saccagé. Vivez donc dans une crainte continuelle, et « veillez sur vous-mêmes : travaillez à votre perfection, « par la pénitence (8), afin que lorsque seront venus les « jours de la désolation (9), de larmes et de sang (10), si « quelqu'un d'entre vous est encore sur la terre, quand « ces malheurs arriveront, il soit préparé à les recevoir

---

(1) CHORIER. *Hist. Génér. du Dauphiné*, liv. IX, c. XVIII.

(2) GODESCARD, tom. I. — ABBÉ PÉTIN. *Diction. Hagiog.*, tom. I, col. 612.

(3) « Cœlesti oraculo didicerat de Gallicani regni depopulatione. » (GRASIUS).

(4) M. B., curé.

(5) DROUET DE MAUPERTUY.

(6) CHARVET. *Hist. de la Ste Église de Vienne.* — C. BARTHÉLEMY. *Annales Hagiol. de la France*, tom. VIII, ch. V.

(7) CHORIER. *Loc. cit.*

(8) DE BLÉMUR.

(9) M. le CH. PRA.

(10) DROUET DE MAUPERTUY.

« avec fermeté (1). » Les frères de saint Clair ne purent entendre ce discours sans verser des larmes (2).



« L'espérance est la vie élémentaire et temporaire de l'amour. Elle n'a qu'un temps : l'amour seul ne meurt point. » (I CORINTH. XIII. 8). C'est l'aveu qu'en fait l'illustre Abbé dans sa pieuse plainte à Dieu : « *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* » Assurément son union avec Dieu était déjà réelle sur la terre, et elle était assez intense pour lui donner le sentiment d'être comblée.

« Mais ces quiétudes célestes qui sont pour enivrer ne sont pas pour durer : et, leur fruit ordinaire, comme le plus saint de leurs effets, c'est que, laissant en nos esprits une connaissance plus élevée de l'ineffable excellence de Dieu, et, par suite, une vue plus nette de la distance qui nous sépare encore de Lui, il en résulte en nous un sentiment d'autant plus vif de notre exil et un désir plus ardent de le voir enfin terminé (3). »

Saint Clair attendait donc le moment qui devait le réunir à son Créateur. Sa bouche jour et nuit était ouverte aux hymnes et aux cantiques de louanges, et il tenait les yeux attachés au ciel, comme pour lui demander sa délivrance. Elle était proche... Bientôt, en effet, la maladie terrassa le vaillant athlète qui, sur les instances de ses religieux, dut se mettre au lit, où il ne cessa néanmoins de prier avec grande ferveur. Quelques jours après, Clair eut (4) une vision qui remplit sa belle âme de conso-

(1) CHARVET. *Loc. cit.*
(2) C. BARTHÉLEMY. *Annal. Hagiog. de la France*, tom. VIII, ch. V.
(3) MGR GAY. *Les vertus chrétiennes.*
(4) « Trois jours avant sa mort. » Tous les auteurs.

lation (1). Il lui sembla que le ciel s'ouvrait et qu'une multitude d'élus quittait le céleste séjour pour entrer dans sa chambre. Ces esprits bienheureux, plus blancs que la neige, et plus brillants que le soleil (2), étaient précédés d'une jeune fille d'une admirable beauté et d'un radieux éclat. Le malade contemplait ce spectacle d'un œil attentif et avec un visage joyeux, quand soudain il reconnut la bienheureuse vierge (3) sainte Blandine, qui venait pour le consoler, et l'inviter à suivre une si merveilleuse armée. « Dans trois jours, lui dit-elle, c'est-à-dire le pre-« mier jour de l'an (4), à la cinquième heure, Marcel et « moi nous viendrons de nouveau te trouver, pour t'em-« mener avec nous au royaume bienheureux, dans la « Sainte Sion ; et, afin que l'ennemi ne te puisse nuire, « toute cette multitude des Élus du Seigneur (5) sera avec « toi, et t'environnera (6), pour te protéger. » Là-dessus la vision s'évanouit (7). Laissant alors son âme se livrer à la reconnaissance, pour une si insigne faveur du ciel, le saint Abbé répéta deux fois ces paroles du psalmiste : « *Mon âme tressaille d'allégresse de la bonne nouvelle qui m'a été dite, nous irons dans la maison de Dieu.* » (Ps. CXXI, 1). Au troisième jour, il se fit donc porter dans l'église, où il résolut d'attendre l'effet de la parole de sainte Blandine : il se fit étendre sur un cilice où il ne cessa de prier jusqu'à ce que Dieu daignât le visiter et

---

(1) *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, n° 12 et note. — Surius. *De probatis sanctorum historiis.*

(2) C. Barthélemy. *Annal. Hagiol. de la France.* — De Blémur.

(3) « Virgo beatissima. » (Surius).

(4) De Blémur.

(5) C. Barthélemy. *Loc. cit.* — De Blémur.

(6) *Acta SS. Ord. S. Bened.*, n° 12, et note. — Surius.

(7) Collombet. *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, tom 1er. — Godescard. *Vie des Pères et des Martyrs*, tom 1er.

l'appeler à lui (1). Puis quand l'heure suprême approcha, il exhorta une dernière fois ses frères (2), par ces touchantes paroles :

« De peur, mes frères, que vous ne deveniez lents et pares-
« seux dans le travail de votre sanctification, soyez fermes
« dans la foi, par la pratique des bonnes œuvres et par
« une longue patience, pour devenir vous aussi héritiers
« du bonheur éternel. Abraham, après avoir reçu la pro-
« messe de Dieu, et s'être assuré de son accomplissement,
« persévéra longtemps dans le bien et dans la patience,
« au milieu des tribulations de cette vie. Aussi a-t-il
« obtenu l'effet de cette promesse. Il en sera de même de
« vous, si vous ne vous lassez pas dans la pratique de vos
« devoirs religieux. Or, mes frères, vous qui avez quitté
« le monde pour embrasser la foi de Jésus-Christ, qui
« avez mis tout votre refuge dans la ferme espérance des
« biens futurs, dites souvent comme le Prophète : *Tout*
« *notre bien est de nous tenir unis à Dieu et de mettre*
« *en lui toute notre espérance* (3). Dieu veut, en effet, que
« les siens soient un, mais en lui : car en eux-mêmes
« cela n'est pas possible (4). *Ne faites rien, ne dites rien*
« *par vaine gloire, rien par esprit de contention* (5). Ah !
« je vous en conjure par le nom de Jésus-Christ, dites
« tous la même chose, et qu'il n'y ait pas parmi vous de
« divisions. Accordez-vous dans l'unité d'un même esprit
« et d'un même sentiment. Ayez les mêmes goûts, le même
« amour : n'ayez qu'une vie, et mettez tous vos soins à
« conserver cette unité, en reliant tout dans la paix (6).

(1) C. Barthélemy. — De Blémur.
(2) *Acta SS. Ord. S. Bened.*, n° 12, et note. — Surius.
(3) Cf. *Epist. ad Hebr.*, c. VI. *Passim.*
(4) S. Augustin. *De Trinitate.*
(5) *Ad Philipp.*, c. II, 4.
(6) Cf. *I ad Corinth.*, c. I, 10 ; *ad Philipp.*, c. II, 2 ; *ad Ephes.*, c. IV, 3.

« Demeurer dans une pure et inviolable unité, c'est le « moyen infaillible de participer toujours à Dieu. Partici- « per à Dieu c'est lui ressembler : or, il est l'amour et « l'union, trois qui s'aiment et qui sont une seule et « même divinité. »

Après ce discours, saint Clair se mit à réciter le psautier avec ses frères, et sur le point du dernier verset du psaume CL(1), à ces paroles : « OMNIS SPIRITUS LAUDET DOMINUM. — QUE TOUT ESPRIT LOUE LE SEIGNEUR. » une lumière céleste et une odeur ineffable (2) se répandirent dans tout le lieu où était le saint Abbé.

Son âme bienheureuse, brisant les liens du corps (3), s'en alla dans la maison du Seigneur. C'était le premier janvier, vers (4) l'an 660. C'est en son monastère de Saint-Marcel (5), que saint Clair rendit le dernier soupir.

---

(1) « Laudate Dominum in sanctis ejus. »

(2) « Odor vero ineffabilis cum luce maxima locum, ubi sanctus Dei jacebat, replevit. » (GRASIUS).

(3) *Acta SS. Ord. S. Bened.*, n° 12, et note. — SURIUS.

(4) GODESCARD, *Vie des Pères et des Martyrs*, tom Ier. — DE FELLER, tom V. — « Initio hujus anni (660) vel insequentis, Clarus Abbas Viennensis in cœlum abiit (*Annal. Bened.*, lib. XII, c. VII). — « C'est par erreur, dit DOM PIOLIN *(a)*, que la mort de saint Clair est rapportée au premier janvier de l'année 733, par le P. CH. CAHIER *(b)*. » — M. BARTHÉLEMY, dans les *Annales Hagiologiques de la France (c)*, dit que « son bienheureux trépas arriva le jour de la Circoncision de l'an de grâce 735. » — Les abbés JUSTE et CAILLAU, écrivent : « S. Clair mort vers 676 » (*Hist. de la Vie des Saints, des Pères et des Martyrs*, t. I, p. 9). — Enfin les BÉNÉDICTINS, dans une note insérée après le récit des derniers moments du Saint, s'expriment ainsi : « Nullus character chronologicus tempus obitûs S. Clari designat, præter tempus cladis Viennensis ab ipso prædictæ. Mortuus videtur Pontificatu Georgii Viennensis pontificis, qui post Laudalenum et Bobolenum Cadeoldo successit *(d)*. »

(5) LELIÈVRE, *Hist. de l'ant. et sainct. de la cite de Vienne*, c. XXIII.

(a) Suppl. aux Vies des Saints, tom. I, p. 4.
(b) Caractéristique de la Vie des Saints, tom. I.
(c) Tom. VIII, ch. VI.
(d) Acta, n° 12. — CHARVET dit au contraire que « S. Cadéolde voulut lui rendre ce dernier devoir. » *(Hist. de la Ste Eglise de Vienne)*. Ce sentiment est encore partagé par LELIÈVRE et DROUET DE MAUPERTUY.

La mort de ce Père bien-aimé fit un grand vide dans la famille religieuse des moines de Saint-Marcel. Mais leur douleur ne fut pas inconsolable : car ils étaient fortifiés par l'espérance d'une union éternelle au sein des Élus.

Ils pleurèrent leur Père, comme autrefois Augustin avait pleuré son ami Nébridius. « Il vit, notre Père, disaient-ils, il vit, ô Seigneur, celui que vous aviez orné des dons de votre grâce, et dont nous étions devenus les fils. Le voilà dans ce séjour, vers lequel il soupira toute sa vie... Nos oreilles n'entendront plus ses paternelles et doctes instructions... Aujourd'hui il tient la bouche de son âme attachée à votre source qui est la Sagesse, et il y étanche en liberté les ardeurs toujours renaissantes de sa soif, heureux d'un bonheur qui n'aura pas de fin. Et pourtant, nous ne croyons pas, ô Dieu, qu'il s'y enivre au point de nous oublier, puisque vous, qui êtes Celui qu'il boit, vous gardez notre souvenir (1). Non ce n'est pas la terre de l'oubli que cette terre où demeurent à jamais les vivants véritables. Ce ciel si large ne resserre pas les cœurs, il les dilate ; il ne les aliène pas, il les épanouit dans la joie. Sa sainte lumière rend la mémoire sereine et limpide comme le jour : elle n'y fait point la nuit, elle n'y amasse point d'ombres. On y apprend ce qu'on ignorait : mais ce que l'on savait, on ne peut pas le désapprendre (2)... Que sommes-nous maintenant pour vous, ô Père, l'unique de notre cœur... Combien nous sommes pauvres sans vous !... Est-ce qu'entré désormais dans les puissances de Dieu, et l'âme toute pleine du souvenir de sa justice, vous ne vous souviendriez plus de nous ?... Vous

---

(1) S. AUGUSTIN, *Confessions*, liv. IX, c. III.
(2) S. BERNARD, Serm. II, de S. Victor. *Passim*.

nous aimiez... L'amour ne meurt jamais !... Éternellement vous vous souviendrez de vos frères (1). »

Saint Clair fut transporté et enterré, comme il l'avait demandé (2), dans l'église Sainte-Blandine et de ses quarante-huit compagnons, au milieu du chœur (3). La céleste lumière s'évanouit (4), mais l'odeur suave demeura jusqu'à ce que son corps fut mis en terre au lieu de sa sépulture (5). Ce furent les premiers signes extérieurs de sa gloire (6).

Plusieurs auteurs affirment que « comme l'on portait le corps du saint Abbé à sa dernière demeure, un paralytique fut approché de la bière, et aussitôt, à la vue de tout le monde, il fut guéri (7) ».

Auprès de son tombeau, que rendirent célèbre de nombreux miracles (8), l'Église et les peuples chanteront :

Cujus ob præstans meritum, frequenter
Ægra quæ passim jacuêre membra,
Viribus morbi domitis, saluti
Restituuntur.

---

(1) S. Bernard. Sermon XXVI, sur le *Cantique des Cantiques. Passim.*

(2) Vous porterez mon corps, avait-il dit, dans l'église de la bienheureuse martyre Blandine, et de ses compagnons martyrs, où je souhaite d'être enterré. » (Drouet de Maupertuy). — *Annal. Hagiol. de la France*.. C. Barthélemy, tom. VIII, ch. V.

(3) C. Barthélemy. *Loc. cit.*

(4) Lelièvre.

(5) *Acta SS. Ord. S. Bened.*, n° 12.

(6) De Blémur.

(7) Grasius. — *Acta SS. Ord. S. Bened.*, n° 12. — *Annales Bened.*, lib. XII, c. VII.

(8) C. Barthélemy. — Lelièvre.

« Devant son tombeau sacré se presse une foule de malades dont les membres, languissants naguère, sont guéris, et quelle que soit la maladie ils recouvrent la santé. »

Après la ruine du monastère (1) de Sainte-Blandine, les restes sacrés de saint Clair furent transportés dans l'église de Saint-Pierre (2). Mais au XVI[e] siècle (3), ils furent profanés et dispersés par les protestants.

A chacun d'entre nous, Dieu dit par le prophète Isaïe : « Je vous porterai moi-même, et cela jusqu'à la vieillesse, jusqu'à l'âge où vos cheveux blanchiront : comme c'est moi qui vous ai créés, c'est moi aussi qui vous porterai et, en vous portant, je vous sauverai. » (ISAIE LXVI, 12).

Puisse donc cette vie, dirons-nous en finissant, puisse-t-elle servir à ranimer notre foi, à exciter notre émulation pour la vertu, et à nous faire recourir par de ferventes prières au Protecteur que le Ciel nous a donné.

---

(1) CHORIER, liv. V, ch. III. — COLLOMBET, tom. I.
(2) AD. ROCHAS. — DE FELLER. — ABBÉ PÉTIN. *Dict. Hagiogr.*
(3) Tous les auteurs.

CHAPITRE VI

A quelle famille appartenait saint Clair ? — Le village de Saint-Clair-sur-Rhône (Isère).

LAIR est appelé *Clarus*, en latin (1), qui signifie « illustre, célèbre, qui répand la clarté ! (2). » C'est le nom que l'histoire lui a conservé. — Faut-il voir là un nom de famille, ou bien un nom de baptême ?

1° — Nos recherches dans les archives du Rhône, de l'Isère, de la Savoie, etc., ainsi que le bienveillant concours de savants hagiographes n'ont pu nous faire découvrir l'arbre généalogique de notre Saint. Avant nous, M. l'abbé Bertrand, ancien curé de Pisançon, s'était posé cette question : « Saint Clair était-il de la maison de Clérieux ? » Il répond : « Nous n'avons rien découvert qui puisse nous en donner la preuve (3). » Quoi d'étonnant ! Autrefois « les noms étaient totalement personnels. On n'en portait ordinairement qu'un, et on établissait la filiation en disant : *Jean* fils de *Pierre* ; *Joseph*, fils de *Martin*, etc.

« Les noms de famille n'ont commencé à se multiplier qu'à la fin du xe siècle, ou au commencement du xie, mais leur usage, qui date, pour les rois, du règne de

---

(1) DOM PIOLIN. *Suppl. aux Vies des Saints*, tom. I, p. 4. — CH. BARTHÉLEMY. *Annal. Hagiol. de la France*, tom. VIII. — *Dictionn. de l'art de vérifier les dates*, col. 220.

(2) ABBÉ PÉTIN. *Dictionn. Hagiog.*, tom. II, col. 1609.

(3) *Nouveau Manuel de Piété* : — *Dévotion à S. Clair*, c. III, p. 53 et suiv.

Pépin le Bref, n'est devenu général, pour les particuliers, qu'à l'époque de saint Louis ; encore même ne s'est-il pas introduit en même temps dans toutes les provinces (1). »

Le pèlerinage de saint Clair à Pisançon fut établi sous Guillaume de Clérieux (2). Or la famille de Clérieux, une des plus importantes de toute la contrée, possédait le château de Pisançon. La similitude de nom entre Clair et Clérieux permet-elle d'attribuer au saint Abbé de Vienne une si noble origine ? Un érudit correspondant du diocèse de Valence le nie absolument et nous écrit : « Clérieux, traduit en latin par Claricolus ou Clarilocus est au moins une inexactitude : le nom latin de Clérieux est Clariacus ou Clerilocus qui prête moins à l'interprétation qu'on veut lui donner. »

« Les noms propres français, dit M. Maigne (3), forment, sous le rapport de leur origine trois ou quatre catégories distinctes. Les uns sont des noms de terre ou de fiefs... Les nobles qui n'avaient que des villages ou des châteaux prirent le nom de ces villages ou de ces châteaux... D'autres, et c'étaient les plus nombreux, qui n'avaient que de simples domaines seigneuriaux, se nommèrent de ces domaines. Ainsi se formèrent les noms de Beauchamp, de Bellevue, etc. »

Sur l'interprétation des anciens noms, M. Ed. Alexis (4) écrit de son côté : « Le nom à expliquer est ordinairement revêtu d'une forme latine (5). » Or, ajoute-t-il, « un nom de localité n'est pas toujours aussi simple qu'il peut le pa-

(1) W. MAIGNE. *Abrégé méthodique de la science des Armoiries*, livre V, c. IV, I, origine des noms de famille.

(2) L'ABBÉ BERTRAND. *Loc. cit.*

(3) Loc. cit.

(4) *Étude sur la signification des noms des communes de Provence.*

(5) *Idem*, 1re part., p. 9.

raître, et vous avez souvent à le décomposer en deux autres mots, et quelquefois trois : il y a même plus, les deux ou trois éléments de ce nom n'appartiennent pas toujours à une seule langue (1)...

Il n'est pas rare non plus de rencontrer dans les noms fournis par les chartes, non-seulement des suppressions et adjonctions de lettres que l'on devine assez facilement, mais, chose bien plus essentielle, des substitutions de lettres, et Ducange (2) peut nous indiquer que les lettres suivantes sont quelquefois employées, savoir : E pour A, L pour R, etc... (3). »

D'après ce qui précède la différence ne serait pas grande entre Claricolus et Clariacus : Clericolus et Clerilocus. L'un et l'autre signifierait « propriété, domaine de Clair : — Locus, lieu, demeure, propriété. — Clari, de Clair. »

2o — Clair est-il un nom reçu au baptême ? L'auteur de la *Vie de saint Honorat* (4), s'étant posé la même question en parlant de Valérien et d'Antoine, y répondait par une affirmation. Puis expliquant le choix de ces noms, il ajoutait : « On ne voit point d'autre raison de cette préférence qu'un patronage aimé sous lequel peut-être leurs parents voulurent les placer. »

Dom Rabory, dans l'*Histoire de saint Martin* (5) nous dit que « plusieurs des disciples de saint Martin prirent le nom de leur maître, sans doute pour marquer qu'ils voulaient suivre ses exemples. »

---

(1) *Étude sur la signification des noms des communes de Provence*, Ire part., 1re Observation, p. 11.

(2) *Dictionnaire de basse et moyenne latinité.*

(3) Ed. Alexis. *Loc. cit.*

(4) L'abbé L. Pierrugues. *Vie de S. Honorat, fondateur de Lerins et evêque d'Arles*, c. X, p. 181 et notes.

(5) Pages 206 et suivantes.

L'apostolat si fécond de saint Clair, évêque de Nantes, aura pu être connu de la mère du futur Abbé de Saint-Marcel. Or, il est rare, dit un auteur ecclésiastique (1), qu'une âme sérieuse et intérieure, connaissant la vie d'un saint, ne ressente pour lui quelque chose d'intimement pieux et n'entretienne un colloque secret que la raison ignore et que la grâce seule pénètre et entretient. Cela expliquerait la préférence accordée au nom de Clair, et la préoccupation de la mère pour former son fils à une vie de zèle et d'amour des âmes.



Le gracieux village de Saint-Clair-sur-Rhône doit à la protection, dix fois séculaire, de son illustre patron la gloire incontestée d'avoir toujours gardée vivace la foi de ses pères. Si nous écrivions pour les touristes, nous chanterions le riant paysage qui encadre d'un riche bouquet de verdure ce pays situé au pied d'un mamelon, où s'étagent de nombreux plants de vignes, donnant un vin apprécié. Que d'autres disent la beauté de cette plaine, fécondée par les eaux du Rhône, qui furent les témoins du premier miracle de saint Clair.

Mais notre but est tout autre. Le 5 octobre 1895, nous descendions du train, aux Roches-de-Condrieu : un beau soleil d'automne éclairait de ses derniers rayons cette terre du miracle et, — ô effet de l'illusion — nous crûmes apercevoir alors comme un reflet de cette clarté céleste qui illumina la chambre de Clair, au moment où il rendit sa belle âme à son Créateur. C'est sous le coup de cette pieuse rêverie, que tout doucement nous arrivâmes au village qui,

(1) Mgr Gay.

à travers les âges, a toujours conservé vivace le souvenir de son saint Protecteur (1). Au presbytère nous reçûmes une fraternelle et cordiale hospitalité : nous y retrouvions un ancien co-pélerin de Terre-Sainte, de 1885.

D'après Lelièvre (2), Saint-Clair était un comté qui fut donné à Saint-Maurice de Vienne, par un Comte Vert de Savoie. Il est probable que cette donation remonte au temps de Charlemagne.

Vers 1150, le pape Eugène III, confirmant les biens et les privilèges de l'Eglise de Vienne, nomme le bourg de Saint-Clair (3). Les papes Adrien IV (1155) et Calixte II confirment ces mêmes privilèges (4). Dans un Chapitre tenu à Lyon, en 1285, il fut statué qu'il serait « traicté et « transigé avec l'Eglise de Lyon, sur les différents des « juridictions et chasteaux de Givors, de Coindrieu et de « Saint-Clair. A ces fins feust l'Obéancerie de Saint-Clair « commise au sieur Allemand de Coindrieu, chanoine de « Vienne, moyennant l'hommage mentionné en la tran-« saction, randue au Chapitre, tant à son nom, que de « tous ses subjets de Coindrieu et pour ce moyen exempté « par le Chapitre des refusions du dict S. Clair, par « gratification (5). »

Par acte passé à Vienne, les nones de mai 1293, le dauphin Humbert « se départe de toute prétention et

---

(1) Le Village de Saint-Clair, situé à 161 mètres d'altitude, a une population de 500 habitants ; il est à 1500 m. de la gare des Roches-de-Condrieu (P.-L.-M.) et à 12 kilom. de Vienne.

(2) Nous devons dire ici que Lelièvre, bachelier en théologie, chanoine sacristain et abbé de Saint-Ferréol, auteur de l'*Histoire de l'antiquité et saincteté de la Cité de Vienne en la Gaule Celtique*, fut obéancier et seigneur de Saint-Clair. (LELIÈVRE, page 379).

(3) « Villam S. Clari. Et est suscriptum et signatum : Ego Eugenius Catholicæ Ecclesiæ Episcopus. » (LELIÈVRE, c. XLI, p. 339, et suiv.)

(4) LELIÈVRE, c. XLII, p. 342-343.

(5) LELIÈVRE, c. XLIII, p. 363-365.

« cognoissance quelconque dessus S. Clair, mesme du gros « domaine, *Cum mero et mixto Imperio,* qu'il recognoist « estre et appartenir au Chapitre de Saint-Maurice, en « franc fief (1). » Allemand de Condrieu, seigneur obéancier de Saint-Clair, reçut cet acte.

Une malheureuse guerre, occasionnée par la délimitation des paroisses de Condrieu et de Saint-Clair, désola, pendant de nombreuses années, les Églises de Vienne et de Lyon.

« En 1328 une armée de près de dix mille hommes sortit de Vienne et alla attaquer Condrieu qu'elle prit, ruina le château, pilla la ville et ravagea les environs. Philippe de Valois avait succédé cette même année à Charles le Bel : sur son ordre le bailli de Mâcon lève des troupes, passe le Rhône et assiège le bourg et le château de Saint-Clair. La garnison se défendit d'abord avec vigueur : mais le gouverneur ayant été tué dans un assaut avec les plus braves, le reste ne pensa plus qu'à capituler. Le mal n'eut pas été si grand si le Bailli eût gardé les articles dont on était convenu, mais il les viola ouvertement : la malheureuse garnison fut taillée en pièces, le bourg brûlé avec l'église, et le château fut détruit (2). »

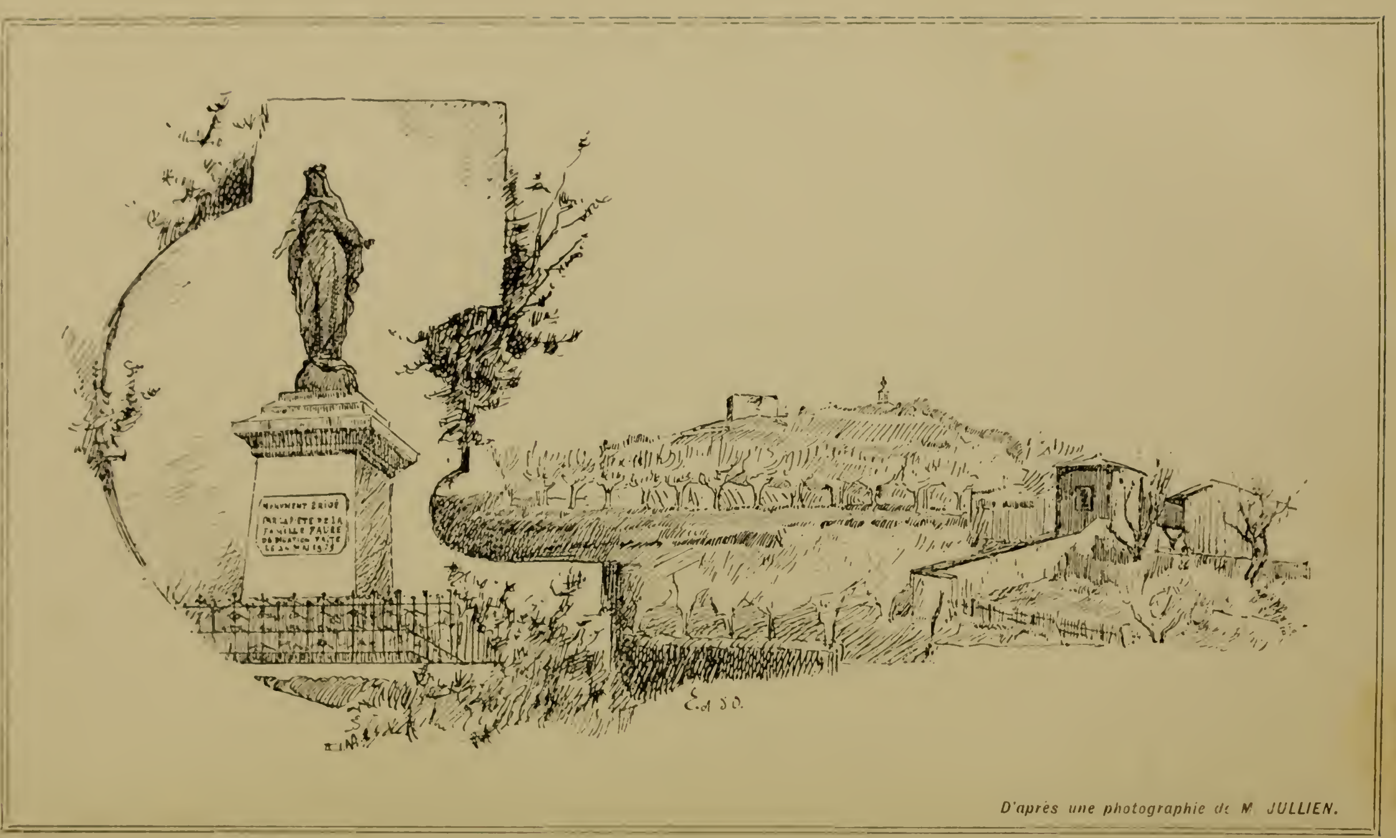
Rebâti, le château de Saint-Clair « fut ruiné du règne de Henri III de Valois, du temps de la Ligue par les garnisons mesmes qui étaient dedans (3). »

---

(1) « Depuis, l'an 1620, le 4 avril, le mesme droict fut confirmé par la Cour de Parlement de Grenoble au profit de nostre Chapitre moy obéancier et seigneur dudit Saint-Clair poursuivant, après la veüe de noz tiltres et enqueste faicte sur ce subject de l'authorité de ladicte Cour, pour imposer silence à certains nobles et autres qui voulaient traverser l'Église de Vienne en ses droicts et prééminences dessus ladicte terre et jurisdiction. » (LELIÈVRE. *Hist. de l'antiq. et sainct. de la cité de Vienne*, ch. XLIX, p. 377 et 379).

(2) CHARVET. *Hist. de la Ste Église de Vienne* XIV[e] siècle, p. 464.

(3) LELIÈVRE, c. XLIX



D'après une photographie de M. JULLIEN.

EMPLACEMENT DE L'ANCIEN CHATEAU DE SAINT CLAIR

LE MONUMENT DE LA VIERGE

Sur l'emplacement qu'occupait l'ancien château a été érigé, en 1875, un très beau monument à la Vierge Immaculée. Le cri de foi et d'amour à Marie, de l'excellente paroisse de Saint-Clair, est gravé sur la pierre de ce monument.

Du côté du pays on lit :

A MARIE
PLEINE DE GRACE, IMMACULÉE
NOTRE MÈRE, NOTRE REINE
QU'ELLE SOIT POUR NOUS
NOTRE DAME DE BON SECOURS.

Du côté Nord :

MONTREZ-VOUS NOTRE MÈRE.

A l'Est :

MONUMENT ÉRIGÉ
PAR LA PIÉTÉ DE LA FAMILLE FAURE.

DÉDICATION FAITE LE 24 MAI 1875

Au Midi :

CONDUISEZ-NOUS AU CIEL.

Depuis la bénédiction du monument, le dimanche qui suit la fête de N.-D. Auxiliatrice, la paroisse de Saint-Clair y fait une procession solennelle, qui attire un grand nombre de fidèles des paroisses voisines.

Non loin du monument se trouve un vieux pan de mur, reste séculaire de l'ancien château : il est enclavé dans la propriété de M. Jullien, châtelain actuel de Saint-Clair.

Saint-Clair-sur-Rhône eut-il de bonne heure une chapelle ou église érigée en l'honneur de son saint Patron? Les donations des IXe, XIIe et XIIIe siècles indiquent sura-

bondamment l'existence du culte rendu à saint Clair dans son pays. Nous venons de voir comment, entre 1328 et 1330, le bailli de Mâcon, envoyé par Philippe de Valois au secours de l'Église de Lyon, contre celle de Vienne, incendia le sanctuaire de Saint-Clair (1).

L'église s'était à peine relevée de ses ruines qu'une nouvelle épreuve l'attendait. Les vandales Huguenots y mirent le feu en 1562, s'emparèrent du reliquaire en argent qui renfermait la tête de saint Clair, et brûlèrent les reliques. Mais l'église devait être bientôt rendue à la piété des peuples d'alentour qui la visitaient depuis longtemps. En effet « le Chapitre de Saint-Maurice, Seigneur du lieu, la rétablit conjointement avec les habitants (2). »

« L'année 1612, écrit Lelièvre, fut édifiée (3) l'église du glorieux confesseur et abbé saint Clair, en la terre et seigneurie du Chapitre de Saint-Maurice, à cause des fréquentes dévotions des peuples voisins. Icelle église consacrée par Monseigneur le Révérendissime Evesque d'Ephèse, coadjuteur de l'Eglise de Vienne, l'an 1617 (4), le dimanche après la feste de saint Martin, avec les indulgences concédées par le mesme pape Grégoire XV, le 2 janvier, feste dudict saint Clair, pour 7 années, à cause de la fréquence du peuple (5). »

Nous devons à l'obligeance d'un bienveillant confrère de pouvoir donner ci-après le plan de l'Église de Saint-Clair.

---

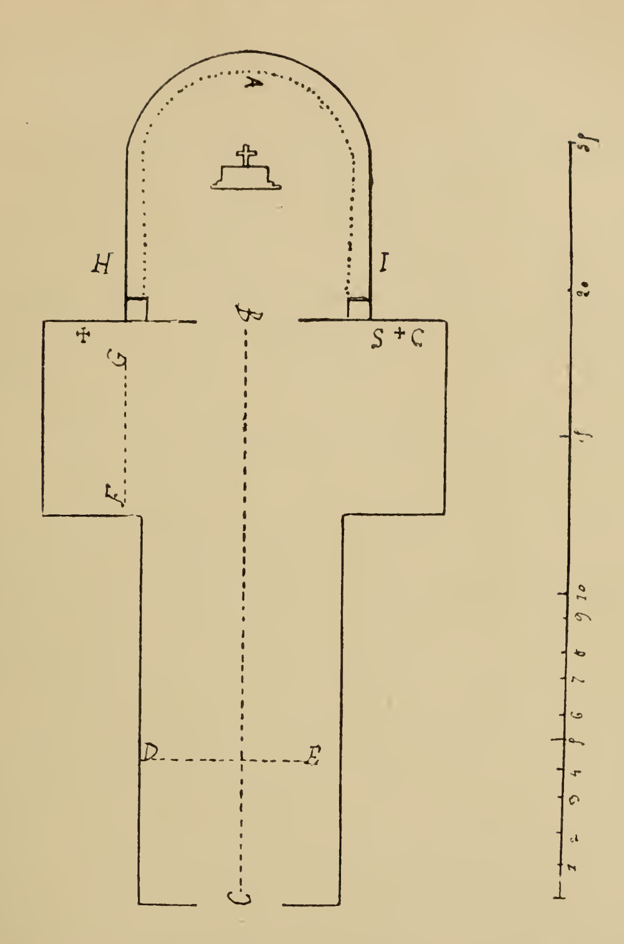
(1) Voir CHARVET, *Les fastes de l'Église de Vienne*. — CHORIER. — COCHARD, etc.

(2) COLLOMBET, *Histoire de Vienne*.

(3) D'après ce qui précède et la note suivante il serait plus juste d'écrire : « L'année 1612 fut réédifiée l'Église... »

(4) « Jérôme de Villars envoya Pierre de Villars, évêque d'Éphèse qu'il avait obtenu, en 1612, pour son coadjuteur, *benir* la nouvelle eglise paroissiale, ce qu'il fit le dimanche après S. Martin, de l'an 1617 (COLLOMBET, *Hist. de Vienne*).

(5) LELIÈVRE, c. LXXI, p. 519-520.



PLAN DE L'ÉGLISE ACTUELLE DE SAINT-CLAIR

L'autel de saint Clair, du côté de l'épître, est marqué par une croix entre les lettres S C

C'est en 1845, que M. Nicoud étant curé, l'église de Saint-Clair fut en grande partie reconstruite et restaurée aux frais de la famille Faure, acquéreur du château de Saint-Clair, et insigne bienfaitrice de ce village. En 1849, le même curé fit placer au clocher de l'église deux belles cloches, dont l'une,

— (celle qui reçut au baptême le nom de Clair). — porte l'inscription suivante : « A fulgure et tempestate libera nos « Domine. Sancte Clare ora pro nobis. Le parrain a été « M. Charles Faure. La marraine Mme Faure, son épouse. » Avant la ligne suivante et après ce qui précède est gravé un chérubin. Puis on lit : « M. Nicoud, curé de Saint-Clair. — Grubis, maire de la commune. — Fondue par ✠ Prosper Rosier 1849. » — La cloche donne la note *sol* ; elle a 0m,92 de diamètre (1).

(1) GUSTAVE VALLIER. *Inscriptions campanaires du departement de l'Isère*, n° 96, p. 361.

CHAPITRE VII

Les monastères de Sainte-Blandine et de Saint-Marcel, du VIIe siècle à nos jours.

UE devint le monastère de sainte Blandine dans la suite des âges? Chorier écrit dans ses *Recherches sur les Antiquités de la Ville de Vienne* (1) : « Des moines succédèrent, par des raisons qui sont aujourd'hui ignorées, à ces religieuses en la possession de ce monastère, comme je le recueille de l'épitaphe de Dodon que nous représentons. Et enfin, n'y étant resté, dans les désordres et les désolations que cette province a souffertes si souvent, qu'une église à moitié découverte, elle fut entièrement rasée l'an 1562, de peur qu'elle ne favorisât les desseins que les ennemis de l'Etat pourraient former sur Pipet. Voici l'épitaphe de Dodon qui, étant mort à l'âge de 80 ans, fut enterré dans cette église.

✝ DODONI PECCATORIS DVS MISERERE
SEPVLTI QVI HVIC LOCO FIDELIS EXTI-
TIT QVIQVE ETIĀ DE SVO PREDIO AD
ALENDA LIBAMINA ET FRATRV̄ ADIV-
TORIO DEDIT VINEAS IN TAVSIAGO VBI
POSSUNT COLLIGI PLVS MINVSVE MODII
OBIIT OCTVAGENARIVS IIII KL. IVLI.

« Il ne lui a donné d'autre qualité que celle de pécheur, et cette confession si publique nous oblige à un aveu pu-

(1) Livre V, ch. III, p. 428 et 429.

blie de sa probité. — *Tausiaco.* Tausieu. Toisi. qui est déjà rappelé dans une donation du xᵉ siècle (1). »



Du monastère de Saint-Marcel. que saint Clair rendit extrêmement célèbre. il nous reste très peu de choses aujourd'hui. Le souvenir ne nous en est rappelé que par la croix et la grotte de Saint-Marcel. qui sont situées. d'après l'histoire. sur l'emplacement de l'ancien monastère. Ainsi que l'indique le dessin. la croix est au-dessus de l'ouverture de la grotte, et porte, à sa base, la date de 1835.



ABBAYE DE SAINT-MARCEL
(État actuel)

La grotte est aujourd'hui la propriété de la dame R***.

---

(1) Toisi, aujourd'hui Toisieu, hameau de la paroisse de Saint-Prim, voisin de Saint-Clair, était autrefois du territoire de Cheyssieu.

Une porte de fer en protège l'entrée. Intérieurement cette grotte a la forme suivante (1) :



J'ai pu, le 8 octobre 1895, pénétrer dans ce sombre réduit et voir la fameuse source qui aurait le don de guérir les enfants de certaines infirmités. A mi-chemin un autel fort modeste serait sur l'emplacement du lieu où furent retrouvées les reliques de saint Marcel *(sic !?)*.

En sortant du souterrain il faut prendre à gauche pour se rendre à la chapelle (?) qui se trouve au rez-de-chaussée de la maison de la dame R***. Cette chapelle est à gauche en entrant, et l'autel fait face à la porte d'entrée. Curieux et superstitieux s'y rendent en assez grand nombre, si l'on en juge par les mutiples bibelots qui sont appendus aux murs de cette chapelle. Une grossière statue dorée d'un saint (2) surmonte l'autel. Les gradins sont décorés de quelques fleurs artificielles mêlées à des fleurs des champs. Au milieu du tombeau de l'autel est un grand reliquaire renfermant plusieurs reliques. Sur le nom d'une de ces reliques on a écrit récemment : « *Ceci est la vraie relique de saint Marcel (? !).* » Il y a un bassin pour les offrandes volontaires (? !).

(1) Voici les dimensions de cette grotte : La partie A B C mesure environ 20 mètres de long sur 2m,50 de large, et 2m,25 de haut. Un second couloir se greffe sur le premier à la lettre D. Il est moins long que le premier, moins élevé et moins large aussi. L'autel de l'*Invention des reliques (!)* est à la lettre C ; la source miraculeuse *(sic)* est au point E.

(2) A ses pieds est l'inscription *Saint Marcel*. Je n'aurais jamais rêvé d'un saint aux traits si rudes...

Voici ce qu'a écrit Chorier (1) au sujet de cette grotte : « Elle est, dit-il, auprès de l'ancien couvent de Saint-Marcel, où le peuple ignorant s'est imaginé que saint Marcel a passé une partie de sa vie, soit pour éviter les cruautés des païens, en se tenant ainsi couvert, soit pour converser plus particulièrement avec Dieu, en fuyant la compagnie des hommes. De là on y a même dressé un autel. — (Chorier semble parler ici de l'autel qui est dans la grotte) — et souvent on y porte ses prières et ses offrandes pour obtenir de Dieu, par son intercession, la guérison de certaines maladies particulières aux enfants qui sont encore à la mamelle... »

On croit que ce monastère avait été fondé dans le courant du VIe siècle, ou peut-être à la fin du Ve, en l'honneur de saint Marcel, célèbre martyr de Châlon-sur-Saône, vers la fin du IIe siècle, et dont le culte est fort répandu dans l'ancien royaume de Bourgogne (2).

L'emplacement du monastère de Saint-Marcel nous est marqué dans un diplôme de Louis, fils de Lothaire, roi de Provence : il est conservé dans le cartulaire de l'Église de Vienne. Ce prince rend à l'Église de Vienne le village de Genicien et l'église de Saint-Marcel, située hors des murs de Vienne entre deux châteaux qui sont : *Heumedium*, c'est-à-dire Pipet, et *Crappum*, c'est-à-dire Saint-Just (3).

Il est fait expresse mention du monastère de Saint-Marcel dans l'acte de l'institution de l'aumônerie générale de Vienne, portant qu'il était situé sous le château de Pipet, vers le midi. La reine Ermengarde donna quelques ter-

---

(1) *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, liv. V, ch. II.
(2) Communication de M. le chanoine PRA.
(3) CHORIER, liv. V, ch. II. — CHARVET, p. 136. —. Voir ci-dessus p. 21.

res qui y ont pour limite le château de Pipet... Adalelme, abbé de Saint-Pierre, fait, sous le règne de Conrad, vers l'an 1460, un bail amphithéose à Jean, prêtre, et à Bérenger, diacre, de quelques fonds situés auprès de l'église de Saint-Marcel et aux environs. Ce contrat y est appelé *præstaria*, et les confins de ce fonds y sont : *in uno latere castrum Eumedium, in alio latere castrum Quiriaco et terræ sanctæ Blandinæ, in alio latere castrum Crappo, in quarta parte via publica quæ dicitur ad muro bello*... Le chemin *ad muro Bello* est celui qui tend à Beaumur. Pipet (Eumedium) est septentrional : le mont Saint-Just (Crappum) lui est méridional, et celui de Sainte-Blandine (Quiriacum), oriental (1). »

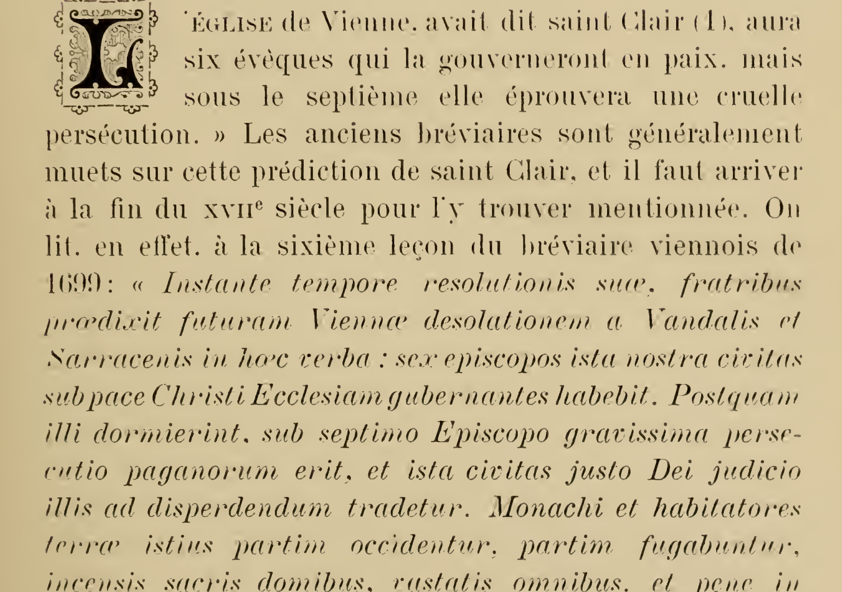
Je n'ai vu nulle part qu'après les guerres de religion, au XVIe siècle, ces monastères aient été de nouveau rebâtis. La croix qui garde l'entrée de la grotte de Saint-Marcel rappellera à travers les âges que ce sol fut sanctifié par les prières et les austérités d'un saint religieux ; elle dira à tous qu'elle est un gage d'espérance et que seule elle ouvre la porte du Ciel.

---

(1) CHORIER, liv. V, ch. II, p. 422-423.

CHAPITRE VIII

Quand et comment se sont accomplies les prédictions de saint Clair. — Les Évêques de Vienne du VIIe au Xe siècle.



L'ÉGLISE de Vienne, avait dit saint Clair (1), aura six évêques qui la gouverneront en paix, mais sous le septième elle éprouvera une cruelle persécution. » Les anciens bréviaires sont généralement muets sur cette prédiction de saint Clair, et il faut arriver à la fin du XVIIe siècle pour l'y trouver mentionnée. On lit, en effet, à la sixième leçon du bréviaire viennois de 1699 : « *Instante tempore resolutionis suæ, fratribus prædixit futuram Viennæ desolationem a Vandalis et Sarracenis in hæc verba : sex episcopos ista nostra civitas sub pace Christi Ecclesiam gubernantes habebit. Postquam illi dormierint, sub septimo Episcopo gravissima persecutio paganorum erit, et ista civitas justo Dei judicio illis ad disperdendum tradetur. Monachi et habitatores terræ istius partim occidentur, partim fugabuntur, incensis sacris domibus, vastatis omnibus, et pene in desolationem redactis.* »

A la leçon V^e^ de l'office actuel de saint Clair, le supplément du bréviaire, pour le diocèse de Grenoble, est conforme au bréviaire viennois de 1699, excepté le commencement que voici : « *Instanti tempore resolutionis suæ*

---

(1) Voir ci-dessus Chapitre V, page 48.

fratribus prædixit futuram Viennæ desolationem a Sarracenis in hæc verba : Fratres secundum Apostoli dictum per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. Quid mihi a Dno revelatum sit non tacebo : Sex Episcopos ista nostra civitas... » Le reste comme ci-dessus.

Les Bréviaires de Chambéry, Tarentaise et Annecy (1) renferment aussi cette mémorable prophétie dans leur supplément respectif. Mais au lieu de parler des six évêques qui ne verraient point la persécution, ces bréviaires précisent le temps qui s'écoula entre la mort de saint Clair et l'accomplissement de ces tristes évènements. « *Prophetiæ dono conspicuus, futuram à Sarracenis* POST SEPTUAGINTA ANNOS *regionis vastationem, prædixit.* » Tel est le texte, ayant rapport à la désolation, annoncée par le saint Abbé.

Les ravages que les Sarrasins firent dans le territoire de Vienne, au siècle suivant (2), ne vérifièrent que trop la prédiction de saint Clair (3). Ils devinrent la terreur publique, parce qu'ils ne vivaient que de brigandages... Ils firent des incursions non seulement dans toute la Provence, mais encore en Languedoc et en Dauphiné (4). Remontant la vallée du Rhône, puis celle de la Saône ils s'emparèrent de toutes les places qui bordaient ces deux rivières jusqu'à

(1) La légende historique des bréviaires de Lyon et de Belley ne mentionne pas les prédictions de saint Clair.

(2) « Cent ans après, Vienne fut enveloppée avec son Église et son peuple, dans cette désolation générale. » (DROUET DE MAUPERTUY).

(3) COLLOMBET. *Hist. de la Ste Eglise de Vienne*, tom I., p. 221, etc. — « Quod postea rei demonstravit eventus. » (GRASIUS). — « Hujus vaticinii veritatem rei eventus demonstravit. » (*Ann. Bened.*, lib. XII, § VII) — *Annal. Hagiol. de la France...* C. BARTHÉLEMY, tom VIII, ch. V. — DE BLÉMUR, tom I, janvier. — ROHRBACHER. *Hist. Univ. de l'Église*, tom V, p. 188-189.

(4) *Hist. de l'Église de Frejus*, par M. G. C. D., tom. I, ch. XVI, p. 181.

Châlons : ils se répandirent ensuite dans les plaines de l'ancienne Bourgogne (1).

« La persécution, que saint Clair annonça de la part des payens, écrit de son côté Charvet, précédait la prise de Vienne et fut vérifiée par les courses des infidèles, qui ne manquèrent point de ravager la province et d'emmener beaucoup de captifs : ces courses continuèrent et la ville enfin tomba en leur pouvoir (2). » On éprouva tous les maux que le saint Abbé avait prédits, et, s'ils n'accablèrent point tout d'un coup l'Église de Vienne, si ces fléaux terribles s'avancèrent par degrés, ce fut un effet de la miséricorde de Dieu qui, dans toutes les occasions où sa justice s'exerce, obtient d'elle ces délais, afin de conserver les uns par la fuite, et de purifier les autres par la pénitence, avant la consommation de leur sacrifice (3).

Les nombreux monastères des environs de Vienne furent la proie des flammes (4) : il y eut une multitude de martyrs, non seulement parmi les moines, mais parmi les habitants de toute condition. Un plus grand nombre encore fut réduit à errer sans secours par les bois et les lieux déserts, ou à s'expatrier : les églises furent incendiées : tout fut pillé ou détruit (5).

En 732 l'orage avait fondu sur Eudes, duc d'Aquitaine, et l'émir Abdérame tailla son ennemi en pièces. Eudes vint alors se jeter dans les bras de Charles Martel et ce

(1) Henrion. *Hist. de l'Église*, tom III, liv. XXII, p. 288.

(2) « Vienne fut une des premières villes exposées à leur fureur qu'elle éprouva tout entière. » (Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*). — Mermet assure que « Vienne seule échappa à cette désolation et le dut au courage heureux de ses habitants. Les Sarrasins ne pouvant s'en rendre maîtres firent le dégat dans la campagne. » (*Hist. de la ville de Vienne*, p. 143-146).

(3) Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne.*

(4) Mermet. *Hist. de la ville de Vienne* (p. 143-146).

(5) Henrion. *Hist. Géner. de l'Église*, tom. III, liv. XXII.

grand capitaine se leva aussitôt... Il marcha contre les barbares, et les attaqua entre Poitiers et Tours... Charles Martel remporta une victoire complète et Abdérame périt dans la mêlée (1). Il demeura 375000 des ennemis sur la place (2).

Toutefois les Églises se ressentirent longtemps de cette invasion désastreuse.

Saint *Eoalde* (3), ou *Eolde* (4), était évêque de Vienne en 719. C'est de ce temps qu'il convient de commencer à compter l'accomplissement de la prophétie de S. Clair. Toutefois il suffit, pour vérifier la prédiction, que ces malheurs aient pris naissance sous l'épiscopat de S. Eoalde, et que leur suite n'ait pas été interrompue. Or bien que ce saint Abbé eut dit que, sous le septième évêque, depuis S. Cadéolde, le pays serait ravagé par des payens et la ville prise, cependant les Sarrasins qu'il avait en vue ne s'en sont emparés que plusieurs années après la mort de S. Eoalde, qui fut le septième évêque.

Après Eoalde, saint Bobolin II ne tint le siège de Vienne qu'environ trois ans (5).

Bobolin II étant mort, saint Austrobert (6), ou Ostrobert (7), fut appelé pour gouverner l'Église de Vienne. Ce fut de son temps que la désolation prédite par S. Clair fut entièrement accomplie (8). Qui pourrait pénétrer dans l'abîme des secrets de la Providence divine? Cette province n'avait jamais été si sainte et jamais elle ne fut

(1) Fabre Aug. *Hist. de Provence*, tom. I, p. 308-310.
(2) Ruffi. *Hist. de Marseille*, p. 38.
(3) Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*.
(4) Chorier. *Hist. Gener. du Dauphine*, p. 622.
(5) Charvet, *Loc. cit.*
(6) Idem.
(7) Chorier. *Loc. cit.*
(8) Charvet. *Loc. cit.*

plus malheureuse. Le bonheur est-il incompatible avec la haute vertu (1)?

S. Austrobert fut contraint d'abandonner la ville et son église. Il se retira auprès de sa famille dans une terre qui lui appartenait, nommée Julidac; et, pénétré d'une douleur amère à la vue de tant de maux, il y mourut peu de temps après, au milieu des siens. Son église l'honore le 5 de juin (2).

La date de 732, donnée par un certain nombre d'auteurs, comme étant l'année de l'invasion des Sarrasins dans le Dauphiné et la Bourgogne, se trouve contredite par plusieurs autres qui lui préfèrent celle de 737. Sans prendre partie dans l'une ou l'autre de ces opinions, il nous suffit de constater que « le fait des dévastations est certain, l'époque seule serait douteuse (3). »

Ce qui nous porte à consigner ici cette réflexion très juste d'un écrivain Viennois : « Il n'est pas douteux, dit Mermet (4), que l'incendie d'une immense quantité de monastères a fait perdre une foule de manuscrits qui auraient jeté du jour sur l'histoire ancienne; et d'un autre côté, à dater de l'invasion des Sarrasins l'histoire du Moyen-Age devient d'une obscurité bien difficile à pénétrer, car alors l'ignorance augmente chaque jour et les recherches historiques ne peuvent être dirigées que par des chroniques presque toujours fautives, ou par des légendes peu croyables. »

---

(1) CHORIER. *Hist. Génér. du Dauphiné*, p. 622 et 623.

(2) CHARVET. *Hist. de la Ste Église de Vienne*. — « Hic sepultus est in villâ quâdam proprietatis suæ Julidiaco, non longe a Sequanâ fluvio. » (ADO. *Chronicon*. — *Ætas sexta* — 718-727). — Sequana se traduit par la Seine. Charvet dit Sève, par erreur, Sève est inconnue; — Collombet dit la Saône; — Lelièvre met la Seine.

(3) CHARVET. *Loc. cit.*

(4) *Hist. de la ville de Vienne*, p. 147.

« On ignore même, écrit Henrion (1), jusqu'à la suite des évêques de la plupart des villes que les infidèles avaient occupées : et dans le catalogue de ces prélats on trouve de fréquentes lacunes depuis le septième siècle jusqu'au neuvième.

Adon, dans ses Chroniques (2), ne parlait pas différemment. « Vastata, disait-il, et dissipata Viennensi et Lugdunensi provincia, aliquot annis sine episcopis utraque Ecclesia fuit, laicis sacrilege et barbare res sacras ecclesiarum obtinentibus. »

« Et, conclut H. Bouche, de là vient que tous les Catalogues des Éuêques de chaque Diocese, tant de cette Prouince (la Provence), que de toute la France sont défectueux durant ce siecle, et le suiuant, attendu qu'il y auoit fort peu de veritables Éuêques, les Éuêchez estant possedez par des Laïcs et des Seculiers, qui les faisoient seruir à leur fantaisie : point de Conciles pour corriger les abus ; fort peu d'écriuains pour marquer les choses ecclesiastiques ou seculières qui arriuoient en ce temps-là (3). »



Le lecteur sera sans doute heureux de trouver ici la liste chronologique des prélats qui ont occupé le siège de Vienne, depuis saint Clair, jusqu'au x[e] siècle. D'après ce qui précède, on comprendra que l'entente ne soit point complète pour fixer à chacun de ces prélats la durée de son épiscopat ; toutefois les auteurs sont à peu près unanimes pour reconnaître qu'Ostrobert vivait encore en 732.

(1) *Hist. Gener. de l'Église*, tom III, liv. XXII, p. 290.

(2) *Ætas sexta*, 718-727.

(3) H. Bouche. *La Chorographie de Provence*, tom. I, liv. V, section, I[re], p. 702.

A en croire Chorier (1), les six évêques plus heureux, qui ne virent pas l'invasion des barbares, furent *Dodolène* ou *Laudolène*, *Bobolin*, *Déodat*, *Blidram*, *Agrat* et *Éolde*.

Voici le tableau chronologique des évêques de Vienne, d'après Charvet, Drouet de Mauperluy et Adon.

D'après CHARVET	Elect. Décès	*D'après* DROUET *de* MAUPERTUY (2)	Elect. Décès
S. Edicte........	636-640	S. Edicte........	637-640
S. Cadéolde.....	640-662	S. Cadéolde.....	640-660
S. Dodolène.....		S. Dodolène.....	660-664
S. Bobolin I.....		S. Bobolin.......	664-690
S. George.......		S. George.......	690-701
S. Déodat.......		S. Théodat......	701-710
S. Blidramme....	678-708	S. Blidram......	710-716
S. Agrat........	708-708	S. Agrat........	716-718
S. Eoalde.......	708-723	S. Eoalde.......	718-719
S. Bobolin II....	723-726	S. Bobolin II.....	719-730
S. Austrobert...	726-739	S. Ostrebert....	730-740
S. Villicaire....	739	S. Villicaire....	740-763
S. Procule......	755	S. Procule......	766-774
S. Berteric......	758-790	S. Berteric......	774-790
S. Ours..........	790-796	S. Ours.........	790-796
S. Volfère......	796-810	S. Volfère......	796-814
S. Barnard......	810-841	S. Bernard......	814-850
Agilmar......	842-860	S. Agilmar......	850-859
S. Adon.........	860-876	S. Adon.........	860-876
Otram........	876-885	S. Otramme......	876-887
Bernoin.......	885-898	S. Bernoin.......	887-893
		S. Volferic......	893-898
Rainfroi......	898-906	S. Rainfroi, ou Rigofréde.....	898-908
S. Rostaing, coadj.	903-904	S. Rostaing, coadj.	903

(1) *Hist. de la Ste Église de Vienne*, p. 622-623.
(2) Chronologie peu sûre.

D'après ADON

	Élect.
Clarentius, vir satis eruditus Viennensis episcopus claruit	641
Sindulphus, clarus habetur	669
Hecdicus, magnæ religionis vir	669
Chaldeoldus	686
Dodolenus	696
S. Audoenus, virtutibus clarus	696
Bobolinus, episcopus insignis claruit	699
Georgius, magnæ virtutis episcopus	699
Dedatus, episcopus magnæ parcimoniæ vir	706
Blidrammus	714
Eoldus	717
Eobolinus	718
Ostrebertus, vir strenuus et nobilis episcopus	718
Willicarius	718
Berthericus, homo simplex	758
Proculus, episcopus innocens et simplicis naturæ	
Ursus, episcopus mimiæ simplicitatis	796
Bajovarius	796
Bernardus	813
Aglimatus (1)	865

Les troubles religieux de 1562, 1566 et 1567 semèrent de nouveau la destruction dans cette malheureuse province de Vienne. Les calvinistes s'acharnèrent contre les monastères et les églises : les reliques des saints furent ou dispersées ou livrées aux flammes. La plupart des maisons religieuses, alors détruites, n'ont jamais pu se relever de leurs ruines (2).

---

(1) Ici s'arrête dans la *Chronique* d'Adon la succession des Évêques de Vienne. Dans l'*Éloge historique* nous trouvons après Agilmar, S. Adon, S. Othram, S. Bernoin, S. Rainfroi.

(2) Voir Collombet, tom. I, p. 222, et suiv. ; — Charvet, p. 136 ; — Chorier (*Recherches historiques*), c. V, 3 ; — Le T. R. P. Jacques Fodéré, p. 355 ; — Ad. Rochas (*Biographie du Dauphiné*). ; — Dr Feller, tom. V. — Etc., etc.

APPENDICE I

Saint Clair, évêque et martyr, honoré dans le diocèse d'Avignon.



Le diocèse d'Avignon a, dans son bréviaire, au 9 février (1), l'office double de saint Clair martyr, évêque d'Apt; la fête est du rite double-majeur pour la ville d'Apt (2). Le culte de ce Saint a été confirmé par la Sacrée Congrégation des Rites, en 1856 (3) et en 1876, quand a été approuvé le Propre du diocèse d'Avignon (4).

Il est donc bien vrai que ce diocèse fait une fête de saint Clair, évêque d'Apt, et martyr; mais c'est tout ce que l'on sait sur ce Saint.

Car « il n'y a dans les *Annales de l'Église d'Apt* rien de bien certain sur l'existence d'un évêque d'Apt, du nom de Clair, lequel, d'après nos traditions, aurait siégé à Apt, après saint Auspice, dans la période du IIe siècle (5). » Mais s'il est vrai, que ce saint a existé comme évêque d'Apt, il

---

(1) « Fête marquée au 2 janvier dans le bréviaire de Nicolaï, imprimé à Lyon, en 1533. » (J. Terris. *Les Évêques d'Apt*, p. 20). — Dans l'*Histoire de l'Église d'Apt*, par l'abbé Boze membre surnuméraire de la société littéraire d'Aix, on lit : « Saint Clair, évêque d'Apt et martyr. Sa fête est marquée au 2 janvier dans le bréviaire de Jean Nicolaï imprimé en 1532. »

(2) M. Garcin, d'Apt : lettre du 16 avril 1896.

(3) Cf. J. Terris. *Les évêques d'Apt*, p. 20.

(4) Les documents sur saint Clair d'Apt, nous ont été procurés, surtout par M. le chanoine Albanès, par MM. Trouche, vicaire à Aix-en-Provence, Aug. Reboul, vicaire à Apt, et Garcin, historiographe. d'Apt.

(5) M. Garcin, d'Apt.

faudrait dater son existence dans le temps qui s'écoule du milieu du IIe au IVe siècle. Dans cet espace l'histoire place plusieurs saints évêques, honorés, ou tout au moins mentionnés, mais sans date fixe et précise.

Après saint Auspice, dit M. Jules Terris (1), nous n'avons plus la suite exacte des évêques d'Apt, pendant trois siècles... L'Église d'Apt a honoré anciennement, ou honore encore comme saints, plusieurs évêques, la plupart martyrs, qu'il faut placer dans l'intervalle qui sépare saint Auspice du prédécesseur immédiat de saint Castor. Nous en donnons ici les noms d'après nos divers historiens, sans pourtant pouvoir garantir l'ordre dans lequel ils ont dû se succéder (2). »

RÉMERVILLE — *Hist. relig. d'Apt* —	An. D.	DENIS DE Ste-MARTHE — *Gallia Christiana* —	An. D.	P. PAPON — *Hist. de Provence* —	An. D.
1. S. AUSPICE.	97	1. S. AUSPICIUS	....	1. S. AUSPICE.	....
2. S. CLAIR...	....	....	....	....	....
3. JULLIEN.	....	....	....	....	....
4. PIERRE .	....	....	....	....	....
5. ROCON..	....	2. S. LEONIUS..	....	2. S. LEONIUS.	....
6. S. AMANCE.	....	....	....	....	....
7. S. QUINTIN.	399	3. S. QUINTINUS	....	3. S. QUENTIN	400
8. S. CASTOR.	400	4. S. CASTOR ..	....	4. S. CASTOR.	419

Et, ajoute M. Garcin d'Apt, le nom de Clair « figure aussi dans les manuscrits de Grossy. Mais l'abbé Hugues

(1) *Les Évêques d'Apt*, p. 20 et 133.

(2) M. J. TERRIS. *Les Évêques d'Apt.* — « Les archives de l'Évêché ayant été dispersées, il est impossible aujourd'hui de vérifier ce qui se rapporte à nos premiers évêques. » (M. GARCIN, « l'homme qui est à Apt le mieux au courant de ces questions ». — Lettre de M. le chanoine REDON, vicaire capitulaire d'Avignon ; le 27 avril 1896).

du Temps, dans son histoire très estimée du Clergé de France : Papon, dans son *Histoire de Provence*, et l'abbé Albanès, dans sa nouvelle *Gallia Christiana*, n'ont pas mentionné saint Clair (1). »

Nous avons cité Rémerville et Papon. Voici maintenant, sur ce même sujet, des extraits de deux lettres (2) dont nous a honoré l'auteur distingué du *Gallia Christiana novissima*, M. le chanoine J.-H. Albanès, de Marseille :

« MONSIEUR LE CURÉ ET CHER CONFRÈRE,

« Le seul saint Clair, dont j'ai eu à m'occuper dans le « *Gallia Christiana*, est saint Clair, évêque, ou prétendu « évêque d'Apt... En thèse générale, il semble établi que « le saint Clair que l'on invoquait pour la conservation de « la vue, et dont le culte était, et est encore très étendu, « est saint Clair, abbé de Vienne. Par conséquent, à moins « de particularités bien précises et bien tranchées, c'est à « lui qu'il faudrait songer de préférence. A Camps, où « l'on possédait des reliques de saint Clair, qui parais- « saient venues d'Apt, on a pu songer au Saint honoré à « Apt : mais il pourrait bien se faire que, même là, on eût « honoré le saint Abbé de Vienne, comme ailleurs, et que « la similitude des noms et la possibilité d'avoir des reli- « ques par Apt et non par Vienne ait amené la confusion « de deux personnages et la substitution de l'un à l'autre. « D'ailleurs il y a là une autre question trop facilement « tranchée et qui aurait besoin de ne l'être qu'avec de

(1) Dans son *Catalogue des Évêques d'Apt*, qui va jusqu'à l'an 1629, H. BOUCHE ne cite pas non plus saint Clair, comme évêque d'Apt. Il donne d'abord S. Auspicius (s. d.), puis à l'an 400, Quintinus, à 419, S. Castor, etc. (*Chorographie de la Provence*, liv. IV, ch. II, § II. *Apt*, p. 223).

(2) 28 novembre 1896, et 3 février 1897.

« grandes réserves. On a honoré à Apt un saint Clair évê-
« que : mais rien ne prouve, à mon avis, qu'il y ait eu
« un saint Clair, *évêque d'Apt*... Lorsque j'ai dû donner,
« dans mon premier volume du *Gallia Christiana*, une



CAMPS (VAR). — L'ÉGLISE

(Façade principale)

« nouvelle chronologie des évêques d'Apt, je n'ai pas
« trouvé de place pour y faire figurer saint Clair, et je
« n'ai pas hésité à dire que je ne connaissais aucune
« preuve de cet épiscopat... Je me suis contenté de dire
« de ce Saint « qu'on avait introduit sur le catalogue épis-
« copal d'Apt, à une époque moderne, *saint Clair évêque*
« *et martyr, lequel était honoré à Apt, si l'on veut, mais*
« *sans que nous le voyions nommé aucune part évêque*
« *d'Apt*. Le culte à Apt d'un saint Clair évêque ne dé-
« montre aucunement que l'on ait prétendu honorer un
« évêque d'Apt, alors que pas un seul mot dans le *Bré-*

« *viaire* qui porte sa fête ne le dit, ni ne le fait supposer.
« ... Il serait absurde de prendre tous les saints honorés
« dans une église pour des évêques de cette église même.
« Et, en l'absence de tout document, de toute tradition,
« qui favorise le sentiment de modernes historiens ne
« faisant pas autorité, j'ai dû laisser saint Clair d'Apt
« dans la position où je le trouvais ; c'est-à-dire, comme
« un saint qui était honoré à Apt, sans que rien indique
« qu'il en a été évêque. S'il y avait eu en sa faveur quel-
« ques arguments, ou quelques pièces, je les aurais dis-
« cutées : mais il n'y en a pas, à ma connaissance. Que
« ceux qui en connaissent les fassent valoir. »

On a continué, écrivait l'abbé Boze, en 1820, de faire, le 2 janvier, la fête de ce Saint, qu'on invoque pour les maladies des yeux. « Mais, nous fait remarquer un confrère d'Apt (1), la fête *ecclésiastique* du Saint est toujours fixée au 9 février (2). Et il y a, au 2 janvier, une foire très fréquentée, appelée *foire de saint Clair* (3). Ce jour-là également la confrérie des Pénitents blancs célèbre toujours une fête en l'honneur de saint Clair, qu'elle invoque comme son patron. Il y a Complies et Bénédiction la veille et le jour ; Messe le 2, avec exposition du T. S. Sacrement.

Pour ce qui est de l'usage de l'invoquer pour la maladie

---

(1) M. l'ab. Aug. Reboul, vic. à la Cathédrale.

(2) *L'Almanach des Saints de Provence, pour l'année 1888*, imprimé à Marseille, porte : « Février : 9, saint Clair, évêque d'Apt, martyr. » Or dans les années 1895 et 1896, que j'ai sous la main, le même almanach indique cette même fête, au *2 Janvier*. — *L'Almanach illustré de Provence, avec approbation de Mgr l'evêque de Marseille*, pour 1896, écrit : « Janvier : 2, saint Clair, évêque d'Apt. » Il y manque le titre de *martyr*.

(3) Elle dure 3 jours (Almanach local). — Elle est « une des plus considérables de Provence ; elle fut instituée par le roi René, et plus tard sanctionnée par François Ier. » (M. GARCIN, d'Apt).

des yeux, cette pratique est plus sur le papier qu'en réalité : cela tient, sans doute, au dépérissement de la foi... »



Quel est l'office que récite le clergé, que l'on chante au chœur? A cette question il nous a été répondu qu'il n'y en a aucun de spécial. Tout est du commun. Les leçons du second nocturne de l'office ne sont pas une légende de la vie du Saint (1), mais un extrait d'un sermon de saint Augustin. Seule l'oraison suivante est particulière à l'office de saint Clair :

« Deus, invisibilis fortitudo certantium, adesto, quæsumus, nobis supplicantibus : ut qui, hodierna die, sancti Clari martyris atque pontificis, gloriosum triumphum recolimus, ejus meritis et precibus fidem inviolabilem servemus et contra spiritualia nequitiæ muniamur (2). »

Le Bréviaire et le Missel « *ad usum Metropolitanæ Ecclesiæ Aquensis* », imprimés tous deux, à Lyon, l'un en 1526 et l'autre en 1527, diffèrent de l'office d'Apt par les trois oraisons suivantes, dont nous avons une copie bienveillamment fournie par M. l'abbé Trouche, vicaire à la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à Aix-en-Provence :

Oremus. — Domine Deus operis (?) ineffabilis mie (?) conditor ac reparator humanæ naturæ, qui meritis et intercessione beati Clari martyris tui atque pontificis oculos illuminas et eorum morbos depellis, præsta supplicibus

---

(1) « Nous ne savons ni la date, ni la persécution où il fut martyrisé. » (M. GARCIN, d'Apt).

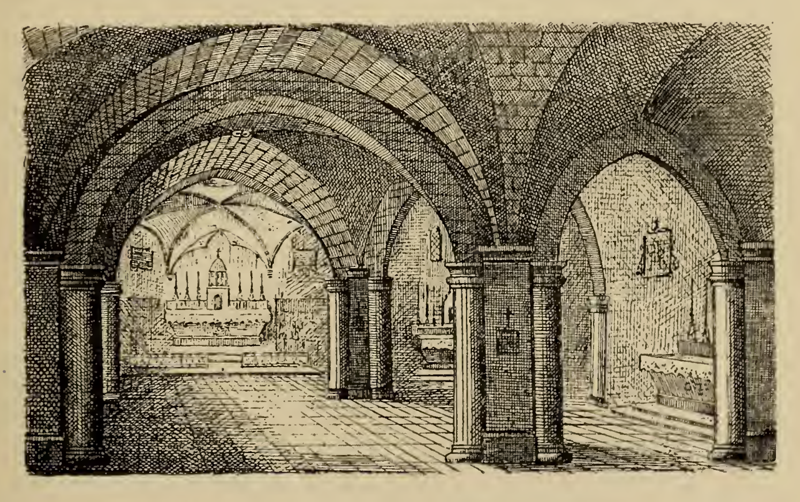
(2) Il est donné après le deuxième Appendice la traduction française des citations latines, contenues dans cette première partie. Nous pensons être par là agréable aux personnes qui ne connaissent pas le latin.

tuis, ut qui ejus invocant beneficium sanitatem oculorum et mentis propitius assequantur.

Secreta. — Quod in tui nominis honore defertur respice ad sacrum libamen, et, beati Clari martyris tui atque pontificis intercessione, concede propitius, ut hoc sacro munere expiati, superius mereamur sedibus adjungi.

Postcom. — Mentibus nostris, quæsumus Domine, crescat munus hujus sacri libaminis et beati Clari præsulis et martyris precibus contra diabolicos semper tueatur incursus. Per Chr. D. N.

L'office de saint Clair, à Camps (Var), est le suivant, d'après deux correspondants du diocèse de Fréjus : le 2 janvier, jour de la fête, on dit « la messe d'un martyr



CAMPS (VAR). — INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

(Le Maitre-Autel. — Autel de la Vierge. — Autel de Saint Clair)

pontife, *primo loco,* avec l'oraison « Infirmitatem. » Le bien-aimé Protecteur est, en effet, représenté en Pontife. Un coutumier rédigé au commencement de ce siècle et rela-

tant les usages déjà anciens recommande de prendre l'*officium patronale in communi martyrum* (1). »

La paroisse de Camps possède un vieux missel fréjusien (2), édité en 1785, où est insérée une oraison manuscrite (3) indiquant la mémoire à faire le jour de la fête de son bien-aimé Patron. En voici le texte, d'après une copie :

« Oratio B. Clari.

« Omnipotens Deus, qui, per prædicationem beati Clari Martyris tui atque Pontificis de potestate tenebrarum, ad regnum dilectissimi filii tui nos transtulisti, fac ut per ejus intercessionem ab omni cæcitate mentis et corporis liberati, tua æterna claritate perfrui mereamur. Per Dominum. »



M. l'abbé Allary, curé de Figanières (Var), a bien voulu nous communiquer un *Missale Romanum* de MDXCVI. Au 4[e] jour des Nones de Mai, on lit, écrit à la main, au lendemain de la fête de sainte Monique :

Clari epi et martyris dupl. missa ante scripta...

La messe indiquée est la suivante :

Introitus : Sacerdotes dei benedicite dominum : sancti et humiles corde laudate Deum. *ps.* Benedicite omnia opera dni dno : laudate et superexaltate eum in sæcula. ℣ Gloria patri. — *Oratio.* Infirmitatem nostram respice

(1) Communiqué par M. le Doyen de Barjols (Var), et par M. le Curé de Camps (Var).

(2) Monseigneur Emmanuel François de Beausset-Roquefort, étant évêque de Fréjus.

(3) « M. Imbert, curé de Camps, au commencement de ce siècle, l'avait écrite de sa plus belle plume, à la fin du Missel (Communication de M. le Doyen de Barjols).

omnipotens deus : et quia pondus propriæ actionis grauat, beati *N.* martyris tui atque pontificis intercessio gloriosa nos protegat. Per dominum.

Lectio libri Sapientiæ

ca. 31 Beatus vir qui inuentus est sine macula. et qui post aurum non abijt, nec sperauit in pecunia et thesauris. Quis est hic, et laudabimus eum? Fecit enim mirabilia in vita sua. Qui probatus est in illo, et perfectus inuentus est : et erit illi gloria æterna. qui potuit transgredi, et nõ est transgressus : facere mala. et non fecit. Ideo stabilita sunt bona illius in domino. eleemosynas illius enarrabit omnis ecclesia sanctorũ. — *Gradua.* Inueni Dauid seruũ meum, oleo sancto meo vnxi eum : manus enim mea auxiliabitur ei, et brachiũ meum confortabit eum. ℣ Nihil proficiat inimicus in eo, et filius iniquitatis nõ nocebit ei. Hall'a hall'. ℣ Gloria et honore coronasti eum dñe hall'a hall'a hall'. ℣ Tu es sacerdos in æternũ secundum ordinẽ Melchisedech. Halleluia. *Tractus ĩ septuagesima.* Beatus vir qui timet dominum in mandatis ejus cupit nimis. ℣ Potens in terra erit semen ejus, generatio rectorum benedicetur. ℣ Gloria et divitiæ in domo ejus ; et justitia ejus manet in seculum seculi.

Secundum Matthæum

ca. 10 In illo tempore, dixit Iesus discipulis suis nolite arbitrari quia venerim pacem mittere in terram ; non veni pacem mittere, sed gladium. Veni enim separare hominem aduersus patrem suum. et filiam aduersus matrem suam. et nurum aduersus socrũ suam. et inimici hominis domestici eius. Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus. Et qui amat filium aut filiam super me, non est me dignus. Et qui non accepit crucem suam. et sequitur me. non est me dignus. Qui inuenit animam

suam perdet eam : et qui perdiderit animam suam propter me, inueniet eam. Qui recipit vos, me recipit : et qui me recipit, recipit eum qui me misit. Qui recipit prophetã in nomine prophetæ, per mercedem prophetæ accipièt : et qui recipit iustũ in nomine iusti, mercedem iusti accipièt : et quicũque dederit vni ex minimis istis calicẽ aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli, amen dico vobis, non perdet mercedem suam. *Offerto.* ℣ Veritas mea et misericordia mea cum ipso : et in nomine meo exaltabitur cornu ejus. *Secreta.* Hostias tibi dn̄e beati N. martyris tui atque põtificis dicatas meritis benignus assume : et ad perpetuũ nobis tribue prouenire subsidiũ. Per. *Coio.* Magna est gloria eius in salutari tuo : gloriam et magnum decorem impones super eum domine. *Postcòmunio.* Qvos cœlesti domine alimento satiasti, beato N. martyrè tuo atque pòtifice interueniente, ab omni aduersitate custodi. Per dominum nostrum Ie. — (folio 175vo et 176o.)



Y a-t-il des reliques de ce prétendu évêque d'Apt ? Nous avons trois réponses. L'abbé Boze a écrit : « César Trivulce (1), élu évêque d'Apt, en 1533 (2), fit présent d'une partie de ses reliques à Antoine Trivulce, son parent,

(1) César de Trivulce succéda sur le siège d'Apt à Jean V de Nicolaï (1527-1533). César de Trivulce était, d'après Litta, fils naturel de Georges Trivulzio, comte de Melzo et seigneur de San-Giovano. Ughelli *(Italia sacra)* le fait naître de Catherine de Trivulce, sans indiquer le nom de son père... — François Ier, voulant reconnaître l'attachement de cette famille envers la France, nomma, en 1533, César de Trivulce à l'évêché d'Apt .. (J. Terris. *Les Évêques d'Apt* ; p. 103-105).

(2) H. Bouche l'inscrit à l'an 1534 *(Chorographie*, liv. IV, ch II, § II, *Apt*, p. 223).

évêque de Toulon. Saint Clair était autrefois honoré dans l'église de l'Évêché, d'où son buste fut transféré, en 1754, dans la chapelle des Pénitents blancs, après la ruine de la chapelle de l'Évêché (1).

D'autre part notre confrère d'Apt dit : « Sous la châsse qui soutient le buste que nous possédons encore (2), nous avons quelques reliques peu nombreuses. »

Enfin M. le Curé de Camps nous écrit : « Pour la relique de saint Clair, il y a, en effet, dans un reliquaire, placé dans le socle du buste de saint Clair, un morceau d'os, d'une longueur de $0^{m},10$, avec cette inscription : SANCTI CLARI MARTYRIS. » Monsieur le Doyen de Barjols nous avait déjà informé que « la relique, assez grande, était simplement inscrite : SANCTI CLARI MARTYRIS (3). » Quant à l'authentique, conclut M. le curé de Camps, *je ne l'ai jamais trouvée*. Dès lors comment, d'après ce qui précède, pouvoir déclarer que les reliques de saint Clair de Camps sont des reliques de l'évêque d'Apt ? Mais de saints du nom de Clair et martyrs il y en a plusieurs : citons : Saint Clair, premier évêque d'Albi ; saint Clair

(1) M. GARCIN, d'Apt.

(2) Il est dans l'église paroissiale.

(3) « Ce fut au beau milieu du XVI[e] siècle, nous écrit encore M. le doyen Boyer, que Camps (dont le seigneur était le prieur du monastère des religieux de Saint-Victor, à la Celle) fut détaché de la cure de Brignoles pour former une paroisse à part ; ce fut alors aussi évidemment que saint Clair fut choisi pour être le *patronus loci* de la nouvelle circonscription paroissiale. Or, en ce temps-là, le prieur de la Celle, qui ne put être étranger à la création de la paroisse de Camps, était de Trivulce *(a)*, évêque de Toulon, lequel avait, à une époque non indiquée *(b)*, reçu des reliques de saint Clair (pontife et martyr) des mains de son frère *(c)*, évêque d'Apt. Vous comprenez facilement la probabilité très sérieuse qui résulte de là. »

(a) Antoine de Trivulce

(b) En 1533.

(c) Son neveu, d'après M. Garcin, d'Apt.

prêtre et martyr, dans le Vexin ; saint Clair, honoré martyr, à Loudun. Combien nous préférons la solution du regretté et distingué M. le chanoine Albanès nous écrivant : « A Camps, où l'on possédait des reliques de saint Clair, qui paraissaient venues d'Apt, on a pu songer au saint honoré à Apt, mais il pourrait bien se faire que, même là, on eut honoré le saint Abbé de Vienne... La possibilité d'avoir des reliques par Apt et non par Vienne aura amené la confusion des deux personnages et la substitution de l'un à l'autre. »

Ce fait n'est pas isolé. Ainsi à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), où l'on fête saint Clair abbé de Vienne, j'ai vu une insigne relique — le chef entier — d'un *sancti Clari martyris*, sans autre désignation. A La Villette (Savoie), à Cassis (Bouches-du-Rhône) on chante chaque année, au 2 janvier, l'hymne des Confesseurs non Pontifes, devant des reliques d'un *saint Clair martyr* (1).

Comment expliquer ces contradictions? Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, répond : « Lorsqu'on a eu, comme cela m'est arrivé dans les divers diocèses que j'ai habités, à faire la reconnaissance de quelques reliques anciennes, on a pu souvent constater ce fait : c'est que des reliques considérables, venues des catacombes de Rome, ont été distribuées à nos églises dans le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il n'est pas rare de trouver des ossements entiers, et en grand nombre, renfermés dans le même reliquaire. On connaît d'ailleurs la distinction faite par la chancellerie romaine entre les saints *nominis proprii*, c'est-à-dire les saints dont le nom était connu par l'inscription gravée sur la pierre sépulcrale, et ceux dont les noms étaient ignorés et dont le titre de martyr était

(1) Voir aux pièces justificatives : *Cassis*, les reliques de saint Clair.

constaté seulement par la fiole de sang attachée au sépulcre, ou la palme grossièrement tracée sur la chaux qui avait servi à en sceller la pierre. Les lettres d'hauthenticité délivrées à Rome fournissent cent exemples de cette distinction. L'usage s'est établi d'attribuer aux saints, dont on ignorait les noms propres, des noms ayant une signification commune à tous les martyrs, comme *Benedictus, Adeodatus, Generosus*. Le nom de *Clarus* (1) est évidemment dans la même catégorie. Il était facile de confondre le martyr inconnu avec un saint honoré dans le pays, quand le nom attribué aux reliques était le même... (2). »

Cela explique pourquoi dans certaines églises les reliques d'un *saint Clair martyr* ont remplacé celles de saint Clair abbé. « On aura fait, à l'origine, dit encore le cardinal Richard, la distinction entre le saint Clair des Catacombes et le saint Clair de X***. Puis l'identification se sera faite d'autant plus facilement, que beaucoup de reliquaires qui contiennent ces grands ossements des martyrs ne portent pas de sceau épiscopal, et que les lettres d'authenticité venues de Rome ont disparu (3). »

Voici un fait, à l'appui de ce que nous venons de citer de Son Éminence le cardinal Richard. « Depuis 1896, épo-
« que où *elles furent apportées de Rome*, les reliques de
« saint Clair martyr (lequel ?), sont en grande vénéra-
« tion dans ma paroisse, nous écrit M. Pommet, curé
« de Saint-Jean-d'Arves et La Villette. Cependant par une
« erreur que les Curés, mes prédécesseurs, ont laissé sub-
« sister inconsciemment, on croit dans la paroisse que ces

(1) Ces mots sont aussi soulignés dans l'ouvrage de Mgr Richard.
(2) Mgr Richard. *Étude sur la légende liturgique de saint Clair, premier evêque de Nantes*, p. 90.
(3) Du même, p. 91.

« mêmes reliques sont bien celles de saint Clair, abbé,
« puisque *de toute antiquité*, elles ont été offertes à la
« vénération du peuple, en la fête de ce saint, le 2 jan-
« vier... Pendant la vénération des reliques on chante
« l'hymne *Iste Confessor*. Cela prouve, continue notre
« distingué confrère, que l'on croit que les reliques en
« question sont celles de votre saint (saint Clair, abbé),
« sinon on chanterait l'hymne *Deus tuorum militum*,
« comme l'on fait en vénérant les reliques de saint Sébas-
« tien... Oui c'est bien saint Clair, abbé, que l'on entend
« fêter et vénérer. »

M. le curé de Saint-Jean-d'Arves, nous écrit encore :
« Saint Clair, abbé, comme patron du village de La
« Villette, est plus ancien que les reliques de saint Clair,
« martyr, en tant que propriété de l'église de Saint-Jean-
« d'Arves. En voici la preuve : En 1806, M. Gilbert-Collet,
« vicaire général du diocèse de Maurienne et curé de Saint-
« Jean-d'Arves, devenu depuis supérieur du Grand Sémi-
« naire de Chambéry, fit apporter de Rome des reliques de
« tous les saints et saintes titulaires des chapelles des
« hameaux de la paroisse. Tous ces saints (saint Antoine
« de Padoue, saint Sébastien, saint Roch, etc.) ont ou
« avaient une chapelle dans des villages du diocèse : les
« curés pour entretenir et augmenter la dévotion de leurs
« fidèles envers les patrons des chapelles ont voulu possé-
« der une de leurs reliques. *C'est pour le même motif que*
« *nous avons les reliques d'un saint Clair martyr, qui*
« *prend* **indûment** *la place d'un saint de notre région.* »

Ces citations, quoiqu'un peu longues, m'ont semblé nécessaires, et si elles ne paraissent pas décisives à tous, elles auront peut-être l'avantage de provoquer de nouvelles recherches archéologiques et hagiographiques, qui

donneront, sans doute, une solution définitive et indiscutable. Je serai le premier à applaudir à un si heureux résultat. Mais jusqu'alors j'affirme, avec les graves auteurs cités plus haut, que là où l'on fête aujourd'hui un saint Clair, martyr, on vénérait autrefois saint Clair, abbé de Vienne : ceci s'entend de la région du Sud-Est de la France.

APPENDICE II

Clarus était-il Archevêque de Vienne? — Évêque de Grenoble?

I

Y a-t-il eu un archevêque de Vienne, nommé Clarus ?



ous avons vu plus haut (chapitre III, p. 33) que M. Ch. Barthélemy (1) donne pour successeur à saint Cadéolde un évêque nommé *Clarus*. Ce sentiment se trouve partagé par Le Solitaire, l'auteur des *Nouvelles fleurs des Vies des Saints* (2). Or, parmi les auteurs consultés, ni Adon, dans sa *Chronique;* ni Messire J. Lelièvre, dans l'*Histoire de l'antiquité et de la sainc-teté de l'Église de Vienne;* ni Chorier, dans son *Histoire Générale du Dauphiné;* ni Charvet ou Drouet de Maupertuy, etc., ne parlent d'un archevêque ou évêque *Clarus*, ayant siégé à Vienne, à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle. A mon humble avis, il y a confusion avec un prélat, nommé *Clarens*, qui fut le prédécesseur de saint Cadéolde. Au chapitre VIII, on a pu voir, en effet, au tableau chronologique des archevêques de Vienne, d'après Adon, qu'à Clarens succéda Sindulphe, lequel eut pour successeur Edicte, puis Cadéolde. Messire Jean Lelièvre

(1) *Hist. Hagiol. de la France*, tom. VIII : — XXXIII. *Vie de saint Clair*, ch. III.
(2) Page 61.

donne saint Clarens (32e archevêque de Vienne), comme prédécesseur immédiat de saint Ediet, ou Ediete, auquel succéda Eoalde ou Cadéolde (1). Charvet n'est pas d'un avis différent de Messire Jean Lelièvre. Et puis il n'est pas inutile, je crois, de noter qu'aucun auteur ne fait de Clarens le successeur de saint Cadéolde, qui eut après lui saint Dodolène, de l'avis général de tous les historiens. Donc M. Ch. Barthélemy a donné un renseignement doublement erronné, en indiquant l'archevêque *Clarus*, comme ayant établi saint Clair, abbé de Saint-Marcel : car 1o, cet archevêque Clarus n'a point siégé à Vienne : et 2o, celui, avec qui il pourrait être confondu, saint Clarens, a précédé, mais non succédé à saint Cadéolde.

II

Clarus était-il évêque de Grenoble ?

Un confrère nous communique (2) : « *Clarus* était le treizième évêque de Grenoble; il fut élu en 650, et vivait par conséquent en même temps que notre saint Clair, mais je n'ai vu nulle part qu'il ait eu quelque lien de parenté avec saint Clair, abbé. »

Dans l'*Histoire Hagiologique du diocèse de Gap*, Mgr Depéry écrit : « L'assemblée de Clichy, où de grands privilèges accordés au monastère de Saint-Denis furent souscrits par le roi Clovis II, par Béroal, son référendaire, par Ebroïn, maire du Palais, par plusieurs seigneurs et par vingt-quatre évêques, dont les plus connus sont : saint Eloi, de Noyon,... *Clair*, de Grenoble (3)....... »

(1) *Hist. de l'ant. et sainct. de l'Église de Vienne*, ch. XXII et XXIII.
(2) M. l'abbé X***, curé.
(3) Page 387.

Il est dit dans l'*Histoire Générale du Dauphiné*, par Nicolas Chorier (1), que « le second concile de Châlons fut tenu, non sous le règne de Clovis II, mais sous celui de Clovis III, et l'an DCLXXXXIII, non l'an DCL. Quarante-quatre evesques y furent appelez, mais il n'en vint que trente huict :... *Clair*, evesque de Grenoble.... »

Nous lisons aussi dans l'*Histoire de l'Église catholique en France*, par l'abbé Jager (2), au sujet de ce concile que « parmi les autres évêques on distingua : saint Eloi, de Noyon, Etherius, d'Embrun, et *Clair*, de Grenoble... »

Enfin, dans son *Histoire de Grenoble* (3), M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, s'exprime ainsi : « Quand nous aurons « rappelé qu'il — (Clarus) — assistait vers 650 au concile « de Châlon-sur-Saône nous aurons dit tout ce que l'his-« toire permet d'affirmer. Les légendes de nos vieux bré-« viaires sont plus explicites ; elles nous rapportent que « *Clarus* compta parmi ses collaborateurs un prêtre d'une « admirable sainteté, nommé Aupre (4), auquel il confia la « direction d'une de ses Églises, que la calomnie n'épar-« gna pas le zélé pasteur et le contraignit à fuir dans un « diocèse voisin. »

L'auteur du *Gallia Christiana Novissima* m'écrivait le 3 février 1897 :

« J'ignore absolument ce que vous me dites d'un Clair « qui aurait été évêque de Grenoble au VII[e] ou au VIII[e] « siècle. Je ne connais aucun évêque de ce nom, parmi « les prélats qui ont siégé dans cette ville. Bien plus, « en parcourant le *Dictionnaire bio-bibliographique* de « M. Ulysse Chevalier, qui est des plus complets, je n'y

---

(1) Livre IX. — XIX, p. 623.
(2) Tom. III, p. 317.
(3) Pages 47 et 48.
(4) Fête le 5 décembre.

« trouve pas mentionné le personnage en question, de « manière que j'en suis à me demander d'où vous l'avez « tiré. En tout cas il m'est impossible de vous dire quoi « que ce soit sur un nom qui m'est complètement in- « connu. »

M. le chanoine Ulysse Chevalier n'indique, en effet, que les personnages suivants du nom de Clair : Saint Clair, 1er évêque d'Albi. — Clair (Clarus), d'Arezzo. — Clair, de Florence. — Saint Clair, évêque, martyrisé à Lectoure.— Saint Clair, confesseur, honoré martyr à Loudun. — Saint Clair, 1er évêque de Nantes. — Saint Clair, moine de Seligenstadt. — Clair de Sesto, ou de Bologne. — Saint Clair, prêtre, en Touraine. — Saint Clair, né à Rochester (Angleterre). — Saint Clair, abbé de Saint-Marcel, à Vienne. (*Dict. bio-biblogr.*, col. 458 et 459.)

Cependant je ne pense pas que l'on puisse si facilement éliminer de l'histoire un nom, ayant pour lui des écrivains qui ont fait leur preuve. Certaines questions historiques ont besoin du secours du temps pour être éclaircies, et, tel historien les a passées sous silence, il y a vingt ans, qui aujourd'hui ne ferait aucune difficulté pour les accepter.

Voici, à titre de document, la liste chronologique des évêques de Grenoble, depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'an 800, d'après Albert du Boys, ancien magistrat (*Notice chronologique sur les évêques de Grenoble*); Picot, archiviste du département de l'Isère (*Histoire de Grenoble*); un Tableau manuscrit d'un ancien prêtre du diocèse de Grenoble.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES DE GRENOBLE

depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'an 800.

Nos d'ord.	TABLEAU MANUSCRIT	Elect.	Décès	ALBERT DU BOYS et PICOT	
1	DOMNIN. Assiste en 381 au concile d'Aquilée.	381		S. DOMNINUS	381
2	DIOGÈNE	...		DIOGENIUS	385
3	AMICUS	390		AMICUS	390
4	SEBASTIANUS	417		SEBASTIANUS	417
5	VITALIANUS	428		VITALLIANUS	428
6	PHILADELPHUS	431		PHILADELPHUS	431
7	CITATUS	...		S. CERATUS	450
8	VIVENTIUS	470		VIVENTIUS	470
9	VICTORIUS	515		VICTORIUS	498
10	URSOLUS	538		URSOLUS	530
11	SYAGRIUS	555		SYAGRIUS	550
12	ISICHIUS	573	627	ISITIUS	569
..	SYAGRIUS II (V. la note ci-dessous)	...		....	...
13	CLARUS	650		CLARUS	627
14	FERRÉOL ou S. FERJUS	...		S. FERGEOLUS	670
15	BOSO	685		BOSO	685
16	ISITIUS	690		ISITIUS	690
17	AUSTROBERTUS	699		AUSTROBERTUS	699
18	RAMNOLDUS	707		RAMNOLDUS	707
19	RAGNOMARUS	732		RAGNOMARUS	732
20	AUSTORICUS	742		AUSTORICUS	742
21	CORBUS	743		CORBUS	743
22	LEOPERTUS	790		LEOPERTUS	790
23	ARDINEUS	800		ARDINEUS	800

Entre Hésichius et Clarus, qui souscrit, en 650, au concile de Châlon, se place Syagrius II, dont on a retrouvé naguère le nom dans les actes du concile de Paris, en 614. C'est tout ce qu'on sait de lui (1).

(1) *Histoire de Grenoble*, par PRUDHOMME, archiviste de l'Isère, p. 17.

Un passage de l'*Histoire de l'Église catholique en France* (1), par l'abbé Jager, au sujet de l'évêque de Grenoble, du nom de *Clair*, semblait lui donner le titre de *Saint*. Voici le texte du passage historique, et la conclusion d'une lettre de M. le chanoine Albanès. L'abbé Jager, après avoir parlé du concile de Châlon-sur-Saône, et avoir cité Ethérius, d'Embrun, et *Clair, de Grenoble*, écrit : « L'auteur des *Gestes de Dagobert* dit que de son temps il s'opérait plusieurs miracles au tombeau de ces deux derniers évêques. »

« Vous êtes inquiet, m'écrivait M. le chanoine Albanès, « de n'avoir pu rencontrer mon premier volume du *Gallia* « *Christiana*, pour y voir ce que j'y disais de *saint Clair*, « *évêque de Grenoble*. De cet évêque de Grenoble, que je « ne connais pas, je n'ai rien dit du tout (2). »

La conclusion qui paraît s'imposer, d'après les notes ci-dessus, c'est que rien ne permet de confondre Clair, de Grenoble, avec le saint Abbé, du monastère de Saint-Marcel, à Vienne.

(1) Tome III, p. 317.
(2) Lettre du 3 février 1897.

TRADUCTION FRANÇAISE

DES

PRINCIPAUX TEXTES LATINS CITÉS DANS CETTE PREMIÈRE PARTIE

Page 18, note. — « *Cum aliquando... appulit* » — « Un jour que Clair revenait du monastère de S. Ferréol, martyr, situé au delà du Rhône, la barque sur laquelle il était monté pour regagner la ville fut assaillie par des vents impétueux ; étendant les mains vers la basilique où reposaient alors les reliques du saint martyr, Clair implora avec larmes sa protection, et aussitôt il fut sauvé de ce danger imminent, et aborda au port. »

Ibid. note — « *Cœlestem opem... erupère.* » — « Avec une grande abondance de larmes, il se mit à implorer le secours du ciel par les mérites du bienheureux Ferréol, en étendant les mains vers l'église de ce martyr. Tout aussitôt le Rhône se calme, et la barque aborde au rivage désiré, sans avoir éprouvé aucun dommage. Ayant donc échappé à un si grand danger, et pleins d'admiration pour l'efficacité des prières de Clair, tous ensemble se répandirent en actions de grâces. »

Page 19. — « *Gentem... inferiorem.* » — « Ce peuple (les Allobroges) ne le cède à aucun autre de la Gaule en puissance et en gloire. »

Page 20, notes. — « *Prœerat... Cadoldus.* » — « L'évêque Cadoldus gouvernait alors le diocèse de Vienne avec une grande prudence et piété. » (Grasius). — « Un vaillant évêque, Cadoldus, ami de Dieu, gouvernait alors l'église de Vienne. » *(Actes des SS. de l'Ordre de saint Benoît.)*

Page 21, note. — « *Chadeoldus... regis.* » — « L'évêque Cadéolde gouverna l'église jusqu'au temps du roi Thierry. »

Page 22, note. — « *Monasterium... sœculo II.* » — « Le monastère de S. Pierre, après avoir appartenu à l'Ordre de S. Benoit, passa aux chanoines séculiers, ainsi que beaucoup d'autres monastères, dont l'existence à Vienne, en ces temps

anciens, nous est attestée par l'opuscule sur la vie de S. Clair, abbé, au IIe siècle. »

Ibid. note *a.* — « *Non ergo... ignoratur.* » — « Ce n'était donc pas un seul monastère mais bien plusieurs monastères que possédaient les moines de Grigni : on ignore du reste qui institua ces religieux et leur donna une règle. »

Page 24, note *a.* — « *S. Benedictus... amplexi sunt.* » — « S. Benoît, la gloire du Ve et du VIe siècle, est appelé le patriarche des moines en Occident, parce qu'après lui presque tous embrassèrent sa règle. »

Page 25, note 4. — « *Naufragus... datam.* » — « La faveur qu'il reçoit au milieu des eaux au moment de faire naufrage, Clair se fit un devoir de la publier sur les ondes rapides. Bientôt la reconnaissance le porte à se dévouer aux autels de Ferréol ; c'est ainsi que par un pieux retour il lui consacra la vie dont il lui était redevable. »

Page 26, note 3. — « *Nunquam... videor.* » — « Je ne suis jamais moins seul que lorsque je parais seul. »

Page 49. — « *Cupio... Christo.* » — « Je désire d'être dégagé des liens du corps pour être réuni à J.-C. »

Page 52, note (4). — « *Initio... abiit.* » — « Ce fut au commencement de cette année (660) ou de la suivante que Clair, Abbé de Vienne, s'en alla au Ciel. »

Ibid. « *Nullus... successit.* » — « Aucune donnée chronologique ne précise l'époque de la mort de saint Clair, si ce n'est le temps auquel arriva la ruine de Vienne, prédite par lui. Il semble qu'on peut placer sa mort sous le pontificat de Georges, évêque de Vienne, qui, après Laudalénus et Bobolénus, succéda à Cadéolde. »

Page 67. — « *Dodoni... Juli.* » — « Seigneur, ayez pitié du pécheur Dodon, enseveli en ce lieu, qui vous a été fidèle et qui, afin d'entretenir les offrandes, donne une partie de son bien et une vigne située à Tausiacun, où l'on peut récolter plus ou moins de mesures de blé, pour venir en aide à ses frères. Il mourut octogénaire le IV des Kalendes de juillet. »

Page 73. — « *Instanti... redactis.* » — « Sa mort étant imminente, il prédit à ses frères la destruction prochaine de Vienne par les Vandales et les Sarrasins, en ces termes : Notre ville aura six évêques qui la gouverneront dans la paix du Christ.

Après leur mort, sous le septième évêque, il y aura une très dure persécution de la part des païens, et cette cité, par le juste jugement de Dieu, sera par eux livrée à la ruine. Les moines et les habitants de cette terre seront en partie tués, en partie mis en fuite, les demeures sacrées livrées aux flammes, tout sera dévasté et presque réduit en une vaste solitude. »

Page 74. — « *Instanti . . . civitas.* » — « Sa mort étant imminente, il prédit à ses frères la destruction prochaine de Vienne par les Vandales et les Sarrasins, en ces termes : Mes frères, d'après les paroles de l'Apôtre, c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. Ce que Dieu m'a révélé je ne le passerai pas sous silence.... »

Page 74, note 3. — « *Quod... eventus.* » — « *Hujus... demonstravit.* » — « L'accomplissement de cela démontra la vérité de cette prédiction. »

Page 77, note 2. — « *Hic sepultus... fluvio.* » — « Il fut enseveli dans sa propriété de Julidiac, non loin du fleuve de la Seine. »

Page 80. — « *Clarentius... claruit.* » — « Clarens, homme assez instruit, brilla comme évêque de Vienne. » — « *Sindulphus ... habetur.* » — « Sindulphe est regardé comme un prélat illustre. »— « *Hecdicus... vir.* » — « Hecdicus fut un homme de grande religion. » — « *S. Audoenus... clarus.* » — « S. Audoen, illustre par ses vertus. » — « *Bobolinus... claruit.* » — « Bobolin fut un évêque remarquable. » — « *Georgius ... episcopus.* » — « George, évêque d'une grande vertu. » — « *Dedatus... vir.* » — « Dieudonné, évêque d'une grande économie. » — « *Ostrebertus... episcopus.* » — « Ostrebert, homme actif et évêque distingué. » — « *Bertericus...simplex.* » — « Bertéric, homme modeste. » — » *Proculus... naturæ.* » — « Procule, évêque intègre et d'une nature droite. » — « *Ursus... simplicitatis.* » — « Ours, évêque d'une très grande droiture. »

Page 86. — « *Deus... muniamur.* » — « O Dieu, force invisible des combattants, écoute, nous t'en prions, nos supplications ; afin que, en ce jour, où nous rappelons le glorieux triomphe de saint Clair, martyr et pontife, par ses mérites et ses prières nous conservions intacte notre foi et que nous soyions affermis contre les tentations de l'esprit mauvais. »

« *Domine... assequantur.* » — « Seigneur, Dieu d'œuvre (?), mon ineffable créateur, et rédempteur de la nature humaine, qui, par les mérites et l'intercession du bienheureux Clair, ton martyr et pontife, éclaires les yeux et éloignes d'eux la maladie, accorde à nos supplications que nous aussi nous obtenions favorablement de sa faveur la santé des yeux et de l'esprit. »

« *Secreta.* » — « Secrète. Regarde l'offrande sacrée qui est offerte en l'honneur de ton nom, et par l'intercession du bienheureux Clair, ton martyr et pontife, accorde-nous favorablement, qu'après avoir été purifiés par ce don sacré, nous méritions d'avoir place avec les élus. »

« *Postcommunio.* » — « Postcommunion. Que dans nos esprits, nous t'en prions, Seigneur, croisse le bienfait de ce sacrifice sacré, et que par les prières du bienheureux Clair, pontife et martyr, nous soyons protégés contre les attaques du démon. »

Page 88. — « *Oratio B. Clari.* » — « Oraison du bienheureux Clair. Dieu tout puissant qui, par la prédication du bienheureux Clair, ton martyr et pontife, nous a fait passer de la puissance des ténèbres au royaume de ton très cher Fils, fais que par son intercession, délivrés de toute cécité d'esprit et de corps, nous méritions de jouir de ton éternelle clarté. »

Ibid. — « *Introitus* » — « Prêtres de Dieu, bénissez le Seigneur ; saints et humbles de cœur, louez Dieu. — *ps.* Ouvrages du Seigneur, bénissez-le tous ; louez-le et célébrez sa gloire dans tous les siècles. Gloire au Père. — *Oraison.* Regarde notre infirmité, Dieu tout-puissant : et parce que le fardeau de notre propre action nous accable, que la glorieuse intercession de ton martyr et pontife nous protège. »

Page 89. — « *Lecture du livre de la Sagesse* (Eccli — ch. 31). — Heureux l'homme qui a été trouvé sans tâche, qui n'a point couru après l'or et qui n'a point mis son espérance dans l'argent, ni dans les trésors. Qui est celui-là et nous le louerons, parce qu'il a fait des choses merveilleuses pendant sa vie. Il a été éprouvé par l'or, et trouvé parfait, ce sera pour lui une gloire éternelle ; il a pu violer le commandement de Dieu et il ne l'a point violé ; il a pu faire le mal et il ne l'a point fait. C'est pourquoi ses biens ont été affermis dans le Seigneur, et toute l'assemblée des saints publiera les aumônes qu'il a faites. (Traduction de Migne.) — *Graduel.* C'est David, mon serviteur fidèle.

que j'ai trouvé, et que je ferai oindre et sacrer roi d'Israël. Ma main sera toujours prête à le secourir ; je l'appuierai toujours de mon bras. On ne fera que d'inutiles efforts contre lui : on emploiera en vain l'artifice et le crime pour lui nuire. Alleluia, Alleluia. Tu l'as couronné, Seigneur, d'une couronne de gloire et d'honneur. Alleluia, Alleluia, Alleluia. ℣ Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisedech. Alleluia. *Trait pendant la Septuagésime.* Heureux l'homme qui craint le Seigneur, et qui met tout son plaisir à en accomplir les commandements ! Il se verra sur la terre une nombreuse et puissante postérité ; car le ciel bénira toujours la race des justes. Il verra sa maison dans la gloire et dans l'opulence, et la plus grande élévation ne lui fera jamais oublier ses devoirs. » (Traduction du P. Lallemant.)

Ibid. — « *Selon S. Matthieu*, chap. 10. » — « En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu y apporter la paix, *telle que les hommes charnels peuvent la donner*, mais l'épée. Car je suis venu séparer le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère, la belle-fille d'avec la belle-mère. Et *ainsi* l'homme *qui voudra me suivre* aura pour ennemis ceux de sa propre maison. Celui *donc* qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. *Je dis plus* : Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suis pas *dans mes souffrances et dans ma mort*, n'est pas digne de moi. Celui qui, *aux dépens de sa foi* conserve pour *quelque temps* sa vie *en ce monde*, la perdra *dans l'autre pour toujours ;* et *que* celui qui perdra sa vie *en ce monde*, pour l'amour de moi, la retrouvera *dans l'autre pour l'éternité.* Celui qui vous reçoit me reçoit ; et celui qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé. Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète, recevra la *même* récompense *que celle* du prophète, et celui qui reçoit le juste, recevra la *même* récompense *que celle* du juste. Et quiconque donnera seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, parce qu'il est de mes disciples, je vous le dis en vérité, il ne sera point privé de sa récompense. » (Traduct. de Carrière.)

Page 90. — « *Offertoire* » — « Ma vérité et ma miséricorde ne l'abandonneront pas : et sa puissance croîtra sous ma protection. »

Ibid. — « *Secrète* » — « Les hosties que nous te consacrons, Seigneur, par les mérites de ton martyr et pontife, reçois-les favorablement, et accorde-nous de parvenir au salut éternel. »

Ibid. — « *Communion.* » — « Il est parvenu à un haut degré d'élévation par le soin constant que tu as pris de le secourir : tu l'élèveras toujours de plus en plus, et tu ajouteras encore beaucoup à sa gloire. »

Ibid. — « *Post communion.* » — « Ceux que tu as rassasiés, Seigneur, de l'aliment céleste, par l'intervention de ton bienheureux martyr et pontife, préserve-les de toute adversité. »

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE

LE CULTE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Ancienneté du culte rendu à saint Clair, Abbé.

Les annales de l'histoire sacrée nous montrent qu'à toutes les époques, dans tous les pays et dans tous les rangs de la société, il y eut une infinité d'âmes qui, dociles à recevoir les enseignements de l'Église et à suivre sa direction, toujours infaillible, ont fait revivre en elles l'esprit de Jésus-Christ et ont été, dans leur conduite, des images vivantes de la morale évangélique. Mais au-dessus de cette masse imposante de fidèles nous voyons, comme dans une région supérieure, s'élever certaines figures qui brillent d'un éclat tout particulier; une auréole lumineuse les entoure, et leurs noms bénis, répétés d'âge en âge par toutes les bouches catholiques, sont entourés de respect, de confiance, et d'amour. Ces grandes et belles figures sont celles des apôtres, des martyrs, des vierges, des pontifes, des confesseurs, des solitaires, des fondateurs d'ordres religieux avec le cortège de leurs imitateurs, en un mot ce sont toutes ces âmes généreuses qui ont poussé la pratique de toutes les vertus chrétiennes jusqu'à l'héroïsme, que Dieu s'est plu à orner des dons les plus merveilleux et dont on peut résumer la vie, comme celle de leur Maître, par ce mot à la fois si simple et si profond : ils ont passé en faisant le bien, ce sont des saints.

Dès l'origine, l'Église vit avec joie les transports d'admi-

ration et les témoignages de piété dont les peuples aimèrent à entourer la mémoire de tous ces héros du christianisme : elle vit dans ces élans populaires la source d'une sainte émulation non moins qu'un gage des bénédictions d'En Haut. Mais en même temps elle veilla avec la plus grande sollicitude en vue de prévenir les abus que le zèle indiscret des fidèles aurait pu occasionner.

Les souverains Pontifes ont érigé un tribunal chargé de discuter et de juger les affaires de béatification et de canonisation des Saints avec toute la maturité qu'elles méritent. La Congrégation des Rites, établie comme l'on sait par Sixte V, est particulièrement occupée de ce grand objet. Les procédures que l'on est tenu de suivre pour arriver à un jugement de béatification et de canonisation sont longues et rigoureuses. Pour en avoir une idée exacte et complète, comme aussi pour toucher du doigt la profonde sagesse des lois de l'Église à cet égard, l'on doit étudier l'immortel ouvrage de Benoît XIV, intitulé *De beatificatione et canonizatione Servorum Dei*.

Ce sont surtout les célèbres décrets du pape Urbain VIII, rendus en 1625 et confirmés le 5 juillet 1634, qui ont tracé la marche à suivre dans toutes les causes de béatifications et de canonisations; mais en établissant ces règles, le pape déclare en même temps : *Se nolle ullum præjudicium inferre iis (servis Dei) qui aut per communem Ecclesiæ consensum, vel immemorabilem temporis cursum, aut per patrum, virorumque sanctorum scripta, vel longissimi temporis scientia ac tolerantia Sedis Apostolicæ, vel ordinarii coluntur* (1). Ainsi la bulle d'Urbain VIII a reconnu des cas privilégiés.

C'est le cas de notre saint Protecteur, saint Clair, dont

(1) *Analecta Juris Pontificii*. Culte des Saints, 33e livraison, col. 1652.

le culte florissait dans l'Église dès le XIe siècle. Nous trouverons la justification de ce culte immémorial dans les lignes qui vont suivre, en passant en revue les divers diocèses où saint Clair est particulièrement vénéré.

I

Diocèse de Grenoble-Vienne



C'EST dans le diocèse de Grenoble, dont dépend aujourd'hui l'ancien diocèse de Vienne, que tout naturellement nous trouvons les marques les plus anciennes d'un culte public, rendu à saint Clair, abbé. On y faisait sa fête dès le temps de Charlemagne, au 1er janvier (1). Saint Clair était à l'Église de Saint-Maurice de Vienne, lorsque Rodolphe le Fainéant, dernier roi de Bourgogne (1032), laissa tous ses états à Conrad II, dit le Salique, empereur d'Allemagne. Dans « Lelièvre » on voit que cette possession a été confirmée plusieurs fois en faveur du Chapitre de Saint-Maurice, avant l'année 1334, année de la naissance du Comte Vert (2).

---

(1) De Feller. *Dictionnaire historique*, tom. V.
(2) Communication de M. l'ab. R***.

Nous avons déjà parlé, au chapitre VI de la Première partie, du culte de saint Clair dans le pieux village qui porte si dignement son nom. Nous n'y reviendrons pas.

Le culte de notre Saint, à *Saint-Clair-sur-Galaure*, remonterait à la plus haute antiquité, car « les Sarrasins auraient brûlé la chapelle, élevée en son honneur, chapelle dont on trouva des traces, en creusant les fondations du clocher actuel (1) ».

Il est certain que saint Clair était honoré à *Culin*, avant le XIII[e] siècle ; la paroisse est très-ancienne, le chœur de l'église date du XI[e] siècle (2).

L'almanach de la Cour de Grenoble, édité par M. le Bibliothécaire, fait mention du traité conclu en 1230, entre le baron de La Tour-du-Pin, sa sœur, Supérieure du couvent de Saint-Pierre, à Lyon, et le duc de Savoie, concernant les différends élevés entre eux sur les droits du château-fort de Saint-Clair, lequel traité fut signé au profit du baron de La Tour (3).

« La chrétienne paroisse de *La Murette*, près Voiron, « faisait partie, avant la Révolution, de l'Archidiocèse de « Vienne, où le culte de saint Clair était si populaire de- « puis des siècles. » Le culte traditionnel de ce grand saint qui est honoré à La Murette « de mémoire d'homme » y est encore « très vivace » car « les habitants n'ont rien perdu « de leur saint attachement à leur cher protecteur (4) ».

Le culte de saint Clair dans la paroisse de *Saint-Geoire* est sûrement antérieur au 18 février 1687, d'après un acte « relativement à l'interdiction de différentes chapelles de

(1) Communiqué par M. l'ab. L. A. Jay, curé de Saint Clair-sur-Galaure.
(2) Communiqué par M. l'ab. J. Donin, curé de Culin.
(3) Communiqué par M. l'ab. Joseph Rey, curé de Saint-Clair-de-la-Tour.
(4) Communiqué par M. l'ab. E. Bourgeat, curé de La Murette.

« l'Église de Saint-Geoire et à la transferance de leurs ser-« vices En (?) celle de la Maison forte de Longpra (1) ».

A *Grenoble* même, le culte de saint Clair est très ancien, car le Cartulaire de saint Hugues parle « d'une chapelle de Saint-Clair, près le pont des Reclus, à Grenoble (2) ». D'autre part un plan ancien de la ville de Grenoble « mentionne la porte O de Saint Clere (3) ».

A *Porcieu-Amblagnieu* saint Clair est honoré de temps immémorial (4). Au Supplément du Diocèse de Lyon, il est parlé du Culte de saint Clair dans les paroisses de *Saint-Priest, Salaise et Champdieu*, qui appartiennent aujourd'hui au diocèse de Grenoble.

II. — Archidiocèse d'Aix-en-Provence.

A *Aix* le culte de saint Clair remonterait à l'an 1160, d'après H. Bouche (5). Au XVIe siècle ce culte est encore très florissant (6). Toutefois à cette époque le bréviaire d'Aix a un office de saint Clair, évêque et martyr (7). Mais la dévotion au saint Abbé de Vienne survivra à travers les siècles.

Ainsi à *Rognes* une peinture du XVIe siècle montre qu'alors saint Clair, abbé, était très populaire dans cette paroisse (8).

---

(1) Archives paroissiales de Saint-Geoire. Cette pièce est aux *Documents inédits*.

(2) *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, 1re série : Cartulaire de Saint-Hugues. (Archives des Hautes-Alpes.)

(3) *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, 2e année, 1878, p. 533.

(4) Communiqué par M. le Curé.

(5) *Chorographie de Provence*, liv, IV, ch. II, § 1, *Aix*, p. 206-207.

(6) Communiqué par M. l'ab. Trouche, vic. de Saint-Jean-Baptiste, à Aix.

(7) Le bréviaire d'Aix est de 1527 : celui d'Apt est de 1533. Voir Première partie, Append. 1er, p. 81.

(8) Communiqué par M. l'ab. Constantin, curé de Rognes.

La dévotion à saint Clair est très ancienne à *Trets*. Les vieillards l'assurent. Cependant aucune date précise ne peut être fournie sur les commencements de cette dévotion (1).

On peut en dire autant de la paroisse de l'*Ile*, aux Martigues, où depuis un temps immémorial (2), saint Clair est en grande vénération.

A *Peynier*, dans les archives paroissiales, il n'est fait mention du culte de saint Clair que dans les actes récents. En 1730, ce culte paraît être à son apogée; mais depuis 1885 la dévotion des fidèles à ce saint Protecteur a sensiblement baissé (3).

Arles, *Fureau*, *Saint-Antonin* (4), *Saint-Rémy*, *Les Pennes* paraissent vénérer notre bien-aimé Patron depuis fort longtemps.

III. — Diocèse d'Annecy.

Le diocèse actuel d'Annecy, dont dépendait autrefois Genève, est un de ceux où le culte de saint Clair remonte à la plus haute antiquité. Ainsi à *Dingy-Saint-Clair*, le culte du saint Abbé de Vienne était en honneur probablement au XI[e] siècle, mais sûrement au XIII[e], d'après des documents authentiques.

Dans les paroisses de *Viry (L'Eluiset)*, *Seyssel (Cologny)*, *Minzier*, *Saint-Jean-de-Tholonne*, ce culte est aussi fort ancien.

Enfin M. l'archiprêtre J. C. Forel, curé de *Samoëns* nous communique deux pièces qui établissent l'existence du culte de saint Clair, dans sa paroisse, en 1645: il y flo-

(1) Communiqué par M. l'ab. Sumian.
(2) Communiqué par M. le Curé.
(3) Communiqué par M. le Curé.
(4) Voir *Saint Antonin* aux *Documents inédits*.

rissait en 1764 : la tourmente révolutionnaire de 1792 ne fit point du tout disparaître le culte du saint Abbé, qui est encore très aimé, au 6 janvier 1830, date de la reconstitution de l'ancienne Confrérie de Saint-Clair.

Les nombreuses pièces reçues du diocèse d'Annecy et fournies, la plupart, par M. l'abbé Lafrasse, professeur au Grand Séminaire d'Annecy, et par d'autres confrères, forment un appendice spécial à la fin de cette étude.

IV — Diocèse de Belley.

Le culte de saint Clair est fort ancien dans le diocèse de Belley. Nous citerons *Biziat, Dagneux, Les Neyrolles, Montagnat, Trévoux, Vandeins* et *Veiziat* qui depuis des siècles honorent saint Clair d'un culte particulier (1).

Une partie de ce diocèse ayant autrefois appartenu au diocèse de Lyon, on trouvera des documents sur le culte de saint Clair au Supplément lyonnais, pour les paroisses de *Clémentia, Gorrevod, Montfavrey, Les Neyrolles, Saint-Didier-en-Chalaronne, Saint-Olmes-en-Dombes, Saint-Remy-en-Dombes, Trévoux, Vandeins, Veyziat, Villars-les-Dombes et Villeneuve.*

V. — Archidiocèse de Chambéry

Le culte de saint Clair a certainement existé autrefois dans ce diocèse, et il y est encore très répandu aujourd'hui.

Saint Clair a été de tout temps honoré au petit *Bettonnet* (2).

---

(1) Voir *Rituel du diocèse de Belley*, publié par Mgr Alexandre Devie, tom. III, pp. 263, 326, 555, 563, 566.

(2) Communiqué par M. le Secrétaire général de l'Archevêché, et M. le Chanoine Buttin, curé de Bettonet.

D'après les renseignements que j'ai pu prendre sur place à *Lemenc,* près de Chambéry, le culte de saint Clair paraît remonter dans cette paroisse à la plus haute antiquité.

Aix-les-Bains fête saint Clair depuis une époque très reculée. Il en est de même de *Pont-de-Beauvoisin.*

VI. — Diocèse de Digne.

Le culte de saint Clair, abbé de Vienne, est en honneur dans toutes les parties de ce diocèse, particulièrement dans les paroisses dont il est patron.

A *Riez,* c'est au XVe siècle que s'établit le culte de saint Clair.

En 1592, ou 1596, saint Clair était honoré à *Saint-Maime ;* et à *Valensoles,* on y comptait de nombreux et fervents serviteurs en 1685 (1).

C'est probablement vers le XVIIe siècle que l'on peut fixer l'époque où prit naissance le culte de saint Clair à *Saumane.* D'aucuns ajoutent que cette dévotion est « de date immémoriale » (2).

A *Melves,* « les documents ayant été brûlés et l'église dévorée par les flammes, lors de la première Révolution », on ne peut déterminer sûrement l'époque où le culte de saint Clair a commencé à s'implanter dans cette paroisse. Dans tous les cas on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il est certainement antérieur à 1789.

Il est aussi très difficile d'indiquer exactement l'origine du culte de saint Clair dans les paroisses de *Chaumie.*

---

(1) Communiqué par M. l'ab. J. Marte, secrétaire de l'Évêché, et par MM. les Curés des paroisses citées.

(2) Communiqué par Mlle L. Blanc, de Saumane.

Montferon, Noyers-le-Village, Rerest-du-Bion, Saint-Benoît d'Anot, etc. (1).

VII. — Diocèse de Fréjus.

Le plus ancien document, que nous ayons trouvé, concernant le culte de saint Clair dans ce diocèse, se rapporte à *Draguignan ;* il est du XIVe siècle (2). Le gracieux village de *La Valette-du-Var* honorait aussi saint Clair vers la fin du XIVe siècle (3).

L'*Église Cathédrale de Toulon* et la paroisse de *La Seyne* (4) vénéreraient saint Clair depuis le XVIe siècle, sous le pontificat d'Ant. Trivulce, évêque de Toulon. Or tout porte à croire que c'est bien saint Clair, abbé, que l'on honorait dans ces deux villes et les environs.

Ainsi, un de nos amis a bien voulu nous donner le dessin d'un triptyque de l'église de *Six-Fours*, où saint Clair est représenté sous le costume d'Abbé mitré et crossé ; or ce triptyque est du XVIe siècle (5).

A la même époque *Solliès-Ville* et *Solliès-Pont* avaient le culte du saint Abbé de Saint-Marcel, de Vienne (6).

Un tableau du XVIIe siècle, appartenant à l'église du *Rerest* (7) ; une peinture sur bois, de l'église de *Montferrat,* remontant au moins au XVIIe siècle ; une autre peinture sur bois, surmontant un autel de 1683, dans l'église

---

(1) Communiqué par M. le Curé de Melves, et divers autres confrères.

(2) Communiqué par M. Mireur, archiviste du Var.

(3) Communiqué par M. Laurent Germain, maire de La Valette-du-Var.

(4) Communiqué par M. le Vic. gén. Agarrat, et M. le chan. Daniel, archiviste diocésain.

(5) Communiqué par M. R. Vidal, maître principal de la marine en retraite, à Toulon.

(6) Communiqué par M. Fréd. Dollieule, ancien magistrat, à Marseille.

(7) Communiqué par M. R. Vidal, m. principal de la marine, en retraite, à Toulon.

paroissiale de *Claviers*, montrent péremptoirement l'existence du culte de saint Clair, abbé, dans ces trois paroisses depuis plusieurs siècles. Aujourd'hui encore il y est en grand honneur.

Le Castellet ne peut fournir de témoignage authentique de ce culte qu'à partir de 1636.

A *Signes* le culte de notre saint Abbé existait sûrement en 1671, d'après des manuscrits que l'on a bien voulu nous communiquer.

Nous n'avons trouvé au *Beausset* qu'un acte de 1794, confirmant la possession de reliques authentiques de saint Clair : ce qui montrerait l'existence du culte rendu à ce Saint dans cette paroisse, au moins au XVIIIe siècle.

Ces trois dernières paroisses relevant autrefois de l'évêché de Marseille, on peut assurer, sans témérité, que saint Clair y était honoré, sinon en même temps, mais au moins peu après l'établissement du culte de ce saint à Marseille et à Gémenos.

A *Fayence* et à *Bauduen* on vénérait saint Clair au XVIIIe siècle, d'après les notes qu'on a bien voulu nous fournir (1).

Nos démarches et nos recherches ont été infructueuses pour trouver une date approximative sur l'ancienneté du culte de S. Clair en plusieurs autres paroisses du diocèse de Fréjus : parmi elles *Bormes*, *Bras*, *Cabasse*, *Callian*, *Carcès*, *Cogolin*, *Entrecasteaux*, *Garéoult*, *Hyères*, *La Verdière*, *Le Luc*, *Méounes*, *Nans*, *Néoules*, *Ollioules*, *Pierrefeu*, *Pignans*, *Puget-Ville*, *Rians*, *Rougiers*, *Salernes*, etc.

Il est peu de paroisses dans le diocèse de Fréjus qui, aujourd'hui encore, n'aient en grande vénération le saint Abbé de Vienne.

---

(1) M. l'ab. Jh. Sivan, curé-doyen de Fayence.

VIII. — Diocèse de Gap.

D'après une communication de M. le chanoine Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, le culte de saint Clair était à *Embrun*, en l'an 1783.

IX. — Diocèse de Genève.

« Dans le nouveau diocèse de Genève il n'est plus aujourd'hui question de saint Clair, abbé (1). » Pour autrefois son histoire se confond avec Annecy. Des pièces du XIIIe siècle, de 1398, 1491, 1674, 1747 et 1777 établissent l'existence à ces diverses époques d'un culte rendu à saint Clair, abbé de Vienne, dans ce diocèse.

X. — Archidiocèse de Lyon.

« *Brignais* est, de temps immémorial, sous la protection de saint Clair... Il est probable que le culte du Saint a été apporté dans cette riante vallée, vers le XIe ou le XIIe siècle par des moines des couvents voisins qui s'y seraient établis. »

« La carte de Lyon, de Ménestrier, indique comme existant déjà au XVe siècle une chapelle sous le titre de saint Clair, à l'endroit même où sont actuellement la place et le pont sur le Rhône qui portent ce nom. »

« Le culte de saint Clair à *Maclas* a dû y être apporté à l'époque de la fondation de cette paroisse qui appartenait autrefois au diocèse de Vienne. »

---

(1) Communiqué par M. l'ab. L. Chavaz, vicaire à Notre-Dame de Genève.

« *Lay* n'était, avant 1820, qu'une chapelle vicariale, et cette chapelle était sous la protection de saint Clair. La tradition attribue une haute antiquité à ce patronage. »

« *Pavezin* honore saint Clair de temps immémorial : il faut en dire autant de *Sainte-Croix*, où il n'y a rien de particulier à signaler qui ne doive d'abord se rapporter à Pavezin. »

« *Chénas*, dans le Beaujolais, faisait autrefois partie du diocèse de Mâcon. On ignore la date précise et l'époque où cette paroisse a été mise sous le patronage de saint Clair (1). »

C'est aussi ce que nous écrit le vénéré Curé de cette paroisse.

D'après une *Histoire de Condrieu* (2), il ressort que le culte de saint Clair dans cette paroisse remonte à la plus haute antiquité. Cela s'explique par le voisinage de *Condrieu* de la ville de Vienne et du village de Saint-Clair. En 1437 et 1486 furent rendues diverses sentences qui établissaient déjà l'ancienneté du culte de saint Clair (3).

A *Vendrange* le culte de saint Clair est antérieur au 14 avril 1660, époque où Mgr Camille de Neuville, « faisant halte à Vendranges, fit le relevé des reliques des Saints que possédait cette Église (4) ».

Un supplément spécial étant consacré au diocèse de Lyon il serait superflu de dire plus longuement ici la dévotion des Lyonnais à saint Clair, abbé.

---

(1) *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, tom. I, p. 124-129.

(2) *Histoire de Condrieu et des environs depuis l'an 39 av. J.-C., jusqu'à notre epoque* (1850).

(3) Voir aux *Pièces justificatives*.

(4) *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, N° 14, 7 fevrier 1896, p. 306

XI. — Diocèse de Marseille.

C'est à l'époque des invasions sarrasines que l'on peut faire remonter l'établissement du culte de saint Clair, dans le diocèse de Marseille. Les rapports des évêques de Marseille avec leurs frères des Provinces de Vienne et de Lyon expliqueraient aussi l'origine de cette dévotion à *Marseille* et dans les environs, particulièrement à *Gémenos* (1). Ainsi, au IXe siècle, Lodoin, évêque de Marseille prend part à l'assemblée de Mantales en Dauphiné. Mgr Claude de Seyssel était d'Aix, en Savoie. Des historiens provençaux nous apprennent encore combien étaient étroits les liens d'amitié entre nos Pères et les souverains du Dauphiné ou de la Savoie (2).

Le centre de la dévotion à saint Clair, à Marseille, est, sans contredit, l'ancienne *paroisse des Accoules*, aujourd'hui *Saint-Cannat*. « Cette dévotion à saint Clair a été « introduite dans mon église paroissiale, nous écrit M. le « curé-doyen de Saint-Cannat (3), à l'époque de la Révo- « lution, après la démolition de l'église de Notre-Dame « des Accoules, où elle a été établie. » Malheureusement nous n'avons pu trouver un acte authentique confirmant l'existence du culte de saint Clair, dans cette paroisse.

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, p. 325 et 326.

(2) Boson, roi de Provence fut enterré dans la cathédrale de Vienne. Son épitaphe vante sa piété, sa munificence et son courage ; elle rappelle la couronne d'or et de pierreries que ce roi avait donné à Saint-Maurice, le sceptre et le diadème dont il avait gratifié Saint-Etienne,... etc. — Conrad aîné (fils de Rodolphe II), roi de Provence, meurt en 993, et est enterré dans l'église de Saint-André de Vienne. (Aug. Fabre. *Histoire de Provence*, tom. I., p. 363, 376, 384 et 396). Pour les relations existant autrefois entre le Dauphiné et la Provence, il serait bon de lire H. Bouche. *Chorographie de Provence*, tom. I., p. 763-770 et p. 772-773.

(3) Lettre du 23 novembre 1893.

antérieurement à 1712 ou 1713. A cette dernière date fut publié un *Calendrier spirituel et perpétuel pour la ville de Marseille* », qui montre que le culte du saint Abbé de Saint-Marcel, de Vienne, était alors très florissant. Quand, en 1742, Don Philippe, infant d'Espagne, rentra à Marseille, le culte de saint Clair était pour ainsi dire à son apogée (1). Le *Calendrier spirituel contenant les fêtes que l'on célèbre dans chaque église de Marseille*, de 1759, rappelle la dévotion des Marseillais à saint Clair, de Vienne. En 1777, la paroisse des Accoules gardait encore intact le culte du saint Patron des tailleurs d'habits, dont la corporation figura à l'entrée de Monsieur, comte de Provence, à Marseille (2). Aujourd'hui le culte de saint Clair conserve, à Saint-Cannat, toute sa force et sa vitalité premières.

M. le chanoine Chazal a établi le culte de saint Clair dans sa paroisse de la *Très-Sainte-Trinité*. De nombreux ateliers de couturières se trouvant dans le quartier de La Palud, l'institution d'une fête en l'honneur du saint Patron des ouvrières de l'aiguille ne devait rencontrer que des approbateurs (3).

Ruffi (4) rapporte, à l'an 1163, une transaction qui confirme l'existence d'une église, et par conséquent du culte de saint Clair à *Gémenos*. Ce culte paraît très développé dans ce pays au XIIIe siècle, d'après un acte de 1205 (5). Enfin, en 1629, et le 9 juin, une convention passée entre

---

(1) DE RÉGIS DE LA COLOMBIÈRE. *Fêtes patronales et Usages des Corporations et Associations qui existaient à Marseille avant 1789*, p. 218.

(2) Du même.

(3) La copie de l'acte instituant cette fête est aux *Pièces justificatives*, M. le chan. Chazal ayant bien voulu nous en fournir un exemplaire.

(4) *Histoire de Marseille*, p. 325 et 326.

(5) Archives de Saint-Jean-de-Garguier.

les Dames d'Hyères et le curé de Gémenos pour saint Clair montre que les ans n'avaient point effacé dans le cœur des habitants de cette paroisse leur fidélité au culte du saint Abbé de Vienne (1). Aujourd'hui encore saint Clair est en grande vénération à Gémenos.

La paroisse de *Cassis* honore saint Clair depuis au moins le XVI[e] siècle, si l'on s'en rapporte à un acte du 3 avril 1569 (2).

A *Aubagne* le culte de saint Clair paraît dater du XIV[e] siècle (3): il y était florissant en 1617. Maintenant encore saint Clair est en grand honneur dans cette chrétienne population (4).

Cuges vénérait avec beaucoup d'enthousiasme le saint Abbé de Vienne, au XVIII[e] siècle; ce fait est constaté par un acte de 1726. Aujourd'hui même la dévotion à saint Antoine de Padoue n'a point totalement fait oublier Celui que l'on invoque spécialement en Provence pour la conservation de la vue (5).

Allauch avait déjà le culte de saint Clair, en 1330 (6).

D'un mémoire écrit par un ancien curé de *Ceyreste* il résulte que saint Clair est en particulière vénération dans cette paroisse, au moins depuis 1735 et 1736 (7).

On n'a pu nous fixer aucune date pour *Auriol*, où cependant « la dévotion à saint Clair est très ancienne (8) ».

---

(1) Notaire Martinot, à Aubagne — Le texte de cet acte est aux *Pièces justificatives*. Nous en devons la communication à M. de Caseneuve, de Saint-Jean-de-Garguier, qui nous a fourni avec une extrême bienveillance presque tout ce qui concerne la dévotion de saint Clair à Gémenos.

(2) SAUREL. *Statistique de la Commune de Cassis*, p. 112 à 114

(3) D[r] BARTHÉLEMY. *Histoire d'Aubagne*, tom. II, p. 58.

(4) Communiqué par M. le chanoine J.-B. Blanc, curé-doyen d'Aubagne.

(5) Communiqué par M. l'ab. Arnaud, curé de Cuges.

(6) Communiqué par M. Louis Gibbal, président du Comité des cercles catholiques, de Marseille.

(7) Communiqué par M. le Curé de Ceyreste.

(8) Communiqué par M. le Curé-doyen d'Auriol.

Des habitants de *Carri*, *Sausset*, *La Couronne*, et *Sainte-Croix* nous ont assuré que de tout temps on a eu une grande dévotion pour l'Abbé de Vienne, dans leurs quartiers.

XII. — Diocèse de Saint-Claude.

Dans la paroisse de *Villechantria*, dont l'église est du XIII[e] siècle, le culte de saint Clair, abbé, paraît remonter à la même époque. « Mais, nous écrit le curé de cette « paroisse, je n'ai aucune tradition orale, ou écrite sur « le culte de notre Patron, aucune absolument (1). »

D'après un *Rapport à l'Empereur sur les Sociétés de secours mutuels* (2), le culte de saint Clair semble avoir été en honneur dans la paroisse de *Thoirette*. Malgré nos démarches nous n'avons rien pu recueillir d'intéressant sur l'ancienneté de la dévotion de cette paroisse au saint Abbé de Saint-Marcel, de Vienne ; « c'est, d'après un de nos correspondants, la nuit de l'histoire (3) ».

Pour *Cosances* voir le Supplément du diocèse de Lyon, dont a dépendu cette paroisse.

XIII. — Diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne.

D'après un « Extrait d'un obituaire du Chapitre de la cathédrale » le culte de saint Clair, abbé, était établi dans la Maurienne aux « XII[e] et XIII[e] siècle ». Il est mentionné dans un « manuscrit du XV[e] siècle et dans un autre de

(1) Lettre du 7 mai 1896. — M. J. Monnet, directeur de la *Semaine Religieuse de Saint-Claude*, nous écrivait dans le même sens, le 27 avril 1896. — C'est encore ce que nous lisons dans *Les sanctuaires du diocese de Saint-Claude*, ch. XXXVIII, § VIII, n° 11 : *Villechantria*, p. 661.

(2) Dressé en 1857.

(3) M. J. Monnet, direct. de la *Sem. Religieuse de Saint-Claude*.

l'an 1512. » Il s'est perpétué à travers les âges sans subir aucune éclipse (1).

Saint Clair était honoré à *Saint-Alban-des-Hurtières* en 1570.

Nous savons par M. l'abbé S. Pommet, curé de *Saint-Jean-d'Arves*, combien le culte de saint Clair est ancien dans sa paroisse et à *La Villette* qui en dépend, ainsi qu'à *Saint-Sorlin-d'Arves*, *Alliez-le-Vieux*, *Alliez-le-Jeune*, *Montrond* et *Montvernier*. Il nous faut citer aussi *Argentine* et *Valloire*. A *Saint-Martin-d'Arc*, le culte de saint Clair est antérieur au xve siècle. *Villarembert* et *Bessans* ont depuis longtemps une grande dévotion à saint Clair.

Enfin n'omettons pas de signaler la paroisse de *La Chambre*. Au sujet de la dévotion de ses paroissiens pour le saint Abbé de Vienne, M. le Curé de la Chambre nous écrit : « Son culte paraît ancien. Peut-être a-t-il été introduit par les Bénédictins. » Il remonterait alors à l'an 1365. En 1602, 1734, 1756, 1765 le culte de saint Clair était en honneur dans cette paroisse.

Un supplément spécial étant affecté à ce diocèse, nos lecteurs trouveront là les plus intéressants détails sur le culte de saint Clair dans la Maurienne.

XIV. — Diocèse de Tarentaise.

Le culte de saint Clair, abbé, dans le diocèse de Tarentaise doit être aussi ancien que dans la Maurienne ou à Annecy.

Champagny-Saint-Clair et *Saint-Bon* sont les seules

(1) D'après plusieurs lettres de M. le chanoine S. Truchet, président de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne*.

paroisses dont il m'ait été donné de connaître la dévotion envers le saint Abbé de Vienne.

XV. — Diocèse de Valence.

Dans la paroisse de *Charpey* le culte de saint Clair était en honneur, en l'an 1483. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire topographique du département de la Drôme* (1) : « Saint-Clair, ancienne chapelle, commune de Charpey. — Apud sanctum Clarum, 1483. — Territoire de Beaumont-lès-Valence (2). »

A *Chabeuil* on honorait saint Clair au XVIe siècle. En effet, dans l'ouvrage que je viens de citer, après Charpey, il est écrit : « Serait-ce là le chef-lieu d'une paroisse de ce nom — cura sancti Clary, 1549, rôle de décembre — qu'il y avait près de Chabeuil, au XVIe siècle ? (3). »

D'autre part M. l'archiprêtre de Chabeuil nous écrit (4) : « Les documents relatifs au culte rendu autrefois à saint « Clair dans la paroisse de Chabeuil se réduisent à l'existence d'une pièce que j'ai trouvée dans les Archives communales. Elle est à la date de 1699. En 1734 il n'est « plus question de saint Clair, et nulle part ailleurs que « dans la pièce de 1699, je ne trouve trace du Saint... Je « crois avoir parcouru cependant d'une façon attentive « tout ce que possèdent ici la Fabrique et la Commune « en fait d'archives. »

« Une paroisse de Saint-Clair, nous écrit le vénéré archi-« viste du diocèse de Valence, existait autrefois dans les

(1) Page 331.

(2) Communiqué par M. le chanoine Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes.

(3) *Dictionnaire topograph. du departement de la Drôme*, p. 331.

(4) Lettre du 16 septembre 1895.

« environs de Chabeuil, et son emplacement même nous
« est inconnu. Serait-ce un quartier de ce nom, où se
« trouve une ancienne chapelle sur le territoire de Charpey? C'est possible : mais la distance d'une quinzaine
« de kilomètres qui sépare Charpey de Chabeuil ne permet guère de dire que ces deux paroisses soient voisines (1). »

La Motte-Fanjas. On nous écrit de cette paroisse : « Malheureusement je n'ai rien pu trouver dans les archives qui puisse vous intéresser. A quelle date remonte « le culte du Saint, je ne saurais le dire. Les vieillards « que j'ai interrogés répondent qu'ils ont toujours vénéré « saint Clair, comme le patron de la paroisse, mais ne « donnent aucun autre renseignement (2). »

Le culte de saint Clair, à *Pisançon*, a eu pour historien M. l'abbé Isidore Bertrand, ancien curé de cette paroisse. Chercheur scrupuleux, M. l'abbé Bertrand s'est efforcé de mettre en relief tout ce qui touchait à la dévotion de ses ouailles à l'égard du saint Abbé de Vienne. Si ses déductions ont rencontré quelques critiques, je ne sache pas qu'on ait mis en doute la haute antiquité du culte de saint Clair, à Pisançon (3). Saint Clair aurait été honoré dans cette paroisse en même temps qu'il l'était dans son pays d'origine.

XVI. — Diocèse de Viviers.

Le culte de saint Clair, abbé, est très ancien à *Viviers*. A quelle époque a-t-il commencé? Il a dû commencer aussi-

---

(1) Lettre du 22 février 1895.
(2) Communiqué par M. le Curé de La Motte-Fanjas.
(3) Cf. Première partie, ch. VI.

tôt après sa mort (1). » Au XVIe siècle les guerres de religion n'arrêtèrent pas la piété populaire pour ce grand Saint, dont le culte s'est heureusement perpétué jusqu'à nos jours.

M. le curé d'*Arras* nous écrit qu'il ne sait « à quelle époque remonte dans sa paroisse la dévotion envers saint Clair (2) », et cela, faute de documents authentiques. Cette paroisse appartenait autrefois au diocèse de Vienne.

Saint-Clair, près Annonay, *Thorrenc,* près Andance, *Eymeux,* sur l'Isère, font remonter assez haut dans l'antiquité le culte de saint Clair : mais nous n'avons pu avoir aucune date certaine.

XVII. — Diocèses Incertains.

1° Avignon. — Dans l'Appendice Ier de la Première partie il a été traité assez longuement de saint Clair d'Apt et de son culte, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir ici. Toutefois il faut mentionner la paroisse de *Pertuis* qui, depuis longtemps, a une grande dévotion pour un saint Clair, que notre vénéré correspondant (3) présume être l'évêque d'Apt de ce nom. A défaut de preuves nous croyons que primitivement le saint Clair honoré à Pertuis n'était autre que l'Abbé de Vienne.

2° Nice. — L'auteur de *L'Église de Nice, ses Saints et ses Œuvres* (4) veut que saint Clair, premier évêque de Nantes, ait évangélisé le diocèse actuel de Nice ou que

---

(1) Communiqué par M. l'ab. A. Armandès, curé de Montréal, ancien vicaire de la Cathédrale, à Viviers.

(2) Lettre du 27 septembre 1895.

(3) M. le chanoine Mellet, curé-doyen de Pertuis.

(4) M. l'ab. André Dufaut.

tout au moins il y ait séjourné. Et c'est à ce saint évêque que M. l'abbé André Dufaut rattache la dévotion des fidèles Niçois, fêtant saint Clair; « cela, ajoute-t-il, d'après une tradition qui nous a été signalée (1). »

Toutefois en présence de cette tradition, fort respectable sans doute, nous ne pouvons nous défendre d'une certaine hésitation, avant de l'accepter. Et cela, parce que nous connaissons trois paroisses du diocèse de Nice ayant le culte d'un saint Clair, qui n'est point celui de Nantes, à en juger du moins par les dates où ce saint est fêté.

Escragnoles, qui a une dévotion spéciale pour saint Clair, le fête le deuxième dimanche après la Fête-Dieu; — saint Clair, de Nantes, est généralement honoré le 10 octobre.

De temps immémorial *Cannes* et *Puget-Théniers* honorent saint Clair, le 2 janvier; c'est la date de la fête de saint Clair, abbé de Saint-Marcel, à Vienne.

Nous soumettons respectueusement ces réflexions à de plus érudits et plus savants hagiographes, espérant qu'il nous sera donné de connaître un jour d'une manière indiscutable le saint Clair qui est en vénération dans les Alpes-Maritimes. C'est notre vœu le plus sincère, en terminant ce chapitre consacré à l'ancienneté du culte de saint Clair, abbé, dans la région du Sud-Est de la France.

---

(1) *L'Église de Nice...*, p. 51 et 52, et note 1 de la page 51.

CHAPITRE PREMIER

Missels. — Bréviaires.

A la fin du XVI[e] siècle (1), Genebrard, archevêque d'Aix, écrivant sur la sainte messe, disait : « Elle est le principal culte extérieur et presque toute la dévotion de l'Église (2). » C'est pour ce motif que nous parlerons d'abord des missels, afin d'y lire selon l'ordre de saint Cyprien, au III[e] siècle, « le nom du saint confesseur, pour célébrer sa mémoire entre les mémoires des martyrs (3) ». On offrait alors le saint sacrifice en l'honneur des Saints, comme cela se pratiquait aussi du temps de saint Polycarpe, au II[e] siècle de l'Église. Voici, en effet, ce qu'on lit dans Eusèbe : « Les fidèles de Smyrne, » ayant raconté le martyre de leur saint évêque, saint Polycarpe, ajoutèrent ces paroles : « Dieu nous fera la grâce d'y célébrer le jour natal de son martyre... (4). » A chaque saint l'Église assigne donc un jour spécial pour faire sa mémoire et nous rappeler sa puissante médiation auprès de Dieu (5).

« Le bréviaire est la prière du prêtre : elle est aussi celle de l'Église ; car ce n'est pas en notre nom privé, mais au

(1) En 1591.

(2) Mgr Genebrard. *Traicté de la Liturgie*, seconde édition, p. 8.

(3) Epist. XXXVII.

(4) Eusebius, lib. IV, cap. XV.

(5) Tiré de Bossuet. *Fragments sur des matières de controverses ; premier fragment.* — XIII, p. 158 et 159. — Œuvres complètes : tom. XIII.

nom de l'Église, que nous le récitons (1). » Ainsi parlait le vénéré cardinal Guibert, de douce et pieuse mémoire. C'est dire que le bréviaire fait partie du culte public, rendu par l'Église à notre illustre saint.

Dans sa sagesse l'Église a réglementé chacune des actions saintes, extérieures, du ministère sacerdotal et ce règlement est surtout contenu dans le Rituel.

Le « Domine, salva nos, perimus », cri du cœur de l'homme en péril à son Seigneur et Maître, est aussi adressé aux Saints, ces fidèles amis de Dieu. Voilà pourquoi dans les litanies, après avoir invoqué les trois personnes de l'adorable Trinité, nous invoquons la très sainte Vierge Marie et les Saints.

Comme autrefois le peuple Hébreu chantait sa délivrance du tyran Égyptien, en un superbe chant d'action de grâces au Seigneur : *Cantemus Domino, gloriose enim magnificatus est* (2) ; comme la Vierge Marie exaltait la puissance du Très-Haut dans l'immortel *Magnificat* (3), ainsi les chrétiens ont leurs chants d'allégresse pour publier les gloires de leurs saints Protecteurs.

La plus pure et la plus éclatante manifestation du culte rendu à saint Clair nous la trouverons donc dans l'Église : les missels et les bréviaires, non moins que les rituels et les livres de piété en sont la plus fidèle expression. Dans ce chapitre nous parlerons seulement des missels et des bréviaires, et nous consacrerons le chapitre suivant aux rituels, antiphonaires, etc.

---

(1) MGR GUIBERT. *Mandement au clergé du Diocèse pour lui annoncer l'adoption de la Liturgie romaine;* Tours, le 15 février 1859. — Œuvres : tom. II, p. 84.

(2) « Chantons des hymnes au Seigneur, qui vient de montrer si glorieusement sa puissance. » EXOD., c. XV, 1-19.

(3) S. LUC, c. Ier, 46-55.

I. — Missels.

Nous ne prétendons pas donner sous cette rubrique la liste de tous les missels anciens ou modernes qui renferment la messe ou au moins la mémoire de saint Clair, abbé. Il suffira, je crois, d'indiquer parmi les plus anciens les particularités propres à plusieurs ; il sera parlé aussi de la messe et de la mémoire que l'on fait dans quelques diocèses le 2 janvier, ou tout autre jour.

Le plus ancien missel qui m'ait été communiqué est le le missel du XIIIe siècle *ad usum majoris Ecclesiæ Gebennensis,* qui existe à la bibliothèque de Genève. Il indique la fête de saint Clair, au 2 janvier (1).

L'oraison de la collecte était : Deus qui nos beati Clari Abbatis annua solemnitate lætificas : concede propitius ; ut cujus natalitia colimus, etiam actiones imitemur. Per Dominum.

Dans le missel imprimé à Genève, en 1491, la fête de saint Clair y est aussi marquée au 2 janvier.

Au propre du temps, à la suite de l'oraison de l'octave de saint Etienne, on lit à la rubrique suivante : **Fiat commemoratio de B^to^ Johanne, de Innocentibus, de Dominica si sit, de B^ta^ Maria** « Deus qui salutis » **et de sancto Claro.** Au propre des Saints, le 2 janvier, on trouve la comméraison de saint Clair, ainsi marquée :

---

(1) Sénébier. *Catalogue des Manuscrits,* n° 29. — La même bibliothèque possède sous le n° 30 dudit catalogue un autre Missel de Genève, du commencement du XVe siècle. Il est moins beau que le précédent et n'a pas de calendrier. (Renseignements fournis par M. l'ab. Lafrasse, prof. au Grand Séminaire d'Annecy.)

— **Clari Abbatis. Ut supra de sancto Eugendo.** — Cette commémoraison de saint Eugend se trouve immédiatement avant, au 1er janvier. En remplaçant le nom de saint Eugend, par celui de saint Clair, on aura pour ce dernier les oraisons suivantes :

Oratio. — Deus qui nos annua beati Clari Abbatis et Confessoris tui solemnitate lætificas : concede propitius : ut cujus natalicia colimus, per ejus ad te exempla gradiamur. Per Dominum.

Secreta. — Sancti tui, nos quæsumus Dn̄e, beati Clari Confessoris tui hic et ubique veneranda solemnitas lætificet : ut dum ejus merita recolimus, patrocinia senciamus. Per Dn̄um.

Postcommunio. — Præsta, quæsumus, omnipotens Deus : ut de perceptis muneribus gracias exhibentes, intercedente beato Claro confessore tuo, beneficia potiora sumamus. Per.

Du reste peu importe que les oraisons seules existent, la commémoraison tenant la place de la messe entière, empêchée par l'incidence d'une autre fête qui revendique à son profit la messe toute entière (1).

Au siècle suivant, nous trouvons la mémoire de saint Clair, dans le *Missale Lugdunense*, MDXXIV. — f° 195.

Sequuntur quædam officia propria, quæ non dicuntur in majori ecclesia Lugdunensi, sed in quibusdam aliis :

De beato Claro confessore. *Oratio.* Sit, Domine, quæsumus, beatus Clarus confessor, custos actuum nostrorum : et mala opera ac desideria maligna quæ fragilitas

(1) Communiqué par M. l'abbé P. M. Lafrasse, professeur au Grand Séminaire d'Annecy.

nostra superare non potest : ejus pia intercessione tua benignitate vincantur. Per Dominum.

Secreta. — Sacris altaribus, Domine, hostias superpositas sanctus Clarus confessor tuus in salutem nobis pervenire deposcat. Per Dominum.

Completa. — Protegat nos, Domine, cum tui perceptione Sacramenti beatus Clarus confessor tuus, pro nobis intercedendo : ut conversationis experiamur insignia : et intercessione ipsius percipiamus suffragia. Per Dominum.

Dans ce missel il n'y a pas de date du jour de la fête, qui a sa place marquée immédiatement après la Dédicace des Églises.

A la table des matières, f° XV, v°, on lit dans ce même missel : **Eodem die festum sancti Clari.** *Officium*, os justi (f° 204); *Orat.*, Da, quasumus (f° 205); *Epist.*, Justus cor suum....

Le reste paraît conforme au commun des confesseurs (1).

Dans le *Missel de Viriers* (2) de 1527, se trouve « Missa sancti Clari (3). »

L'« Officium » est ainsi composé :

Introit. — Os justi... *Du commun des Abbés.*

Oratio. — Omnipotens sempiterne Deus qui per merita beati Clari confessoris tui atque abbatis a multorum oculis dolores sanas et visus clarificas : præsta quæsumus ut per ejus suffragia et tua gracia a nostris oculis et mentibus omnes morbos repellas et corruptionis. Per Dominum.

Epistola. — Justus... *Du commun.*

Respons. — Os justi meditabitur sapientiam...

---

(1) Communiqué par M. G. Ebrard, libraire, à Lyon.
(2) Lyon, chez Jean Hilaire.
(3) Folio 136.

Evangelium. — Nemo accendit lucernam...

Offert. — Veritas mea et misericordia mea cum ipso; in nomine meo exaltabitur cornu ejus.

Secreta. — Suscipe, quæsumus, Domine, munera quæ in honore beati Clari tibi offerimus et præsta ut ejus intercessione ad consortium pervenire mereamur electorum. Per Dominum.

Comm. — Fidelis servus...

Completa. — Sumpta, Domine, sacramenta corda nostra purificent : et per intercessionem beati Clari confessoris tui atque abbatis nos ad cœlestia regna perducant. Per Dominum (1).

Au XVIIIe siècle la messe de saint Clair, pour le diocèse de Vienne, était toute du commun des Abbés, avec l'oraison suivante pour la collecte :

Oratio. — Deus cujus munere beatus Clarus abbas, ut Christum filium tuum alacriter sequeretur omnia reliquit : da cunctis semitam mandatorum tuorum ingressis, ut nec retro respiciant, nec in via hæreant, sed ad te sine offensione currentes, vitam æternam apprehendant. Per eumdem Dominum.

Ce missel porte la date de MDCCLXXXIV, et est la propriété de la paroisse Saint-Geoire (Isère). — C'est la même *Oraison* (2), qui depuis longtemps est récitée dans la paroisse de Bettonnet, diocèse de Chambéry, le jour de la fête de saint Clair.

Le *Missel Viennois* (3), édité en 1823, indique aussi la

(1) Communiqué par M. Gabriel Ebrard, libraire, à Lyon.
(2) Communiqué par M. le chanoine Buttin, curé de Bettonnet.
(3) Propriété de l'église de Saint-Geoire (Isère).

messe de saint Clair, abbé, au 2 janvier. Elle est toute du commun des Abbés : *Quis dabit*, sauf la collecte qui est presque identique à celle de ce même diocèse, de 1784. La voici :

Oratio. — Deus, cujus munere beatus Clarus Abbas, Christum pauperem sequi, et humilem corde usque in finem perseveravit, imitari : da cunctis semitam mandatorum tuorum ingressis, ut nec retro aspiciant, nec in via hæreant, sed ad te sine offensione currentes, vitam æternam apprehendant. Per eumdem Dnum.

Cette oraison était au propre de Lyon, dans le missel édité, en 1825 ; la fête s'y trouve marquée au 2 janvier. Cependant ce missel a la Secrète et la Postcommunion propres.

Secreta. — Nostræ obsequium servitutis acceptum tibi reddat, Domine, beatus Clarus abbas, qui fratribus suis prælatus seipsum tibi suosque perpetuo subjecit.

Postcom. — Omnipotens sempiterne Deus, qui subditorum patres, non dominos, jubes esse quos aliis præficis ; ea gratia ad mensam tuam admissos instrue : qua beatum Abbatem Clarum fratrum suorum sollicitudine patrem, caritate socium, humilitate servum esse fecisti.

Les diocèses d'Annecy, Belley, Chambéry, Grenoble, Lyon, Saint-Jean-de-Maurienne, Tarentaise et Viviers, avaient autrefois l'office ou la mémoire de saint Clair, le 2 janvier.

Depuis la récente introduction de la liturgie romaine en 1866, sous Mgr Ginoulhiac (1), le diocèse de Grenoble a la

(1) Voir aux *Pièces justificatives* copie du Dispositif du *Mandement de Mgr l'Évêque de Grenoble annonçant et prescrivant le rétablissement de la Liturgie romaine dans son Diocèse.*

fête de saint Clair, double, au 15 janvier. Belley, Chambéry, Lyon, Saint-Jean-de-Maurienne, Tarentaise et Viviers, n'ont gardé que la mémoire du saint Abbé, au 2 janvier, par les oraisons du commun des Abbés. Dans plusieurs de ces derniers diocèses quelques paroisses ont obtenu, par un Indult pontifical, de continuer à dire, le 2 janvier, la messe du commun des Abbés : par exemple Arras, dans le diocèse de Viviers, Saint-Jean-d'Arves, dans le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne.

En d'autres diocèses, où il n'y a pas même la mémoire du saint Abbé, il a été accordé à plusieurs paroisses la faveur de dire, le 2 janvier, la messe des Abbés, sous le rite double. « J'ai demandé et obtenu, nous écrivait M. Nègre, curé d'Allauch (1), de la Sacrée Congrégation des Rites, un indult pour chanter le 2 janvier la messe votive de ce Saint (2). »

D'après un ancien antiphonaire manuscrit de la paroisse du Castellet (Var), on a toujours chanté dans cette paroisse, le 2 janvier, la messe du commun des Abbés. En vertu de quel indult ? Hélas ! il serait difficile de lui assigner une date. Peut-être était-il connu de nos prédécesseurs. Mais il nous faut constater que l'authentique a disparu. Il n'existe que la note suivante : « M. Barnieu, vicaire général du diocèse de Fréjus, écrivait (3) le 13 décembre 1867 au curé du Castellet : Les motifs que vous exposez sont bien suffisants pour que vous repreniez l'usage de célébrer la fête patronale le jour même où elle tombe (4). »

(1) Diocèse de Marseille.

(2) Lettre du 8 décembre 1893.

(3) Malheureusement cette lettre est perdue.

(4) Notes de la paroisse, rédigées par M. Paul, ancien curé, décédé à Reynier, le 28 juin 1897.

La dévotion des fidèles des diocèses de Marseille, de Digne et de Fréjus (1), serait grandement favorisée s'ils pouvaient célébrer au 2 janvier un office propre de saint Clair, abbé. Car il est peu de paroisses dans ces diocèses qui ne puissent constater chaque année l'affluence toujours grande de pieux chrétiens venant, aux pieds des saints autels, implorer le secours et l'intercession de saint Clair, abbé, pour leurs besoins spirituels et corporels.

II. — Bréviaires.

Le plus ancien bréviaire, que je puisse citer, est celui du diocèse de Genève, qui se conserve au Grand Séminaire d'Annecy. Il est de l'an 1398 et marque la fête de saint Clair, au 2 janvier, et lui donne la qualité d'Abbé, soit dans le titre, soit dans l'oraison. On regrette de n'y pas trouver une leçon historique. Ce bréviaire est manuscrit (2).

M. le chanoine Truchet a bien voulu me donner copie d'un extrait de deux bréviaires *ad usum Maurianensis ecclesiæ*, l'un manuscrit du xve siècle, l'autre imprimé en 1512 (sans nom d'imprimeur), par ordre du cardinal Louis de Gorevod, évêque de Maurienne. Cet office est placé dans l'octave de l'Epiphanie. Il y a quelques variantes de mots sans importance.

L'office est celui du Commun d'un confesseur non pontife, sauf les leçons.

---

(1) Voir aux *Documents inédits* la lettre de l'Évêché de Fréjus, du 14 décembre 1894.

(2) Communiqué par M. l'abbé Lafrasse, professeur au Grand Séminaire d'Annecy.

Lectio I.

Vitam et actus beati Clari presbyteri et abbatis scripturus Dei gratiam imploro; ut qui illi dedit bene et sancte vivere mihi quoque tribuat ostium sermonis illius laudabilia gesta inculpabiliter scribere. Hic a puero indiciis munerum clarus in Dei omnipotentis gratiam perfecit adeo ut precibus suis a Domino obtineret qui spiritus sancti donum petenda esse persuaderet *(sic)*.

Lectio II.

Accidit ut puer Clarus matrem orbatam marito haberet; que devote ad memorias sanctorum martyrum apud Viennam subinde orandi gratia occurebat cumqua pedissecus Clarus puer venire solebat.

Lectio III.

Habitabat autem eadem femina in vico in loco qui Bellicampus dicitur. Hanc cum consuete quadam diè ad orationem Clarus sequeretur venerant ad sanctum cenobium monachorum ultra Rodanum ubi tunc temporis ossa beati Ferreoli martyris quiescebant.

Lectio IV.

Cumque ibi mulier cum Claro puero suo in compunctione posita longiores horas protraxisset : jam vesperi ad hospitium suum reverti cupiens Rodanus agitantibus ventis in undas periculosissime assurgere cepit. Jam mater cum Claro puero navem intraverat.

Lectio V.

Desperatis nautis pene undis subversa navi Clarus puer extensis manibus contra ecclesiam beati martyris Ferreoli lachrymis suffusus exclamasse dicitur. Deus pro cujus nomine beatus Ferreolus martyr mortem suscepit subveni nobis in periculo positis.

Lectio VI.

Mox Rodanus blandior redditus navim brevi impulsu ad littora sua transposuit; de periculo erepti mirantes pueri fidem Deo gratias reddiderunt.

Evangelium.

Nèmo accendit lucernam...

Lectio VIII.

Erat tunc temporis vir strenuus et Deo placidus Viennensis ecclesie pontifex Cadoldus. Monasteria tam virorum quam sanctimonialium sub sancta professione viventium pia districtione tam in civitate quam foris muros civitatis hec preci-

puo erat que regebat Grimanensium cenobia a sanctis pontificibus urbis fundata in quorum maximo ossa beatissimi Ferreoli martyris condita venerabantur.

Lectio IX.

Sanctimonialium beatissime virginis Columbe triginta monachas habens, nam Grimanensium loca quadringentos monachos alebant. Porro sancti Petri monasterium ad australem partem urbis situm quingentos pene monachos continebat.

Commemoratio Epiphaniæ...

J'ai trouvé à la bibliothèque de la ville de Vienne (Isère) un autre bréviaire du XVIe siècle.

Il porte pour titre :

Breviarium *ad sancte Viennensis ecclesie usum in melius noviter emendatum. Anno Dñi millesimo quingentesimo viscegismo secundo, octavo idus octobris.*

L'office de saint Clair a neuf leçons comme celui ci-dessus de la Maurienne. La première, la troisième et la quatrième leçons du bréviaire Viennois sont de tout point conformes aux première, troisième et quatrième leçons du bréviaire Mauriannais.

Lectio II.

Accidit ut puer Clarus matrem orbatam marito haberet ; que devote ad memorias sanctorum martyrum apud Viennam subinde orandi gratia occurebat cumqua pedissecus Clarus puer venire solebat. Habitabat autem eadem femina in vico in loco qui belli campus dicitur.

Lectio V.

Desperatis nautis pene undis subversa (navi) Clarus puer extensis manibus contra ecclesiam beati martyris Ferreoli lachrymis suffusus exclamasse dicitur : Deus pro cujus nomine beatus Ferreolus martyr mortem suscepit subveni nobis in periculo positis. Mox Rhodanus blandior redditus, navim brevi impulsu ad littora sua transposuit. De periculo erepti mirantes pueri fidem : Deo gratias reddiderunt.

Lectio VI.

Erat tunc temporis vir strenuus et Deo placidus Viennensis ecclesie pontifex Cadoldus. Monasteria tam virorum quam sanctimonialium sub sancta professione viventium pia districtione tam in civitate quam foris muros civitatis. Hec precipua erat quæ regebat Grimanensium cenobia a sanctis pontificibus urbis fundata in quorum maximo ossa beatissimi Ferreoli martyris condita venerabantur. Sanctimonialium beatissime virginis Columbe triginta monachos habens. Hæc Grimanensium loca quadringentos monachos alebant.

Lectio VII.

Porro sancti Petri monasterium ad australem partem urbis situm quingentos pene monachos continebat. Sancti Pethasii(?) et Gervasii venerabilis memoria : quinquaginta. Similiter sancti Johannis Baptiste monasterium : quinquaginta. Similiter sancti Vincentii martyris : quinquaginta. Sanctique Marcelli martyris cenobium : triginta. Sancte Blandine viduarum sanctimonialium locus : viginti quinque. Sancti Andree infra menia urbis : centum. Iterum aliud sancti Andree : centum. Sancti Nicesii ejusdem urbis gloriosissimi episcopi : quadraginta. Sancti Martini cenobium : centum quinquaginta monachos sub districtione regulari viventes adunatos tenebat.

Lectio VIII.

Porro in domo maiori sanctorum martyrum applicatam vitam tenentes in unumque viventes plurimi clerici erant : ita ut turmis dispositis : officiorum monasteria pascerent. Apud sanctum Severum cetus clericorum venerabilis. Alia quoque venerabilia sanctorum in unum conversantium habitacula : pene ad sexaginta sub cura pontificis degentia in viennensi diocesi : satis ordinabiliter sita erant. Sic tunc temporis ad gloriam omnipotentis Dei : viennensium florebat.

Lectio IX.

Claro puero cenobio sanctorum monachorum apud memoriam beati Ferreoli martyris tradito : postmodum abbas factus est in monasterio sancti Marcelli a sancto pontifice urbis. Clarus nomine : Clarus virtutibus, Clarus omnis religionis obsequio, strenuus omni actione sua : curam sibi impositam per Dei gratiam sollicite adminis-

trabat. Appropinquante hora exitus sui : psalterium iisdem decantare cepit. Ut fratres igitur finitis psalmis dixerunt omnis spiritus laudet Dominum : cum luce odor ineffabilis totam cellam ubi sanctus Clarus jacebat replevit. Sicque beatam animam a carne soluta recessit. Sepultus autem est in ecclesia beate martyris Blandine ante altare : quo miraculis Clarus dimicuit. — *Ps.* Te Deum. *Oratio.* Intercessio nos quæsumus.. .

On remarquera que dans le bréviaire de 1512 — de Saint-Jean-de-Maurienne — il n'est plus fait mention de saint Clair, après le miracle des flots apaisés du Rhône. Le bréviaire de Vienne — de 1522 — le complète heureusement, et nous donne ainsi toute la vie du saint Abbé.

« Il est à propos de noter ici que depuis sa création vers 975, jusqu'en 1802, le diocèse de Maurienne était suffragant de Vienne (1). » Cela expliquera la ressemblance des textes de la légende historique de saint Clair, pour les diocèses de Vienne et de la Maurienne ; ressemblance qui, existant aux XVe et XVIe siècles, se retrouve encore en 1791.

Au XVIIe siècle, l'Église collégiale de Romans nous fournira le texte du bréviaire, renfermant la légende de saint Clair, abbé. Ce bréviaire m'a été communiqué par M. le chanoine Cyprien Perrossier, du diocèse de Valence ; il est de 1612. Il a pour titre : BREVIARIUM *ad usum insignis et Collegiatæ Ecclesiæ beati Barnardi de Romanis* (2). »

Au 2 janvier, en rubrique, on lit : **Clari atque Macharii abbatum fit tantum commemoratio propter octavas sancti Stephani...** (3). Et de suite après :

(1) Communiqué par M. le chanoine Truchet, de Saint-Jean-de-Maurienne.

(2) Lugduni — imptibus Guillielmi Linocerii. MDCXII.

(3) Actuellement le diocèse de Valence — dont dépend Romans — n'a plus la mémoire de saint Clair.

LECTIO PRIMA.

Accidit ut puer Clarus matrem orbatam marito haberet. Habitabat autem eadem fœmina in loco qui belli campus dicitur. Erat tunc temporis vir strenuus Viennensis ecclesiæ pontifex, Cadoldus. Claro puero cenobio monachorum apud memoriam beati Ferreoli martyris tradito, ipsa diem apud sanctam Blandinam clausit.

LECTIO SECUNDA.

Clarus sancte in monasterio nutritus, eousque profecit, ut monasterium ad custodiendum ei postmodum crederetur, in monasterio sancti Marcelli a sancto pontifice urbis. Clarus nomine, Clarus virtutibus, curam sibi impositam per Dei gratiam sollicite administrabat.

LECTIO iij.

Appropinquante hora exitus, psalterium iisdem decantare cœpit. Ut fratres igitur finitis psalmis dixerunt, omnis spiritus laudet Dominum, cum luce odor ineffabilis totam cellam ubi sanctus Clarus jacebat, replevit. Sicque beata anima a carne soluta recessit. Sepultus autem est in ecclesia beatæ martyris Blandinæ, ante altare quo miraculis Clarus diu jacuit.

Cet office est composé de phrases prises au bréviaire de Vienne de 1522. Comparons :

BRÉVIAIRE DE 1522	BRÉVIAIRE DE 1612
LECTIO II. Accidit ut puer Clarus matrem orbatam marito haberet.	LECTIO I. Accidit ut puer Clarus matrem orbatam marito haberet.
LECTIO III. Habitabat autem eadem femina in vico in loco qui Bellicampus dicitur.	Habitabat autem eadem fœmina in loco qui belli campus dicitur.
LECTIO IV. Erat tunc temporis vir strenuus et Deo placidus Viennensis ecclesiæ pontifex Cadoldus.	Erat tunc temporis vir stremus Viennensis ecclesiæ pontifex Cadoldus.
LECTIO IX. Claro puero cenobio sanctorum monachorum apud memoriam beati Ferreoli martyris tradito :	Claro puero cenobio monachorum apud memoriam beati Ferreoli martyris tradito.

Nous ne trouvons que dans le bréviaire de la Collégiale de Romans cette phrase : « Ipsa diem apud sanctam Blandinam clausit. » Elle précise le monastère où mourut la mère de saint Clair.

La deuxième leçon contient, dans la première partie, une variante de la IXe leçon du bréviaire de 1512. Mais la dernière partie « Clarus nomine, Clarus virtutibus... » est toute entière dans la IXe leçon du bréviaire de 1512.

La troisième leçon du bréviaire de Romans se trouve textuellement dans celui de Vienne de 1512.

L'uniformité des légendes du bréviaire, par rapport à l'office de saint Clair, n'est pas pour nous déplaire. Elle montre combien était populaire l'illustre Abbé de Vienne, non seulement dans son pays, mais encore dans les diocèses voisins.

A la fin du XVIIe siècle l'office de saint Clair (1), dans l'église de Vienne, diffère, pour la forme, de celui de 1512. Nous transcrivons textuellement :

BREVIARIUM *santæ Viennensis Ecclesiæ Illustrissimi ac Reverendissimi in X^to^ Patris et Domini Domini* HENRICI DE VILARS, *Viennensis Archiepiscopus* (?) *et Comitis, maximi Galliarum Primatum Primatis, etc. Nunc denuò Illustrissimi et Reverendissimi D. Domini* ARMANDI DE MONTMORIN, *Viennensis item Archiepiscopi et Comitis*... VIENNÆ, apud Vincentium Benard. MDCXCIX.

. . . .

Die II Januarii. In festo SS. Paracodæ, Episcopi Viennensis, et Clari, Abbatis, semiduplex. — Omnia de Com. plurium sanctorum, præter ea quæ hic sunt propria. Fol. 342, etc.

(1) Communiqué par M. le chanoine Cyp. Perrossier, du diocèse de Valence.

IN I NOCTURNO.

De Epistola ad Romanos.

LECTIO I. *Cap. 5*

Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dnum nostrum Jesum Christum : per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam, in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. Non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus : scientes quod tribulatio patientiam operatur : patientia autem probationem, probatio vero spem, spes autem non confundit : quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis. Ut quid enim Christus cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est ? Vix enim pro justo quis moritur : nam pro bono forsitan quis audeat mori.

℟ Justi in perpetuum vivent...

LECTIO II.

Commendat autem charitatem suam Deus in nobis : quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus Christus pro nobis mortuus est : multo igitur magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum. Si enim cum inimici essemus reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus : multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius. Non solum autem : sed et gloriamur in Deo per Dnum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

℟ Exultabunt sancti...

LECTIO III.

Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt. Usque ad legem enim peccatum erat in mundo : peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset : sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen, etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri. Sed non sicut delictum, ita et donum. Si enim unius delicto multi mortui sunt, multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit. Et non sicut per unum peccatum, ita et donum : nam judicium quidem ex uno in condemnationem : gratia autem ex multis delictis in justificationem.

℟ Magnificentiam...

IN II NOCTURNO.

Lectio IV.

Paracodas græcus genere.... ℟ Lætamini...

Lectio V.

Clarus adhuc puer habitans cum matre sua in vico territorii Viennensis, qui Bellicampus dicitur, sacra loca frequentius visitabat. Postea e cœnobio monachorum apud memoriam Beati Ferreoli traditus, crescentibus cum ætate meritis, adeo profecit ut ipsi commissa fuerit monasterii Viduarum sanctæ Blandinæ sollicitudo. A sancto Caldeolo Episcopo postmodum Abbas ad sanctum Marcellum constitutus, piè ac justè gregem sibi commissum rexit ; gratia curationum conspicuus, ipsis quoque dæmonibus terribilis.

℟ Salus justorum a Domino et protector eorum in tempore tribulationis, et adjuvabit eos Dominus et liberabit eos : *quia speraverunt in eo. — ℣ Clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos. Quia.

Lectio VI.

Instante tempore resolutionis suæ, fratribus prædixit futuram Viennæ desolationem a Vandalis et Sarracenis in hæc verba : sex Episcopos ita nostra civitas sub pace Christi Ecclesiam gubernantes habebit. Postquam illi dormierint, sub septimo Episcopo gravissima persecutio paganorum erit, et ista civitas justo Dei judicio illis ad disperdendum tradetur. Monachi et habitatores terræ istius partim occidentur, partim fugabuntur, incensis sacris domibus, vastatis omnibus, et pene in desolationem redactis. Nunc ergo fratres Dei judicium metuentes, curam agentes vestri vigilanter intendite : ut cum dies tribulationis venerint, paratiores ad tolerandum, si qui reperti fueritis, inveniamini. Corpus meum in Ecclesia beatissimæ martyris Blandinæ et sociarum ejus humate. Tertio ante obitum die, cum semper in laudibus perseveraret psalterium inchoavit, quo cum fratres his verbis absolverent : Omnis spiritus laudet Dominum, ipse laudaturus Deum in perpetuas æternitates spiritum emisit kalendis januarii, sub finem septimi sæculi. Sepultus est ante altare in Ecclesia sanctæ Blandinæ, et quadraginta octo martyrum, qui sub Severo Lugduni passi sunt.

℟ Mirabilis Deus in sanctis suis Deus Israël, ipse dabit

virtutem et fortitudinem plebis suæ. * Benedictus Deus. — ℣ Ecce dabit vocem virtutis suæ, dare gloriam Deo. Benedictus. Gloria.

IN III NOCTURNO.

Lect. de Homil. in Evangel. Ego sum Vitis *in Communi.*

OREMUS.

Deus qui nos sanctorum tuorum Paracodæ et Clari confessionibus gloriosis circumdas et protegis, da nobis et eorum imitatione proficere et intercessione gaudere. Per Dominum.

Ce qui distingue la légende de ce bréviaire de celui de 1522 et de celui de 1612 c'est qu'ici nous trouvons nettement exprimées les prédictions de saint Clair, touchant les maux que Vienne devait subir quelques années après sa mort.

L'oraison elle-même diffère de celles de 1512, 1522 et 1612.

Nous arrivons au XVIIIe siècle. Le Bréviaire de Genève, édité par ordre de Monseigeur Biord, en 1777, a la leçon historique de saint Clair ; nous y relevons ce passage significatif : « Celebris est intra Genevensem diœcesim illius memoria et frequens ad ecclesiam ejus nomine dicatam concursus. »

Environ vingt ans après, en 1791, un supplément du bréviaire (1) de Saint-Jean-de-Maurienne renferme l'office de saint Clair : il a les trois leçons propres du second nocturne.

Sauf la division, cet office est de tout point conforme à celui de Vienne de 1699. La IVe leçon est la même que la Ve de Vienne de 1699 : la Ve va jusqu'à ces mots : « Corpus meum in Ecclesia beatissimæ Martyris Blandinæ et sociorum ejus humate. » de la VIe de Vienne. L'oraison est la

(1) Imprimé à Annecy.

même que celle du missel de Vienne de 1784 : « Deus cujus munere. beatus Clarus abbas... »

Sept diocèses ont conservé soit l'office, soit au moins la commémoraison de saint Clair ; ce sont les diocèses d'Annecy, Belley, Chambéry, Lyon, Saint-Jean-de-Maurienne et Tarentaise, avec la IXe leçon historique, au 2 janvier ; Grenoble, avec l'office intégral, au 15 janvier (1).

Le diocèse de Grenoble a l'office double. — **XV Januarii, S. Clari abbatis. — Duplex (m. t. v.).**

ORATIO.

Deus, cujus munere beatus Clarus abbas, ut Christum filium tuum alacriter sequeretur, omnia reliquit : da cunctis semitam mandatorum tuorum ingressis, ut nec retro respicientes, nec in via hærentes, ad te sine offensione currant et vitam æternam apprehendant. Per eumdem Dominum.

Lect. I Noct. de Script. occur.

IN II NOCTURNO

LECTIO IV.

Clarus adhuc puer, in Bellicampo territorii Viennensis vico cum vidua matre degens, sacra loca, quæ ad memorias martyrum sive intrà, sive extrà mœnia civitatis erecta erant, frequentius visitare, ibique diuturnis orationibus vacare ad sanctorum Christi militum reliquias devotissimo cultu prosequi, assuevit. Cum vero pia ipsius mater cœtui viduarum in monasterio sanctæ Blandinæ congregatarum sese adjungere statuisset, filium Monachis sancti Ferreoli tradidit educandum. Sub quorum disciplina adeo profecit adolescens, ut crescentibus cum ætate meritis, sacerdotali dignitate adepta, visus fuerit dignus qui illis viduis sanctæ Blandinæ proficeretur, et postmodum monachorum sancti Marcelli abbas crearetur. In utroque munere, animas sibi commissas vir Dei sanctissime rexit. Subditorum pater factus, omnium exemplar, variis Spiritus Sancti donis ac præsertim curationum gratia conspicuus, ipsisque dæmonibus terribilis.

(1) Voir la note de la page 139.

LECTIO V.

Instanti tempore resolutionis suæ fratribus prædixit futuram Viennæ desolationem a Sarracenis in hæc verba : Fratres secundum Apostoli dictum, per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. Quid mihi a Dno revelatum sit non tacebo : Sex Episcopos ista nostra civitas sub pace Christi ecclesiam gubernantes habebit. Postquam illi dormierint, sub septimo Episcopo gravissima persecutio infidelium erit, et ista civitas justo Dei judicio illis ad disperdendum tradetur. Monachi et habitatores terræ istius partim occidentur, partim fugabuntur incensis sacris domibus, vastatis omnibus, et pene in desolationem redactis. Nunc ergo fratres, Dei judicium metuentes, curam agentes vestri, vigilanter intendite ; ut cum dies tribulationis venerint, paratiores ad tolerandum, si qui reperti fueritis inveniamini.

LECTIO VI.

Tertio ante obitum die, cum jam debilitatis viribus in cella decumberit, cœlesti visione meruit recreari : Beata scilicet Blandina, miro splendore refulgens, ei adstitit, quæ amico vultu suavique sermone de supernis gaudiis ægrum allocuta, ipsi suum et sancti Marcelli præsidium pro mortis hora proxima benigne spopondit. Abscedente visione, beatus senex in ecclesiam delatus, ciliciοque recumbens, a Dei laudibus non cessabat. Demum absolvente choro psalterium his verbis : Omnis spiritus laudet Dominum, ipse laudaturus Deum in perpetuas æternitates animam emisit, calendis Januarii, sub finem seculi septimi. Sepultus est autem, uti rogaverat, in ecclesia beatæ martyris Blandinæ, sociorumque Martyrum quadraginta octo, qui Lugduni sub Severo principe coronam meruerunt.

IN III NOCTURNO.

Homilia in Evang. Ecce nos reliquimus omnia, *de com. pro Abbat. Lect. IX de S. Mauro.*

L'oraison de cet office ne diffère de celle de la messe de l'ancien diocèse de Vienne, de 1784, que par les mots *respicientes* et *hærentes* que dans les vieux bréviaires on lit *respiciant* et *hæreant*.

Quant aux leçons du second nocturne, on pourra voir

qu'elles ont plus d'un trait de ressemblance avec l'office de Vienne, de 1699, et avec celui de Saint-Jean-de-Maurienne, de 1791. Aujourd'hui nous trouvons cette phrase caractéristique : « sacerdotali dignitate adepta », qui nous montre Clair, prêtre, avant d'être nommé supérieur du couvent de Sainte-Blandine. D'après les mots « beatus senex » de la VIe leçon, nous pouvons croire que l'Abbé de Saint-Marcel arriva à un âge avancé. Ces détails importants n'étaient pas dans les anciens bréviaires.

La mémoire de saint Clair dans le diocèse de Lyon (1) est la suivante :

Die II^a Januarii. — S. Clari Abbatis — In II Vesperis Circumcisionis post Com. S. Stephani, fit Com. S. Clari : *Ant.* Similabo, ℣ Amavit, *de Comm. Conf. non Pont.*

Oratio.

Intercessio nos, quæsumus, Domine....

Lectio IX.

Clarus, Viennæ in Gallia ortus piæ matris viduæ monita et exempla secutus, jam ab infantia futuræ sanctitatis indicia præbuit. Ac ubi primum per ætatem licuit ; in Monasterio Sancti Ferreoli monachus factus, de mandato Episcopi Viennensis, monialium Sanctæ Blandinæ curam suscepit, deinde monachis Sancti Marcelli magno eorum emolumento, cum ingenti miraculorum gloria profuit. Ad extremum, cum in morbum incidisset, cœlesti monitu de obitu suo factus certior, ad Ecclesiam deferri voluit, ubi triduo in cilicio et cinere perseverans, inter fratrum suorum psallentium concentus, ad illa verba : Omnis spiritus laudet Dominum : animam Deo reddidit kalendis Januarii sub finem sæculi septimi, Francorum rege Theodorico primo. Ejus corpus, uti vivens mandaverat, in Ecclesia sanctæ Blandinæ delatum, ante altare majus conditum est, ubi crebro miraculis claruit.

In Laudibus, post Com. sancti Joannis et SS. Innocentium fit Comm. sancti Clari : *Ant.* Euge serve. ℣ Justum.

(1) L'édition de ce bréviaire est de 1869.

Les diocèses de Chambéry, de Tarentaise et de Saint-Jean-de-Maurienne, ont la même neuvième leçon, que voici :

LECTIO IX.

Clarus in agro Viennensi juxtà Rhodanum natus, exacta in omni virtutum genere adolescentia, Viennæ cœnobiticam vitam in monasterio sancti Ferreoli professus est. Deinde cum apud omnes pietate et prudentia in dies amplius fulgeret, ab episcopo Viennensi abbas sancti Marcelli fuit renuntiatus. Insimul commissa fuit illi cura viduarum sanctæ Blandinæ martyris, quarum institutum ejus pia mater fuerat amplexa. Prophetiæ dono conspicuus, futuram a Sarracenis post septuaginta annos totius regionis vastationem, prædixit. Tertio ante obitum die, cœlitus admonitus, in ecclesiam defferi voluit, et ibidem fratribus psalterium his verbis absolventibus : Omnis spiritus laudet Dominum, ipse Deum in perpetuas æternitates laudaturus spiritus emisit kalendis Januarii circa annum sexcentesimum sexagesimum. Corpus ejus in ecclesia sanctæ Blandinæ urbis Viennensis primum depositum et postea ad ecclesiam sancti Petri ejusdem civitatis translatum, impii novatores, sæculo decimo sexto, cum multis aliis reliquiis flammis tradiderunt. — Tu autem.

Dans le supplément au bréviaire pour le diocèse d'Annecy, nous lisons : **Festa Januarii, Die II. Commem. S. Clari, abbat. Pridie ad Vesp. post Commem. S. Stephani,** *Ant.* Similabo. ℣ Amavit. — *Oratio :* Intercessio nos quæsumus...

AD MATUTINUM

LECTIO IX.

Clarus natus in agro Viennensi juxta Rhodanum, ubi vicus sui nominis extat, exacta in omni virtutum genere adolescentia, Viennæ cœnobiticam vitam in monasterio sancti Ferreoli professus est. Mox viduis sanctæ Blandinæ, quarum institutum amplexa fuerat ejus pia mater, profectus, inde Abbas sancti Marcelli fuit renuntiatus. Quo in munere eam habuit vitæ sanctitatem quæ omnium venerationem illi pareret. Prophetiæ dono conspi-

cuus, futuram a Sarracenis post septuaginta annos totius regionis vastationem prædixit. Mortem in oratorio cœnobii cilicio stratus oppetiit circa annum sexcentesimum sexagesimum. Corpus ejus in ecclesia sanctæ Blandinæ urbis Viennensis primum depositum, et dein in ecclesiam sancti Petri ejusdem civitatis translatum impii novatores, una cum multis aliorum sanctorum reliquiis, sæculo decimo sexto flammis tradiderunt. Celebris est intra diœcesim Anneciensem illius memoria, et frequens olim ad ecclesiam ipsius nomine dicatam concursus.

Te Deum laudamus.

Ad Laudes, post Commem. Octavarum, *Ant.* Euge, serve, ℣ Justum. *Orat.* Intercessio, *ut suprà.*

La IX[e] leçon, dans le diocèse de Belley (1), est la suivante :

Lectio IX.

Beatus Clarus a puero in Dei omnipotentis gratia adeo profecit, ut precibus suis obtineret a Domino quæ Spiritus Sancti petenda esse censebat. Matrem orbatam marito, quæ devote ad memorias Martyrum subinde orandi gratia occurebat, pedissequus comitabatur. Cum quadam die, ultra Rhodanum, ad ossa beatissimi Ferreoli martyris veneranda venissent, et longiores horas pertraxissent, Rhodanus in undas periculosissime assurgens, cœpit navem in qua Clarus cum matre revertebatur pene submergere. Desperatis nautis, Clarus puer extensis manibus basilicam versùs beati Ferreoli, ejus auxilium petiit, moxque Rhodanus, blandior factus, navem ad ripam transposuit. Postea monasterio sancti Ferreoli a matre traditus ibique sancte nutritus, eo profecit ut sibi monasterium viduarum custodiendum crederetur. Abbas factus in monasterio sancti Marcelli ; Clarus nomine, Clarus virtutibus, impositam sibi curam, per Dei gratiam, sollicite administrabat. Appropinquante hora exitus sui, psalterium decantare cœpit : tunc ineffabilis odor cum luce mixtus totam cellam replevit ; sicque beata anima carne soluta, kalendariis Januarii sæculo septimo migravit ad Dominum.

Oratio. Intercessio nos, quæsumus, Domine.

---

(1) Édition de 1889.

Généralement les bréviaires que nous venons de citer sont le résumé des anciens bréviaires des XVIe et XVIIe siècles, avec quelques additions.

Ainsi, par la légende de Lyon, nous savons qu'à la fin du VIIe siècle, quand mourut saint Clair, le roi de France était Théodoric Ier.

Les bréviaires de Chambéry et de Tarentaise disent que saint Clair prédit l'invasion des barbares comme devant arriver soixante-dix ans après sa mort.

Annecy précise approximativement la date de la mort du saint Abbé, qu'il place aux environs de 660.

Le propre de Belley renferme plusieurs citations textuelles des anciens bréviaires et rappelle la devise : Clarus nomine, Clarus virtutibus.

CHAPITRE II

Le Rituel. — Les Litanies et les Invocations. — Les Antiphonaires. — Les Livres de Piété.

I. — Rituel.

L'illustre Jean d'Arenthon d'Alex, dont les vertus et la science jetèrent un si vif éclat sur le siège de Genève publia, en 1674, à l'usage de son diocèse, un Appendice au Rituel Romain ; on y trouve le catalogue des fêtes de précepte et celui des fêtes de dévotion ; ce dernier a pour titre *Festa in diœcesi Gebennensi ex devotione populi celebranda ;* parmi les diverses fêtes qui y sont mentionnées, on remarque celle de saint Clair, au 2 janvier.

Cette même disposition est reproduite dans l'Appendice au Rituel Romain, imprimé par ordre de Mgr Deschamps de Clermont, en 1747.

Le *Rituel du diocèse de Belley,* publié par Mgr Alexandre Raymond Devie, en 1834, donne la liste des fêtes de dévotion et en parle assez longuement soit au premier volume, titre II de la seconde partie : *Les Dimanches et les fêtes* ; soit au troisième volume, titre VI bis : *Recueil d'observations et de pièces importantes sur les dimanches et les fêtes.* Or il n'est pas fait mention de saint Clair, abbé, dont cependant la mémoire est inscrite au 2 janvier, dans le calendrier du diocèse de Belley.

Les *Instructions sur le Rituel*, par Mgr L.-A. Joly de Choin, évêque de Toulon, publiées en MDCCCXXVIII, ne contiennent rien non plus sur l'objet qui nous occupe, bien qu'il soit traité longuement des fêtes d'obligation et des fêtes de dévotion. Si nous avons cité cet auteur c'est que nous espérions au moins y trouver l'indication de saint Clair, martyr, honoré comme évêque d'Apt, et fêté en plusieurs paroisses du diocèse de Fréjus, depuis le XVI[e] siècle.

Un *Cérémonial paroissial* du Castellet renferme un supplément au Rituel Romain. Ce sont des prières « liturgiques » approuvées, pour demander la conservation de la vue, ou en obtenir la guérison, pour ceux qui souffrent de cet organe essentiel. Ces prières, soumises au visa de l'autorité diocésaine de Fréjus, ont été de nouveau approuvées le 13 novembre 1894, et leur réimpression permise.

Voici le texte de ces prières :

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.	D. Notre secours est dans le nom du Seigneur.
℟. Qui fecit cœlum et terram.	R. Qui a fait le Ciel et la Terre.
D. Dominus vobiscum.	D. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et cum spiritu tuo.	R. Et avec votre esprit.
OREMUS.	PRIONS.
Intercessio nos, quæsumus, Domine, sancti Clari Abbatis commendet, ut quod nostris meritis non valemus, ejus patrocinio assequamur.	Que l'intercession du saint Abbé Clair, nous vous en supplions, Seigneur, nous rende agréables à Votre Majesté, afin que nous obtenions par ses prières les grâces que nous ne pouvons espérer de nos mérites.

Respice, quæsumus, Domine, famulum tuum in infirmitate sui corporis fatiscentem, et animam refove quam creasti, ut castigationibus emendatus, se tua sentiat medicina salvantem.

Regardez d'un œil favorable, Seigneur, nous vous en prions, votre serviteur, accablé par la maladie de son être, et ranimez aussi cette âme que vous avez créée, afin que dans les épreuves de ce monde, elle n'attribue son salut qu'à vous seul, notre Divin Médecin.

Vota, quæsumus, Domine, supplicantis famuli tui cœlesti pietate prosequere, ut meritis et intercessione Sancti tui Clari Abbatis, et quæ agenda sint videat, et ad implenda quæ viderit, convalescat. Per Christum Dominum Nostrum.

Accueillez dans votre divine miséricorde, Seigneur, les humbles prières de votre serviteur, par l'intercession de saint Clair, abbé, afin qu'il connaisse tous ses devoirs, et qu'il ait la force de les accomplir. Par N. S. J-C.

✠ Sequentia Sancti Evangelii secundum Lucam (XVIII, 35-43.)

In illo tempore, cum appropinquasset Jesus Jericho, cœcus quidam sedebat secus viam mendicans. Et, cum audiret turbam prætereuntem, interrogavit quid hoc esset. Dixerunt autem et quod Jesus Nazarenus transibat. Et exclamavit dicens : Jesu, fili David, miserere mei. Stans autem Jesus jussit illum adduci ad se; et cum appropinquasset interrogavit illum dicens : quid tibi vis faciam; at ille ait : Domine ut videam. Jesus dixit illi : Respice, fides tua te salvum fecit; et confestim vidit et sequebatur illum magnificans Deum; et omnis plebs, ut vidit, dedit laudem Deo. ℟. Deo gratias.

Suite du Saint Évangile selon S. Luc (c. XVIII. 35-43.)

Comme Jésus approchait de Jéricho, il arriva qu'un aveugle était assis sur le bord du chemin, demandant l'aumône. Et entendant la foule passer, il demanda ce que c'était. Ils lui repondirent : C'est Jésus de Nazareth qui passe. Et il cria, disant : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi ! Ceux qui marchaient devant le rudoyaient pour le faire taire; mais il criait beaucoup plus encore : Fils de David, Jésus, ayez pitié de moi. Jésus alors s'arrêtant ordonna qu'on le lui amenât. Et lorsqu'il se fût approché il l'interrogea, disant : Que voulez-vous que je fasse ? Il répondit : Seigneur, que je

voie; et Jésus lui dit : Voyez, votre foi vous a sauvé. Et aussitôt il vit, et il le suivait glorifiant Dieu, et tout le peuple voyant cela, rendit gloire à Dieu (1) !

✠ Benedictio Dei Omnipotentis Patris et Filii, et Spiritus Sancti descendat super te (vos) et maneat semper. — Amen.

II. — Litanies et Invocations.

Dans le bréviaire de Vienne de MDCXCIX, à la page ccxxxvij, dans les « litanies majeures » après saint Theuden, on trouve : « Sancte Clare, ora pro nobis. »

Dans le même bréviaire, à l' « Ordo Commendationis animæ » après l'invocation « Omnes sancti Pontifices et Confessores » vient « Sancte Clare, ora pro nobis. » (Fol. ccxlij.)

A la page cclxiij, aux « Litaniæ quadragesimales » de la « Feria sexta », après « Sancte Austroberte » on chantait : « Sancte Clare, ora pro nobis. »

« Dans une note conservée aux Archives municipales de *Barjols* (Var), se trouve la litanie de tous les anciens sanctuaires de Barjols : la chapelle de Saint-Clair y est mentionnée (2). »

Au *Castellet* (Var), après les prières qui se font à certains jours de l'année pour la conservation de la vue, on prie ainsi : « Saint Clair qui, comme Jésus, rendez la vue aux aveugles, priez pour nous. »

A *Saint-Benoit-d'Annot*, diocèse de Digne, dans les processions de Mai, à la chapelle Notre-Dame, les paroissiens

---

(1) Les quatre Évangiles. Traduction des RR. PP. Augustins de l'Assomption.

(2) Communiqué par M. Boyer, curé-doyen de Barjols (Var).

tiennent beaucoup à ce que l'on chante trois fois l'invocation : « Sancte Clare, ora pro nobis. »

A *Saint-Clair-sur-Rhône*, c'est l'Église qui, par l'airain sacré, murmure mélodieusement : Sancte Clare, ora pro nobis; ce sont les fidèles répétant avec amour : saint Clair, priez pour nous.

III. — Antiphonaires.

Je ne pense pas sortir du cadre de ce chapitre en donnant une place particulière à la liturgie sacrée, se manifestant par l'office chanté de la Messe et des Vêpres. Ce sera la suite nécessaire aux pieuses invocations. Ici la grande voix de l'Église retentira avec sa puissante harmonie et ce sera la supplication de la foule acclamant l'illustre, le grand saint Clair.

Je donne d'abord l'office du matin d'après un « Graduel à l'usage de l'église de Vienne » édité en 1823, à Grenoble, par Barratier, frères.

Le II Janvier.

Saint Clair, Abbé

Semi-double.

Introit. — Quis dabit pennas sicut columbæ? et volabo, et requiescam. Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine, quoniam vidi iniquitatem et contradictionem in civitate. — *Ps.* — Exaudi, Deus, orationem, et ne despexeris deprecationem meam : intende mihi, et exaudi me.

Graduel. — Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. ℣ Dominus pars hæreditatis meæ : hæreditas mea præclara est mihi.

— Alleluia, alleluia. ℣ In velamento alarum tuarum, Domine, exsultabo : adhæsit anima mea post te : me suscepit dextera tua.

Après la Septuagésime on ne dit point Alleluia *ni de* ℣. *et l'on dit le trait suivant :*

Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiæ non sedit! ℣ Sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte. ℣ Et erit tanquam lignum quod plantatum est secùs decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo. ℣ Et folium ejus non defluet : et omnia quæcumque faciet prosperabuntur.

Au temps Pascal : Alleluia ij. Cantabiles mihi erant justificationes tuæ, Domine, in loco peregrinationis meæ.

Prose des saints Abbés.

1. O te silvas habitantem,
Et in antris latitantem,
Canimus præpositum!

2. Pompas fugis dum profanas,
Sedes Deus in arcanas
Te trahit reconditum.

3. Vulgi carens hic tumultu,
Profluenti rigas fletu
Saxa solitudinis.

4. Fames premit, urget sitis :
Tibi durus et immitis
Fontem potas luminis.

5. Te delectat dum paupertas,
Copiosa dum ubertas
Se diffundit ætheris !

6. Te ductore, gens pacata,
Fratrum cohors mancipata
Votis ardet superis.

7. Antra florent, currunt rivi,
Et erumpunt fontes vivi
De profundis vallibus.

8. Hic pro risu sunt lamenta,
Cinis lectus, hic stramenta
Teneris pro vestibus.

9. Terrenorum abest cura,
In tranquillo mens secura,
Conquiescit littore.

10. Quales hymnos, quem concentum
Una promit vox canentûm,
Modulante pectore !

11. Laus extensa, somnus brevis,
Gravis labor, cibus levis,
Corpora conficiunt.

12. Ut columbæ transvolantes
Cuncta fide despectantes,
Christo se reficiunt.

13\. Inter astra mens aberrat,
Deum lucis et adorat,
Cessantibus nebulis.

14\. Altam domum expectantes,
Ad te, Sion, suspirantes,
Habitant in casulis.

15\. Quantis tibi mansueta,
Tamquam Patri proles læta
Militat obsequiis !

16\. Lex alumnos una regit,
Amor ipse cunctos cogit,
Fortior imperiis.

17\. Habitator desertorum,
Per abrupta vitiorum
Raptos, Christe, revoca.

18\. Fac secessum nos amare :
Tibi soli da vacare ;
Terris mentes avoca.
Amen.

Offertoire. — Quæ retrò sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.

Communion. — Quam magna multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te ! Abscondes eos in abscondito faciei tuæ, proteges eos in tabernaculo tuo.

L'office du soir nous le prenons dans un « Cantus paroissialis » sans date, qui, comme le précédent, appartient à la paroisse Saint-Geoire (Isère).

Commun des Abbés,
des Moines, des Cénobites et des Anachorètes

Aux premières Vêpres.

1re *Ant.* — Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur.

2e *Ant.* — Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus ; et habebis thesaurum in cœlo.

3e *Ant.* — Nemo est qui reliquerit domum, aut agros propter me, qui non accipiat centies tamquam in tempore hoc, et in sæculo futuro vitam æternam.

4e *Ant.* — Salva animam tuam ; noli respicere post tergum ; salvum te fac, ne pereas.

5ᵉ *Ant.* — Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos.

Capit. Exite de medio eorum, et separamini, dixit Dominus, et immundum ne tetigeritis; et ego recipiam vos, et ero vobis in patrem, et vos eritis mihi in filios.

Aux Doubles-majeurs et au-dessus on dit le ℣ suivant :

℟ Susceptor meus es tu, Domine, et in verbum tuum supersperavi;

✠ Declinate a me maligni, et scrutabor mandata Dei mei.

℣ Magister, sequor te quocumque ieris. Declinate. Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

Hymne.

Felices nemorum pangimus incolas,
Certo consilio quos Deus abdidit,
Ne contagio secli
Mores læderet integros.

Ut te possideant, quam sitiunt Deum,
Urbes, regna, suos, se quoque deserunt;
Totus viluit orbis,
Dum cœlestia cogitant.

Nudi, prompti, alacres, liberi ab omnibus,
Ad luctam pugiles ocius advolant,
Ut vastum mare tranent,
Prudentes onus exuunt.

Æternas ut opes certaque gaudia
Securi rapiant, omnia ludicra
Sano pectore temnunt
Confisi melioribus.

Illis summa fuit gloria despici;
Illis divitiæ, pauperiem pati;
Illis summa voluptas,
Longo supplicio mori.

Fac nos, summe Deus, quæ patimur mala,
In pœnam scelerum ferre libentius;
Et tellure relicta,
Immortalia quærere.

Æternus sit honos ingenito Patri;
Sit par unigena gloria Filio;
Sacri nexus amoris,
Laus compar tibi, Spiritus. Amen.

℣ Potens in terra erit semen ejus;
℟ Generatio rectorum benedicetur.

Ant. — Egredere de cognatione tua, et de domo patris tui; et veni in terram quam monstrabo tibi: faciamque te in gentem magnam, et benedicam tibi.

Aux secondes Vêpres.

1re *Ant.* — Sumus humiles in universa terra, Domine; sed in animo contrito et spiritu humilitatis suscipiamur, quoniam non est confidentibus in te.

2e *Ant.* — Non derelinquimur, semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes; ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

3e *Ant.* — Quasi morientes et ecce vivimus; quasi tristes, semper autem gaudentes; tanquam nihil habentes, et omnia possidentes.

4e *Ant.* — Omnes unanimes, compatientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles.

5e *Ant.* — Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem, fidelis enim est qui repromisit, et consideremus invicem in provocationem caritatis et bonorum operum.

Capit. — Dominus Deus ipse est fortis et fidelis, custodiens pactum et misericordiam diligentibus se, et his qui custodiunt præcepta ejus in mille generationes.

Hymne. — Felices nemorum, *comme aux* 1res *Vêpres.*

℣ Justus ut palma florebit,
℟ Sicut cedrus Libani multiplicabitur.

Ant. — Attendite ad patrem nostrum, qui sequimini quod justum est, et quæritis Dominum; quia unum vocavi eum, et benedixi ei, et multiplicavi eum.

Orat. — Deus, cujus munere beatus Clarus abbas, Christum pauperem sequi, et humilem corde usque in finem perseveravit imitari : da cunctis semitam mandatorum tuorum ingressis, ut nec retrò aspiciant, nec in via hæreant, sed ad te sine offensione currentes, vitam æternam apprehendant.

IV. — Livres de Piété

Il ne s'agit bien entendu, dans cet article, que de ce qui a été écrit pour favoriser la piété des fidèles envers saint Clair. Nous avons peu trouvé.

En 1864, M. l'abbé Isidore Bertrand, alors curé de Pisançon, publia un *Nouveau Manuel de Piété. — Dévotion à saint Clair.* « Il n'y a dans ce modeste travail que ce que l'on peut trouver partout ailleurs » ; c'est ce que nous écrivait l'auteur de ce *Manuel* (1), qui ne « s'était pas proposé de faire une œuvre d'érudition. » Or nous savons que, grâce à ce petit opuscule, « la fête de saint Clair qui avait alors à Pisançon un caractère exclusivement profane, fut, à partir de ce moment, exclusivement pieuse. »

Le Chapitre premier du manuel renferme la vie du Saint. Le Chapitre III est consacré au pèlerinage de saint Clair, à Pisançon : il y est aussi traité de l'ancienneté de ce pèlerinage. Dans le Chapitre V sont énumérées et expliquées les faveurs spirituelles, accordées à tous ceux qui font dévotement le pèlerinage de saint Clair, à son sanctuaire de Pisançon.

---

(1) Le 3 mars 1895.

En 1894 l'auteur de ces lignes publia une *Petite Vie de saint Clair*, et dit un mot de son « Culte dans les diocèses de Fréjus et de Marseille. »

Tout récemment M. le chanoine Pra, archiprêtre de l'église Saint-Maurice, à Vienne, a écrit une biographie du saint Abbé de Saint-Marcel, qui est encore inédite. Nous y avons longuement puisé pour la première partie de ce travail (1).

Je ne connais pas d'autre écrit spécial sur saint Clair et son culte.



Si les livres écrits sur saint Clair sont rares, il est encore plus difficile de trouver des prières spécialement consacrées à cet illustre Saint, en dehors de celle qui se récite depuis quelques années dans la paroisse du Castellet (Var).

En voici le texte :

Prière efficace a Saint Clair

La sainteté doit être l'ornement de votre maison, Seigneur, de ce séjour où se garde le souvenir d'un si grand Saint.

Saint Clair, conservez *votre peuple* dans la sainteté et la justice ; ayez pitié de nous, au milieu des misères si grandes où nous nous trouvons plongés, pendant que nous célébrons le souvenir de votre excessive douceur. Le Ciel vous a comblé de bien grandes grâces, quand il vous a fait si petit à vos yeux et si

---

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, Monsieur le chanoine Prat a été fait Prélat de Sa Sainteté. Au vénéré dignitaire, nous disons de tout cœur : *Ad multos et faustos annos !*

grand à ceux de Dieu. Dieu a fait de grandes choses pour vous, quand il vous a fait entrer en sa gloire. Que votre *fête*, que vos vertus ont rendue bien légitime, nous devienne par vos mérites et vos prières, une occasion de salut ! La gloire de votre sainteté que nous nous plaisons à célébrer, et continuée par les Anges, sera pour nous un digne motif de joie, si elle nous fait *produire quelques bons fruits*.

Soyez pour nous, nous vous en prions, ô saint Clair, un autre Moïse ou un second Elie, et donnez-nous quelque chose de votre esprit, puisque c'est dans leur esprit et dans leur vertu que vous êtes venu sur la terre. Votre *vie* est une règle de vie et de discipline ; votre *mort*, le port de la mort et la porte de la vie ; votre *mémoire* la douceur même de l'onction et de la grâce ; votre *présence*, la couronne de gloire dans la maison du Seigneur notre Dieu. — Ainsi soit-il ! — *(Imité de saint Bernard)*.

Pater. — Ave. — Gloria Patri. — (Trois fois).

CHAPITRE III

La fête religieuse. — Dates de la fête. — Paroisses et Chapelles, dont saint Clair est patron. — Sanctuaires où il est particulièrement honoré.

Dans les deux chapitres précédents j'ai fait connaître les diocèses qui avaient eu ou qui ont encore un office propre, consacré à saint Clair, abbé. Dans le chapitre actuel j'indiquerai les paroisses et les chapelles qui ont saint Clair pour patron, ou qui le fêtent seulement par dévotion. — Je donnerai également les différentes dates de la solennité religieuse. Enfin un paragraphe spécial sera consacré aux notes historiques, concernant les églises ou sanctuaires dédiés à saint Clair.

Ces diverses questions seront groupées dans un tableau comparatif, donnant, à la première colonne, la liste alphabétique des chapelles et paroisses où saint Clair est en honneur; dans une deuxième, le nom des diocèses auxquels appartiennent chaque paroisse et chaque chapelle; à la troisième, il y sera indiqué si saint Clair est patron, ou seulement en vénération; dans la quatrième seront inscrites les différentes dates de la fête. Enfin des notes historiques, occuperont la dernière colonne.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊ
Aix-en-Provence	Aix.	Dévotion.	2 Janvi
Aix-les-Bains (Voir Saint-Simon.)	Chambéry.	Dévotion.	2 Janvi
Albiez-le-Jeune	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvi
Albiez-le-Vieux	Id.	Dévotion.	2 Janvi
Allauch (A).	Marseille.	Co-patron.	2 Janvi
Allos.	Digne.	Dévotion.	2 Janvi
Annecy (B).	Annecy.	Dévotion.	2 Janvi
Anse (C)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvi
Aoste (D).	Grenoble.	Patron.	15 Janvi
Apt (E).	Avignon.	Dévotion.	2 Janvier et 9
Argentine	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvi
Arles.	Aix.	Dévotion.	2 Janvi
Arras (F).	Viviers.	Patron.	2 Janvi
Artignosc.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvi
Aubagne (G)	Marseille.	Dévotion.	2 Janvi
Aups.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvi
Auriols.	Marseille.	Dévotion.	2 Janvi

DOCUMENTS

A) *Allauch.* — L'église actuelle a été reconstruite en 1864, sur l'emplanent de l'ancienne église qui existait depuis 1330. La ville d'Allauch tait élevée, sans doute au moment de l'invasion des Sarrasins, autour du àteau, qui se trouvait sur le sommet de la montagne, où est actuellement chapelle de la Vierge. Une partie de la population se porta évidemment, is tard, au bas de la montagne... Une chapelle fut édifiée à saint Clair, l'autre côté du village. Lorsqu'on bâtit l'église primitive on la mit sous patronage de saint Sébastien et de saint Clair, comme deuxième patron. La nt Clair était fêtée religieusement le 2 janvier. (M. Louis Gibbal, avocat, ésident du Comité des Cercles catholiques de Marseille.)

B). Voir le supplément spécial du diocèse d'Annecy.

C) *Anse.* — Voir ce nom au supplément spécial du diocèse de Lyon.

D) *Ordo Gratianipolitanus 1895.* — La fête de saint Clair, transférée abord au 2 janvier à cause de la Circoncision, a été de nouveau transférée, 1866, lors de l'adoption du bréviaire romain, pour le diocèse de enoble, au 15 du même mois, à cause des Octaves qui coïncident avec tte fête.

E) *Apt.* — Voir l'Appendice consacré à saint Clair d'Apt, p. 81-95.

F) *Arras* était autrefois du diocèse de Vienne; saint Clair, abbé, en uit alors aussi Patron (C. Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne: le des Paroisses du diocèse de Vienne, hors de cette ville, rangées par dre alphabétique, avec le Vocable, Patron et Titulaire des cures — 1787.* Tom. III, p. 414-444.)

G *Aubagne.* — « La corporation des tailleurs ayant été autorisée à ablir le luminaire de saint Clair dans la chapelle de Saint-Lazare (fondée ns l'église paroissiale à la fin du XIVe siècle) commanda la peinture d'un table à Julien Romain, peintre Marseillais, lequel s'obligea, le 16 février 17, à faire un autel... » (Barthélemy. *Histoire d'Aubagne*, tom. II, p. 58). « La corporation des tailleurs établit son autel en 1617 dans la chapelle Saint-Lazare. L'année suivante elle fonda à cet autel une messe hebdoadaire, pour laquelle les prieurs s'obligèrent à donner annuellement au caire 4 livres et 4 sous, le jour où les confrères fêteraient leur saint Patron. s furent autorisés à avoir un tronc et à passer le bassin pendant les offices la paroisse... » (Du même, tom. II, p. 250). — « Dans un ancien calendrier l'église d'Aubagne, rédigé bien avant la Révolution, et retrouvé tout cemment, se trouve la note suivante : 2ª *die januarii, statio ad sanctum arum Abbatem.* (Communiqué par M. le chan. J.-B. Blanc, curé-doyen Aubagne.)

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊTE
Barjols (A)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Bauduen	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Beaurepaire (B)	Grenoble.	Patron (autrefois)	2 Janvier
Belmont (C)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Bessans	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier
Bettonnet	Chambéry.	Patron.	2 Janvier
Biziat (D)	Belley.	Patron.	2 Janvier
Bormes	Fréjus.	Patron.	2 Janvier
Bras	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Brignais (E)	Lyon.	Dévotion.	3 Janvier
Brignoles	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Bully-sur-l'Arbresle (F)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Cabasse	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Callian	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Camps-les-Brignoles (G)	Fréjus.	Patron.	2 Janvier
Cannes	Nice.	Dévotion.	2 Janvier
Carcès	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Carri	Marseille.	Dévotion.	2 Janvier
Cassis (H)	Marseille.	Dévotion.	2 Janvier
Ceyreste	Marseille.	Dévotion.	2 Janvier

DOCUMENTS

(A) *Barjols*. — « La chapelle de saint Clair devait être dans le voisinage
ı cimetière, cette partie de notre campagne portant toujours le nom de
ɔtre illustre patron. » (Lettre de M. l'ab. Boyer, curé-doyen, de Barjols).

(B) Rôle des paroisses du diocèse de Vienne, hors de cette ville, rangées
ır ordre alphabétique, avec les Vocables, Patrons et Titulaires des cures —
87. (C. CHARVET. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, tom. III, p. 414-444.)

(C) *Belmont*. — Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) *Biziat*. — Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) L'église est un « monument gothique d'un goût achevé et d'une perfec-
ɔn de détails extraordinaire ». (*Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*,
ᵉ année, tom. Iᵉʳ). Voir *Brignais*, au supplément du diocèse de Lyon.

(F) *Bully-sur-l'Arbresle* (Rhône). — Voir ce nom au supplément du
iocèse de Lyon.

(G Voir ci-dessus saint Clair d'Apt, p. 83 à 95.

(H) *Cassis* possédait autrefois deux chapelles dédiées à saint Clair. Nous
anscrivons ce qu'en dit M. Saurel, dans sa *Statistique de la commune*
Cassis, à laquelle est ajouté un *Répertoire*. « Anciennes chapelles : —
ıint-Clair, sur le port. La date de sa fondation nous est inconnue, nous
ıvons seulement qu'en 1614, elle était mise à la disposition des Pénitents
ı Saint-Esprit, et qu'en 1673, la congrégation des garçons, fondée au châ-
au, en 1521, y fut installée. En 1747, elle n'était déjà plus affectée au culte
uisqu'elle servait de poudrière à la batterie Saint-Clair et il ne paraît pas
ue l'arrêt de la Cour des Comptes, qui approuvait des réparations devenues
rgentes, ait jamais reçu son exécution. Il ne reste aujourd'hui, de cette
ıapelle, que quelques pans de mur, que la prudence conseillerait même
abattre jusqu'aux fondations (*Statistique*, p. 219). C'est le 9 décembre 1673
ıe la Confrérie du saint Enfant Jésus (garçons) fut transportée à la chapelle
aint Clair, sur le port (*Statistique*, p. 111). Ce fut le 27 juillet 1614 que cette
ıapelle fut mise à la disposition des Pénitents blancs ; le 10 août 1614 le
onseil décide qu'ils sont autorisés à réciter leur office dans cette chapelle,
endant dix ans Le 7 mai 1747, la chapelle est convertie en poudrière, — le
ʳ août 1748, arrêt de la Cour des Comptes approuvant les réparations à
ire (*Répertoire*, p. 10). — 1792 : le 15 janvier suivant, le Conseil décide
vendre tous les capitaux .., à l'exception de la petite chapelle de saint
lair, dont on pourrait au besoin faire une caserne (*Statistique*, p. 95).
novembre 1794 : tous les objets du culte appartenant aux chapelles sont
ansportés à l'église paroissiale et la cloche des Pénitents blancs, à Marseille
Répertoire, p. 27). »

« S. Clair (Pénitents). — Probablement construite, lors de la confrérie des

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DAT[illegible] DE LA [illegible]
Chabeuil (A)	Valence.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Chalain-le-Comtal (B). . .	Lyon.	Co-Patron (Aut.)	2 Janv[illegible]
Chambéry	Chambéry.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Champagny-Saint-Clair . .	Tarentaise.	Patron.	2 Janv[illegible]
Champdieu (C).	Lyon.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Charpey (D)	Valence.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Chaumie.	Digne.	Patron	2 Janv[illegible]
Chavannes (E).	Belley.	Patron (Autref.)	2 Janv[illegible]
Chazelles-sur-Lyon (F) . .	Lyon.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Chénas (G).	Lyon.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Civrieux-d'Azergues (H). .	Lyon.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Claviers	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Clementia (I)	Belley.	Co-Patron (Aut.)	2 Janv[illegible]
Cogny (J)	Lyon.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Cogolin.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Collobrières	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Collonges-sur-Saône (K). .	Lyon.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Condrieu (L).	Lyon.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Cosances (M).	Saint-Claude.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Coucouron (N).	Viviers.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Courzieux (O)	Lyon.	Dévotion.	2 Janv. et 1[illegible] (Saint-R[illegible]
Cuges	Marseille.	Dévotion.	2 Janv[illegible]
Culin (P).	Grenoble.	Patron.	15 Janv[illegible]

DOCUMENTS

nitents, en 1569, cette chapelle fut entretenue avec le plus grand soin squ'au 18 août 1792, époque à laquelle elle fut fermée; la cloche fut enle- le 6 novembre 1793, et les autels, en partie transportés à l'église parois- le. Le 14 octobre 1812 elle fut mise en vente par les recteurs de l'hospice Ceyreste et achetée par MM. Michel et Fonblanche de Cassis, pour être initivement démolie, en 1839, pour cause d'utilité publique... Comme tice cette chapelle avait une certaine importance, puisque dans la séance 15 janvier 1792, le Conseil de la commune avait l'intention de la convertir caserne. (*Statistique*, p. 219 et 220). »

A) *Chabeuil*. — Voir ci-dessus, page 128. — « Dans les archives commu- es de Chabeuil une pièce mentionne l'état des pensions de la chapelle Saint-Clair. Elle est à la date de 1699, et affecte le revenu d'une maison, ne vigne et d'une petite prairie à la dite chapelle. » (Lettre de M. le Curé, 16 septembre 1895.)

B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

C) Idem.

D) *Charpey*. — Voir ci-dessus, page 128.

E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

F) Idem.

G) Idem.

H) Idem.

I) Idem.

J) Idem.

K) Idem.

L) Idem.

M) Idem.

N) Chapelle.

O) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

P) La paroisse de *Culin* est très ancienne; le chœur de l'église date du siècle. (Communiqué par M. J. Donin, curé de Culin).

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DAT[E] DE LA F[ÊTE]
Dagneux (A)	Belley.	Dévotion.	2 Janv
Dauphin (B)	Digne.	Dévotion.	2 Janv
Dingy-Saint-Clair (C) . . .	Annecy.	Dévotion.	2 Janv
Draguignan (D)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
Échalas (E).	Lyon.	Dévotion.	2 Janv
Écotay (F)	Lyon.	Dévotion.	2 Janv
Embrun	Gap.	Dévotion.	2 Janv
Entrecasteaux	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
Épercieux (G).	Lyon.	Dévotion.	2 Janv
Escragnoles	Nice.	Patron.	2e Dim. dan[s] ... de la Fête
Évian-les-Bains	Annecy.	Dévotion.	2 Janv
Eydoche (H)	Grenoble.	Patron.	15 Janv
Eymeux-sur-l'Isère	Valence.	Co-Patron.	2 Janv
Faramans (I).	Grenoble.	Patron (Autref.)	15 Janv
Fayence (J)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
Feigères	Annecy.	Dévotion.	1er Dim. de
Figanières	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
Francheville-le-Haut (K). .	Lyon.	Dévotion.	2 Janv
Fuveau.	Aix-en-Provence.	Dévotion.	2 Janv

DOCUMENTS

(A) *Dagneux*, près Montluel (Ain), à 20 kilom. de Lyon, a, dans son église
[u]ne chapelle dédiée à saint Clair. (Communiqué par M. le curé de Montagnat).
Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) *Armana Prouvençaou*. — Avignoun. — 1877 à 1894.

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse d'Annecy.

(D) *Draguignan*. « Dans la vieille ville, tout près de l'église paroissiale [se] trouvait une chapelle de S. Clair, vendue et dénaturée depuis la Révolu[ti]on, qui servait auparavant aux associés de la Confrérie des tailleurs [d']habits... Au commencement du XVe siècle, la chapelle était-elle fondée ? [Il] y a bien une fondation, faite en 1421, si j'ai bon souvenir, par un prêtre [Ol]ivari ou Olivier, que je ne connais que par une analyse très succinte du [te]stament. Seulement ne serait-ce pas une simple chapellenie, ce qui est [bi]en différent. Les textes attestant l'existence de la chapelle ne sont pas an[té]rieurs au XVIe siècle... A l'origine le Chapitre de la collégiale venait y [di]re la messe tous les dimanches et jours de fête et quelquefois dans la [se]maine, *avec grande dévotion et concours de peuple soit de la ville que [é]trangers*, disent les prieurs en 1671, dans une assemblée tenue devant le [ju]ge pour faire un règlement... En 1671, la Confrérie vote l'agrandissement [de] la chapelle beaucoup trop petite pour contenir tout le monde. (Lettre de [M]. Mireur, archiviste du Var, du 12 février 1896.)

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) Idem.

(G) Idem.

(H) Rôle des Paroisses du diocèse de Vienne, hors de cette ville, rangées [pa]r ordre alphabétique avec les Vocables, Patrons et Titulaires des cures — [17]87. (C. CHARVET, *Hist. de la Ste Église de Vienne*, tom. III, p. 414-444).

(I) Idem.

(J) « Il y avait à Fayence, non loin de la chapelle Saint-Roch, une chapelle [déd]iée à saint Clair ; elle fut vendue en 1793. » (Lettre de M. l'abbé Sivan, [cu]ré-doyen, du 15 janvier 1897).

(K) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATE DE LA F
Garéoult	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
Gémenos (A).	Marseille.	Dévotion.	2 Janv
Genève.	Genève.	Dévotion (Autref.)	2 Janv
Gorrevod (B).	Belley.	Dévotion.	2 Janv
Grenieu (C)	Lyon.	Dévotion.	2 Janv
Grenoble (D).	Grenoble.	Dévotion.	15 Janv
Grigny (E)	Lyon.	Dévotion.	2 Janv
Hyères	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv

DOCUMENTS

A) *Gémenos.* — « L'hermitage, bâti au sommet d'une colline boisée de ns, est complètement en ruines ; il n'en reste plus que quelques pans de ir. D'après les vestiges existants on peut cependant se rendre compte e l'église en était fort restreinte, et on suppose qu'elle avait dû être bâtie r l'emplacement d'une ancienne vigie romaine. » (Communiqué par M. J. Aillaud de Caseneuve). — Les guerres, les déprédations, les ravages des mbards, Saxons et Sarrasins obligèrent les habitants de St-Jean-de-Garier à se réfugier, quelques-uns du moins, sur « la colline la plus prochaine, ils bâtirent l'église de Saint-Clair, qui n'est aujourd'hui qu'un hermige. » (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, page 819). — Par une transaction 1165, l'église de Saint-Clair passe au Prévôt et aux chanoines de la hédrale de Marseille. (Ruffi. *Hist. de Marseille*, liv. IX, *les Évêques de rseille*, p. 325). — En 1205, l'église de Saint-Jean-de-Garguier fut cédée au nastère de Saint-Pons, avec celle de Saint-Clair (Archives de Saint-Jean-Garguier). — Le 9 juin 1629, convention entre les Dames d'Hyères, et le ré de Gémenos pour Saint-Clair. Le texte se trouve aux *Documents inés*. (Comm. par M. d'Aillaud de Caseneuve). — « Il est incontestable que glise de Gémenos était paroissiale et que les chapelles de Saint-Jean, de int-Clair et de Saint-Michel-du-Plan, *ses dépendances*, suivaient le sort de paroisse. Au mois d'avril 1205, l'évêque Reinier et le chapitre de la Major nnent à Garcende, future abbesse de Saint-Pons, la maison de Saint-Pons, glise paroissiale de Saint-Martin de Gémenos, et les églises de Saint-Jean-Gargario et de Saint-Clair, avec toutes leurs dépendances et leurs droits. voit qu'ici encore il n'est question que de l'église de Saint-Jean, laquelle st pas même paroisse comme Saint-Martin ; qui n'est par conséquent une simple chapelle rurale, un hermitage aussi médiocre que celui de int-Clair, dont on ne s'est jamais beaucoup occupé, pour plusieurs raisons : ne, parce que cette chapelle est perchée sur un rocher fort escarpé ; l'autre, ce que son importance a été toujours nulle. » (Alfred Saurel, 1863).

B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

C) Idem.

D) Au sujet de la date du 15 janvier, adoptée par le seul diocèse de Greble, voici une réflexion que j'ai entendue moi-même, lors d'un voyage ns ce diocèse : « Il y a quelques années encore, la fête de notre Saint se ébrait invariablement le 2 janvier et attirait en plusieurs paroisses un ind nombre d'étrangers ; depuis qu'elle a été transférée au deuxième dinche après l'Épiphanie, ou dimanche du Saint Nom de Jésus, les fidèles, i étaient habitués à la date fixe du 2 janvier, semblent avoir perdu quel- chose de leur saint attachement à leur cher protecteur. »

E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATE DE LA F
La Cadière.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
La Chambre (A)	Saint-Jean-de-Maurienne	Dévotion.	2 Janv
La Couronne.	Marseille.	Dévotion.	2 Janv
La Motte-Fanjas.	Valence.	Dévotion.	1er Janv
La Murette.	Grenoble.	Patron second.	15 Janv
La Rochette	Chambéry.	Dévotion.	2 Janv
La Roquebrussanne. . . .	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
La Seyne-sur-Mer (B) . . .	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
La Valette-du-Var (C) . . .	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
La Verdière	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
La Villette	Saint-Jean-de-Maurienne.	Patron.	2 Janv
Lay (D).	Lyon.	Dévotion	2 Janv. 1r lundi de
Le Beausset	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
Le Bois d'Oingt (E)	Lyon.	Dévotion.	2 Janv
Le Castellet (F)	Fréjus.	Patron.	2 Janv
Le Lavandou (G).	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
Le Luc.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janv
L'Éluiset (H).	Annecy.	Patron.	2 Janv
Lemenc (I).	Chambéry.	Dévotion.	2 Janv
Le Revest	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvi

DOCUMENTS

(A) « Livre de messes de 1756 — Fondations. — Pierre Cottin a fondé
e messe basse célébrable, chaque samedi de l'année, à l'autel de Saint-
bastien, à présent de Saint-Clair. » (Lettre de M. le Curé de La Chambre).

(B) *La Seyne-sur-Mer*. — « Peut-être est-ce Antoine de Trivulce, évêque
Toulon, qui a fondé à La Seyne l'autel de Saint-Clair et de Saint-Maur.
Seyne avait pour prieur, en 1533, l'abbé de Saint-Victor, de Marseille. »
ote de l'évêché de Fréjus).

(C) *La Valette-du-Var*. — CHAPELLE SAINT-CLAIR. Cette chapelle qui
est plus qu'une ruine, eut ses beaux jours. Située au point d'intersection
chemin de grande communication n° 46 et de celui des Favières, elle
it le but de fréquents pélerinages de la part des habitants de La Valette.
is aucun de ces actes de dévotion ne pouvait atteindre à la solennité du
emier dimanche de mai. Chaque année, ce jour-là, du Revest en même
nps que de La Valette, une procession partait se dirigeant sur Tourris.
mmes, femmes et enfants, gravement alignés, déroulaient leurs rubans
abits de fête le long des chemins tortueux qui de La Valette conduisaient
a chapelle de Saint-Clair. C'était là l'étape obligatoire de la procession
lettoise. On reprenait haleine, et les fervents profitaient de cet instant de
os pour faire leur dévotion à saint Clair... » (LAURENT, GERMAIN. *Hist.
La Valette*, édit. 1891, p. 178). Cette chapelle remonte au XIVe siècle, au
e de l'auteur que nous avons eu le plaisir de citer ci-dessus.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) Idem.

(F) Voir notre *Petite Vie de saint Clair, abbé, et son culte dans les diocè-
s de Fréjus et de Marseille*, au § 2. Le Castellet, p. 33 à 42.

(G) « *Le Lavandou* possède au quartier Saint-Clair des restes considéra-
es encore d'une chapelle dédiée à saint Clair. Elle est du style roman. »
ettre de M. Plauchu, curé-doyen de Bormes.) — « Elle était un témoignage
la grande piété des habitants .. » (*Hyères ancien et moderne*, p. 271.)
« Cette vieille église atteste que ce quartier était habité » (*L'Indicateur
Var*, années 1896 et 1897.)

(H) « L'église de *L'Éluiset* a été enlevée au culte catholique par les Ber-
is à l'époque de la Réforme, en 1537. Lorsque le culte catholique fut
abli à Viry, en 1595, l'église de l'Éluiset lui fut annexée. La chapelle
s laquelle se réunissaient les fidèles a été abandonnée, transformée en
tie. » (Lettre de M. Rulland, curé de Viry.)

(I) Cette église de *Lemenc* dépendait autrefois d'un prieuré qui a été fondé
un des premiers Abbés d'Ainay, de Lyon, d'après la *Chronique d'Ainay*,
La Mure, chroniques manuscrites, éditées par Guignes, archiviste du
ône. (M. Paul Richard, de Lyon.) — En 1546, saint Anselme, abbé d'Ainay,

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊT
Lerigneux (A)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Les Neyroles (B).	Belley.	Patron.	2 Janvier
Les Pennes	Aix-en-Provence.	Dévotion.	2 Janvier
Lyon (C).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Maclas (D)	Lyon.	Patron.	2 Janvier
Marnand (E)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Marols (F)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Marseille — La Trinité . .	Marseille.	Dévotion.	2 Janvier
Marseille — St-Cannat (G).	Marseille.	Dévotion.	2 Janvier
Martigues — L'Ile.	Aix-en-Provence.	Dévotion.	2 Janvier
Montaimont (H)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	7 Janvier
Mazaugues.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Melves.	Digne.	Patron.	2 Janvier
Méounes	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Meyrié	Grenoble.	Patron.	15 Janvier
Meyrieu	Grenoble.	Patron.	15 Janvier
Miange (I) (Commune de Chamagnieu) .	Grenoble.	Patron.	2 Janvier
Minzier	Annecy.	Dévotion.	2 Janvier
Montagnat (J)	Belley.	Patron.	2 Janvier
Montbrison (K).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Montfavrey (L).	Belley.	Dévotion.	2 Janvier
Montferrat	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Montfuron.	Digne.	Dévotion.	2 Janvier

DOCUMENTS

nvoya deux religieux nommés Geoffroy et Anselme, pour fonder au bas es monts *Léman* ou *Lémain*, dans la Savoie, un monastère qui fut long-emps sous l'obéissance d'Ainay ; les vertus de ces religieux y attirèrent lusieurs habitants dont la réunion forma la ville de Chambéry. (F. M. ortis. *Voyage pittoresque et historique à Lyon et aux environs*, tom. r, ch. IX, p. 169 et 170).

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Idem.

(C) Idem.

(D) Rôle des paroisses du diocèse de Vienne hors cette ville, rangées par rdre alphabétique, avec Vocables, Patrons et Titulaires des cures. — 1787. . Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, tom. III, p. 414-444.) — oir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) Idem.

(G) Voir notre *Petite Vie de saint Clair et son culte dans les diocèses de réjus et de Marseille*, IIe partie, ch. II, § 1er, p. 45-49.

(H) *Mautaimont* possède une chapelle dédiée à saint Clair, abbé.

(I) Rôle des paroisses du diocèse de Vienne hors de cette ville, rangées par rdre alphabétique avec Vocables, Patrons et Titulaires des cures. — 1787. . Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, tom. III, p. 414-444).

(J) Il existe une chapelle Saint-Clair à *Montagnat*. (Communiqué par . le Curé.)

(K) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(L) *Montfavrey*, autrefois du diocèse de Lyon. Voir ce nom au supplément u diocèse de Lyon.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊT
Montrond	Saint-Jean-de-Maurienne	Dévotion.	2 Janvier
Montrond (A) Meyzieu-Montrond	Lyon.	Patron (Autref.)	2 Janvier
Montvernier	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier
Montvellafrey	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier
Nans	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Néoules	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Néty (B)	Lyon.	?	2 Janvier
Neuville-sur-Saône (C)	Lyon.	?	2 Janvier
Noailly (D)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
N.-Dame-de-Bois-Vert (E)	Gap.	Dévotion.	3 Janvier
Noyers-le-Village	Digne.	Patron.	2 Janvier
Ollioules	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Pavezin (F)	Lyon.	Patron.	2 Janvier
Pertuis (G)	Avignon.	Dévotion.	2 Janvier
Peynier (H)	Aix-en-Provence.	Dévotion.	2 Janvier
Pierrefeu	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Pignans	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Pisançon (I)	Valence.	Dévotion.	2 Janvier
Poleymieux (J)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Pollionay (K)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Pont-de-Beauvoisin	Chambéry.	Dévotion.	2 Janvier

DOCUMENTS

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Idem.

(C) Idem.

(D) Idem.

(E) « Dans la vallée de Champsaur, à une centaine de mètres de Notre-ame de Bois-Vert, il y a une source appelée la Fontaine de Saint-Clair sur quelle est bâti un petit oratoire. » (Communiqué par M. l'abbé Grimaud, emier vicaire d'Embrun.)

(F) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(G) *Pertuis* est une ancienne collégiale. Au Nord-Est de cette ville se ouvent les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à saint Clair. Elle est tuée à quelques cents pas du chemin de la Bastidonne. (Communiqué par . le chanoine Mellet, curé-doyen de Pertuis.)

(H) *Peynier*. — « En 1730, la chapellenie de Sainte-Catherine est à l'autel saint Clair, qui jusque là n'est pas nommé dans les autres titres.... » ommuniqué par M. le curé de Peynier.)

(I) A l'extrémité méridionale de la forteresse de *Pisançon*, une chapelle ait été construite sous le vocable de saint Clair... Cette chapelle put échap-r au vandalisme protestant du XVIe siècle... L'église paroissiale de Saint-ichel ayant été détruite de fond en comble, pendant assez longtemps les tholiques se réunirent dans la chapelle de Saint-Clair... Le château-fort nstruit autrefois par les Clérieux avait été démoli ou était tombé en rui-s. La chapelle de Saint-Clair s'élevait encore au-dessus de ces débris noncelés autour d'elle. Par suite des transformations que le sol avait bies, il fut bientôt impossible de continuer le service divin dans ce sanc-aire. Alors on se vit obligé de transporter à l'église paroissiale la relique saint Clair et le buste qui représente ce grand serviteur de Dieu... Il ne ste plus de ce pieux édifice que quelques vestiges à peine reconnaissables. ombé en ruines vers le milieu du XVIIe siècle, c'est sur ces fondements èmes que l'on a bâti la maison qui est maintenant adossée au presbytère. 'ab. I. Bertrand. *Dévotion à saint Clair*, ch. III, p. 53 et suiv.) — Voir *sançon* aux *Pièces justificatives*.

(J) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(K) Idem.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊT
Porcieu-Amblagnieu. . . .	Grenoble.	Dévotion.	2 Janvie
Puget-Théniers	Nice.	Patron.	2 Janvie
Puget-Ville (A).	Fréjus.	Dévotion.	Mai
Randans (B) (Paroisse de Feurs). .	Lyon.	Patron.	2 Janvie
Rians.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvie
Riez (C)	Digne.	Dévotion.	2 Janvie
Riorges (D).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvie
Romans-Collégiale (E). . .	Valence.	Dévotion.	2 Janvie
Ronno (F)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvie
Roquebrune (G)	Fréjus.	Dévotion (Autref.)	2 Janvie
Rougiers.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvie
Royas (H) (Annexe de Beauvoir-de-Marc).	Grenoble.	Patron	15 Janvi
Saint-Alban-des-Hurtières.	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvie lundi ap. les l
Saint-Aure	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvie
Saint-Benoit	Digne.	Dévotion.	2 Janvie
Saint-Bon	Tarentaise.	Dévotion.	2 Janvie
St-Bonnet-le-Courreau (I) .	Lyon.	Dévotion.	2 Janvie
Saint-Chamond (J).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvie
St-Clair (K) (Hameau de Ville-sur-Jarnioust)	Lyon.	Patron.	2 Janvie
Saint-Clair d'Annonay. . .	Viviers.	Patron.	2 Janvie
Saint-Clair-de-la-Tour (L).	Grenoble.	Patron.	15 Janvie

DOCUMENTS

(A) La fête se célèbre au quartier Canadel. L'ancienne chapelle est conver-e en remise.

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) Il y a à Riez un ancien temple païen, appelé Rotonde ou Panthéon; devint vers le IIIe siècle un baptistère chrétien, sous le vocable de Saint-ean-Baptiste. On le céda ensuite pour l'usage de la Confrérie des tailleurs 'habits, qui lui assignèrent le nom de Saint-Clair, leur patron spécial. ette dernière appellation s'est maintenue dans le langage usuel des habi-ants de Riez. Mais la chapelle n'a plus aucun caractère religieux, et elle st redevenue le panthéon qui est conservé simplement comme monument istorique. (Communiqué par M. l'archiprêtre de Riez.)

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) Breviarium ad usum insignis et collegiatæ ecclesiæ beati Barnardi de Romanis MDCXII.

(F) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(G) *Semaine religieuse de Fréjus* du 9 octobre 1897, signée H. E. — Je 'ai pu savoir si cette dévotion au saint Abbé de Vienne existait encore au-ourd'hui.

(H) Rôle des paroisses du diocèse de Vienne, hors de cette ville, rangées ar ordre alphabétique, avec les Vocables, Patrons et Titulaires des cures. — 787. (C. Charvet. *Hist. de la Ste Église de Vienne*, tom. III, p. 414-444).

(I) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(J) Idem.

(K) Idem.

(L) *Saint-Clair-de-la-Tour*. — L'ancienne chapelle dédiée à saint Clair, t qui a servi d'église paroissiale jusqu'en 1860, remontait, d'après la tra-ition au commencement du XIe siècle. Depuis la démolition de l'ancienne glise de Saint-Clair, qui était la chapelle du château-fort, il n'y pas eu sur e territoire de la paroisse une chapelle particulière, dédiée à saint Clair. Communiqué par M. le Curé de Saint-Clair-de-la-Tour.)

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊT
Saint-Clair-de-Lyon (A) . .	Lyon.	Patron.	2 Janvier
St-Clair-du-Serre ou St-Clair-s-Galaure (B)	Grenoble.	Patron.	15 Janvie
St-Clair-sous-Ste-Foy (C) .	Lyon.	Patron.	2 Janvier
Saint-Clair-sur-Rhône . . .	Grenoble.	Patron.	15 Janvie
Saint-Cyr-de-Favières (D) .	Lyon.	Patron secondaire	2 Janvier
St-Didier-de-Chalaronne (E)	Belley.	Dévotion.	2 Janvier
Saint-Geoire (F)	Grenoble.	Dévotion.	15 Janvie
Saint-Jean-d'Arves.	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier
St-Jean-de-Maurienne (G) .	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier
Saint-Jean-de-Tholonne. .	Chambéry.	Patron secondaire	2 Janvier
St-Lager-en-Beaujolais (H).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Saint-Maime (I)	Digne.	Co-patron.	Dimanch après le 2 Jan

DOCUMENTS

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) L'église de *Saint-Clair-sur-Galaure* date du VIe ou VIIe siècle. Elle fut ans les débuts un prieuré sous la direction du Grand-Serre, qui dépendait ui-même des bénédictins de Vienne. La paroisse appartenait donc au man-ement de Serre. Il y eut plusieurs ajoutés à l'église, le dernier se fit en 1821. n vient de la détruire complètement en 1885, pour en construire une nou-elle, dans le bourg, appelé Pérouzet. — L'église, comme prieuré dépendant du rand-Serre, appartenait aux seigneurs de Bressieux. Les Sarrasins avaient rûlé la chapelle dédiée à saint Clair. En 1777 le prieuré fut vendu à M. le iarquis de Châtelard, par M. de Valbelle, gendre du dernier seigneur de ressieux; l'acte fut passé dans le château de Bressieux. — L'ancienne glise ressemblait à une ancienne maison d'autrefois, que l'on aurait sur-iontée d'un petit clocher; elle n'avait absolument rien de remarquable. aint Clair est patron et titulaire de l'église. (Communiqué par M. Jay, au-iônier, à Thodure (Isère).

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) Idem.

(E) *Saint-Geoire* avait autrefois dans son église une chapelle dédiée à iint Clair. Voir aux *Documents inédits*.

(F) Autrefois : III nonas januarii. — Voir le supplément du diocèse de laurienne.

(G) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(H) Idem.

(I) *Saint-Maime*. — Il existait autrefois une chapelle dédiée à saint lair. Cette chapelle était bâtie sur un petit tertre, situé à un bon kilomètre u village, entre Manne et Saint-Maime, à une distance de peut-être 200 ou)0 mètres du *chemin Sainet*... Cette chapelle n'existe plus qu'à l'état 'écurie, laquelle écurie fait partie de la ferme qui est sur le tertre. On re-ınnaît encore, dit-on, l'emplacement de l'autel. A peu près à mi-chemin e Saint-Maime, à la place où était cette chapelle, il existait aussi un *Ora-ɔire* dédié à saint Clair. Ce petit monument n'a été détruit que depuis peu, t sur son emplacement se trouvent encore les pierres de taille qui le com-ɔsaient. — Ce qui prouve encore l'existence d'une ancienne chapelle dédiée saint Clair, sur le territoire de Saint-Maime, c'est le procès-verbal de installation de M. Sébastiane, en 1592 ou 1596 (car ce Gaspard de Sébas-ane fut deux fois prieur de Saint-Maime) comme prieur de Saint-Maime. est dit dans ce procès-verbal qui se trouve dans les minutes de Me Fabre,

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊTE
St-Olive ou Irlide et St-Olme-en-Dombes (A)	Belley.	Co-patron.	2 Janvier.
Saint-Martin-d'Arc (B). . .	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier.
Saint Priest (C)	Grenoble.	Dévotion.	2 Janvier.
Saint-Raphaël	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier.
Saint-Rémy (D)	Aix-en-Provence.	Dévotion.	2 Janvier.
Saint-Remy-en-Dombes (E)	Belley.	Co-patron.	2 Janvier.
Saint-Rirand (F).	Lyon.	Co-patron.	2 Janvier.
Saint-Sigismond (G)	Annecy.	Dévotion.	2 Janvier.
Saint-Simon (H)	Chambéry.	Dévotion.	2 Janvier.
Saint-Sorlin-d'Arves. . . .	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier.
Saint-Zacharie (I)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Sainte-Croix	Marseille.	Dévotion.	2 Janvier

DOCUMENTS

ancien notaire à Manne, que M. le Vicaire perpétuel installa le prieur dans l'église paroissiale, dont le patron est saint Pierre, et le titulaire saint Maxime; il fut ensuite conduit dans l'ancienne église paroissiale de Sainte-Agathe ou Guiche, *et enfin dans la chapelle de Saint-Clair*. (Lettre de M. le Curé, communiquée par l'évêché de Digne.)

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) *Saint-Martin-d'Arc* possède une chapelle antique, style roman; elle date, d'après un renseignement d'un confrère, qui y fut curé, d'avant le XVe siècle. (Communiqué par M. Pommet, curé de Saint-Jean-d'Arves). — « Dans les archives je n'ai rien trouvé sur l'origine de cette chapelle. Les anciens de la paroisse disent qu'ils l'ont toujours vue dans cet état, qu'elle date de plusieurs siècles... Le motif de l'érection est inconnu. Ce qu'il y a de certain c'est que cet édifice servait à l'origine de sépulture pour les grands personnages... Aux dernières élections municipales plusieurs candidats se proposaient de démolir la chapelle de Saint-Clair pour en faire une mairie. Mais la population tient tant à cette chapelle que les électeurs ont préféré démolir les candidats plutôt que la chapelle de Saint-Clair. » (Communiqué par M. le Curé de Saint-Martin-d'Arc).

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) *Saint-Rémy*. — Il y a au-dessus de l'ancienne collégiale de Saint-Paul, à 2 kilomètres 500 mètres, au midi de la ville, un vallon (défilé de la chaîne des Alpes) qu'on nomme *vallon de Saint-Clair*. Il y a une chapelle romane très vieille et en ruine, antérieure au XIe siècle, peut-être du VIIIe — Xe siècle, qu'on appelle chapelle de Saint-Clair, *San Clergue*, en provençal (Communiqué par M. Constantin, curé de Rognes.)

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) Idem.

(G) Il y avait là autrefois une chapelle dédiée à saint Clair. (Communiqué par M. le Curé.)

(H) *Saint-Simon* est actuellement un hameau dépendant de la paroisse d'Aix-les-Bains. Il y avait là une église fort ancienne. Le procès-verbal de la visite pastorale du 22 mars 1340, dit que l'église de Saint-Simon est *discooperta, minatus (?) ruinam*. Le culte de saint Clair a passé de l'église de Saint-Simon à la collégiale d'Aix, aujourd'hui N.-D. d'Aix-les-Bains. (Communiqué par M. le Curé d'Aix-les-Bains.)

(I) *Saint-Zacharie*. — En 1837, M. le curé Davin fit passer un enduit de plâtre à l'intérieur de la vieille chapelle de Saint-Clair, sise au sommet d'une assez haute colline dominant le pays; il la pava, la munit d'une porte, et la meubla par une souscription. C'est une preuve que ce modeste monu-

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊTE
Ste-Colombe-les-Vienne (A)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Sainte-Croix-en-Jarez (B) .	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier.
Sainte-Foy (C)	Lyon.	Patron.	2 Janvier.
Salernes (D)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier.
Sanary	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Saumane.	Digne.	Co-Patron.	2 Janvier.
Samoëns (E)	Annecy.	Dévotion.	2 Janvier.
Sausset.	Marseille.	Dévotion.	2 Janvier.
Seyssel Cologny	Annecy.	Patron.	2 Janvier.
Signes (F)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier.
Six-Fours	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier.

DOCUMENTS

ment avait été dévalisé antérieurement, peut-être lors de la Révolution. Cette construction en grosse maçonnerie voûtée me paraît remonter au XIe siècle... Le service religieux de ce sanctuaire a été suspendu depuis 1870. (Communiqué par M. l'abbé Bonifay, curé de Saint-Zacharie.)

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

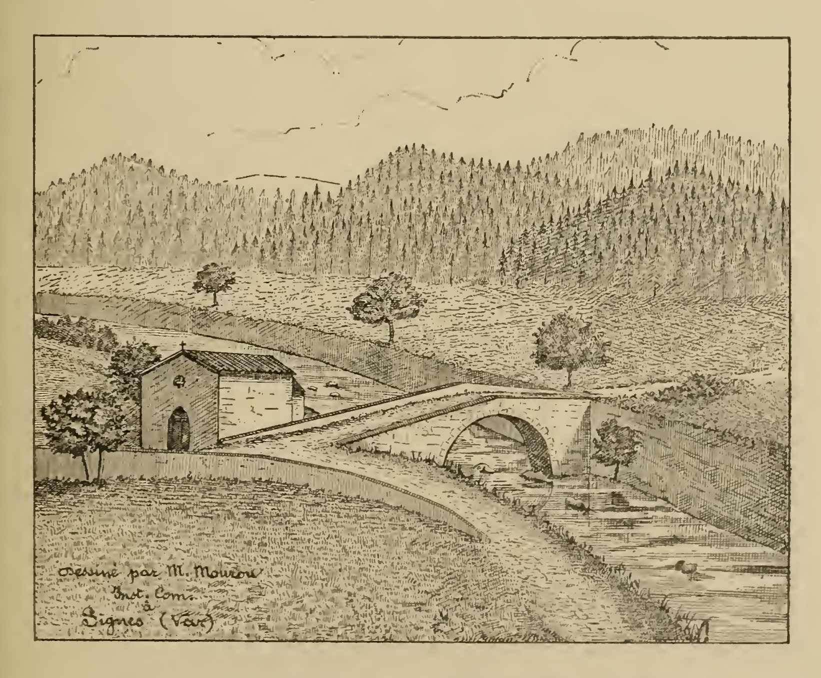
(B) Idem.

(C) Idem.

(D) Il y a dans le terroir de cette paroisse les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à saint Clair.

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse d'Annecy.

(F) *Signes*. — La chapelle Saint-Clair se trouve sur la rive gauche du Lataï. Les dimensions intérieures sont : de la porte d'entrée au commen-



SIGNES (VAR). — *Quartier, chapelle et pont Saint-Clair.*

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊTE
Solaise (A)	Grenoble.	Dévotion.	2 Janvier
Solliès-Pont (B)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Solliès-Ville (C)	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Tavernes.	Fréjus.	Patron.	2 Janvier
Thoirette.	Saint-Claude.	Dévotion	2 Janvier
Thorrenc.	Viviers.	Patron.	2 Janvier
Tourves	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Trets.	Aix-en-Provence.	Dévotion.	2 Janvier

DOCUMENTS

…ement du sanctuaire, de 4 mètres 20 — la profondeur de l'abside du sanc-tuaire est de 1 mètre 70. La largeur intérieure est de 3 mètres 70 ; — sa hauteur sous voûte est de 3 mètres 86. Cette chapelle, sans cachet artistique, est à dix minutes du village. Le jour de la Saint-Marc il y a *statio ad sanctum Clarum*. On croit que cette chapelle a été bâtie, vers 1671, sur l'emplacement d'une chapelle de Saint-Marc. Sous la Révolution cette chapelle passa à un propriétaire qui résolut de la transformer en remise. Il avait très bien pris ses mesures. Une charrette y est alors amenée, mais les bras ne peuvent rentrer. — Désappointement. Le fait fut connu de la population ; on se cotisa et la chapelle revint à sa première destination. Ainsi rachetée, elle fut réparée et bénite, en 1855.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) *Solliès-Pont.* — Il existait, avant la Révolution, à un quart de lieue de Solliès-Pont, sur le vieux chemin de Cuers, une chapelle rurale sous le titre de Saint-Clair, dont l'origine n'est pas connue. On suppose, sans preuve, qu'elle n'était autre que la très ancienne chapelle de Sainte-Maxime, citée dès les premières années du XIIe siècle, par une charte de Saint-Victor ; il est plus probable que, celle-ci étant venue en ruines, la chapelle de Saint-Clair aura été construite dans le voisinage, ou sur le même point, pour la remplacer. Le bâtiment encore debout, mais transformé en maisonnette des champs, n'accuse pas une époque plus éloignée que le cours du XVIIe siècle. Un chapelain, à la nomination d'un juspatron laïc, y célébrait la messe le dimanche et les fêtes de commandement. Cette chapelle ayant été trouvée en mauvais état, insuffisamment pourvue, au surplus, des ornements nécessaires au culte, Mgr de Chalucet, par ordonnance du 5 décembre 1696, en transféra le service dans l'église paroissiale. La chapelle a dû être, dans la suite, réparée et rendue au culte. Un prêtre de Solliès, Mre Jacques Dollieules, décédé le 1er janvier 1777, est désigné dans l'acte de sépulture, avec la qualité de *recteur de la chapellenie sous le titre de Saint-Clair*. (Communiqué par M. Frédéric Dollieule, ancien magistrat.)

La Chapelle Saint-Clair existait encore *il y 35 ans*. Elle appartenait à M. Cyprien, dit *Lamette*. Madame Gardanne, des Laugiers, voulait l'acheter, mais c'est Castellan, de Notre-Dame, qui en a été l'acquéreur et a fait démolir le haut de la chapelle, pour en faire le cabanon qui existe. (Note de Mademoiselle Marguerite Ginouvès — villa de la Graffière, à Solliès-Pont, — communiquée par M. Fr. Dollieule, ancien magistrat.)

(C) Le procès-verbal d'une visite pastorale de Mgr de La Tour-du-Pin-Montauban, en mars 1727, indique au nombre des autels de l'église paroissiale, celui qui était dédié à saint Clair. Le titulaire était très certainement saint Clair, abbé de Saint-Marcel, pour la fête duquel une messe est dite cha-

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES	PATRON OU DÉVOTION	DATES DE LA FÊTE
Trévoux (A)	Belley.	Patron (Autref.)	2 Janvier
Valensolles.	Digne.	Dévotion.	2 Janvier
Valloire.	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier
Vandeins (B).	Belley.	Patron.	2 Janvier
Veauche (C)	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Vendranges (D).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Veyziat (E).	Belley.	Patron.	2 Janvier
Vidauban.	Fréjus.	Dévotion.	2 Janvier
Vienne (F).	Grenoble.	Dévotion.	2 Janvier
Villarembert (G).	Saint-Jean-de-Maurienne.	Dévotion.	2 Janvier
Villars-les-Dombes (H) . .	Belley.	Dévotion.	2 Janvier
Villechantria.	Saint-Claude.	Patron.	2 Janvier
Villefranche-sur-Saône (I).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Villeneuve (J).	Belley.	Co-Patron (Autr.)	2 Janvier
Ville-sur-Jarnioust (K). . .	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Vimy (L).	Lyon.	Dévotion.	2 Janvier
Viviers (Cathédrale) (M). .	Viviers.	Dévotion.	2 Janvier

DOCUMENTS

ue année, suivant un usage fort ancien, à l'autel désigné actuellement sous e nom de Saint-Joseph. (Communiqué par M. Frédéric Dollieule, ancien nagistrat).

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Idem.

(C) Idem.

(D) Idem.

(E) Mgr Devie. *Rituel du diocèse de Belley*, tom. III. titre XI. — Voir ussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) *Vienne.* — Le jour de la fête de saint Clair, les messes se disent à autel de la chapelle des Confesseurs non Pontifes, dédiée actuellement à aint François Régis. (Communiqué par Mgr l'archiprêtre Pra.) Cette cha-elle est dans l'église Saint-Maurice, qui est l'un des plus magnifiques monu-ıents sacrés que possède la France. La façade de cette église est l'une des ıerveilles des xve et xvie siècles. La longueur intérieure de l'édifice est de 81 pieds sur 107 de largeur; 48 colonnes à colossales proportions soutien-ent la voûte autrefois semée d'azur et d'étoiles d'or. (Cf. Bourassé. *Dict. 'Archéol. sacrée*, tom. I, col. 840-842, et tom. II, col. 301. — On lira aussi avec rofit *Les bords du Rhône de Lyon à la mer*, par Alphonse B.. édit 1843).

(G) *Villarembert.* — Il y a une chapelle dédiée à saint Clair.

(H) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(I) Idem.

(J) Idem.

(K) Voir Saint-Clair de Lyon.

(L) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(M) « On avait élevé à saint Clair une chapelle faisant suite aux nom-reuses chapelles extérieurement adossées à la Cathédrale. Au xvie siècle, ette chapelle fut respectée, lorsque la cathédrale fut détruite et reconstruite. lle était assez grande, mais sans architecture et presque indécente. Elle a té démolie il y a une trentaine d'années et remplacée, aux frais de l'État, ar une autre, plus grande, bien régulière et d'un bon style roman. » (Com-ıuniqué par M. l'abbé Armandès, curé de Montréal.)

— *Réparations de la chapelle Saint-Clair au XVIIe siècle.* — « La hapelle de Saint-Clair fut réparée 7 ou 8 ans auparavant la venue des dites eligieuses (les Dominicaines du couvent de Sainte-Catherine de Sienne rès du Rhône, établies à Viviers, en janvier 1625), et ce fust par les soins e feu Mre Joseph Régis, chanoine de nostre Église, et de Diane du Banc, ite du Lion, qui firent la queste pour réparer ladite Chapelle. » (Mémoires ıanuscrits du chanoine de Bannes, sur l'église de Viviers, — d'après opie bienveillamment communiquée par M. le chanoine Cyprien Perrossier, u diocèse de Valence).

CHAPITRE IV

La Fête religieuse (suite). — Traditions propres à quelques églises.

ÉNÉRALEMENT il y a grand'messe solennelle, ou au moins une messe spéciale avec chants, le jour de la fête de saint Clair, là où ce grand Saint est patron et où il est en vénération.

Mais il est des paroisses qui ont depuis plus ou moins longtemps des coutumes pieuses qu'il sera intéressant, croyons-nous, de faire connaître. Il sera consacré un chapitre spécial aux Panégyriques et aux Cantiques.

Bassin. — A *Trets* (diocèse d'Aix), on conserve le bassin entouré d'yeux en fer-blanc, qu'on passait autrefois le jour de la fête de saint Clair. Au *Castellet* (diocèse de Fréjus), il y avait au milieu du bassin une statuette de saint Clair, crossé, mitré, en chappe.

A *Pignans* (diocèse de Fréjus) le bassin traditionnel était entouré de coquilles, en forme d'yeux. Les prieurs de Saint-Clair faisaient tous les dimanches la quête avec ce bassin (1).

Bouquets. — A *Cogolin* (diocèse de Fréjus), on bénit ce jour-là de petits bouquets de fleurs naturelles, et chacun tient à honneur d'en avoir un.

---

(1) Communiqué par Mlle O. M., de Pignans.

Ces bouquets bénits, on les fait toucher aux reliques du saint ; et chacun les passe ensuite sur ses yeux. — Cela ne rappellerait-il pas ces fleurs virginales du Couvent de Sainte-Blandine, qui exhalaient au loin le parfum suave de leurs célestes vertus ? Saint Clair était préposé à la garde de ce jardin mystique, et ses exemples, non moins que ses prédications, y apportaient la grâce de la fécondité spirituelle.

CAPITAINAGE. — Le 6 juin 1677 le Conseil de la Communauté du *Castellet*, alors du diocèse de Marseille, nomme capitaine « Jacques Guiran, à la charge qu'il adcistera avec ses officiers aux processions qui se feront aux festes du 1er de novembre, de Notre-Dame Sainte-Anne, à la Notre-Dame de la my aoust, Saint-Clair et aultres qui se feront... On lui donne cinquante livres. » (Arch. communales du Castellet : Délibérations — 1675-1682.)

A *Cassis* (diocèse de Marseille), le capitaine de ville avec les consuls, tous en grand costume, assistaient à la procession du 2 janvier.

La Révolution a fait perdre ces pieux usages dans ces deux pays (1).

CONFITEOR. — Les vieillards du village de *Seyssel* (diocèse d'Annecy), en récitant le Confiteor, disent, après l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul : *saint Clair mon patron*. A *Camps* (diocèse de Fréjus), on dit aussi à la prière : « Notre saint Patron, saint Clair ».

FEU DE JOIE. — Allumer un feu de joie la veille des grandes fêtes de l'Eglise est un usage très ancien, et qui est

(1) Voir aux *Documents inédits* la liste des capitaines du Castellet, de 1645 à 1708.

conservé en beaucoup de paroisses : ordinairement le clergé bénissait ces feux. Je copie sur ce sujet le Coutumier paroissial du *Castellet*, au diocèse de Fréjus :

« La veille au soir on va bénir solennellement le feu. « La Mairie doit être prévenue de l'heure du feu, comme « de l'heure de la grand'messe du jour, parce qu'elle as- « siste à l'un et à l'autre. On invite aussi la confrérie des « Pénitents. Le feu est annoncé par les cloches à trois re- « prises différentes. Avant de partir pour le feu, le prêtre « en chape et devant l'autel de Saint-Clair entonne l'an- « tienne *Similabo*, que l'on double, suivie du *Magnificat* « en entier, et puis l'oraison *Intercessio nos*, etc. Ensuite « on entonne l'*Iste Confessor* que l'on chante en allant au « feu. On bénit le feu, et le curé, de concert avec les auto- « rités, l'allume. *Te Deum*. Au retour on dit l'oraison du « Saint devant la statue, et après on récite l'*Angelus*. »

Ce Coutumier fut dressé en 1857, par M. Paul, curé. Depuis lors la confrérie des Pénitents a disparu, la Mairie n'assiste plus officiellement à la cérémonie religieuse ; mais l'usage de bénir le feu s'est conservé, et les boîtes sont tirées, comme autrefois, par ceux qui ont la charge du *trin*. Les vêpres sont chantées solennellement avant la bénédiction du feu. — A *Cogolin*, la société de Saint-Clair conserve fidèlement la pieuse habitude de faire bénir le feu de joie, la veille de Saint-Clair.

Matines et Laudes. — A *Saint-Martin-d'Arc* (diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne), la messe est précédée du chant des matines et des laudes. Après laudes, le curé entonne le « Te Deum », se rend à l'église qui est à deux pas, prend les Reliques de saint Clair, et vient à la chapelle les offrir à la vénération des fidèles. — Les offices se font ce jour-là à la chapelle Saint-Clair, et non à la paroisse.

MUSIQUE. — En 1825, au *Castellet*, on paie 9 francs « à un musicien de Toulon » pour avoir joué « avec la basse continue *(sic)*, aux fêtes de Saint-Clair » (1). Ordinairement en Provence, dans les petits villages, c'est le tambourin et aussi le tambour qui sont les instruments de musique usités aux fêtes religieuses patronales.

OFFRANDE DE CIERGES. — A *Montagnat* (diocèse de Belley), à *Bormes* (diocèse de Fréjus), les personnes de piété offrent des cierges, que l'on fait brûler devant la statue du saint Abbé. A *Ollioules* (diocèse de Fréjus), où saint Clair n'a pas de statue, les cierges brûlent ordinairement à l'autel de la Sainte-Vierge. Ce jour-là, 2 janvier, à la première messe on bénit les cierges, comme au jour de la Purification. Les bons et chers Ollioulains, ont voulu rappeler en cela cette lumière qui éclaira la chambre de saint Clair au moment de son heureux trépas (2).

OFFRANDE DE GRAINS, DE SEIGLE, DE MONNAIE. — On chante à l'église de *La Villette*, le 2 janvier, la messe et les vêpres. La rétribution est de deux quartes de seigle qu'une personne du hameau recueille, comme elle peut, et porte au curé. La quarte de seigle pèse environ 12 kilos et vaut 2 francs. Après les vêpres, on fait une offrande en grains pendant laquelle on chante l'*Iste Confessor*. La Villette est desservie par la paroisse de Saint-Jean-d'Arves, au diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne.

Dans ce même diocèse, à *La Chambre*, les fidèles offrent aussi du grain pour la rétribution.

A *Bettonnet* (diocèse de Chambéry), après la messe, a

(1) Archives paroissiales du Castellet. — Comptes de 1825, art. 9.
(2) Voir Bully-sur-l'Arbresle et Cogny, au supplément du diocèse de Lyon.

lieu la vénération des Reliques, au chant de l' « Iste Confessor » et on offre quelque menue monnaie à cette occasion.

Au *Castellet*, au retour de la procession, pendant l'imposition des yeux bénits, on chante un cantique à saint Clair, et l'on offre, comme à Bettonnet, quelque monnaie pour la rétribution.

Pain bénit — Il est offert presque partout où saint Clair est honoré. Quelques paroisses ont cependant des usages qu'il est bon de faire connaître.

A *Samoëns* (diocèse d'Annecy), on fait un pain bénit, que l'on conduit, de la maison des prieurs à l'église, en triomphe, au son du violon, et l'on retourne les restes de la même manière, de l'église à quelques maisons, parfois au cabaret, où le violon change de ton et de note, et se tourne en usage profane.

Actuellement, dans le diocèse de Nice, à *Puget-Théniers*, c'est la famille Lautard qui offre le pain bénit. Les principales familles du pays lui donnent un pain pour cela.

A *Porcieu-Amblagnieu* (diocèse de Grenoble), c'est la société des Tailleurs de pierre qui fait célébrer la messe de son saint Patron et offre « un splendide pain en brioche ».

A *Cabasse* (diocèse de Fréjus), le pain bénit est distribué par deux prieuresses non seulement à ceux qui assistent aux offices à l'église, mais encore aux autres habitants de la paroisse.

Pain des Pauvres. — A *Saint-Martin-d'Arc*, il est d'usage que le 2 janvier les pauvres arrivent nombreux de tous côtés avec des sacs pour recueillir le pain que chaque famille leur distribue. Ces pauvres, immédiatement après la messe, font le tour de la paroisse, demandant l'aumône que personne ne refuse ce jour-là. Car malheur à celui

qui n'aurait pas du pain à leur donner. Aussi les voit-on partir le soir avec leurs sacs remplis (1).

PROCESSION. — L'énumération serait longue et fastidieuse, s'il fallait dire toutes les paroisses qui processionnent le jour de la Saint-Clair. Force est de se borner.

Autrefois à *Draguignan* (diocèse de Fréjus), à l'issue de la grand'messe, procession générale à laquelle assistaient le chapitre, les couvents, les officiers de justice et de police, *et autres apparents de la ville.* (Arch. du Var — communication de M. Mireur, archiv. départ.)

M. le chanoine Mellet, curé-doyen de *Pertuis* (diocèse d'Avignon), nous communique ces intéressants renseignements : « Le 2 janvier, le chapitre (2) allait en procession « à une chapelle de Saint-Clair, située à quelque cent « pas à gauche du chemin de la Bastidonne (3). Le buste « de Saint-Clair était porté et accompagné par les tail-« leurs d'habits, dont il est le patron. Les consuls assis-« taient à cette procession. On y disait la grand'messe. Au « retour la procession entrait dans l'église du couvent de « Sainte-Claire (4). Le chapitre y chantait une antienne, « après laquelle on retournait à la paroisse. Les habitants « de Villeneuve (5) venaient en foule assister à Pertuis à « la fête de Saint-Clair. »

A la cathédrale de *Viviers*, le coutumier paroissial se réduit à ceci : « La veille de la fête, c'est-à-dire le 1er de « l'an, MM. les chanoines, après avoir chanté vêpres et « récité complies, se rendent à la chapelle Saint-Clair

(1) Communiqué par M. le Curé de Saint-Martin-d'Arc.

(2) Pertuis est une ancienne collégiale.

(3) Petit village à l'est de Pertuis, à 5 kilomètres environ.

(4) Couvent de Clarisses, vendu pendant la Révolution, et morcelé aujourd'hui en plusieurs habitations.

(5) Village au couchant de Pertuis, à 4 kilomètres environ.

« en procession, au chant de l'*Iste Confessor*. Arrivés « devant l'autel du saint Abbé, devant lequel est exposée « ce jour-là et le lendemain la précieuse relique, on chante « le verset et l'oraison, on encense la relique, on la baise « et on la fait baiser aux fidèles avec offrande. »

Au *Castellet*, il n'y a pas longtemps encore, la Mairie assistait à la procession, qui se faisait à l'issue de la grand'-messe. Quatre hommes en aube, ceintures rouges et les gants blancs, portaient la statue du Saint; aujourd'hui ce sont des jeunes gens, en pékin, qui portent Saint-Clair. Trois boîtes sont tirées, dès que le saint Patron sort de l'église. Pendant la procession, chants de circonstance. Au retour on dit le verset et l'oraison du Saint.

A *La Valette-du-Var* (diocèse de Fréjus), un fâcheux accident termina un jour la procession qui se faisait chaque année le premier dimanche de mai, à Saint-Jean-de-Tourris. On faisait halte, avons-nous dit au chapitre précédent, (page 181), à l'antique sanctuaire de Saint-Clair. Là se rencontrait aussi la procession du Revest. Or, il était d'usage qu'au moment où les têtes des processions se rejoignaient, le porte-croix du Revest et le porte-croix de La Valette se saluaient mutuellement, en faisant décrire à leur croix de gracieuses paraboles. Mais, ô malheur, « la croix de La Valette heurta si violemment la croix du Revest, que le christ de cette dernière en eut un bras détaché du tronc!... Quelques années après on renonçait, à La Valette, à aller en procession à Saint-Jean-de-Tourris (1). »

RELIQUES. — Rien de particulier à signaler, sinon qu'en certaines paroisses la vénération a lieu à l'offertoire, comme

(1) LAURENT GERMAIN. *Histoire de La Valette*, édit. 1891. — Ch. VII, p. 179-180.

à *Feigères*, ou à la fin de la messe, comme à *Montfuron*, *La Murette*, *Saint-Cannat* (Marseille), etc , ou bien encore au retour de la procession, comme au *Castellet*. A *Aix-les-Bains* « les reliques du saint sont exposées sur l'autel depuis la veille jusqu'au soir de la fête après l'Angelus (1). »

Retraite préparatoire. — A *Pisançon* (diocèse de Valence), le curé, après avoir transformé *la rogue* en solennité religieuse, fit précéder la fête d'une retraite de huit jours, et la fête fut, à partir de ce moment, exclusivement religieuse.

Depuis deux ans les habitants du *Castellet* se préparent par une neuvaine à la fête de leur saint Protecteur. Le lendemain de Noël, après les vêpres, récitation du chapelet, de la prière efficace (voir ci-dessus chapitre II, p. 167), cantique à saint Clair, et enfin trois fois l'invocation « Sancte Clare, protector amantissime hujus civitatis, ora pro nobis. » Ces prières ont lieu les autres jours, à l'entrée de la nuit et dans le même ordre.

Sacrements fréquentés. — A *Montfuron* (diocèse de Digne), la fête de saint Clair n'a jamais été, croit-on, qu'une fête de dévotion. Elle était bien célébrée il y a une trentaine d'années à peine. C'était une vraie solennité pour le pays. Tout le monde assistait aux offices : les femmes avaient soin de s'approcher des Sacrements. Aujourd'hui, hélas! cette dévotion est bien tombée. Mais il n'en est pas de même à *Auriol* (diocèse de Marseille), où aujourd'hui encore les couturières assistent à la messe et un grand nombre font la sainte communion. Chrétienne habitude qui

---

(1) Lettre de M. le Curé, du 20 septembre 1897.

devrait avoir beaucoup d'imitateurs dans les paroisses, où l'on conserve le culte de saint Clair.

Saint-Sacrement exposé et Bénédiction. — En 1671, les prieurs de Saint-Clair, à *Draguignan*, avaient obtenu l'autorisation d'exposer le Saint-Sacrement le 2 janvier et le 5 mai, autre jour de fête. (Communication de M. Mireur, archiviste du Var.)

Dans les paroisses de *Saint-Cannat* et de *La Trinité*, à Marseille, la solennité de Saint-Clair se termine par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Enfin, voici ce qui se passait autrefois à *Condrieu* (diocèse de Lyon), devant le Saint-Sacrement exposé, le 2 janvier. — « Le jour de la fête du Patron, à l'issue des vêpres, le Saint-Sacrement était exposé, on mettait à l'enchère la nomination d'un roi ; le curé recevait les mises, et, celui qui avait offert de donner le plus, était proclamé. On chantait alors le *Te Deum* : on déposait la couronne sur la tête du dernier miseur ; les cloches annonçaient au peuple son exaltation, et ce sire... de cire n'avait d'autres fonctions à remplir que de réaliser, envers la Fabrique, l'engagement qu'il avait contracté, et de présenter l'année suivante, à l'offrande, un très gros pain bénit (1). »

Salve. — A *Sanary* (diocèse de Fréjus), la veille au soir on chante le *salve*, devant la statue du Saint.

Service religieux. — A *Samoëns*, on faisait autrefois une fête solennelle en l'honneur de saint Clair, le 2 janvier. La plupart des Confrères (société de Saint-Clair) y assistaient très nombreux tenant un cierge à la main.

(1) *Histoire de Condrieu.*

Aujourd'hui tout se résume à un service funèbre pour les défunts de la Confrérie et une grand'messe ordinaire pour les membres vivants.

Le 25 avril 1772, Mgr de Beausset autorise le transfert à la chapelle du Castellas, à *Saint-Raphaël* (diocèse de Fréjus), d'une partie de la chapellenie de Notre-Dame-de-Grâces de Fréjus, en ce sens que le recteur, au lieu de dire cinq messes par semaine, ne devait plus en dire que deux, mais devait dire la messe au Castellas les jours de saint Joseph, de *saint Clair*, de saint Honorat, de saint Jean-Baptiste, de saint Barthélemy et des Morts. (Arch. du Var. Insin. eccl.) (1).

Au *Castellet*, par une faveur spéciale, le curé a la permission de biner ce jour-là.

A *Pignans*, « le 2 janvier toutes les messes se disent à l'autel de Saint-Clair. Le soir il y a chant de l'hymne du Saint, les complies et la bénédiction du T.-S. Sacrement (2). »

Statue portée dans les maisons. — Aux *Pennes* (diocèse d'Aix), on porte la statue du Saint dans les maisons, et les femmes font toucher leurs lunettes.

Tableau exposé. — A *Aix-les-Bains*, « la veille, ou quelques jours avant cette fête, un tableau de Saint-Clair est placé dans la chapelle à droite de la porte latérale : il y reste huit jours (3) ».

Vin blanc. — Autrefois à *Saint-Jean-de-Tholonne* (diocèse d'Annecy), on y bénissait du vin blanc, que les pè-

(1) *Semaine Religieuse de Fréjus*, n° du 10 avril 1897. L'article est signé H. E.

(2) Communiqué par Mlle O. M., de Pignans.

(3) Lettre de M. le Curé, du 20 septembre 1897.

lerins recevaient ensuite dans le creux de leurs mains pour s'en laver les yeux.

Il y avait anciennement une bénédiction spéciale pour le vin blanc, que le curé d'*Argentine* (diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne), distribuait aux assistants, à la table de communion : ils en recevaient quelques gouttes sur un linge blanc et s'en lavaient les yeux. Malheureusement cette formule de prières s'est perdue ; mais la cérémonie s'est conservée.

D'après les témoignages des anciens, à *La Chambre* et à *Saint-Alban-des-Hurtières* (diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne), après la messe, on bénissait du vin dans un plat, chacun en prenait dans une fiole, ou trempait un linge et se lavait les yeux. On en portait aussi chez soi, pour le conserver ou s'en servir au besoin.

Cela ne se fait plus.

Ce pieux usage rappelle le miracle de saint Clair, rendant à la vigne du monastère, ravagée par la grêle, et ses ceps verdoyants et son fruit délicieux.

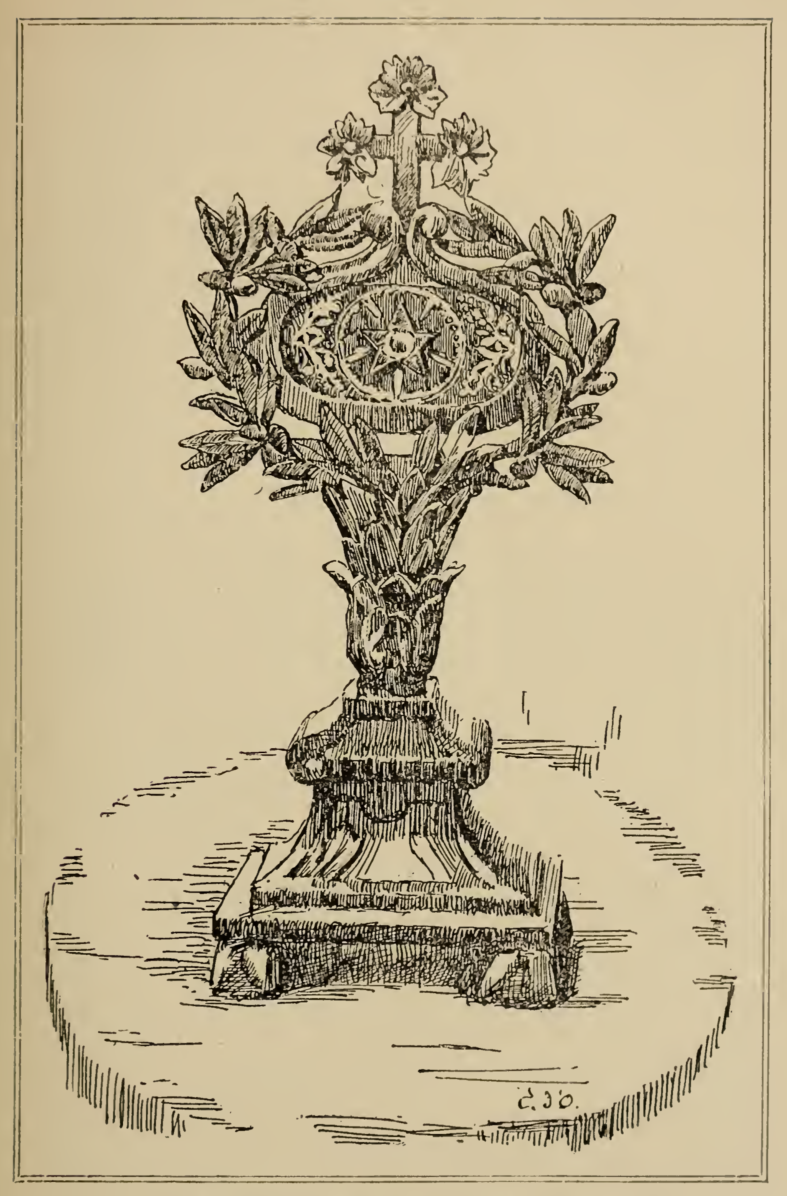
YEUX BÉNITS. — « A *Bormes* (diocèse de Fréjus), nous « écrivait M. le curé-doyen Plauchu, le 2 janvier, malgré « l'indifférence religieuse, beaucoup de femmes et de filles « viennent encore à la messe, baisent les yeux en argent, « au nombre de quatorze, dont trois doubles, en forme de bi-« nocle, et les promènent sur leurs yeux pour demander « au Saint, soit la guérison, soit la conservation de la vue. « Ces yeux sont fixés à une belle étole en drap d'or, que « l'on suspend au cou du Corps Saint. »

Au *Castellet*, des malfaiteurs ont volé, en octobre 1892, les yeux en argent que l'on passait sur ceux des fidèles. Grâce à une généreuse donatrice, étrangère à la paroisse, Mlle C***, on peut refaire de nouveau, depuis 1895, l'ancienne

cérémonie de la vénération des yeux bénits, cérémonie qui fut forcément suspendue en 1893 et 1894.

A *Hyères* (diocèse de Fréjus), la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation a un autel dédié à saint Clair. Sur une console du côté de l'Évangile, est un ancien buste doré du saint Abbé : de son cou pend une *celle*, à l'extrémité de laquelle sont fixées deux paires d'yeux argentés.

Plusieurs autres paroisses, outre celles ci-dessus désignées, possèdent des yeux bénits que les fidèles passent pieusement sur leurs yeux pour la conservation ou la guérison de la vue.



RELIQUAIRE DE SAINT CLAIR, ABBÉ

LA MURETTE (Isère)

CHAPITRE V.

Les Reliques. — Les Pèlerinages. — Les Indulgences.

Ce chapitre comprendra trois articles. L'histoire des reliques de saint Clair, abbé, occupera naturellement la première place. Les Calvinistes ayant détruit la plus grande partie de ces ossements sacrés, plusieurs paroisses, dans l'espoir de les remplacer, eurent recours à Rome, qui n'a pu fournir que des reliques extraites des Catacombes, avec cette mention : *ossa sancti Clari, martyris*. Voilà pourquoi en certaines églises on a continué de vénérer saint Clair, abbé, en présence d'un saint Clair, martyr. Ailleurs, quand il s'est agi de reconnaître des reliques, dont les authentiques primitives avaient disparu, et dont la provenance était au moins douteuse, les évêques les ont appelées simplement : *reliques de saint Clair*. De là la nécessité de classer les paroisses. ayant des reliques de saint Clair, sous différentes rubriques :

1° Celles qui ont conservé jusqu'à présent des reliques de saint Clair, abbé :

2° Celles qui en ayant eu autrefois n'en ont plus aujourd'hui :

3° Celles où les reliques de saint Clair, abbé, ont été remplacées par des reliques d'un saint Clair, martyr, ou de tout autre Saint :

4° Celles qui ont des reliques ne portant que la mention *saint Clair*.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici la doctrine de l'Église touchant les saintes reliques. Le saint concile de Trente a déclaré « que les fidèles doivent porter res-« pect aux corps saints des martyrs et des autres Saints « qui vivaient avec Jésus-Christ, ces corps ayant été au-« trefois les membres vivants de Jésus-Christ, et le tem-« ple du Saint-Esprit (1), et devant être un jour ressuscités « pour la vie éternelle et revêtus de la gloire ; et Dieu « même faisant beaucoup de bien aux hommes par leur « moyen ; de manière que ceux qui soutiennent qu'on « ne doit point d'honneur, ni de vénération aux reliques « des Saints ; ou que c'est inutilement que les fidèles leur « portent respect... doivent être absolument condamnés, « et comme elle (l'Église) les condamne encore mainte-« nant (2). »

Saint Clair allait avec sa mère prier souvent auprès des reliques des saints martyrs : et les foules sont allées et vont encore, en pèlerinage, auprès des restes sacrés de saint Clair, visitent pieusement ses sanctuaires, au jour de sa fête, et malgré le dépérissement de la foi, en certains

---

(1) « Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ ? » — « Ne savez-vous pas que vos corps sont les temples du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu ? » (I. aux Corinth., ch. VI, 15 et 19.)

(2) *Le saint Concile de Trente* : session XXV. Traduction de l'abbé Chanut, 1789.

pays (1), les églises ont peine à contenir les flots empressés de fidèles venant implorer le secours puissant de notre illustre Saint. Et le saint concile de Trente a défini que si quelqu'un soutient « que c'est en vain qu'on fréquente les « lieux consacrés à la mémoire des saints, pour en obte- « nir secours, doivent être tous absolument condamnés, « comme l'Église les a déjà autrefois condamnés et comme « elle les condamne encore maintenant (2). »

L'Église pour favoriser cet élan de la foi, de l'amour des peuples pour les Saints a ouvert le trésor de ses Indulgences.

Quelques paroisses jouissent encore aujourd'hui de ces faveurs spirituelles, quand d'autres les ont laissées tomber dans l'oubli, surtout après le Concordat, lors de la réorganisation des diocèses.

---

(1) Pour ne nommer que la paroisse du Castellet (Var), on voit chaque année, le 2 janvier, malgré la rigueur de la saison, les foules déborder au dehors de l'église. On a bien tenté d'amoindrir l'éclat de cette fête, par des réjouissances civiles, établies dans le courant de l'été 1894, mais ces réjouissances mondaines cessaient d'exister en 1897. Et la faveur populaire s'est continuée pour la vraie fête locale du 2 janvier, qui en 1897 eut un éclat inaccoutumé : elle était présidée par M. le Curé de Saint Clair-sur-Rhône.

(2) *Le saint Concile de Trente :* session XXV. Traduction de l'abbé Chanut, 1705.

I. — Les Reliques.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
§ I. — Paroisses qui ont conservé des Reliques de saint Clair, abbé.	
Aix-les-Bains (A)	Chambéry.
Allauch.	Marseille.
Arras	Viviers.
Bettonnet (B)	Chambéry.
Brignais (C)	Lyon.
Chamagnieu (Voir Miange). . .	Grenoble.
Chazelles-sur-Lyon (D)	Lyon
Chénas (E).	Lyon.
Civrieux-d'Azergues (F)	Lyon.
Culin (G).	Grenoble.
Dingy-Saint-Clair (H)	Annecy.

(A) La paroisse possède un grand reliquaire *ex ossibus*, un plus petit *ex capite sancti Clari, abbatis*, avec authentique par le cardinal Billiet, du 26 octobre 1863.

(B) *Bettonnet* ne possède qu'une minuscule relique de saint Clair, munie de son authentique. Elle était déposée dans un buste de mauvais gout ; on l'a fait maintenant enchasser dans un reliquaire en cuivre doré beaucoup plus décent.

(C) *Brignais* possède une relique sans importance du corps de son patron. (*Revue hebdom. du diocèse de Lyon*, 3e année, tom. I, p. 124-129). Voir au supplément du diocèse de Lyon.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) Idem.

(F) Idem.

(G) Les reliques de saint Clair portent le sceau de l'évêché de Grenoble ; elles sont enfermées dans deux reliquaires.

(H) L'église possède, comme relique authentique du Saint, la phalange de l'un de ses doigts.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Feigères (A)	Annecy.
Grenieu (B).	Lyon.
La Chambre (C).	St-Jean-de-Maurienne.
La Motte-Fanjas (D)	Valence.
La Murette (E)	Grenoble.

(A) Une toute petite parcelle d'ossement. L'authentique peut être pliée dans le reliquaire, bien que ce ne soit cependant pas l'usage généralement reçu. Je ne puis le constater, car le reliquaire de forme ronde est fermé avec cordons croisés tenus par le sceau épiscopal, que je crois être celui de Mgr Jean-Pierre Rey, évêque d'Annecy. D'autre part, je n'ai aucune autre authentique. Viennent-elles, ces reliques, directement du Dauphiné ou d'ailleurs, impossible de le savoir. (Lettre de M. l'abbé L. Molinos, curé.)

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) Les reliques, *os de saint Clair*, pouvaient être autrefois plus considérables. Elle se trouvent dans un reliquaire en cuivre argenté, contenant aussi les reliques de saint Modeste, sainte Catherine, sainte Appolonie, saint Gratz, saint Paul, apôtre, saint Valentin. Ce reliquaire est tout récent ; il porte le sceau de l'évêque actuel de Maurienne, Mgr Rosset. Il n'y a pas d'authentique des reliques de saint Clair. On trouve seulement une note ancienne (sans date, ni signature) des reliques possédées par la collégiale de La Chambre. Elles sont dans l'ordre de dignité des litanies des Saints. Voici cette note : « Une parcelle de la vraie Croix — Vêtements de saint-Jean-Baptiste — Os de saint André, apôtre — Os de saint Luc, évangéliste – Os de saint Étienne, premier martyr — Os de saint Nicolas, évêque, confesseur — Os de saint Clair, abbé, etc. » (Lettre de M. le Curé de La Chambre.)

(D) Le jour de la fête on expose les reliques de saint Clair, abbé, que les fidèles vénèrent à peu près tous. Les reliques *(ex ossibus)* qui sont actuellement dans le reliquaire ont été authentiquées par Mgr Chartrousse, le 3 août 1848. (Lettre de M. le Curé de la Motte-Fanjas.)

(E) « Les reliques sont renfermées dans un des deux beaux reliquaires en bois doré... » — Notre relique de saint Clair consiste dans un petit morceau d'ossement blanc. Comme vous pourrez le voir dans l'authentique (qui est aux *Pièces*

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Lay (A).	Lyon.
Le Beausset (B).	Fréjus.
Le Castellet (C).	Fréjus.
Lemene (D)	Chambéry.
Lyon (E).	Lyon.

justificatives), elle est renfermée avec les reliques de quatre autres saints, dans un reliquaire en bois doré (dont le dessin est en tête du présent chapitre), mesurant 0,68 centimètres de hauteur jusqu'au sommet de la croix, sur 0,28 de largeur... Ce reliquaire est scellé par un cachet en cire rouge ayant l'empreinte des armes de Mgr Philibert de Brouillard. » Lettre de M. le Curé de La Murette).

(A) La modeste relique vénérée à *Lay* a été donnée par l'Archevêque de Lyon en 1838, le 8 février. (*Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, tom. Ier, p. 124-129.) Voir aussi le supplément du diocèse de Lyon.

(B) Il y a à la sacristie de l'église paroissiale du Beausset deux anciens reliquaires, renfermant chacun plusieurs reliques. Extérieurement est la liste des restes sacrés que contiennent ces reliquaires : sur l'un d'eux on lit : « Sacræ reliquiæ ex hâc thecâ repositæ venerationi fidelium exponi possunt ex licentia de Natalis Emmi Oii Gli die 14a 7bris 1797 »; et au-dessous, après le mot « Reliquiæ » on lit : *De sancto Claro, confes.* Or le petit reliquaire ovale qui renferme une toute petite parcelle d'ossement porte l'inscription : *sanctus Clarus m.* Ce reliquaire aurait-il renfermé deux reliques de saint Clair, l'une de saint Clair, abbé, et l'autre de saint Clair, martyr? Et la première aurait-elle été volée pendant la Révolution? Problème.

(C) Le Castellet possède une relique de saint Clair, enchassée dans le piédestal qui supporte la statue du saint Patron. L'authentique n'est pas dans les archives de la paroisse, aurait-elle été enfermée avec la relique elle-même? Ce ne serait pas impossible.

(D) Comme au Castellet (Var), la relique de saint Clair est enfermée dans le socle de la statue du Saint; et il m'a été impossible de voir l'authentique.

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Maclas (A)	Lyon.
Marols (B)	Lyon.
Marseille : Saint-Cannat (C). . .	Marseille.
Melve (D).	Digne.
Miange (chapelle) (E)	Grenoble.
Montfuron (F).	Digne.
Pavezin (G)	Lyon.

(A) En raison de la dispersion des reliques du saint au XVI[e] siècle, *Maclas*, comme les autres paroisses dont saint Clair est le patron, n'a qu'une petite parcelle de ses ossements. (*Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3[e] année, tom. I, pages 124-129.) Voir le supplément du diocèse de Lyon.

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) La paroisse *Saint-Cannat*, à Marseille, possède une relique authentique de saint Clair, abbé. — Le texte de l'authentique est aux *Pièces justificatives*.

(D) Il y a une relique authentique. Voir le texte aux *Pièces justificatives*.

(E) Cette ancienne paroisse n'est plus aujourd'hui qu'une chapelle de secours, desservie par le curé de Chamagnieu. Les Miangeards reprochent toujours aux Chamagniards de leur avoir volé leurs reliques. Elles étaient dans un bien vieux reliquaire. M. le Curé C*** en avait retiré les reliques, et les avait fait enchasser ainsi qu'un grand nombre d'autres dans un reliquaire neuf. Mais la relique de saint Clair est placée bien au milieu, et surtout elle est d'une dimension autrement grande que les autres reliques. Je n'ai jamais ouvert le reliquaire, mais tout paraît être en règle. (Lettre de M. le Curé de Chamagnieu.)

(F) La relique du saint est bien minime; elles consiste dans un petit os du bras, renfermé dans un reliquaire en bois doré, en forme d'avant-bras, surmonté d'une main ouverte. (Lettre de M. le Curé de Montfuron.)

(G) Avant 1793, les habitants de l'Ardèche et du Dauphiné venaient en grand nombre vénérer les reliques de saint Clair. (*Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3[e] année, tom. I, pages 124-129.)

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Pisançon (A).	Valence.
Pollionay (B)	Lyon.
Porcieu-Amblagnieu.	Grenoble.
Saint-Alban-des-Hurtières . . .	St-Jean-de-Maurienne.
Saint-Antonin (C).	Aix.
Saint-Chamond (D).	Lyon.
Saint-Clair-de-la-Tour (E). . . .	Grenoble.
Saint-Clair-sur-Galaure (F). . .	Grenoble.
Saint-Clair-sur-Rhône (G)	Grenoble.

(A) « Quand il fut impossible de continuer le service dans la chapelle du château, on se vit obligé de transporter à l'église paroissiale la relique de saint Clair... » (M. l'abbé J. Bertrand. *Dévotion à saint Clair.)* — « Cette relique était assez considérable... On pourrait supposer que les archevêques de Vienne, abbés de Saint-Barnard, de Romans, avaient apporté cette relique de leur ville épiscopale... Elle est contenue en un reliquaire en forme de buste, tel qu'on les faisait autrefois. » (M. le chanoine Perrossier, de Valence.)

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) Voir ce nom aux *Documents inédits*.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) « Je n'ai point trouvé l'authentique des reliques que nous possédons et que tant de générations sont venues vénérer avec tant de confiance » (Lettre de M. le Curé de St-Clair-de-la-Tour).

(F) « Il y a des reliques, mais je n'ai pu découvrir l'authentique ; elles sont d'ailleurs en fort mauvais état. (Lettre de M. le Curé de Saint-Clair sur-Galaure.)

(G) Nous avons vu précédemment (p. 62 et 64), comment en 1328, sur l'ordre de Philippe de Valois, le bailli de Mâcon, marcha sur le bourg de Saint-Clair, qu'il brûla, et dont il détruisit l'Église et le château. On honorait dans ce lieu la tête de saint Clair, qui était enfermée dans un reliquaire d'argent. Le bailli de Mâcon ne l'oublia point dans le butin qu'il emporta. Mais la relique fut réclamée, et le vainqueur fut obligé de la rendre par arrêt du Parlement de Paris, à qui ce jugement ne peut que faire beaucoup d'honneur. (CHARVET. *Hist. de la sainte Église de Vienne*, XIV[e] siècle, p. 464.) — Au XVI[e]

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Saint-Martin d'Arc (chapelle) (A)	St-Jean-de-Maurienne.
Saint-Maurice-de-Vienne (B) . .	Grenoble.
Saint-Priest (C)	Grenoble.
Samoëns	Annecy.
Sanary	Fréjus.
Seyssel (Cologny)	Annecy.
Trets (D)	Aix.
Veauche (E)	Lyon.
Vendrange (F)	Lyon.

siècle, les protestants détruisirent l'insigne relique, et aujourd'hui la paroisse de Saint-Clair n'en possède qu'une toute petite parcelle enchassée dans un reliquaire en cuivre doré. L'authentique de cette parcelle est aux *Pièces justificatives*.

(A) Le jour de la fête les pèlerins viennent en foule vénérer les reliques de saint Clair exposées sur l'autel de la chapelle, avant la messe.

(B) Un petit buste de saint Clair renfermait autrefois sa relique. La reconnaissance en a été faite en dernier lieu par Mgr Paulinier, en 1873.

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) Le buste du Saint contient une relique. C'est un os gros comme le petit doigt. Malheureusement l'authentique a disparu. (Lettre de M. l'abbé Sumian, de Trets.)

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) Le 7 février 1896, la *Semaine religieuse* du diocèse de Lyon (3e année, n° 11, p. 306) publiait la note suivante, signée Paul Richard : « VENDRANGE. *Reliques vénérées dans l'église paroissiale.* «... Le sanctuaire est enrichi d'un nombre considérable de précieuses reliques. On en jugera par ce simple relevé : une parcelle de la vraie Croix, une relique insigne de S. Fauste et de S. Clément ; puis des reliques de Ste Placide, de S. Léontius, de S. Jean l'évangéliste, de S. Paul, apôtre, de S. Clair, abbé... Tous ces pieux fragments sont groupés dans trois ou quatre petits tableaux, et forment l'une des plus belles et des plus intéressantes collections que nous connaissions dans les églises paroissiales de campagne du diocèse. »

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Vienne (Voir Saint-Maurice et Saint-Pierre).	Grenoble.
Viry.	Annecy.
Viviers (chapelle) (A)	Viviers.

§ II. — Paroisses ayant eu autrefois des Reliques de saint Clair, et n'en ayant plus aujourd'hui.

Aix-en-Provence (B)	Aix.
Arles (C)	Aix.

(A) A la cathédrale de Viviers, la chapelle des *Corps saints* très riche en reliques, en possède une considérable de saint Clair. Elle consiste en un fragment de mâchoire portant une dent, et la place (en cavités doubles) de trois autres. Elle est authentique, puisqu'il y a un sceau épiscopal en cire (qui paraît être de Mgr Villeneuve, évêque de Viviers de 1727 à 1778), mais sans date. (Lettre de M. l'abbé Armandès, curé de Montréal, ancien vicaire de la cathédrale de Viviers.)

(B) H. Bouche, tom. I : *Chorographie de Provence*, liv. IV, ch. II, § 1, *Aix*. Maison des Chevaliers hospitaliers de saint Jean de Jérusalem, devant l'an 1160, dans l'église desquels, on voit ces reliques par la relation de l'inventaire d'Arnoux : sçanoir, une petite croix faite du bois de la vraye croix du Fils de Dieu, un bras de saint Blaise, un bras de Saint-Christophe, un anneau de saint Jean, *qui guérit du mal des yeux*..., une côte de saint Clair,... (p. 206 et 207.)

(C) M. l'archiprêtre Bernard a bien voulu nous honorer de la communication suivante : « Voici tout ce que j'ai trouvé « relativement aux reliques de saint Clair, dans les procès- « verbaux de la vérification des reliques d'Arles, faite au « mois d'octobre 1804 par M. Constant, curé de Saint-Tro- « phime, au nom de Mgr l'Archevêque d'Aix :

« 1° Une petite boîte de fer blanc en forme de grosse bague, « dans une bourse de soie gorge de pigeon, laquelle bague « contient un morceau d'ossement attaché à un ruban bleu « sur lequel est inscrit : Sancte Clare, ora p. n. Dans la même « bourse se trouve un procès-verbal signé : Nalis-Truchet, « 29 décembre 1802.

« 2° Une petite boîte de même forme et matière que des- « sus, enveloppée d'un morceau d'étoffe en soie, renfermant

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Montbrison (A)	Lyon.
Pertuis (B).	Avignon.
Vienne : Saint-Pierre (C)	Grenoble.

§ III. — Paroisses dont les Reliques de saint Clair ont été remplacées par celles de saint Clair, martyr, ou d'un autre Saint.

Camps (D)	Fréjus.
Cassis (E)	Marseille.

« des reliques de saint Clair, accompagné d'un procès-verbal « signé : Nalis-Truchet-Gastinel, en date du 31 décembre 1802.

« 3° Un reliquaire en laiton, renfermant, sous verre, un « sachet en soie rouge qui paraît intact et qu'on dit contenir « des reliques de saint Clair et de saint Blaise, conservé dans « le temps de la Révolution par le sacristain de l'église de « Grans et par lui remis jadis à l'église de Grans qui le ré- « clama. — Que sont devenues ces reliques ? Elles ont été « probablement rendues à ceux qui les avait soumises à la « vérification de M. Constant. Ce qui est certain c'est que « nous n'avons de reliques de saint Clair dans aucune pa- « roisse d'Arles. » — Voir aux Pièces justificatives : *Saint-Cannat de Marseille.*

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) « Je suis persuadé, nous écrit M. le chanoine Mellet, curé-doyen de Pertuis, qu'il y avait autrefois une relique. Comment cette relique a-t-elle disparu ? Où est-elle aujourd'hui ? Je l'ignore absolument. » — Mais était-ce une relique de saint Clair, abbé ? Problème.

(C) Le corps de saint Clair transporté à l'église Saint-Pierre, après la destruction de l'église Sainte-Blandine, y demeura jusque vers la fin du XVIe siècle. Alors les Calvinistes brûlèrent ou dispersèrent ces reliques et toutes les autres qui étaient en grand nombre dans Vienne — (LES BOLLANDISTES, tom. I, p. 55. — MABILLO. Acta SS. ord. S. Benedicti. ad annum 660. — BULTEAU. *Hist. de saint Benoît*, tom I, p. 457. — COLLOMBET, CHORIER, CHARVET, etc., etc.)

(D) Voir l'Appendice sur saint Clair d'Apt, p. 90-95.

(E) Voir ce nom aux *Pièces justificatives.*

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Fuveau (A).	Aix.
Le Beausset (B).	Fréjus.
Minzier (C)	Annecy.

(A) Voici ce qu'on nous écrit de Fuveau : « Reste la fameuse relique, renfermée dans un bras de bois, improprement appelé bras de Saint-Clair. Je n'ai jamais compris pourquoi mes prédécesseurs ont exposé cette relique sous le nom de saint Clair, attendu que le reliquaire ne contient qu'une toute petite parcelle d'un os de saint Grégoire, pape, dont nous avons d'ailleurs l'authentique. J'ai continué moi-même à exposer cette relique le jour de Saint-Clair, pour suivre la tradition et je ne me sentais pas la force de détruire la bonne foi de mes paroissiens... » — N'y aurait-il pas eu autrefois, dans cette paroisse, des reliques de saint Clair, abbé ?

(B) Voir ci-dessus page 216, note B.

(C) On m'écrit de cette paroisse : « Comme on vous l'a dit, nous possédons effectivement des reliques de saint Clair. Seulement, ainsi que le constate l'authentique, notre saint Clair est *martyr*, et non *abbé*. Cette authentique a été donnée par Mgr Magnin, en 1866. Les reliques actuelles viennent de la Visitation d'Annecy. Je présume que ces reliques ont été demandées alors par le curé de Minzier, pour remplacer les anciennes, manquant peut-être d'authentique, ou en très mauvais état, pour être exposées. J'ai retrouvé, en effet, un vieux sachet renfermant des reliques à peu près complètement broyées. Si j'en crois la tradition, ces premières reliques de saint Clair seraient des reliques de saint Clair, abbé ; en effet, ce qui se pratique chez nous (fête le 2 janvier — chant de l'*Iste Confessor)*, de temps immémorial, tend à prouver que ce culte s'adresse à saint Clair, abbé de Vienne, et non à un autre. (Lettre de M. le Curé de Minzier). — L'authentique des reliques est aux *Pièces justificatives*.

Sur ce sujet on écrivait à M. le curé de Minzier : « Les reliques, dont vous m'avez parlé, sont-elles celles que M. Delalox tenait à la cure dans un reliquaire portatif et qu'il faisait baiser à ceux qui venaient invoquer saint Clair contre les maux d'yeux, ou bien sont-ce les reliques que vous avez trouvées dans l'autel de la vieille église ? Il est fort possible que vous ayez à la fois des reliques de saint Clair de Vienne, et aussi

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Pont-de-Beauvoisin (A)	Chambéry.
Saint-Jean-d'Arves (B).	St-Jean-de-Maurienne.
Tavernes (C).	Fréjus.

celles d'un autre saint Clair. A présent, quand Monseigneur consacre des églises, il donne ordinairement, pour mettre dans la pierre de l'autel, des reliques d'un saint Clair, martyr. Quel est ce saint Clair, martyr ? » Mais voici la conclusion de cette lettre qui a bien son importance : « Saint Clair, martyr, était prêtre (il y a eu aussi un saint évêque, martyr, de ce nom) : de plus il est dit dans un auteur qu'il a vécu assez longtemps dans un monastère et ensuite dans un hermitage, et comme à cette époque il n'y avait guère que des bénédictins en France *vous pourez l'habiller comme saint Clair de Vienne, en lui donnant une palme si vous le voulez; peu importe.* »

C'est ce qui a été fait en quelques endroits.

Tout s'explique.

(A) M. Domenget, chanoine titulaire de Chambéry, m'écrivait le 20 mars 1895, étant alors archiprêtre de Pont-de-Beauvoisin : « L'église de Pont-de-Beauvoisin (Savoie) possède en réalité un reliquaire dans lequel est enfermée la tête d'un Saint. Mais est-ce bien celle de saint Clair, abbé ? Les renseignements que je lis dans nos registres ne me permettent pas de l'affirmer. J'ai déjà fait examiner ledit reliquaire par l'un de nos archevêques défunts. J'ai obtenu la permission de continuer à exposer cette relique à la vénération des fidèles... Je soumettrai bientôt le cas à notre nouvel archevêque. » — Or voici ce que j'ai vu et appris moi-même le 28 septembre 1895. Ce reliquaire est un petit buste très ancien, au pied duquel se trouve enchâssée une tête de saint Clair *martyr*. L'inscription est même un peu masquée par un ruban qui entoure le haut de la tête ; et en réalité on ne peut déchiffrer que *saint Clair, mart.* — Mgr l'Archevêque de Chambéry n'a pas voulu trancher la difficulté et a ordonné de maintenir le *statu quo ante*.

(B) Voir Première partie, Appendice Ier, p. 93 et 94.

(C) Cette paroisse possède des reliques assez grandes de saint Clair, martyr. Mais l'authentique qu'a vue M. le Curé-Doyen de Barjols ne permet pas de préciser quel est ce saint Clair, martyr.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
§ IV. — Paroisses possédant des reliques de saint Clair, sans désignation de la qualité du Saint.	
Arras (A)	Viviers.
Ecotay (B)	Lyon.
Escragnoles (C)	Nice.
La Murette (D)	Grenoble.
Puget-Théniers	Nice.
Randans (E)	Lyon.
Saint-Geoire (F)	Grenoble.
Toulon : Sainte-Marie (G) . . .	Fréjus.

(A) « J'ai deux reliques de saint Clair, nous écrit M. le Curé... La deuxième très considérable est renfermée dans le tabernacle. On la regarde comme une relique de saint Clair. Mon prédécesseur me l'assure. Mais je n'ai point trouvé d'authentique, et les sceaux sont en partie dégradés. Cela est très fâcheux parce que c'est une magnifique relique — un os de la jambe dans toute sa longueur. » (Lettre du 27 sept. 1895.)

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) « Il y a des reliques, mais elles se trouvent derrière un vitrage scellé et c'est regrettable, car en brisant la notice qui enveloppe ces reliques on aurait pu donner un détail précis.. » Mais la note suivante permet de supposer que c'est bien saint Clair, abbé, que l'on fêtait, au moins autrefois, à Escragnoles. « Le buste du Saint, nous écrit M. le Curé, est en bois et est fort beau : il ne porte pas les insignes d'évêque,... la tête est mi-chauve, et allongée, yeux clairs et bleus... »

(D) Voir l'authentique aux *Pièces justificatives*.

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) La paroisse possède un ancien reliquaire en bois doré, sur pied, et ayant la forme d'un ostensoir ; il contient trois reliques superposées : la première est celle de saint Clair ; elle est enfermée dans une feuille de papier blanc retenue par un ruban bleu de ciel ; la deuxième, qui est en dessous, est la relique de saint Antoine, abbé. Enfin la plus basse est celle de saint Georges, martyr. L'authentique est derrière le reliquaire, mais les sceaux épiscopaux sont indéchiffrables.

(G) Dans les archives paroissiales de l'église Sainte-Marie

II. — Les Pèlerinages.

PAROISSES et CHAPELLES	DIOCÈSES
Allauch.	Marseille.
Bettonnet (a)	Chambéry.
Brignais (b).	Lyon.
Camps-les-Brignoles (c).	Fréjus.
Ceyreste	Marseille.
Chénas (d).	Lyon.
Cogny (e)	Lyon.
Condrieu (f).	Lyon.

(Toulon) qui ne remontent qu'à 1802, on trouve dans les procès-verbaux de la reconnaissance des Reliques, faite de 1803 à 1804, par MM. Vigne et Michel, délégués pour cet office par Mgr de Cicé, cette mention : « Un rouleau contenant des reliques de saint Clair, avec une authentique. » — Aujourd'hui ces reliques ont disparu (Communiqué par Mgr Tortel, curé-archiprêtre de Sainte-Marie.)

(a) « La fête de Saint-Clair attirait autrefois beaucoup de pèlerins... L'esprit nouveau qui empoisonne nos meilleures paroisses, le respect humain et le dédain achèvent de tuer nos pieuses traditions. » (Communiqué par M le ch. Buttin, curé.)

(b) Le 3 janvier, les villageois d'alentour viennent prier saint Clair dans l'église de Brignais. — Voir aussi le supplément du diocèse de Lyon, au mot *Brignais*.

(c) Les Brignolais viennent souvent se recommander à saint Clair. (Communiqué par M. le Curé de Camps.)

(d) « Pendant les premières années de mon ministère à Chénas j'ai vu venir bon nombre d'étrangers dans mon église le jour de la fête de Saint-Clair. Mais depuis assez longtemps je ne vois plus que bien peu de personnes. » (Communiqué par M. le Curé, qui est à Chénas, depuis plus de 25 ans.) — Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon

(e) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(f) Idem.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Courzieu : chapelle (A)	Lyon.
Dagneux (B).	Belley.
Dingy-Saint-Clair (C).	Annecy.
Évian-les-Bains.	Annecy.
Feigères (D)	Annecy.
Gémenos (E).	Marseille.
La Chambre (F).	St-Jean-de-Maurienne.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) « *Dagneux*, près Montluel, à 20 kilomètres de Lyon, a dans son église une chapelle dédiée à saint Clair, on y va principalement le 2 janvier prier pour les yeux. Il y a messe et concours de peuple. » (Communiqué par M. le Curé de Montagnat.)

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse d'Annecy.

(D) « Il y a 20 à 25 ans encore, des pèlerins nombreux venaient des paroisses voisines vénérer les reliques de saint Clair. Mais il paraît que depuis ce temps l'impiété ou l'indifférence éclairent suffisamment notre pauvre pays, bien travaillé par elles, et, à l'exception des paroissiens de Feigères et de *quelques étrangers*, saint Clair n'est plus ici sollicité. » (Communiqué par M. le Curé de Feigères.)

(E) « Un érudit, très au courant de nos traditions locales, « mort il y a peu de temps, M. le chanoine Magnan, croyait « que ce pèlerinage avait pour origine un hermitage, dédié à « ce saint et situé sur la paroisse de Gémenos, près de la cha« pelle de Saint-Jean-de-Gargnier. La Chapelle de Saint-Clair « n'existant plus, les populations environnantes vont à Saint« Jean pour entendre la messe ce jour-là. » (Communiqué par feu M. Nègre, curé-doyen d'Allauch.)

« Chaque année l'anniversaire de la fête de ce Saint donne « lieu à un pèlerinage, peu nombreux, il est vrai, des habi« tants de nos environs, qui se rendent à la chapelle de Saint« Jean et, après la messe qui y est dite, vont visiter les ruines « de l'Hermitage. » (Comm. par M. J. d'Ailland de Caseneuve.)

(F) Des pèlerins des paroisses du diocèse, surtout de celles qui dépendaient autrefois de la collégiale (La Chambre), viennent parfois vénérer ses reliques et l'invoquer pour se guérir des maux d'yeux. (Communiqué par M. le Curé de La Chambre.)

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
La Valette : chapelle (A).	Fréjus.
La Villette (B).	St-Jean-de-Maurienne.
Lay (C).	Lyon.
Le Castellet (D).	Fréjus.
Les Neyroles (E)	Belley.
Lyon-Saint-Clair (F).	Lyon.
Lyon-Ville (G)	Lyon.
Marseille-Saint-Cannat	Marseille.
Meylieu-Montrond (H).	Lyon.
Miange (I).	Grenoble.
Minzier (J)	Annecy.
Montagnat.	Belley.

(A) Voir plus haut chapitre III, p. 181, et ch. IV, p. 205.

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne.

(C) Comme à Brignais le pèlerinage de Saint-Clair, pour les yeux est en grande vénération à *Lay* et dans les environs. *(Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, tom. I, p. 124-129.) — Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) On lit dans les *Petites Annales de Provence*, n° 11, du 1er juillet 1894 : *Le Castellet* : « Chaque année l'église est « trop petite pour ceux qui viennent prier saint Clair. »

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) Idem.

(G) Idem.

(H) Idem.

(I) « Autrefois on venait de partout offrir à saint Clair, en tout temps, mais surtout le 2 janvier. Maintenant il vient encore parfois des étrangers... » (Communiqué par M. le Curé de Chamagnieu.)

(J) « Il y avait jadis une affluence plus nombreuse, une sorte de pèlerinage... » (Communiqué par M. le Curé de Minzier.)

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Pavezin (A)	Lyon.
Pertuis : chapelle (B)	Avignon.
Pisançon (C).	Valence.
Saint-Alban-des-Hurtières (D) .	St-Jean-de-Maurienne.
Saint-Clair-sur-Galaure	Grenoble.
Saint-Clair-de-la-Tour (E). . . .	Grenoble.
Saint-Clair-sur-Rhône (F). . . .	Grenoble.

(A) « Avant 1793, les habitants de l'Ardèche et du Dauphiné venaient en grand nombre honorer les reliques de saint Clair : ils appelaient ce voyage faire le grand tour... (*Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, tom. I, p. 124-129. — Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Voir plus haut page 204.

(C) « Il est très probable, dit M. l'abbé Isidore Bertrand, que le pèlerinage de Saint-Clair, à Pisançon, fut établi sous Guillaume de Clérieux... Nous croyons que quelque guérison miraculeuse opérée par l'intercession de saint Clair a été la cause première de ce mouvement religieux .. Après la démolition de l'ancienne chapelle les fidèles n'ont pas moins continué à venir, le 2 janvier, malgré les intempéries de la saison, prier le Saint que leurs pères avaient choisi pour avocat auprès de Dieu. » (*Dévotion à saint Clair*, chap. III, p. 53 et suivantes.)

(D) On y vient en foule des paroisses voisines : Saint-Georges-des-Hurtières et Saint-Pierre-de-Belleville. (Communiqué par M. le chanoine S. Truchet)

(E) « Avant 1870, la fête de Saint-Clair se célébrait le 2 janvier, toute la population de la paroisse et un grand nombre d'étrangers y prenaient part. Depuis qu'elle a été renvoyée au dimanche qui suit le 15 janvier nous avons beaucoup moins de monde qui viennent demander à vénérer les reliques du saint Abbé. » Communiqué par M. le Curé de Saint-Clair-de-la-Tour.)

(F) Anciennement les bateliers des Roches et surtout de Condrieu venaient assister, le 2 janvier, avec leurs superbes équipages, à la fête de Saint-Clair. Mais si cette coutume a

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Saint-Clair-sous-Sainte-Foy (A)	Lyon.
Saint-Jean-de-Tholonne (B). . .	Annecy.
Saint-Léger-en-Beaujolais : chapelle (C)	Lyon.
Saint-Martin-d'Arc (D).	St-Jean-de-Maurienne.
Saint-Rémy : chapelle (E). . . .	Aix-en-Provence.
Saint-Rirand (F)	Lyon.
Ville-sur-Jarnioust : hameau Saint-Clair (G)	Lyon.
Viviers : cathédrale (H)	Viviers.

disparu, la foule est encore nombreuse qui vient assister chaque année à la fête du saint Patron. — Voir aussi *Condrieu*, au supplément du diocèse de Lyon.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) « Autrefois un grand concours de peuple allait à Saint-Jean-de-Tholonne, canton de Saint-Jeoire, invoquer saint Clair. » (Communiqué par M. le Curé de Feigères.) — Aujourd'hui encore concours de fidèles, le 2 janvier. (Communiqué par M. le Curé de Saint-Jean-de-Tholonne.)

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) « C'est un lieu de pèlerinage. Chaque année on y vient nombreux des paroisses voisines demander au Saint quelques faveurs concernant la vue. » (Communiqué par M. le Curé de Saint-Jean-d'Arves). — On vient aussi offrir dans le courant de l'année. (Comm. par M. le Curé de St-Martin-d'Arc.)

(E) Chapelle, où les couturières vont, le 2 janvier, en pèlerinage-promenade. C'est à 2 kilomètres de Saint-Rémy (Communiqué par M. le Curé de Rognes.)

(F) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(G) Idem.

(H) « On vient beaucoup pour visiter la chapelle Saint-Clair. » (Communiqué par M. l'abbé Armandès, curé de Montréal, ancien vicaire de la cathédrale de Viviers.)

III. — Les Indulgences.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Camps-les-Brignoles (A).	Fréjus.
Draguignan : chapelle (B). . . .	Fréjus.
Le Castellet (C)	Fréjus.
Marseille-les-Accoules, aujourd'hui Saint-Cannat (D) . . .	Marseille.
Pisançon (E).	Valence.

(A) « Le cardinal de Trivulce obtint de Rome des bulles d'Indulgences pour la chapelle de Saint-Clair. » (Communiqué par M. le Curé-doyen de Barjols.)

(B) Vers 1671 on avait obtenu des Indulgences. (Communiqué par M. Mireur, archiviste du Var.)

(C) Le 2 décembre 1896 une supplique a été adressée à Mgr l'Evêque de Fréjus, pour obtenir le bienfait des Indulgences à ceux qui, sous certaines conditions, visiteraient l'église du Castellet le jour de la Saint-Clair, et à d'autres époques de l'année que fixerait l'autorité ecclésiastique. (Voir aux *Documents inédits*.)

(D) Dans le *Calendrier Spirituel et Perpétuel pour la ville de Marseille*, de 1713, on lit à la page 10, sous la date du 2 janvier : « Le 2, saint Clair, né à Vienne, en Dauphiné. « — Aux Accoules, la Confrérie des tailleurs d'habits. Indulgence plénière. »

(E) Dans le *Nouveau Manuel de piété. — Dévotion à saint Clair*, par M. l'abbé Isidore Bertrand, on lit au chapitre V (p. 113 et suivantes) : Les personnes qui après s'être confessées communieront dans l'église paroissiale de Pisançon et réciteront cinq *Notre Père* et cinq *Je vous salue Marie*, suivant les intentions du Souverain Pontife, gagneront une indulgence de 40 jours : 1° le 2 du mois de juin, fête de sainte Blandine ; 2° le 29 du même mois, fête de saint Pierre et de saint Paul ; 3° le 18 septembre, fête de saint Ferréol, martyr ; 4° le 26 novembre, fête de saint Marcel, martyr.

Nota. — On pourra renvoyer la communion au dimanche

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Saint-Clair-sur-Rhône (A). . . .	Grenoble.
Viviers : cathédrale (B)	Viviers.

suivant, au cas où ces fêtes tomberaient un jour ouvrier. Enfin les personnes qui feront la communion dans la même église, le jour de Saint-Clair, 2 janvier, et réciteront cinq *Notre Père* et cinq *Je vous salue*, suivant les intentions du Souverain Pontife gagneront une indulgence plénière. »

(A) Indulgences concédées par le pape Grégoire XV, le 2 de janvier, fête de Saint-Clair, pour sept années, à cause de la fréquence du peuple. (LELIÈVRE. *Histoire de l'antiq. et sainct. de la cité de Vienne*, ch. LXXI, p. 520.)

(B) Le soir du premier janvier, et tout le lendemain, il y a une indulgence plénière pour tous ceux qui visitent la chapelle de Saint-Clair, en vertu d'un Indult pontifical, renouvable de 10 ans en 10 ans. (Communiqué par M. l'abbé Armandès, curé de Montréal, ancien vicaire de la cathédrale de Viviers.)

CHAPITRE VI.

Les Panégyriques et les Chants.

J'AURAIS désiré pouvoir donner ici au moins des extraits des panégyriques, prononcés dans les paroisses où saint Clair est en vénération. Mais hélas! toutes mes recherches, de ce côté ont été couronnées d'insuccès, ou à peu près. De savants amis ont bien voulu m'aider dans ces recherches, soit auprès des bibliophiles, soit dans les bibliothèques publiques; ils n'ont rencontré ni panégyrique, ni même une allocution sur saint Clair.

Fallait-il alors dédaigner ou bannir les quelques notes que d'aimables correspondants m'ont fournies avec grand empressement? Non assurément : car ils avaient droit eux aussi à être mentionnés dans cette étude sur le saint Abbé de Vienne.

Il m'a été plus facile de réunir quelques chants traditionnels, dont la musique de plusieurs est inédite. Assez ordinairement un sermon ou panégyrique est précédé ou suivi de chants de circonstance. Voilà pourquoi j'ai cru devoir, dans ce chapitre, parler en même temps des panégyriques et des chants.

I. — Panégyriques.

Le vénéré Curé de *Carcès* (Var), M. le chanoine Vadon, m'écrivait récemment qu'au jour de la fête de Saint-Clair, en 1897, il puisa le texte de son allocution dans ma « *Petite vie de saint Clair* (1) », qu'il résuma ensuite à son pieux auditoire.

Voici les principales idées d'un panégyrique prononcé à *La Murette*, près Voiron (Isère) :

Exorde. — Saint Clair voit, penchés sur son berceau, un père chrétien et une sainte mère. Il a vu le jour dans une ville sainte : Vienna civitas sancta.

Division. — I. — *Il a été grand par ses miracles :*

1° La tempête apaisée sur le Rhône;

2° La Supérieure du couvent de Sainte-Blandine guérie :

3° Guérison d'un des disciples du Saint;

4° Santé rendue à un homme couvert d'ulcères :

5° Vigne dévastée et rendue à son premier état :

6° Religieux sauvé des eaux du Rhône qui vont l'engloutir.

II. — *Grand par le don de prophétie* :

1° Il annonce la prospérité pour la ville de Vienne suivie de l'invasion des barbares : Vandales, Sarrasins :

2° Il annonce sa mort.

---

(1) *Petite vie de saint Clair, abbé, et son culte dans les diocèses de Fréjus et Marseille*. 1894.

III. — *Grand par son pouvoir contre le démon* :

1° Ce monstre infernal vient se présenter à lui ; le saint se met en prières, et le chasse au nom de Jésus-Christ ;

2° Saint Clair, par le signe de la croix, délivre une servante du monastère, qui était possédée par l'esprit mauvais.

Péroraison. — 1° Prier ce grand saint : lui demander des familles chrétiennes, des pères chrétiens et de saintes mères, une paroisse fidèle à ses devoirs envers Dieu : Civitas sancta.

2° L'imiter dans son amour pour Dieu et sa tendre charité pour le prochain : ce sera pour nous la préparation à une douce et sainte mort comme la sienne (1).

A *Ceyreste* (Bouches-du-Rhône), le panégyrique du Saint est écouté religieusement chaque année par la foule qui se presse autour de la chaire chrétienne, et qui puise dans cette prédication des forces nouvelles pour augmenter et entretenir sa dévotion envers saint Clair.

On peut en dire autant assurément de toutes les paroisses où l'on fait le panégyrique du saint Abbé.

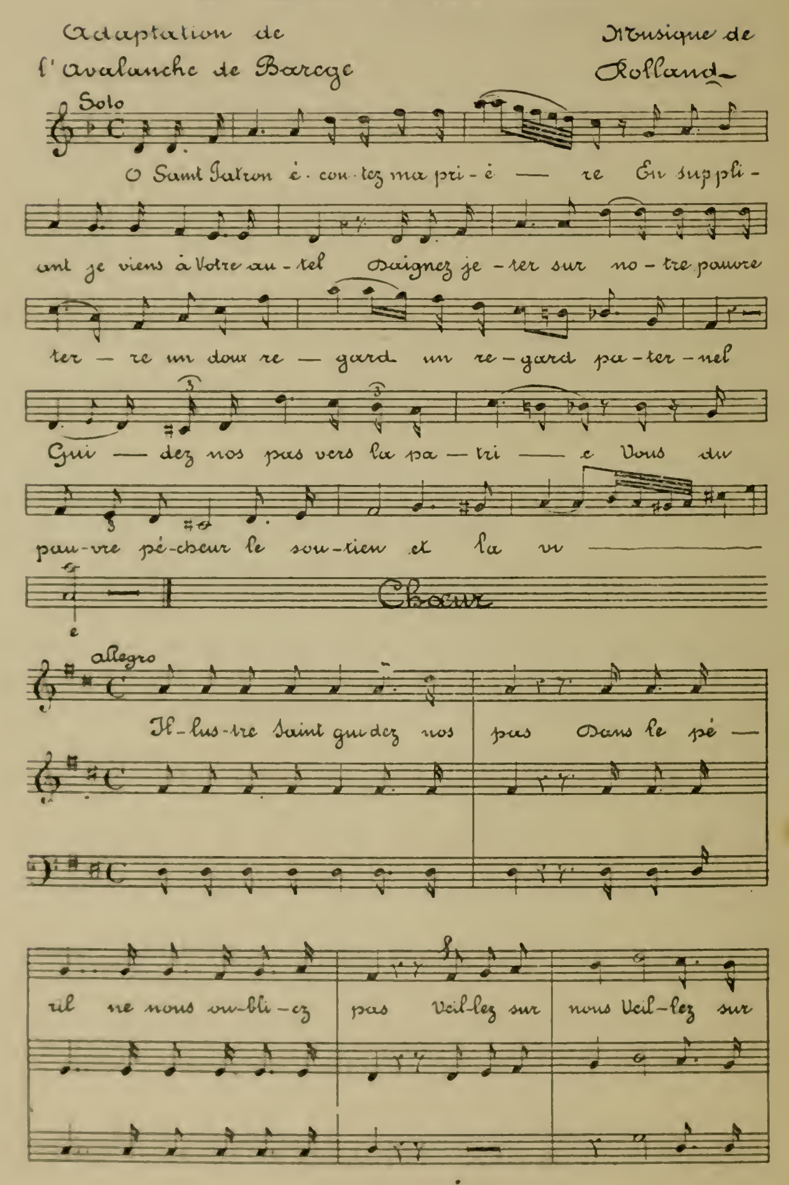
II. — Les Chants.

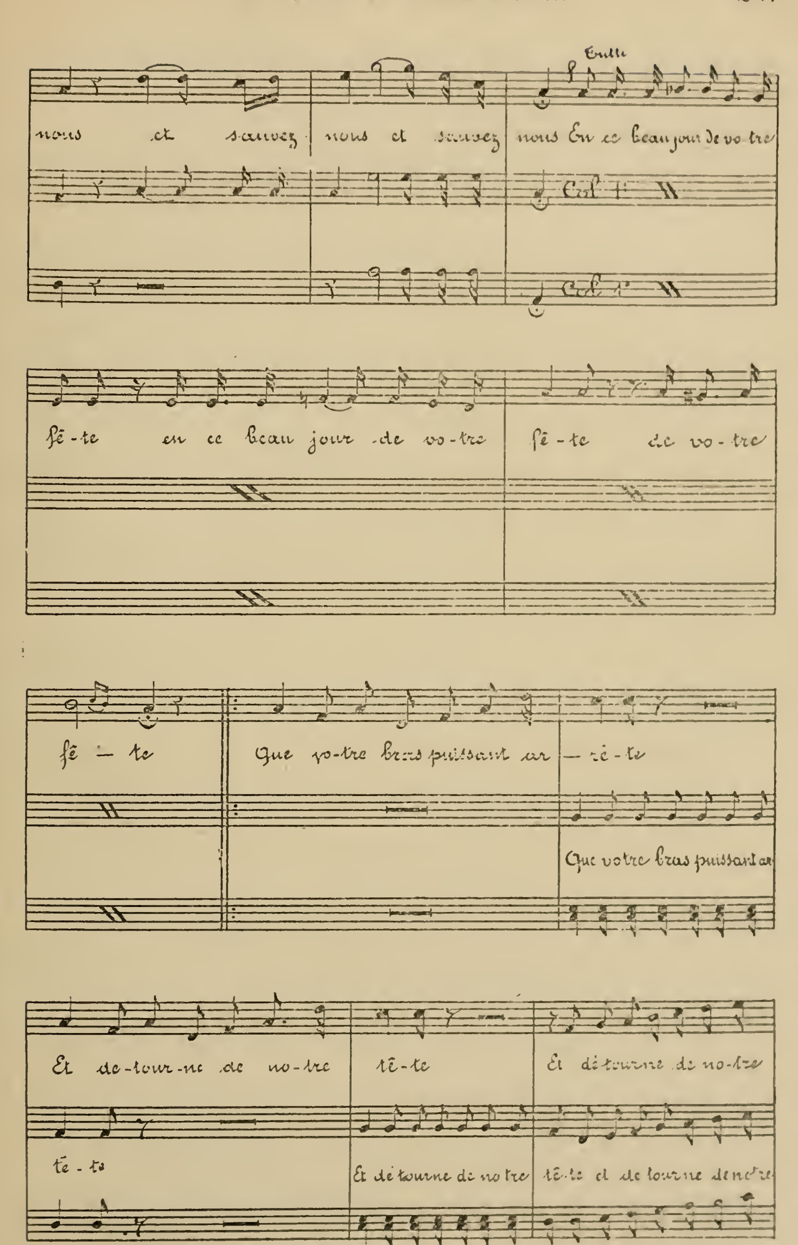
Trois paroisses seulement ont pu nous fournir des chants particulièrement consacrés à saint Clair : *Saint-Clair-sur-Rhône, La Murette,* près Voiron (Isère), *Le Castellet* (Var).

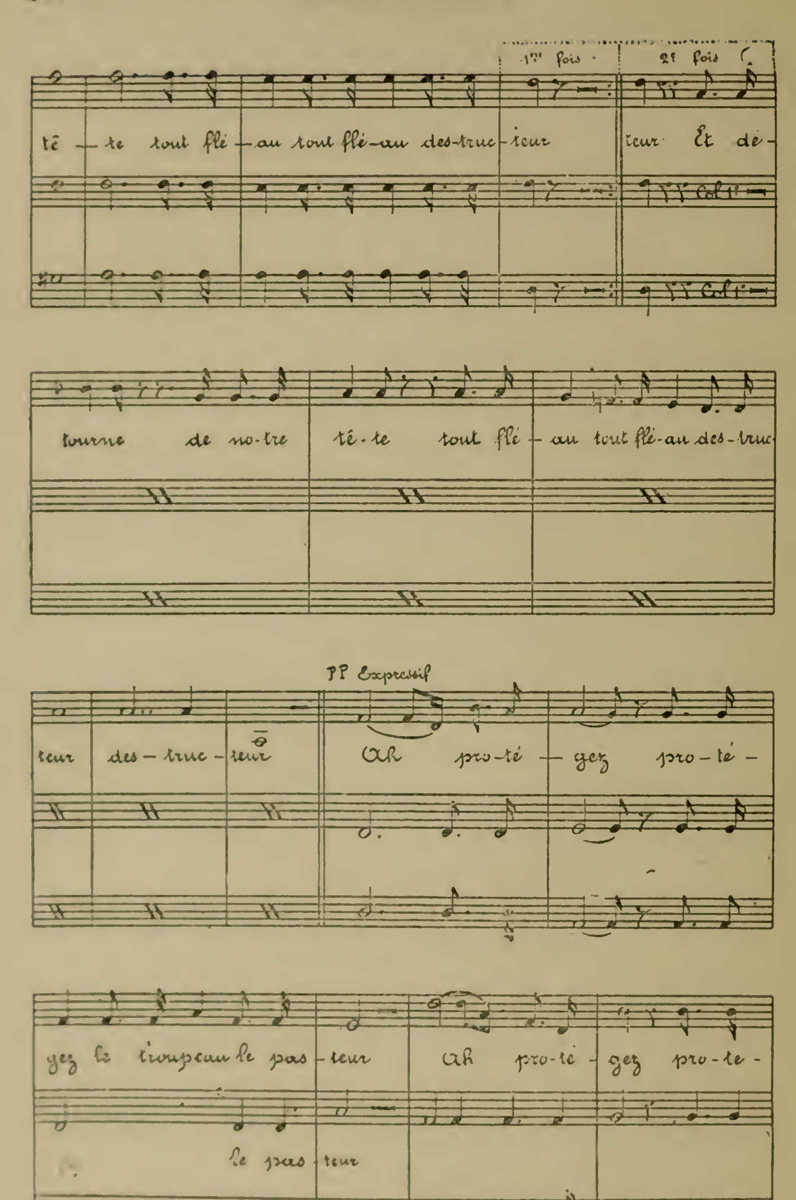
Voici d'abord la musique et les paroles du cantique, exécuté, en 1896, à Saint-Clair-sur-Rhône.
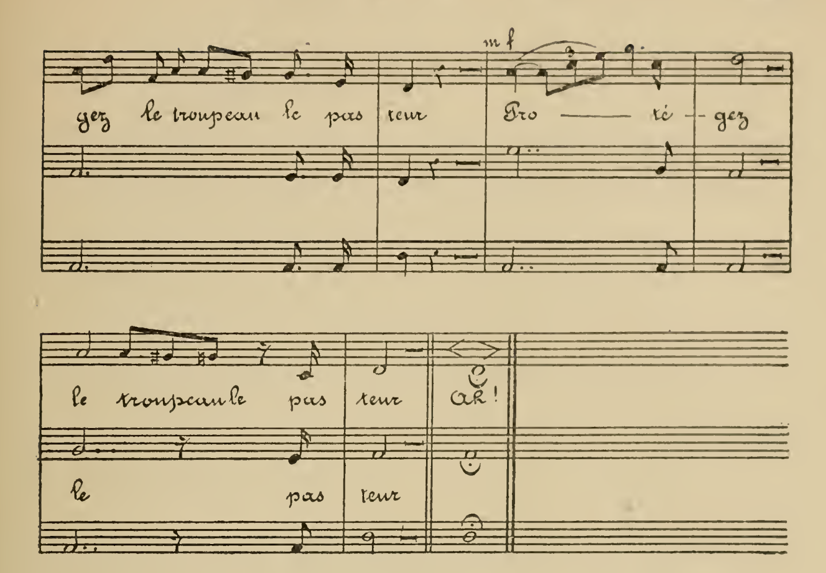
(1) Communiqué par M. l'abbé Bourgeat, curé de La Murette.

St Clair, ô Saint Patron !




nous et sauvez nous et sauvez nous En ce beau jour de vo-tre
fê-te en ce beau jour de vo-tre fê-te de vo-tre
fê - te
Que vo-tre bras puissant ar - rê - te
Que votre bras puissant ar
Et de-tour-ne de no-tre tê-te Et dé-tourne de no-tre
tê - te
Et dé tourne de no tre tê-te et de tourne de notre


1re fois
2e fois
tê — te tout flé — au tout flé-au des-truc - teur
teur Et dé -
tourne de no-tre tê - te tout flé — au tout flé-au des-truc
PP Expressif
teur des — truc — teur Ah pro-té — gez pro — té —
gez le troupeau le pas - teur Ah pro-té — gez pro - te -
le pas - teur



La Murette a trois chants consacrés à saint Clair. La musique du premier est inédite : elle est l'œuvre de M. Gillet, organiste de cette paroisse. Les paroles des couplets sont empruntées à un cantique du *Recueil de cantiques* de M. l'abbé Saurin, ayant pour titre : *Du séjour de la gloire* (1).

Le second cantique est sur l'air du chant bien connu : *Nous venons encor du pays d'Arvor* (2).

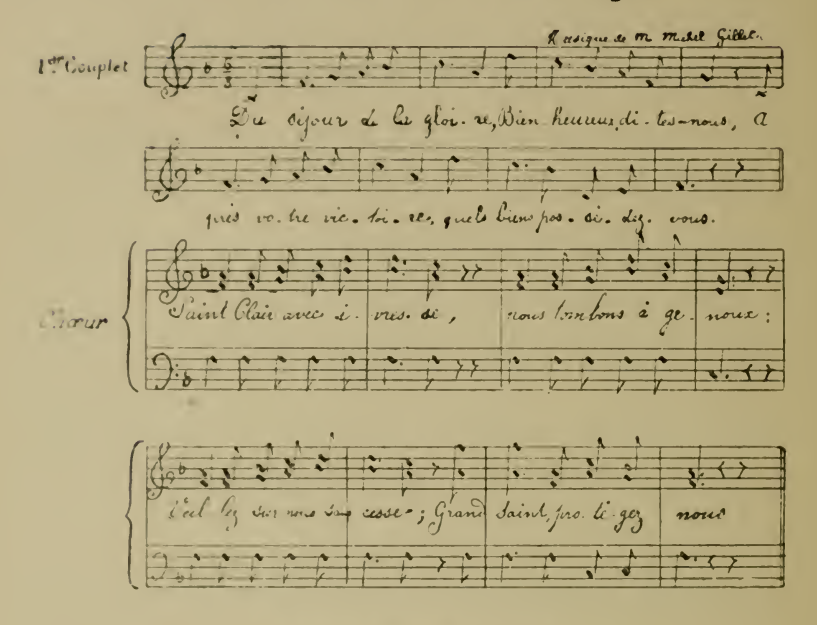
On a bien voulu nous communiquer la musique du troisième chant. Mais, à notre grand regret, nous ne pouvons la donner ici, par suite d'un accident, survenu au cours de l'impression.

---

(1) M. L'ABBÉ SAURIN, ancien curé-doyen, à Cuers (Var). *Recueil de prières et cantiques, à l'usage des Paroisses et des Maisons d'éducation*, nº 106ter. Nombreuses éditions.

(2) Musique de M. le Vicomte le Mintier, château de l'Ecly, à Pleugnesseuc (Ille-et-Vilaine).

Saint Clair. Protégez-nous



O SAINT PROTECTEUR

O saint protecteur
Donne à notre cœur
Le plus grand des biens : l'amour du Seigneur ;
Glorieux saint Clair, au divin bonheur
Conduis-nous. ô saint Protecteur.

1. Pleins de confiance.
Venons à saint Clair :
A sa vigilance
Ce pays est cher.

2. Il vit la lumière
Non loin de ces lieux
Il eut sur la terre
Des parents pieux.

3. Une sainte mère
Berçait cet enfant,
Disant sa prière
Comme un divin chant.

4. Il grandit modeste
Au pied de l'autel
Laissant tout le reste
Pour les biens du ciel.

5. Sa prière arrête
Sur le Rhône, un soir,
La grande tempête,
Calme le ciel noir.

6. Rempli de courage,
Et d'horreur du mal
Il subit la rage
Du monstre infernal :

7. Pars, esprit rebelle,
Toujours à mon Dieu
Je serai fidèle :
Va, quitte ces lieux !

8. Voyant nos misères,
Saint Clair, dans les cieux,
Donne à nos prières
La santé des yeux.

9. Grand saint, notre Père,
Accorde à nos vœux
La sainte lumière :
La foi des aïeux.

GRAND SAINT PATRON

Refrain.

Grand saint Patron, exaucez nos prières,
Et nos accents, quand ils montent vers vous.
Soyez touché de toutes nos misères ;
Du haut du ciel daignez prier pour nous.

1. Saint Clair, ami fidèle,
Protégez-nous toujours.
Et de notre nacelle
Daignez guider le cours (bis).

2. Enfant, votre prière,
Encens pur, vers le ciel
Montait de cette terre
Au séjour éternel (bis).

3. Votre voix nous appelle
Vers les divins parvis,
O céleste modèle
Des grands et des petits (bis).

4. Du milieu de la gloire
Regardez vos enfants,
Donnez-leur la victoire,
Rendez-les triomphants (bis)

Le Castellet (Var) possède quatre chants à saint Clair, dont deux provençaux. Le premier chant est sur l'air d'un cantique, commençant par ces mots : *Chevaliers de Marie, armez-vous du Rosaire.* Le deuxième est sur l'air de

Nous voulons Dieu. La musique du troisième est imitée d'un chant provençal : *A san Ro* (1). Le quatrième est une ancienne traduction provençale de l'*Iste Confessor*, dont elle a gardé le rythme.

VIVE SAINT CLAIR

REFRAIN.

Vive saint Clair, doux protecteur !
Chantons ses vertus, sa puissance :
Il fait briller dans notre cœur
La Foi, l'Amour et l'Espérance.

1\. Saint Clair naquit tout près de la cité de Vienne,
Qu'arrose en mugissant le Rhône aux flots bourbeux.
Il apprit la vertu d'une mère chrétienne,
La science des saints d'un père vertueux.

2\. Comme Jésus venait autrefois dans le temple
Au milieu des docteurs, saint Clair près de l'autel,
Tout jeune s'attardait pour suivre cet exemple ;
Et son cœur implorait notre Père du ciel.

3\. Mais voilà que la nuit déjà étend son voile !
Quand, pour franchir le fleuve avec ceux qu'il aimait,
Clair monte dans la barque, en haut le ciel se voile ;
Le tonnerre a grondé, mais notre saint priait.

4\. Il priait le martyr qui traversa cette onde,
Ferréol, poursuivi par le persécuteur !
Et le calme se fait ! Quand sur la mer du monde,
Nous sommes en péril, invoquons le Seigneur.

5\. Il sait encore en maître apaiser les tempêtes !
Comme Clair, prions Dieu. Revenons chaque jour
Implorer ses faveurs et célébrer ses fêtes,
L'adorer dans son temple et chanter son amour.

---

(1) *Li cantico provençau... à l'usage di Catechisme, Messioun et Roumavage.*

6. Alors Dieu guidera notre frêle nacelle,
Comme il guida l'esquif de notre Bienheureux ;
Il fera luire en haut une étoile si belle
Que sans crainte d'errer nous entrerons aux cieux.

7. Avant d'y pénétrer, Clair, dans un monastère
Va cacher ses vertus, prier pour les pécheurs.
Il guérit les souffrants, son éloquence éclaire
Ceux qui marchaient fiers aux chemins des erreurs.

8. Comme le Christ, il rend aux aveugles la vue ;
Par un signe de croix, il fait fuir le démon ;
Il prédit l'avenir et déchire la nue
Qui cache aux yeux mortels le céleste horizon.

9. Grand Saint, éclaire-nous ! Que toujours sur tes traces
Nous marchions sans jamais dans des sentiers pervers
Egarer tous nos pas. Conserve-nous des places,
Pour louer avec toi le Dieu de l'Univers.

J. M. S.

LE THABOR DE SAINT CLAIR

Refrain.

Réchauffe, ô notre Père,
Notre amour, notre foi ;
Saint Clair, entends notre prière,
Le Castellet espère en toi (1).

1. Sur ce Thabor, sainte montagne,
Nous voulons le règne des cieux ;
Que la paix toujours t'accompagne,
Sainte ferveur de nos aïeux !

2. Sur notre antique bannière
Le nom et l'image de Clair
Brillaient divine lumière,
Pour nous guider dans le désert.

---

(1) Variante : « Notre Paroisse espère en toi. » — Il est facile de remplacer par d'autres expressions les vers où se trouvent les mots de *Le Castellet*, ou les *Castellans*.

3. Ainsi resplendit cette étoile,
Guide des Rois de l'Orient :
Ainsi pour Jacob se dévoile
La blanche nue au firmament.

4. Clair était le radieux phare
Qui fait briller pour ses enfants
La Vérité. Mais chose rare,
Ils la suivaient les Castellans.

5. Aussi Clair semait l'abondance,
Comme un Père, dans les sillons ;
Et le Castellet, dans l'aisance,
Entassait joyeux ses moissons.

6. La vigne, tant qu'ils sont fidèles
Est à l'abri du ver rongeur.
Leur Patron semble sous ses ailes
La garder, ange protecteur.

7. La gelée était impuissante
A brûler les fruits de leurs champs ;
La grêle se montrant clémente ,
Epargne leur blé jaunissant.

8. Quand, oublieux de leurs promesses,
Ils délaissent de Dieu la loi,
Courent aux profanes ivresses,
Et rient de leur antique foi,

9. Les ingrats, Clair les abandonne,
Par châtiment à leurs méfaits ;
S'ils reviennent, il leur pardonne,
Les comble de nouveaux bienfaits.

10. Saint Patron, nous serons fidèles
A toujours aimer le Seigneur,
Pour avoir les joies éternelles
Et tous partager ton bonheur.

S. J. M.

CANTICO AU GRAND SANT CLAR

Refrin.

Grand sant Clar, à l'Éternel
Faï mounta nouastro prièro!
En quittant la terro
Douarbé-nous lou ciel!

1. O beou païs de l'Isèro
Siès lou bénit de Jésu;
Ta Saletto a vis sa mèro.
Et sant Clar nous vent de tu.

2. Tout jouvent douno l'isemplé
D'une admirablo piéta;
Coumo Jésu dins lou templé,
Soun bonhur es à l'aoùta,

3. Coum'eou qu'ouro lou tonnero
Dessus n'aoutr' esclatara,
Faguen vit' uno prièro,
Et la Fé nous saùvara.

4. Clar vougué dins lou mistèri
Escoundré ben umblament
Seis vertus, soun ministèri
Dedins l'oumbro doù couvent.

5. Aqui fagué pénitenci
Senso mai n'estre sadou;
Dins leis plour et lou silenci
Prégué per lou peccadou.

6. Mai lou Dioù doù tabernacle
A sa piéta courouna;
Et lou poudé doù miracle
Per Eoù li fougué douna.

7. Aoù febrous rendé la vido.
A l'avuglé la clarta!
Sa prièro bénésido
Rend' à touteis la santa.

8. Sa glori fougué ben grando,
Car lou diable n'agué poù ;
Et soun infernalo bando
Dispareissé tout d'un coù.

9. Grand Sant, que dessus la terro,
Si prégu' en chasqu' oustalet,
Escouto nouastro prièro,
Protègeo lou Castellet.

10. Protègeo nouastri familhos,
Protègeo nouastreis enfants,
Et douarbi teis douas aurilhos,
Per escouta nouastri chants.

11. Protègeo de ta puissanço
Leis bravi cultivatours ;
Et vilho dins ta clemenço
Sus touteis leis travaillours.

12. Qué tailluso et corduraïré.
Qué t'an per Patroun béni,
Vigoun que d'elleis, bouan païré
Sabès ben ti souveni.

13. O grand Sant, dins ta puissanço
Per lou Païs, prégo Diou :
Douno la visto à la Franço,
Qué devengué pas judioù.

14. Puei lou jour que nostro vido
Sus la terro cessara.
Clar, à nouastr' amo ravido
Emé Diou nous plaçara.

Toulon, 1894. — L. P (1).

---

(1) LOU PARPAIOUN. — AURAN FRANÇOIS-ALEXANDRE, né à La Seyne (Var), le 10 octobre 1848, décédé à Toulon le 4 mai 1896. Voici ce qu'écrivait *La Croix du Littoral* du 5 juillet 1896, sur notre excellent ami :

« *Parpaioun*, non ero pas ensin qu'aourie fougu diré : nosté ami èro pas coum'aquelei bestiolo qué s'envan de drecho, de gaoucho, senso saché ounte van piqua de testo, ero ben pu leu l'abiho, que s'arresto e s'applanto per rabaña lou meu de la vérita, lou meü tant goustous de la vertu.

HYMNE DES CONFESSEURS NON PONTIFES (1)

Lou Sant illustré de que fen memori
An aquest' houro jouis de victori,
Qu'a rempourtado, doù temps qu'èro en vido,
Aro es en glori.

Es esta humble, doux, prudent, affablé,
Es esta sobré, chasté et caritablé,
Toujours paisiblé, toujours fort modesté
Fort vénérablé.

Pron de persouno qué l'y an counfianço,
Qué l'y demandon sa bono assistanço,
Qu'ei maù qué souffron, bén souvént recebon
Sa délivranço.

Aussi l'Égliso, nosto Mèro santo,
En aquest' houro, l'y fa festo et canto,
Din l'esperanço d'avé son ajudo
Qu'es tant puissanto.

Renden la glori, l'honour et l'aùmagi,
A Diou lou Pero, Tout Puissant, tout Sagi.
Au Fils soun Verbo, à l'Esprit qu'enflamo,
Et garis l'amo.

« *Parpaioun*, Oh ! lou bouan Prouvençaou. Ero un d'aqueli qu'an teta lou bouan lat e qu'an pas poù de si maca lei boucos en charrant la lengo de sei paire.

« Valent crestian, clinavo pas la testo e plegavo pas lou ginous davant la brutici ; au countrari, émé lou bouan Diou travaiavo tout de mita e luchavo tant que n'en poudié per nosto santo religien.

« Quan un per vicari. Diou servis
« Vei per vicari, en Paradis.

« Coumo va disien nostrei reire.

« Lou bouen Mestre aura rascassa, din sei bras aqueu brave crestian. Pamen, o vautrei que fasie tant rire, sieuple un pichoun « Pater » per que leis alos de nostre *Parpaioun* se rapachinoun pas troù, din lei flamo doù Purgatori, e que leu bande e fuse din la glori e lou bonhur doù Paradis. » LOU BASTIDAN.

(1) Extrait d'un *Recueil de Cantiques Provençaux* de 1787.

CHAPITRE VII

Confréries et Associations religieuses sous le vocable de Saint-Clair.

Les Confréries et les Corporations sont deux des fleurons les plus poétiques et les plus remarquables du Moyen-Age, à cette époque où l'esprit de foi et de famille était si vivace, si fort, si enraciné dans toutes les associations religieuses, civiles et militaires de l'Europe chrétienne, et servait comme de ralliement et de sauvegarde à toute la société (1). Nous n'avons pas la prétention de vouloir essayer de dresser le tableau de ces deux institutions, nous ne parlerons ici que de ce qui se rapporte directement à saint Clair, abbé; nous ferons l'historique des confréries qui l'ont choisi pour patron et nous en exposerons les statuts, lorsque cela nous sera possible.

Les premières associations religieuses fondées en Provence sous le patronage de saint Clair remonteraient au XVe siècle.

M. Mireur, archiviste du Var, nous écrivait le 12 février 1896 : « Nous avons à *Draguignan*, dans la vieille ville, « tout près de l'église paroissiale, un quartier de Saint-

---

(1) M. L. J. Guénebault. *Dictionnaire d'Iconographie*, col. 961. Migne 1851. — Cf. Genebrard. *Traicté de Liturgie*, p. 38 et 126, édition de MDXCIII. — A *Vimy* (Rhône) la confrérie est aussi appelée *royaume* en 1654. Voir ce nom — Vimy — au supplément pour le diocèse de Lyon.

« Clair, où se trouvait une chapelle, vendue et dénaturée « depuis la Révolution, qui servait auparavant aux asso- « ciés de la confrérie des tailleurs d'habits. Le quartier « existait sous son nom actuel au milieu du XIVe siècle et « la confrérie au commencement du XVe. »

La corporation des tailleurs d'habits existait à *Aubagne* (Bouches-du-Rhône) au XVe siècle. Voici ce qu'en écrit M. le docteur L. Barthélemy, dans son *Histoire d'Aubagne* (1), sous la rubrique « Corporation des tailleurs ». — « Son existence, dit-il, est mentionnée en 1485, mais ses statuts me sont inconnus; l'on sait seulement que l'apprenti restait généralement trois ans au service de son patron et que ce dernier devait lui apprendre la couture et la coupe des vêtements. »

« Cette corporation établit son autel en 1617, après l'agrandissement de l'église, dans la chapelle Saint-Lazare où elle fit placer le tableau de saint Clair. L'année suivante elle fonda à cet autel une messe hebdomadaire, pour laquelle les prieurs s'obligèrent à donner annuellement au vicaire 4 livres et 4 sous, le jour où les confrères fêteraient leur saint patron; ils furent autorisés à avoir un tronc et à passer le bassin pendant les offices de la paroisse. »

Cette même association existait aussi à *Marseille*. Mais à quelle date remonte-t-elle? C'est ce que malheureusement ne nous dit pas l'auteur distingué (2) des *Fêtes patronales et Usages des Corporations et Associations qui existaient à Marseille avant 1789*...

Voici cependant ce que nous y lisons au 2 janvier :

Saint Clair, abbé du monastère de Saint-Marcel de Vienne. Saint Clair était aussi le patron du corps et com-

---

(1) Tome II, p. 250.
(2) M. DE RÉGIS DE LA COLOMBIÈRE. Marseille 1863.

munauté des *Maîtres tailleurs d'habits*, sous le luminaire de ce saint. La confrérie, qui se réunissait pour les exercices pieux dans l'église des Accoules, possédait une maison (avant la Révolution) à la place des Prêcheurs. C'est dans cette maison qu'ils élisaient, le 30 novembre, jour de Saint-André, leur quatre prieurs et quatre jurés, ce qui était prescrit par leurs statuts et règlement. (Marseille, 1732, in-4°).

« Ils étaient tenus, par les mêmes statuts, de faire dire une messe, *où bon leur semblait*, tous les premiers mardis de chaque mois, *pour prier Dieu pour la santé et conservation de notre Roy et pour le bonheur et prospérité de ses armes.*

« *Tous les jeudis de chaque semaine* ils faisaient dire la messe à la chapelle de Saint-Clair, pour les confrères décédés.

« Les prieurs devaient, en outre, faire dire des messes deux fois la semaine, conformément à une transaction passée avec les chanoines du Chapitre de Notre-Dame-des-Accoules.

« La confrérie des *tailleurs d'habits* portait pour armoiries :



D'argent, à un saint de carnation, vêtu d'une aube d'argent sous une chape de gueules enrichie d'or, coiffé d'une mitre d'argent brodée d'or croisée de gueules et entouré d'une gloire d'or; ayant ses mains aussi gantées d'or. La dextre levée comme pour donner la bénédiction et tenant de sa senestre une crosse de même. L'Abbé posé sur une terrasse de sable et accosté de deux

ciseaux de même, surmontés chacun d'un œil au naturel (*Armorial de France*). » J'ai corrigé dans la description des armoiries le mot *évêque*, et j'ai écrit *abbé*. L'auteur lui-même de l'article dit fort bien : — 2 janvier, saint Clair, abbé de Saint-Marcel, de Vienne, en Dauphiné.

A *Aix-en-Provence*, il existait aussi une corporation de *tailleurs et couturières* qui faisait jadis célébrer une fête en l'honneur de saint Clair (1).

A *Rognes* (Bouches-du-Rhône) la confrérie de Saint-Clair aurait existé au XVIe siècle, ou au plus tard en 1674, date de l'érection de l'autel du saint dans l'église paroissiale (2).

Il y avait à *Valensoles* (Basses-Alpes), en 1685, une confrérie de Saint-Clair, érigée dans la chapelle des religieux Augustins, dont faisaient partie les tailleurs et tailleuses. Cette confrérie devait exister encore à l'époque de la Révolution. Les tailleurs et tailleuses de Valensoles avaient l'habitude, avant 1870, quoique n'ayant plus de confrérie organisée, d'assister à la messe et de chômer le jour de Saint-Clair (3).

La Confrérie de Saint-Clair a été érigée à *Samoëns* (Haute-Savoie), en 1645. L'acte d'érection est aux *Documents inédits*. La confrérie fut emportée avec ses fondations par la tourmente révolutionnaire de 1792. Le 6 janvier 1830 elle fut réorganisée sur de nouvelles bases, avec un règlement comprenant 19 articles (4).

Avant 1790, il y avait à *Embrun* (Hautes-Alpes) une

(1) Communiqué par M. l'abbé Trouche, vicaire de Saint-Jean-Baptiste, à Aix-en-Provence.

(2) Communiqué par M. l'abbé Constantin, curé de Rognes.

(3) Communiqué par M. le Curé de Brunet (Basses-Alpes).

(4) Voir aux *Documents inédits*. — Détails fournis par M. l'abbé Forel, curé de Samoëns, et par M. H. Tavernier, docteur en droit, juge de paix à Taninges.

association dont saint Clair était le patron. Voici comment l'abbé Albert Antoine, curé de Seyne (Basses-Alpes), dans un ouvrage anonyme et rarissime, imprimé à Embrun, en deux volumes in-16, en 1783 (ou mieux 1783-86), s'exprime à ce sujet :

« Dans le diocèse d'Embrun, comme partout ailleurs, les personnes de chaque état et de chaque profession ont leurs patrons, et quelquefois une confrairie érigée en leur honneur. Les jours de leurs fête (*sic*) quoiqu'elles ne soient pas de commandement, elles s'abstiennent pour l'ordinaire du travail de leur profession, et se font un devoir d'assister à la messe et aux autres offices divins.

« Les avocats,... saint Yves...

« Les marchands drapiers, tailliers et clincailliers (*sic*) et les tailleurs, S. Clair le 2 janvier (1). »

Le curé Albert, après l'énumération des diverses corporations ajoute (2) :

« Il y a peu d'artisans et de gens de métier qui ne fassent la fête des saints patrons de leur profession. Mais comment l'a (*sic*) fait-on ? Plusieurs se contentent d'entendre une messe le matin, et le reste de la journée est employée au jeu, à la danse et à la débauche. Peut-on croire d'honorer les Saints qui ont été fidèles à Dieu, et qui ont vécu dans une piété si éminente, par des déréglements scandaleux qu'ils ont condamnés eux-mêmes ? Si nous voulons qu'ils s'intéressent pour nous autres auprès du Seigneur, il faut, dit saint Augustin, qu'ils reconnaissent dans nous quelques-unes de leurs vertus. *Debent aliquid*

(1) *Histoire Ecclésiastique du diocèse d'Embrun, pour servir de continuation à l'Histoire générale du diocèse*, par M***, bachelier en droit canonique et civil de la faculté de Paris, etc., Docteur en théologie, tome second. MDCCLXXXIII, p. 480-1.

(2) Page 481.

de suis virtutibus in nobis recognoscere, ut pro nobis dignentur Dominum supplicare (1). »

Dans le diocèse de Fréjus, où généralement saint Clair est le patron des tailleurs et couturières, nous relevons en plusieurs paroisses l'existence de prieurs et prieuresses. *Entrecasteaux*, *Mazaugues*, *Pignans*, *Rians* et *Signes*, etc., ont, en effet, des prieurs ou des prieuresses. Depuis longtemps *Le Castellet*, dont saint Clair est le patron, n'a plus de prieur, mais seulement une prieuresse.

A *Cassis* (Bouches-du-Rhône) s'est constituée en 1569, le 3 avril, la Confrérie des Pénitents blancs sous le titre de Saint-Clair (2). « Au nom de Dieu soit-il. — L'an de « la nativité de Notre-Seigneur 1569 et le 3e jour du mois « d'avril, s'est commencée la dévote compagnie des Péni- « tents du lieu de Cassis, sous le titre de Saint-Clair. Ont « été maître Jean de la Rue, notaire royal, premier prieur, « et Jean Bonnet, sous-prieur. »

« Tel est l'acte constitutif de la confrérie des Pénitents qui furent nommés *blancs* lorsque les *noirs* furent à leur tour institués. Avant cela ils s'appelaient du nom de saint Clair, abbé de Clairvaux (*sic*)... »

Condrieu, dans le diocèse de Lyon, fait remonter bien haut l'existence mi-civile, mi-religieuse des *Bachelards*, sous la protection de saint Clair.

« Un règlement de la fabrique de l'église, daté de l'an 1672, nous apprend, qu'à cette époque, on criait aussi le

(1) Communiqué par M. le chanoine Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes.

(2) SARDE, *Statistique de la commune de Cassis*, p. 112-114.

reinage et que l'on en adjugeait encore plusieurs autres dans le courant de l'année (1).

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles *Lyon* possédait une confrérie de Saint-Clair (2).

A la fin du XIII[e] siècle, apparaissent les religieux *Clairins*, qui tirent leur nom du mont Saint-Clair, près de Vienne, où ils s'étaient établis. Voici leur histoire. « Sur la décadence des ordres religieux (3) — ceux qui remontaient au temps de saint Clair — saint François institua le sien, dont les habitants de Vienne montrèrent qu'ils n'étaient point refroidis en leur zèle et piété, ains aussi eschauffez et fervents que leurs ancêtres : car aussi tost que le bruit courut par le pays, que Guichard, sire de Beaujeu avait amené de son voyage d'Italie des religieux d'un nouveau ordre, quelques-uns des plus notables de cette ville furent députez pour l'aller trouver avec très instante prière de leur donner quelques uns desdits religieux, selon l'advis et ordonnance desquels ils puissent bastir un convent en leur ville, ce qu'il leur accorda, et leur donna F. Michel de Péruse, qui fust receu l'an 1212, avec toute allégresse et humanité des habitants de Vienne, lesquels achetèrent des deniers communs une place nommée *le champ de S. Gervais* (4) au dehors de la ville, vers le midy du costé de l'Empire, près et à la fénestre de la porte d'Avignon ; dans

(1) *Histoire de Condrieu*. Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon, et aux *Pièces justificatives*.

(2) Voir *Lyon* au supplément du diocèse de ce nom.

(3) « Sur la décadence desquels (religieux), et longtemps après S François institua le sien, receu par les habitans de Vienne, et logez a Saint-Gervais, et fut frère Michel de Péruse le premier Gardien l'an 1212, et depuis translaté au bourg de Saincte-Colombe par l'archeuesque Jean. » LELIÈVRE. *Histoire de l'antiquité et sainctelé de la cite de Vienne*, ch. XXIII, p. 165-167. — Cf. WADING. *Annales Minorum*, t. XIV.

(4) Voir Première partie, ch. II.

lequel champ ils bastirent un assez joli couvent... Ce couvent ne demeura que 48 ans en nature. Jean, archevesque de Vienne en voulut faire bâtir un autre à ses frais, plus beau, plus spatieux... de l'aultre part du Rhosne au bourg S. Colombe, proche et au pied du pont du Rhosne, dans lequel les religieux entrèrent et commencèrent à faire le divin service l'an 1260.

« En 1294, plusieurs des disciples de S. François, se retirèrent en un lieu quasi tout désert au dessus d'une montagne appelée le *Mont Clair*, d'où ils prirent le nom de *Clairins*... L'an 1296, le pape et F. Ange reconnaissant que par cette séparation il en arriverait du désordre, — et puis F. Jean, estant Général leur escrivit des lettres tellement persuasives qu'ils retournèrent, mais ne voulurent jamais se réunir avec la généralité de l'Ordre, et continuèrent jusqu'en 1477 (1). »

Wading nous apprend que « les frères de la congrégation des Clairins, selon l'ordre du pape Jules, leur enjoignant de s'unir soit aux frères Conventuels, soit aux Observantins, firent leur soumission au Vicaire Général des Observantins et lui livrèrent leurs maisons et leurs biens. Plus tard ayant de nouveau voulu se séparer de son obédience, et ayant soulevé des litiges, le souverain pontife Jules II, par acte du 5 mars 1512, résolut de les applanir et de faire cesser tout malentendu (2). »

Mais l'an 1562, « les hérétiques prenaient la ville par force d'armes, bruslerent tous les monastères, nommément cestuy-cy lequel ils réduisirent tout en cendres sauf la

(1) R. P. JACQUES FODERE, religieux de la régulière Observance. *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François et monastères Sainte-Claire.*

(2) WADING, *Annales Minorum*, t. XV, 437.

chapelle fondée par le roy Philipe le Long et la voute du chœur (1). »

François I[er], en 1539 ; Charles IX, en 1560, 1561, 1566 ; Henri III, en 1579, abolissent par tout le royaume les confréries des gens de métier.

Nous lisons, en effet, dans Le Guesnois (p. 1117, titre 15, § 4), cette ordonnance de François I[er], donnée à Villers-Coterets, au mois d'août 1539 :

« Art. 185. — Suivant nos anciennes ordonnances et arrêts de nos Cours souveraines seront abattues et interdites toutes Confrairies de gens de métier et artisans par tout notre royaume.

« Art. 186. — Et ne s'en entremettront les artisans et gens de métier sur peine de punition corporelle ; ains seront tenus dedans deux mois après la publication de ces présentes en chacune de nos villes, apporter et mettre par devers nos juges ordinaires des lieux toutes choses servant et qui auront été députées et destinées pour le fait desdites Confrairies, pour être ordonné ainsi que nous verrons être à faire.

« Art. 187. — Et à faute d'avoir ce fait dans ledit tems, seront tous les maîtres du métier constitués prisonniers jusqu'à ce qu'ils auront obéi, et néanmoins condamnés en grosses amendes envers nous pour n'y avoir satisfait dans le tems dessus dit. »

L'ordonnance de Charles IX, donnée à Saint-Germain-en-Laye, le 5 février 1561, s'adresse spécialement à la ville de Lyon.

« Voulons et nous plaît, dit le roi, que touchant l'ordonnance de notre feu sieur et ayeul du mois d'aoust 1539, toutes confrairies soient anéanties et abolies, et icelles

(1) R. P. Jacques Fodere. *Narration historique*, etc.

anéantissons et abolissons. Inhibant et défendant très expressement à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'ils soient résidans et demeurans en la ville de Lyon et fauxbourg d'icelle, sur peine de punition corporelle, et autres peines et amendes arbitraires, de ne plus porter leurs pains bénits, en telle façon d'assemblée, ains aller et venir aux temples paisiblement, et de s'en retourner chacun en leurs domiciles sans rumeur, ni aucun autre acte scandaleux (1). »

Les décrets des 16 février et 20 avril 1791 portèrent un grand coup aux maîtrises et jurandes. Enfin l'article 1er de la loi du 18 août 1792 les a supprimées et leurs biens ont été déclarés nationaux. Puis, le décret du 17 juillet 1805 a attribué aux Fabriques la portion non aliénée de ces biens (2).

Dans l'état actuel les confréries ne sont que de simples associations de gens de métier, qui élisent chaque année des *prieurs* ou *prieuresses*, chargés d'entretenir l'autel ou la chapelle de leur saint Protecteur. En nombre de paroisses même il n'existe plus d'association organisée. Ici ce sont les tailleurs d'habits ou couturières qui se réunissent aux pieds des saints autels pour fêter la Saint-Clair : là ce sont des tailleurs de pierre ou des verriers qui ont encore gardé intact le culte de leurs ancêtres, et célèbrent religieusement la fête de leur corporation.

Le tableau suivant groupera les quelques renseignements que j'ai pu me procurer sur cet intéressant sujet. Je regrette de ne pouvoir le donner plus complet.

(1) *Institutiones Catholicæ in modum Catecheseos* ..., auctore Francisco Amato Pouget, Tom. VI, pars III, sect. II, cap. X, § 2, not. E, p. 656.

(2) Cf. Paul Guérin, *Dict. des Dict.*, au mot « Confrérie » et J. P. Barault, *Précis historique de la Révolution Française*.

PAROISSES	DIOCÈSES	CORPS DE MÉTIER
Allauch	Marseille.	Les Couturières.
Apt (A).	Avignon.	Les Tailleurs d'habits.
Auriol.	Marseille.	Les Couturières.
Barjols	Fréjus.	Idem.
Bormes	Fréjus.	Idem.
Cabasse (B).	Fréjus.	Idem.
Camps-l-Brignoles	Fréjus.	Idem.
Cannes	Nice.	Idem.
Claviers (C).	Fréjus.	Idem.
Cogolin (D).	Fréjus.	Société d'hommes.
Cuges	Marseille.	Les Couturières.
Dauphin (E)	Digne.	Les Tailleurs.
Entrecasteaux (F) .	Fréjus.	Les Couturières.
Fuveau	Aix-en-Prov.	Idem.
Hyères	Fréjus.	Idem.
La Roquebrussanne	Fréjus.	Idem.
La Valette-du-Var.	Fréjus.	Idem.
Le Beausset	Fréjus.	Idem.
Le Castellet (G) . .	Fréjus.	Idem.

(A) Voir Ire partie, Appendice I, p. 85.

(B) Il y a des prieuresses.

(C) Les couturières font dire la messe. — Il y a des prieuresses.

(D) La société de Saint-Clair fait dire la messe ; cette société possède un étendart particulier.

(E) Almanach provençal de 1877.

(F) Il y a des prieuresses.

(G) Une des prieuresses de l'autel de Saint-Clair, au commencement du siècle, vers 1818, était Mme Maistre.

PAROISSES	DIOCÈSES	CORPS DE MÉTIER
Lyon (A)	Lyon.	Les Verriers.
Marseille (B). . . .	Marseille.	Les Couturières.
Martigues-L'Ile . .	Aix-en-Prov.	Idem.
Mazaugues (C). . .	Fréjus.	Idem.
Méounes	Fréjus.	Idem.
Montferrat	Fréjus.	Idem.
Montfuron	Digne.	Idem.
Néoules.	Fréjus.	Idem.
Ollioules	Fréjus.	Idem.
Pertuis (D)	Avignon.	Idem.
Peynier.	Aix-en-Prov.	Idem.
Pierrefeu	Fréjus.	Idem.
Pignans (E).	Fréjus.	Idem.
Porcieu-Amblagnieu	Grenoble.	Les Tailleurs de pierre.

(A) Les verriers avaient pour patron saint Clair; ils s'étaient associés aux peintres pour fonder une chapelle dans l'église des Cordeliers de saint Bonaventure. — Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) A la paroisse *Saint-Cannat*, les couturières font dire la messe.

Paroisse de la *Très-Sainte-Trinité*. Pour la première fois, le 2 janvier 1895, furent « convoqués 180 ateliers de coutu-« rières, tailleurs, modistes, corsetières, etc., établis sur la « seule paroisse de la Trinité. » (Lettre de M. le chanoine Chazal, curé de la Trinité, du 31 décembre 1894.)

(C) Il y a des prieuresses.

(D) « Chaque année, le 2 janvier, les couturières font célébrer une grand'messe en l'honneur de saint Clair, et viennent en grand nombre y assister. » (Lettre de M. le chanoine Mellet, curé-doyen de Pertuis, du 26 février 1897.)

(E) Le dernier prieur a été J.-B. Bérenguier, mort à la Noël 1896; il avait occupé cette charge 45 ans. (Communiqué par Mlle O. M. de Pignans.)

PAROISSES	DIOCÈSES	CORPS DE MÉTIER
Puget-Ville (A). . .	Fréjus.	Les Couturières.
Rians (B)	Fréjus.	Idem.
Rocbaron	Fréjus.	Idem.
Saint-Maime. . . .	Digne.	Idem.
Saint-Maximin (C).	Fréjus.	Les Tailleurs et Chaussetiers.
Sanary	Fréjus.	Idem.
Saint-Zacharie. . .	Fréjus.	Idem.
Signes (D).	Fréjus.	Idem.
Solliès-Pont	Fréjus.	Idem.
Solliès-Ville	Fréjus.	Idem.
Tavernes	Fréjus.	Idem.
Toulon	Fréjus.	Idem.
Tourves.	Fréjus.	Idem.
Trets (E)	Aix-en-Prov.	Les Tailleurs et les Couturières.
Vidauban.	Fréjus.	Les Couturières.
Vienne	Grenoble.	Les Ouvrières de l'aiguille.

(A) La fète est surtout célébrée au mois de mai.

(B) Les prieurs ont des flamberges à l'écusson de saint Clair.

(C) Au moment du tirage nous recevons d'intéressantes notes sur le culte de saint Clair à Saint-Maximin. Ne pouvant les insérer ici, nous les donnerons en un chapitre spécial à la fin de cette deuxième partie.

(D) Autrefois il y avait des prieurs et des prieuresses ; il n'y a plus aujourd'hui que des prieuresses.

(E) Ils se font un devoir de chômer le jour de la Saint-Clair, et d'assister à la messe.

CHAPITRE VIII

Autels. — Statues. — Tableaux et Vitraux. — Bannières et Étendarts.

Dans un chapitre précédent, en parlant des églises et chapelles, érigées sous le vocable de saint Clair, nous avons été amené à parler aussi des autels élevés à saint Clair dans ces sanctuaires. A part quelques cas particuliers, il ne sera donné ici que la liste des autels, appartenant à des églises ou chapelles, qui n'ont pas saint Clair pour patron, mais qui l'ont seulement en grande vénération.

Les archives départementales, non moins que celles des communes, fourniraient sans doute d'intéressants détails sur l'érection de tel autel, dans telle paroisse. Mais outre que ce travail exigerait à lui seul de longues années d'étude, il sortirait aussi du cadre limité, que nous nous sommes tracé.

Les statues, les tableaux et les vitraux, les bannières ou étendarts rappelant des souvenirs historiques, touchant le culte de saint Clair, trouveront naturellement place dans ce chapitre.

I. — AUTELS.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Anse (A)	Lyon.
Arras (B).	Viviers.
Artignose	Fréjus.
Aubagne (C).	Marseille.
Aups	Fréjus.
Bormes (D).	Fréjus.
Bras.	Fréjus.
Brignais (E).	Lyon.
Brignoles (F)	Fréjus.
Bully-sur-l'Arbresle (G)	Lyon.

(A) Autel dédié à saint Clair et saint Antoine; il est consacré. (Visite pastorale de 1657. — Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Magnifique autel, datant de 30 à 40 ans.

(C) Le 16 février 1617, Julien Romain, peintre marseillais, s'obligea à faire, à la demande de la Confrérie des tailleurs, un autel et un cadre en bois sculpté, avec corniche, et quatre petits chérubins à ailes dorées (Dr BARTHÉLEMY. *Histoire d'Aubagne*, tom. II, p. 58). A l'heure actuelle, il n'y a plus d'autel dédié à saint Clair, dans l'église paroissiale. (Communiqué par M. le chanoine Blanc, curé-doyen d'Aubagne.) Voir ci-dessus p. 171.

(D) L'autel de Saint-Clair est magnifique par son retable en bois doré, avec ses colonnes torses, parsemées de feuilles d'acanthes (style corinthien), surmontées de deux anges, tenant un beau médaillon représentant notre Saint. (Communiqué par M. Plauchu, curé doyen de Bormes.)

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) Autrefois.

(G) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Cabasse.	Fréjus.
Cassis (A)	Marseille.
Claviers (B)	Fréjus.
Clémentia (C)	Belley.
Collobrières (D).	Fréjus.
Cogny (E)	Lyon.
Collonges-sur-Saône (F).	Lyon.
Courzieu (G).	Lyon.
Cuges (H)	Marseille.
Dagneux (I).	Belley.
Entrecasteaux (J).	Fréjus.
Epercieux (K)	Lyon.
Evian-les-Bains.	Annecy.
Feigères (L)	Annecy.

(A) Chapelle des Pénitents ouverte en 1807. On y remarque un autel portant la date de 1659, ayant appartenu à la chapelle de Saint-Clair. (SAUREL. *Statistique*, p. 237.)

(B) L'autel est dédié à saint Éloi, saint Sébastien et saint Clair. Au plus haut gradin est la date 1683, avec cette particularité que le chiffre 16 est du côté de l'Évangile, et le chiffre 83 du côté de l'Épître.

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) Autel dans l'ancienne église.

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) Idem.

(G) Idem.

(H) Aujourd'hui l'autel de Saint-Clair a disparu, et le jour de la fête on dit la messe à l'autel de Sainte-Barbe.

(I) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(J) L'autel est dédié à saint Clair, saint Antoine, abbé, saint François d'Assise et sainte Agathe.

(K) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(L) Dans un inventaire fait à l'arrivée de M. l'abbé Naz, curé, le 1er décembre 1825, on lit : « Dans l'église j'ai trouvé le

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Fox-Amphoux (A)	Fréjus.
Gémenos (B).	Marseille.
Hyères (C).	Fréjus.
La Chambre (D)	St-Jean-de-Maurienne.

maître autel en stuc et en assez mauvais état. Il était consacré à saint Lazare, patron de la paroisse, saint Clair et saint Claude. » Or cet autel n'existe plus depuis la reconstruction de l'église faite en 1846. (Comm. par M. le Curé de Feigères.)

(A) Il y avait, en 1600, un autel dédié à saint Clair, dans l'église paroissiale. (Communiqué par M. l'abbé H. Espitalier, curé de Gonfaron.)

(B) CHAPELLE SAINT-JEAN-DE-GARGUIER. Dans la nef de gauche se trouve l'autel de Saint-Clair. *(Croix de Marseille* du 28 juin 1896.)

(C) CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION. Un autel est dédié à saint Clair, dans la nef du côté de l'Évangile.

(D) « Il est certain qu'en 1734 il existait à *La Chambre* un autel dédié à saint Clair. Dans un extrait de la visite pastorale de l'église paroissiale et collégiale du bourg de La Chambre, levé sur extrait authentique du 8 juin 1734, François Hyacinthe, comte de Mazin, étant évêque de Maurienne, on lit : *Le cinquième autel est sous le vocable de saint Clerc, où manque la pierre sacrée, où il faut refaire le plancher...* » Cet autel, alors en mauvais état, paraît être postérieur à 1602. — Après la Révolution l'autel de Saint-Clair fut rétabli. Dans le procès-verbal de la visite pastorale du 22 août 1827, il est dit : *Les quatre autels placés sous les voûtes des nefs latérales ont chacun un retable composé de colonnes de stuc proprement vernissées et réparées à neuf. Ils ont pareillement les autres ornements nécessaires pour la célébration du saint sacrifice, à l'exception des canons d'autel, auxquels on travaille, et des pierres sacrées qui sont prêtes à être placées.* Ces autels n'avaient pu être réparés jusqu'alors. Ces quatre autels : Saint-Clair, Sainte-Vierge, à droite ; à gauche, Saint-Sébastien, Saint-Antoine ont existé jusqu'en 1855, époque où l'église qui menaçait ruine fut réparée... On les a alors supprimés. (Communiqué par M. le curé de La Chambre.)

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
La Seyne (A)	Fréjus.
Lay (B).	Lyon.
Le Castellet (C)	Fréjus.
Lérigneux (D).	Lyon.
Lorgues (E)	Fréjus.
Lyon et banlieue (F).	Lyon.

(A) L'ancien autel a disparu ; c'est à celui de Saint-Pierre que l'on dit la messe le jour de Saint-Clair.

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) Les fils de la Révolution avaient dépouillé saint Clair de ses ex-voto et de ses dorures, les fils de l'Église s'efforcèrent de faire oublier cet acte de vandalisme, en embellissant l'autel de leur bien-aimé Patron ; car nous lisons dans les délibérations du 20 octobre 1810 et 5 mars 1812 :

« Le sieur François Baude, un des Marguilliers, a fait ce rapport au Conseil de la délibération prise par le bureau le premier septembre dernier, pour la construction de deux autels *en bois* à la *Chapelle de Saint-Clair* et à celle de la Sainte-Vierge, en remplacement de ceux en *pierre et en plâtre* qui menacent ruine, la dépense ne devant pas excéder la somme de deux cents francs : le Conseil, considérant la nécessité de la construction des deux autels, approuve la délibération du bureau et charge MM. les *Marguilliers* de faire procéder à la dite construction, par économie, pourvu que la dépense n'excède pas deux cents francs, le montant devant être pris sur les fonds qui resteront libres à la fabrique. Et ont signé : Queirel Silvain, maire, président du Conseil de Fabrique, — Joseph Ganteaume, instituteur, marguillier, — Joseph Toussaint Espanet, marguillier, — François Baude, marguillier, — Jean Laurent Ollivier, fabricien, — Joseph Revest, fabricien; — Jean-Baptiste Lions, curé. »

Voir aux *Documents inédits* l'extrait de la délibération du 5 mars 1812, et le compte de 1811-1812, sur ce même sujet.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) La paroisse possédait, en 1600, un autel Saint-Clair. (Communication de M. l'ab. H. Espitalier, curé de Gonfaron.)

(F) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

PAROISSES ET CHAPELLES	DIOCÈSES
Marseille-Saint-Cannat (A) . . .	Marseille.
Martigues-L'Ile	Aix-en-Provence.
Mazaugues	Fréjus.
Melve.	Digne.
Méounes (B).	Fréjus.
Montbrison (C)	Lyon.
Montfuron (D)	Digne.
Néoules (E)	Fréjus.
Noailly (F).	Lyon.
Peynier (G)	Aix-en-Provence.
Pignans	Fréjus.

(A) La messe se dit à l'autel de Saint-Joseph qui est auprès de la sacristie.

(B) Autel dédié à saint Clair et saint Éloi.

(C) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) Autel en bois et bien modeste.

(E) L'ancien autel a disparu ; une statue de saint Étienne en occupe la place. On lit dans les archives paroissiales, R. 8, p. 6 :

« En janvier 1852, M. Hermitte, curé, fit construire, en « faisant lui-même une très grande partie de la dépense, les « autels du Purgatoire et de Saint-Clair, dans le genre go- « thique, à l'unisson de tous les autres autels, qu'il orna de « son mieux.... eut soin de les doter de pentes, de nappes, « de bouquets et de bouquetiers *(sic)*. »

L'autel du Purgatoire a été remplacé par un autre en marbre, donné par la famille Long du Bâtiment, et a été inauguré le 1er février 1874.

(F) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(G) En 1730, la chapellenie de Sainte-Catherine est à « l'autel de Saint-Clair » qui jusque là n'est pas nommé dans les autres titres, ce qui prouve que le nouveau titulaire a mis l'ancien au deuxième rang. Mon prédécesseur, vers 1885, démolit, et ne remplaça plus l'autel de Saint-Clair. (Communiqué par M. l'abbé Davin, curé de Peynier.)

PAROISSES	DIOCÈSES
Poleymieux (A)	Lyon.
Riorges (B).	Lyon.
Rognes (C)	Aix-en-Provence.
Romo (D)	Lyon.
Roquebrune (E).	Fréjus.
Saint-Alban-des-Hurtières (F) .	St-Jean-de-Maurienne.
Saint-Bonnet-le-Courreau (G). .	Lyon.
Saint-Clair-de-la-Tour (H). . . .	Grenoble.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Idem.

(C) Autel Louis XIII (style et époque), dédié aux SS. Clair, Georges et Roch ; riche retable, supportant une peinture sur bois, qui représente dans la partie supérieure les trois saints susdits... Au retable il y a un panneau à triple compartiment, en parallélogramme, qui lui sert de base. C'est une peinture en bois du xvi[e] siècle, plus ancienne que l'autel qu'elle surmonte, autel doré à fronton et colonnes torses de 1674. Sur le tombeau de l'autel, dans un cartouche, S. Clair, mi-corps, en chape, crossé et mitré, bénissant, en relief. (Communiqué par MM. Constantin, curé de Rognes et Trouche, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, à Aix.)

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) « 1601, 25 et 26 avril. — 1[re] visite pastorale de Mgr Barthélemy de Camelin. Il y a dans l'église les autels de Saint-Aigulf, de Saint-Honorat et Saint-Maur, de Saint-Éloi, de Saint-Roch et Saint-Clair... La plupart de ces autels ont des chapellenies et sont ornés de fort beaux retables. » (*Semaine Religieuse de Fréjus*, du 9 octobre 1897.)

(F) La visite de Mgr Valperga de Masin, du 7 juillet 1701, mentionne un autel latéral dédié à saint Clair. Il existe encore. Comm. par M. le chan. S. Truchet, de S.-Jean-de-Maurienne.

(G) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(H) Autel spécialement dédié à saint Clair. On conserve à la sacristie un retable de l'ancien autel dédié à saint Clair. Il est en bois sculpté et remonte probablement au xvi[e], ou au commencement du xvii[e] siècle. Il est du style de cette époque. (Communiqué par M. le Curé de Saint-Clair-de-la-Tour.)

PAROISSES	DIOCÈSES
Saint-Clair-sous-Sainte-Foy (A)	Lyon.
Saint-Clair-sur-Rhône (B)	Grenoble.
Saint-Martin d'Arc	St-Jean-de-Maurienne.
Saint-Raphaël (C).	Fréjus.
Saint-Zacharie (D)	Fréjus.
Sanary (E).	Fréjus.
Solliès-Pont (F).	Fréjus.
Solliès-Ville	Fréjus
Tourves (G)	Fréjus.
Trets (H).	Aix-en-Provence.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Autel en marbre, avec beau retable, érigé vers 1845.

(C) Avait un autel Saint-Clair en 1600. (Communiqué par M. l'abbé H. Espitalier, curé de Gonfaron.)

(D) CHAPELLE SAINT-CLAIR. L'autel servit de refuge à un prêtre sous la Terreur. Voici, en effet, ce qu'on lit dans *Le Schisme constitutionnel et la Persécution du Clergé dans le Var*, par M. l'abbé F. Laugier, ancien vicaire général de Fréjus : « L'abbé Guigon naquit à Auriol en 1767 : diacre au moment de la Révolution, ordonné prêtre peut-être à Nice ou à Bologne, il rentra après la Terreur. Il vint évangéliser la paroisse de Saint-Zacharie. Poursuivi par les patriotes, il se blottit dans le tombeau de l'autel du Purgatoire, dont il a soulevé la pierre sacrée. On eut la pensée d'explorer cet espace avec la pointe d'une épée, qui effleura la tête du proscrit. Mais on chercha mal et le ciel permit que ce fut en vain. Cet autel a été transporté à la chapelle rurale de Saint-Clair. » (P. 299 et 300, note 1.)

(E) Il y avait dans l'ancienne église un autel dédié à saint Éloi, saint Clair et saint Maur.

(F) Autel dédié à Ste Philomène, S. Clair, etc.

(G) Autrefois

(H) L'autel, tout en marbre, remonte à l'année 1854. Il a remplacé à cette époque l'autel primitif à colonnes en bois

PAROISSES	DIOCÈSES
Trévoux (A)	Belley.
Trigance (B)	Fréjus.
Vidauban	Fréjus.
Vienne (C)	Grenoble.

doré. — M. Gespier, curé de Trets, dans la pensée de procurer plus de large à notre petite église, voulut, en 1854, faire disparaître purement et simplement l'autel vermoulu de Saint-Clair. Un des prieurs du Saint, nommé Jourdan, ressentit une telle peine de ce qu'il appelait une profanation et une injure aux traditions locales, qu'il en eut une attaque. Et le bon curé Gespier n'osa plus alors proscrire de l'église ce symbole de la vénération des fidèles envers saint Clair et il remplaça le vieil autel par un autel en marbre. (Détails fournis par M. l'abbé Sumian.)

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Depuis la cessation du service religieux à l'ancienne chapelle des Pénitents, dite aussi de Saint-Clair, c'est au maître-autel de la paroisse que l'on dit la messe le jour de Saint-Clair, le 2 janvier.

(C) Autel dédié à saint François Régis, et aux Confesseurs non Pontifes.

II. — Statues ou Bustes.

PAROISSES	DIOCÈSES	STATUES ou BUSTES
Allauch	Marseille.	Buste.
Arras (A).	Viviers.	Statue.
Artignosc (B)	Fréjus.	Buste.

(A) Date de 40 ans environ.

(B) Crossé et mitré.

PAROISSES	DIOCÈSES	STATUES ou BUSTES
Aups	Fréjus.	Buste.
Auriol (A)	Marseille.	Statue.
Brignais (B).	Lyon.	Statue.
Brignoles (C)	Fréjus.	Buste.
Camps-les-Brignoles . . .	Fréjus.	Statue.
Chénas (D)	Lyon.	Statue.
Collobrières.	Fréjus.	?
Collonges-sur-Saône (E) .	Lyon.	Statuette.
Culin (F)	Grenoble.	Statue.
Escragnoles (G).	Nice.	Buste.
Feigères	Annecy.	?
Francheville-le-Haut (H) .	Lyon.	Statue.

(A) « Pour satisfaire la piété des ouvrières et sur leur de- « mande et leur concours, j'ai fait placer dans l'église une « nouvelle statue de Saint-Clair, abbé, de Vienne. Cette sta- « tue sortant des ateliers de Peaucelle-Coquet, de Paris me « parait plus conforme à la vérité historique, que l'ancien « buste que nous possédions et auquel on avait ajouté une « mitre et une croix pastorale. » (Lettre de M Maurel, curé.)

(B) Plusieurs tableaux et statues du XVIe siècle, conservés encore représentent le Saint avec un plateau sur lequel se trouvent des yeux. *(Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, tom. 1er, p. 124-129.*)* Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) On l'exposait jadis dans le sanctuaire le jour de la fête de Saint-Clair.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) Idem.

(F) En 1891, toute la paroisse a contribué à l'achat de cette statue. (Communiqué par M. Donin, curé.)

(G) « Ce buste en bois est fort beau ; il ne porte pas les insignes d'évêque ; la tête est mi-chauve, yeux clairs et bleus ; tête allongée ; on dirait un frère de couvent. » (Communiqué par M. Barbier, curé.)

(H) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

PAROISSES	DIOCÈSES	STATUES ou BUSTES
Gémenos (A)	Marseille.	Buste.
Grenieu (B)	Lyon.	Buste.
Hyères (C).	Fréjus.	Buste.
La Motte-Fanjas (D). . . .	Valence.	Statue.
Lay (E)	Lyon.	Statue.
Le Bois-d'Oingt (F) . . .	Lyon.	Statue.
Le Beausset.	Fréjus.	Statuette.
Le Castellet (G)	Fréjus.	Buste et Statue.
Lemenc (H)	Chambéry.	Statue.
Les Pennes . . . . - .	Aix-en-Provence.	Statue.
Lyon-Saint-Clair (I). . . .	Lyon.	Statue.
Melve (J)	Digne.	Statue.
Miange	Grenoble.	Statue.

(A) Très ancien et très original. La poitrine du Saint est en forme cœur, de carnation.
(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.
(C) Crossé et mitré. Voir la lettre ornée de la page 113.
(D) Depuis 1894 cette paroisse possède une statue de Saint-Clair (hauteur 0,80). Le Saint est revêtu de la robe noire des moines et tient une crosse d'abbé à la main. (Communiqué par M. S. Valette, curé.)
(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.
(F) Idem.
(G) Le buste qui, pendant de longues années, était soigneusement gardé par M. Joseph Ollivier, a été gracieusement rendu à l'église, en 1897. Ce buste est aujourd'hui sur l'autel de Saint-Clair. La statue dorée représente ce Saint en chape, crossé, mitré ; elle est dans la petite nef de l'église, près de l'autel Saint-Clair.
(H) Très ancienne ; le saint est en chape drap d'or, coiffé de la mitre et tenant à la main la crosse abbatiale. Cette statue mesure 0,85 de hauteur.
(I) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.
(J) Avec mitre et crosse.

PAROISSES	DIOCÈSES	STATUES ou BUSTES
Montagnat (A)	Belley.	Statue.
Montvernier (B)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Statue.
Montvellafrey (C)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Statue.
Pavezin (D)	Lyon.	Statue.
Pertuis (E)	Avignon.	Buste.
Pignans (F)	Fréjus.	Statue.
Pisançon	Valence.	Buste.
Poleymieux (G).	Lyon.	2 Statues.
Puget-Theniers.	Nice.	Buste.
Puget-Ville	Fréjus.	Statue.
St-Alban-des-Hurtières (H)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Statue.
Saint-Antonin	Aix-en-Provence.	Statue.

(A) Chape, mitre et crosse.

(B) Idem.

(C) Idem.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) « Ce buste, représentant saint Clair, très probablement l'évêque d'Apt, est confiné en temps ordinaire dans la sacristie. Il est en bois doré et d'une forme peu artistique, comme toutes ces vieilles statues, vénérées de nos ancêtres, et aujourd'hui dédaignées par le goût plus raffiné, et la foi moins simple et ardente des fidèles. » (Communiqué par M. le chanoine Mellet, curé-doyen de Pertuis.)

(F) « La paroisse de Pignans possède une statue de Saint-Clair en bois doré, de 1m,20 de hauteur. Le saint porte la mitre ; il a une main sur son cœur, et soutient un reliquaire : l'autre main tenait autrefois une chaîne en argent avec deux coquilles ayant la forme d'yeux et ressemblant à des lunettes. » (Communiqué par Mlle O. M. de Pignans.)

(G) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(H) En 1701 elle était sur le maître-autel, à côté du tabernacle ; elle se trouve maintenant à la sacristie. (Communiqué par M. le chanoine S. Truchet.)

PAROISSES	DIOCÈSES	STATUES ou BUSTES
Saint-Cannat (A)	Marseille.	Statue.
Saint-Chamond (B)	Lyon.	Statue.
Saint-Clair-sur-Rhône (C).	Grenoble.	Statue.
Sainte-Colombe-lès-Vienne (D)	Lyon.	Statue.
Saint-Didier-en-Chalaronne (E)	Belley.	?
Saint-Lager-en-Beaujolais (F)	Lyon.	Statue.
Saint-Maime	Digne.	Buste.
Saint-Martin-d'Arc (G) . .	Saint-Jean-de-Maurienne.	2 statues.
Seyssel-Cologny (H)	Annecy.	Statue.
Signes (I)	Fréjus.	Buste.
Idem ; Chapelle Saint-Clair (J) . .	Fréjus.	Statuette.

(A) Saint Clair bénissant un aveugle à genoux à ses pieds. Cette statue était jusqu'en ces derniers temps dans la chapelle de Saint-Joseph, du côté de l'Evangile.

(B) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(C) Elle est placée dans une niche au-dessus de l'autel dédié au saint Abbé ; elle est toute dorée et est antérieure à la reconstruction de l'église.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) Idem.

(F) Idem.

(G) L'une de ces statues est l'œuvre probablement d'un berger du pays ; les habitants ne la changeraient pas avec un chef-d'œuvre. (Communiqué par M. l'abbé Pommet, curé de Saint-Jean-d'Arves.) — La chapelle possède deux statues de Saint-Clair. (Communiqué par M. l'abbé David, curé de Saint-Martin-d'Arc.)

(H) « Il nous reste une statue du Saint qui était dans l'ancienne église, érigée sous son vocable. Cette statue est la propriété d'une famille de Cologny... En rafraichissant les couleurs cette statue sera jolie et en bon état, quoique vieille. » (Communiqué par M. A. Laffin, curé de Seyssel.)

(I) Cachet particulier : il a deux grands yeux au naturel à sa poitrine. Le buste est doré.

(J) Elle est en bois doré et sur l'autel de la chapelle.

PAROISSES	DIOCÈSES	STATUES ou BUSTES
Solaise (A)	Grenoble.	Statue.
Solliès-Ville	Fréjus.	Buste.
Tourves	Fréjus.	?
Trets (B).	Aix-en-Provence.	Buste.
Trigance.	Fréjus.	Buste.
Vienne (C)	Grenoble.	Statue et Statuette
Viviers-Cathédrale (D) . .	Viviers.	2 Statues.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) « Se trouve sur l'autel. C'est la statue primitive qui a été redorée plusieurs fois. Impossible d'y trouver une date. » (Communiqué par M. l'abbé M. Sumian.)

(C) Un petit buste de saint Clair, renfermait autrefois sa relique. Une pieuse dame qui veut rester anonyme a fait don d'une statue qu'on doit placer prochainement dans la chapelle de Saint-François-Régis.

(D) « L'ancienne statue ne présentait rien de particulier ; mais pour mon compte je l'estime beaucoup à cause de son antiquité ; elle a été remplacée, par l'État, par une nouvelle à la mode et en rapport avec la nouvelle chapelle. L'ancienne est au rebut ; elle était en bois doré, et de 1 mètre environ. La nouvelle est en marbre et de grandeur naturelle. » (Communiqué par M. l'abbé Armandès, curé de Montréal, ancien vicaire à la cathédrale de Viviers.)

III. — Tableaux et Vitraux.

Dom Piolin dit que saint Clair est représenté appaisant les eaux gonflées du Rhône. (*Supplément aux Vies des Saints*, tom. Ier, p. 4.) D'après ce qui suit on verra qu'il est plus souvent représenté guérissant les aveugles.

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Aix-les-Bains (A).	Chambéry.	Tableau.
Artigues (B).	Fréjus.	Tableau.
Aubagne (C)	Marseille.	Tableau.
Bessans	Saint-Jean-de-Maurienne.	Tableau.
Bettonnet	Chambéry.	Vitrail.
Bormes (D)	Fréjus.	Tableau et Vitrail.
Bras	Fréjus.	Tableau.
Brignais (E).	Lyon.	Vitraux.

(A) Se trouve à la sacristie. (Communiqué par M. le Curé d'Aix-les-Bains.)

(B) Saint Clair, en costume d'évêque guérissant un aveugle.

(C) 1617. — La toile du retable devait représenter à droite saint Lazare et à gauche saint Clair regardant sainte Madeleine, montant au Ciel, soutenue par deux ou trois anges; sur le milieu du scabellon l'artiste peignit au milieu sur fond d'azur, la Transfiguration, et de chaque côté un épisode de saint Lazare et de saint Clair. (Dr Barthélemy. *Histoire d'Aubagne*, tom. II, p. 58.)

(D) « Le tableau représente saint Clair et un de ses religieux, ce dernier tenant un lys à la main. Le vitrail de Saint-Clair est très bien réussi. » (Lettre de M. Plauchu, curé-doyen, du 5 novembre 1893.)

(E) Dans l'église de *Brignais*, les principaux traits de la

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Callian (A)	Fréjus.	Tableau.
Cassis (B)	Marseille.	Tableau.
Chénas (C)	Lyon.	Tableau.
Claviers (D)	Fréjus.	Tableau.
Courzieux (E).	Lyon.	Vitrail.
Cuges (F)	Marseille.	Tableau.
Culin (G).	Grenoble.	Tableau.

vie de saint Clair sont tracés dans des vitraux remarquables par la couleur et le dessin. *(Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, tom Ier, p. 124-129.) — Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(A) Saint Augustin, saint Donat, saint Clair, tenant à la main des binocles. (Communiqué par M. l'abbé Supriès, ancien curé.)

(B) De grande dimension et qui ne manque pas de mérite. (SAUREL. *Statistique de la commune de Cassis*, p. 237.)

(C) Très ancien : représentant saint Clair avec un bassin dans lequel on voit deux yeux : aux pieds du saint est un aveugle dans l'attitude de la supplication. *(Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, 3e année, tom. Ier, p. 124-129.) — « Saint Clair ayant devant lui un malheureux à qui il présente deux yeux qu'il tient dans une espèce de plat. Cela ne me paraît pas très comme il faut. » (Communiqué par M. l'abbé Jambon, curé de Chénas.)

— Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(D) Paraît antérieur à l'autel qui est de 1683. La toile représente au milieu saint Sébastien, ayant à sa droite saint Eloi, et à gauche saint Clair, abbé, crossé, mitré et en chape.

(E) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(F) « Il y avait autrefois, à Cuges, un tableau représentant saint Joseph, saint Clair et sainte Barbe réunis. Ce tableau n'existe plus : il a dû disparaître, en 1870, lors de la restauration de l'église. » (Communiqué par M. l'abbé Arnaud, curé de Cuges.)

(G) Les habitants y sont très attachés.

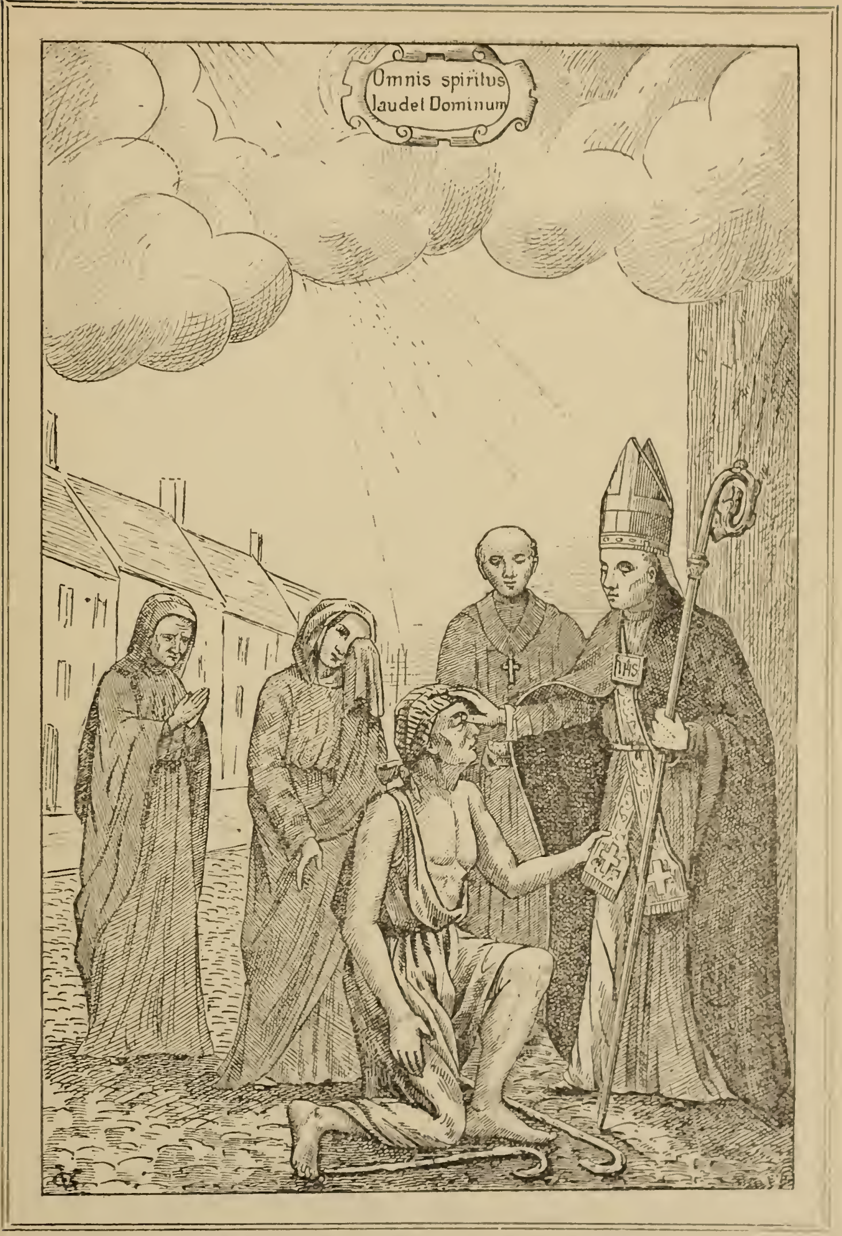


TABLEAU DE SAINT CLAIR, ABBÉ

LE CASTELLET (VAR)

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Entrecasteaux (A)	Fréjus.	Tableau.
Feigères (B).	Annecy.	Tableau
Hyères.	Fréjus.	Tableau
La Chambre (C)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Tableau.
La Seyne (D)	Fréjus.	Tableau.
Le Castellet (E).	Fréjus.	Tableau.
Le Revest (F) . . . . ,	Fréjus.	Tableau.

(A) « Au-dessus de l'autel de Saint-Clair est le tableau représentant le Saint debout, mitre en tête et crosse en mains, donnant la bénédiction. A côté se trouvent, à peu près sur le même plan, saint Antoine, abbé, méditant les saintes Ecritures, saint François d'Assise en contemplation et sainte Agathe avec les instruments de son martyre. Le tableau exécuté par M. Patritti, de Brignoles (Var), date de 1865. » (Communiqué par M. l'abbé Ravay, vicaire d'Entrecasteaux.)

(B) Dans un inventaire de la paroisse fait à l'arrivée de M. l'abbé Naz, curé, le 1er décembre 1825, on lit : « Dans l'église j'ai trouvé... un tableau représentant saint Lazare, patron de la paroisse, saint Clair et saint Claude. » Or ce tableau n'existe plus depuis la reconstruction de l'église, faite en 1846. (Communiqué par M. l'abbé L. C. Molinos, curé de Feigères.)

(C) « Le tableau de Saint-Clair, lors des réparations de l'église en 1865, a été donné au bienfaiteur qui a contribué aux réparations de l'église... » (Communiqué par M. le curé de La Chambre.)

(D) Autrefois. Aujourd'hui ?

(E) Il représente saint Clair, en chape, crossé, mitré, touchant les yeux d'un aveugle à genoux devant lui. Un religieux bénédictin, assiste le saint Abbé. Le pauvre est présenté à saint Clair par une jeune personne qui attend de saint Clair la guérison de celui qui paraît être son parent. Deux autres personnages derrière le pauvre Un cartouche dans le cadre du tableau porte ces paroles : *Omnis Spiritus laudet Dominum*. Le tableau est ainsi signé : C. Arnoquin, peint l'an 1771. — Voir ci-contre la copie de ce tableau.

(F) Du XVIIe siècle.

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Lyon et banlieue (A) . . .	Lyon.	?
Marnand (B)	Lyon.	Vitrail.
Martigues-l'Ile	Aix-en-Provence.	Tableau.
Mazaugues (C)	Fréjus.	Tableau.
Melve (D)	Digne.	Tableau.
Méounes (E)	Fréjus.	Tableau.
Minzier	Annecy.	Vitrail.
Montferrat (F)	Fréjus.	Tableau.
Montfuron (G)	Digne.	Tableau.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Idem.

(C) Sur l'autel du Saint est un tableau avec trois personnages. Plusieurs croient y voir saint Maximin au milieu de sainte Marthe et sainte Madeleine; or sous les pieds de saint Maximin, on a écrit S. Clarus ?!

(D) Le Saint guérit un mendiant, ayant un bandeau sur les yeux. (Communiqué par M. l'abbé Matheron, curé de Melve.)

(E) Saint Clair, en chape, crossé, mitré guérit un aveugle à genoux à ses pieds. A côté un enfant conduit un vieillard aussi aveugle. Ce tableau porte la date de 1848, précédée des lettres E S. S. Eloi, en mitre, crosse, chape occupe une partie de ce tableau.

(F) Peinture sur bois. Le Saint est revêtu de la chasuble rouge, il est crossé et mitré. Aux pieds du Saint est l'inscription : St CLAIR, Ab. – Cette peinture sur bois sert de porte de placard!

(G) « Autrefois l'autel du Saint était surmonté d'un tableau grossièrement peint, représentant saint Clair, crossé et mitré, guérissant un aveugle, et saint Jean-Baptiste tenant d'une main sa croix et de l'autre un cordon au bout duquel est attaché un agneau. Ce tableau a été transporté dans une chapelle dédiée à saint Elzear de Sabran; il a été remplacé par un autre qui a une certaine valeur, représentant l'agonie de saint Joseph. » (Communiqué par M. l'abbé Tardif, curé de Montfuron.)

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Peynier (A)	Aix-en-Provence.	Tableau.
Pierrefeu (B)	Fréjus.	Tableau.
Pignans (C).	Fréjus.	Tableau.
Poleymieux (D).	Lyon.	Tableau.
Puget-Ville (E).	Fréjus.	Tableau.
Rognes (F)	Aix-en-Provence.	Tableau.
St-Alban-des-Hurtières (G)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Tableau.

(A) Ce tableau présente, à droite la sainte Vierge qui en occupe le milieu, saint Sébastien au fond et saint Clair (crossé, mitré, ganté et en chape), sur le devant, ayant à ses pieds une paire de ciseaux de bonne dimension, comme patron des couturières. (Communiqué par M. l'abbé M. Davin, curé de Peynier.)

(B) Saint Maur, saint Pons, saint Clair, saint Éloi.

(C) Saint Clair, saint Blaise et saint Nicolas.

(D) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(E) Saint Clair avec d'autres saints ; mais c'est contesté.

(F) « Peinture sur bois du XVIe siècle. D'abord un panneau à triple compartiment (au milieu saint Clair bénissant, en mitre, crosse et chape ; — à droite saint Georges, martyr, en costume de chevalier Henri III ; — à gauche saint Roch et l'ange), avec au-dessous un autre compartiment en parallélogramme qui lui sert de base (saint Clair, rendant la vue à un aveugle ; saint Clair exorcisant un jeune possédé, un petit diable noir sort de la bouche.) Enfin dans la hauteur du tableau, et comme en bordure, à gauche, dans le haut, différents personnages en pied ; dessous, personnages à deux tiers du corps. « (Comm. par M. l'ab. Constantin, curé de Rognes.)

(G) « Ce tableau représente saint Clair, abbé, bénissant et saint François de Sales ; il ne porte pas de date, mais seulement les armes des nobles Régis de Tigny. La présence de saint François de Sales ne permet pas de faire remonter ce tableau au-delà de 1665 ; on peut peut-être l'attribuer à noble François Régis qui vivait en 173) » (Communiqué par M. le chanoine S. Truchet, président de la *Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.)*

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Saint-Aure (A)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Tableau.
Saint-Benoît-d'Annot (B).	Digne.	Tableau.
St-Clair-sur-Galaure (C) .	Grenoble.	Tableau.
Sanary (D).	Fréjus.	2 Tableaux.
Saumane (E)	Digne.	Tableau.
Six-Fours (F)	Fréjus.	Tableau.

(A) « Il est loin d'être un chef-d'œuvre ; il est sans date et sans nom d'auteur. Il représente la sainte Vierge ayant à sa gauche saint Clair, chape, mitre et crosse, saint Marin, saint Damien et saint Félix ; à sa droite : saint Julien, saint Benoît, saint Cosme et saint Barthélemy. (Communiqué par M. le curé de La Chambre.)

(B) Il date de 1840.

(C) « Il y avait jadis un vieux tableau représentant saint Clair, abbé, crossé et mitré ; il n'existe plus aujourd'hui. » (Communiqué par M. l'ab. Jay, curé de St-Clair-sur-Galaure.)

(D) Ces tableaux sont aujourd'hui à la chapelle de Notre-Dame de Pitié ; l'un des deux avait été dans l'ancienne église. — L'un représente saint Jean-Baptiste à gauche de saint Nazaire, qui tient la palme des martyrs à la main, et occupe le milieu du tableau ; à droite est saint Clair, tenant un bateau de la main droite, et de la gauche la crosse abbatiale ; il a la mitre, et est revêtu d'une chape rouge. Au haut de la toile, la Vierge couronnée, entourée d'anges ailés. Il est signé : Thomain Le Coq. Pinx. 1802.

L'autre tableau est derrière l'autel de cette chapelle, il représente saint Éloi, saint Clair, avec une belle barbe, crossé et en chape ; de date récente, sans nom d'auteur.

(E) Représente saint Pierre-aux-Liens, patron de la paroisse et saint Clair, abbé. (Communiqué par M. l'abbé Tardif, curé de Montfuron.)

(F) « Sur un tryptique est l'image de Saint Clair, à côté de celle de saint Bernard, et cette image est sous le costume d'un Abbé. » (Communiqué par M. l'abbé Bonnifay, curé de Saint-Zacharie.) — « Dans la chapelle du Purgatoire, la première à droite du maître-autel, on remarque deux tableaux très anciens, un tryptique du XVIe siècle, et un tableau à compartiment du Moyen-Age. Le tryptique, peint sur bois,

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Solaise (A)	Grenoble.	Vitrail.
Solliès-Pont (B)	Fréjus.	Tableau.
Trets (C).	Aix-en-Provence.	Tableau.
Valloire (D).	Saint-Jean-de-Maurienne.	Tableau.

se compose de trois panneaux surmontés d'un couronnement. Chaque panneau contient un personnage en pied assez bien conservé. Le premier à gauche représente saint Bernard..., au milieu saint Clair, évêque (1), crossé et mitré, lit son bréviaire et médite. A droite sainte Tolila (sainte Catherine).

« Les figures de ce tableau sont d'une facture moins élégante et d'un coloris moins brillant que celles du polyptique dont nous avons parlé, surtout avec les retouches maladroites qu'elles ont reçu à différentes époques. Pourtant l'ensemble est si bien ordonné et même les ornements du cadre sont si bizarres que malgré toutes ces altérations, ce tableau attire l'attention et rappelle bien le goût qui présidait aux peintures religieuses de la Renaissance. » (REMY VIDAL. *Archéologie du Var — Six-Fours)*.

(A) Voir ce nom au supplément du diocèse de Lyon.

(B) Ce tableau est exposé seulement le jour de la fête.

(C) « M. Gespier, ancien curé, changea le tableau moisi qui surmontait l'autel, et dans lequel on voyait le saint, mitre en tête et crosse en main, debout entre deux personnages. Il le remplaça par le grand tableau actuel qui mesure 4 mètres de hauteur sur 2m,50 de largeur, et où saint Clair est représenté en chape, crosse et mitre ; à sa droite une mère lui présente son petit enfant aveugle que le Saint bénit ; à sa gauche se trouvent trois aveugles paralytiques. » (Communiqué par M. l'abbé M. Sumian, de Trets.)

(D) « Notre saint Abbé se trouve avec sa mitre et sa crosse, artistiquement peint dans un tableau, où sont d'autres saints entre autres sainte Thècle de Valloire et saint Claude. Le tableau est du commencement du XVIIe siècle. » (Communiqué par M. l'abbé Pommet, curé de Saint-Jean-d'Arves.)

---

(1) M. Remy Vidal, de qui nous tenons ces détails, a bien voulu nous dire que, au-dessous de saint Clair, il y avait seulement écrit : *Saint Clair*, et que le saint a été pris pour un *évêque* à cause de la crosse et de la mitre, que portent aussi les *abbés*.

PAROISSES	DIOCÈSES	VITRAIL ou TABLEAU
Vidauban (A)	Fréjus.	Tableau.
Villarembert (B)	Saint-Jean-de-Maurienne.	Tableau.

(A) « La paroisse de Vidauban possédait un tableau, où l'on voyait sur la même toile saint Clair, saint Sébastien, saint Roch, saint Donat et sainte Agathe. » (Communiqué par M. l'abbé H. Mouttet, vicaire à Saint-Louis, à Toulon.)

(B) Se trouve dans une chapelle de hameau et est fort beau.



BETTONNET (SAVOIE). — *Vitrail de Saint-Clair.*

IV. — Bannières et Étendards.

PAROISSES	DIOCÈSES	BANNIÈRES et ÉTENDARDS
Bettonnet (A).	Chambéry.	Bannière.
Cogolin (B)	Fréjus.	Étendard.
Condrieu (C)	Lyon.	Enseigne.
Culin.	Grenoble.	Bannière.
Feigères (D).	Annecy.	Bannière.
La Murette	Grenoble.	Bannière.
Le Castellet (E)	Fréjus.	Bannière.
Marseille (F)	Marseille.	Bannière.
Idem (G).	Marseille.	Drapeau.
Idem (H).	Marseille.	Cocarde.

(A) « Notre bannière de paroisse montre saint Clair entouré d'une foule de pauvres et d'infirmes, et guérissant les aveugles en traçant sur eux le signe de la Croix. » (Communiqué par M. le chanoine Buttin, curé de Bettonnet.)

(B) Société d'hommes avec étendard particulier.

(C) Le drapeau ou enseigne de Saint-Clair était mi-partie bleu céleste et blanc. *(Histoire de Condrieu)*.

(D) La bannière paroissiale porte d'un côté l'image de saint Clair et de l'autre saint Lazare, patron. (Communiqué par M. l'abbé Molinos, curé de Feigères.)

(E) Elle porte la date de 1836.

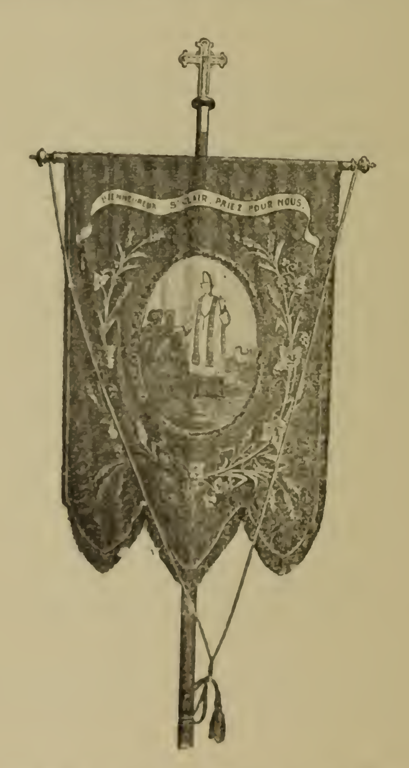
(F) Aux processions générales la bannière de Saint-Clair était la 29e; il y en avait 36. *(Calendrier spirituel et perpétuel pour la ville de Marseille*, 1733.)

(G) Vert, représentant saint Clair; figura en 1742 à l'arrivée, à Marseille, de Don Philippe, Infant d'Espagne, et à l'entrée de Monsieur, Comte de Provence, en 1777. (De Régis de La Colombière.)

(H) Verte; rosette ponceau, en 1742. — Verte aussi en 1777. (De Régis de La Colombière.)

PAROISSES	DIOCÈSES	BANNIÈRES et ÉTENDARDS
Saint-Clair-sur-Rhône (A).	Grenoble.	2 Bannières.
Trigance.	Fréjus.	Bannière.

(A) L'une fort belle, en velours rouge cramoisi. Sur la face principale le Saint est brodé en bosse : au verso est le monogramme du Christ. Elle a été achetée, en 1894, par une souscription à laquelle contribua toute la paroisse. Cette bannière ne sort qu'aux grandes solennités. — Une autre plus ancienne ne sert que pour les fêtes secondaires.



BETTONNET (Savoie). — *Bannière de Saint-Clair.*

CHAPITRE IX

La confiance en saint Clair : Invoqué pour la conservation de la Foi ; pour la vue ; pour la sérénité ; pour certaines maladies des enfants. — Sur quoi repose cette confiance populaire.

La vraie victoire, par laquelle le monde est vaincu, est l'effort de notre foi (1). Cette victoire, saint Clair la remporta, car il avait appris dès l'âge le plus tendre, que « notre adversaire tourne sans cesse autour de nous, comme un lion rugissant cherchant qui il pourra dévorer (2). » Aussi pouvait-il enseigner plus tard à ses religieux que « c'est par la foi que les saints ont vaincu les royaumes (3). » Toute la vie, en un mot, de saint Clair, se résume en cette vérité de nos livres saints : « Le juste vit de la foi (4). »

Qu'y a-t-il dont d'étonnant que plusieurs paroisses invoquent plus spécialement saint Clair pour la conservation de la foi. Les parents doivent la posséder, pour en montrer la beauté et en faire goûter les douceurs à leurs enfants. Les vieillards s'éclairent de sa lumière pour diriger plus sûrement leurs pas chancelants vers le port de l'éternité. S'il possède encore la foi, l'affligé redira avec amour ces

(1) *I S. Jean*, V, 4.
(2) *I S. Pierre*, V. 8.
(3) *Épître aux Hebreux*, XI, 33.
(4) *Abaccuc*, II, 4. *Épitre aux Romains*, I. 17.

paroles consolantes de l'Apôtre saint Jean : « Ne vous étonnez pas que le monde vous haïsse, et sachez qu'il m'a haï avant vous (1). » Et ces autres de Jésus-Christ : « Ayez confiance, car j'ai vaincu le monde (2). » Vous êtes donc, ô persécutés, de ceux que Dieu « a connu dans sa prescience et qu'il a prédestinés pour être conformes à l'image de son fils (3). » Les joies de cette vie seraient bien dangereuses pour notre âme, si elles n'étaient tempérées par cet enseignement de la foi, que nous a légué saint Jean : « Mes chers amis, n'aimez ni le monde, ni ce qui est dans le monde ; car tout ce qui est dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou ambition du siècle (4). » — « Pécheurs, rentrez dans votre cœur (5). » Car « brisés par la longue durée des chaînes que vous avez portées, et par le cruel séjour que vous avez fait dans les cachots du péché, vous êtes peut-être tombés tout meurtris et couverts de blessures le long du chemin de la vie (6). » Dites donc avec le psalmiste : « Je laverai toutes les nuits mon lit de mes larmes, et j'arroserai ma couche de mes pleurs (7). » Vous pourrez alors redire : « La victoire par laquelle le monde — le péché — est vaincu, est l'effort de notre foi (8). »

C'est surtout à *Arras*, dans le diocèse de Viviers, que l'on prie plus spécialement saint Clair, pour la conservation de la foi.

---

(1) XV, 18.
(2) *S. Jean*, XVI, 33.
(3) *Epître aux Romains*, VIII, 29.
(4) *I Jean*, II, 15 et 26.
(5) *Isaïe*, XLVI, 9.
(6) *S. Bernard*. Deuxième sermon pour le dimanche de l'octave de Pâques.
(7) *Psaume* VI, 7.
(8) *I S. Jean*, V, 4.

Les yeux sont à notre corps ce que la foi est à l'âme : ils l'éclairent. Inutile de dresser la liste des paroisses, où saint Clair est invoqué pour la vue ; il l'est sûrement dans presque tous les pays, compris dans les dix-huit diocèses que nous avons cités au chapitre préliminaire de cette seconde partie.



LE CASTELLET (VAR). — *Peinture sur zinc du XVIIe siecle*

En quelques diocèses, la tradition religieuse s'est attachée à certains signes matériels, qui entretiennent la confiance populaire à l'égard de saint Clair.

Aux Pennes, dans le diocèse d'Aix, les bonnes femmes font toucher leurs lunettes aux reliques ou à la statue du saint Abbé, pour y voir toujours clair.

Bormes, Hyères, le Beausset, le Castellet, dans le diocèse de Fréjus, ont des binocles en métal bénits, que les fidèles passent sur leurs yeux, en invoquant saint Clair.

On trouve aussi la fontaine, le puits, ou la source Saint-

Clair, à *Gémenos*, au diocèse de Marseille, à *Solliès-Pont*, diocèse de Fréjus, etc. Cette eau, qui avait autrefois une bénédiction spéciale, possédait, croyait-on, la vertu de préserver des maux d'yeux.

Enfin, nous avons vu qu'à *Cogolin*, l'on fait toucher aux reliques de saint Clair, des fleurs, pour les passer ensuite sur les yeux.

Que saint Clair soit encore invoqué pour la sérénité, c'est ce que nous lisons dans les *Prophéties de Thomas Moult* : « Saint Clair donne une journée claire. » A *Vienne* (Isère), un vieux dicton populaire, que nous tenons du vénérable M. Cornillon, ex-conservateur du Musée-Bibliothèque de cette ville, est ainsi conçu :

Saint Clair, la belle journée,
Nous conserve vue et santé.

Passons sur la richesse du distique.

Saint Clair est invoqué pour la sérénité dans les Basses-Alpes, notamment à *Saint-Benoît-d'Annot*, et à *Saint-Maime*. « Dans la plaine qui s'étend entre Saint-Maime « et Manne, à un kilomètre et demi environ du village de « Saint-Maime, s'est livrée une grande bataille... Avant « le combat, le brouillard était si intense que les deux « armées ne pouvaient s'apercevoir... Soudain l'horizon « s'éclaircit... Ce serait pour conserver la mémoire de « l'éclaircissement léger qui se produisit alors dans l'at- « mosphère, qu'on invoque saint Clair pour la sérénité. » Telle est la légende qui a cours à Saint-Maime et que M. le Curé a bien voulu nous transmettre.

A *Saint-Martin-d'Arc* (diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne), les lessiveuses appellent souvent, l'hiver, saint Clair à leur secours, pour jouir d'un ciel sans nuage, qui leur permette de sécher leur linge. On raconte même là-

dessus certaine boutade, qui montre la foi de ce bon peuple agissant à l'égard de saint Clair, comme le ferait un enfant gâté, envers son père.

A *Trigance* (diocèse de Fréjus), on attache une grande importance à l'aurore du jour de Saint-Clair : si l'aurore est belle « c'est une année de lait » dit-on avec satisfaction. Mais quelle tristesse, si ce jour-là le ciel est couvert ! Les possesseurs de bêtes à « lait » sont alors désolés.

M. le chanoine Buttin, curé de *Bettonnet*, nous écrivait, le 8 mars 1895, qu'en Savoie on invoque souvent saint Clair pour obtenir la guérison des enfants nerveux, ou pour les préserver des fâcheuses conséquences de la peur.



Sur quoi repose cette confiance populaire envers saint Clair ?

La réponse à cette question nous la trouvons clairement formulée dans un ouvrage dû à la plume d'un Prince de l'Église, son Éminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris. « Nos pères, dit l'ancien évêque de Belley, aimè-
« rent à invoquer saint Clair pour la guérison des maladies
« des yeux, qui nous privent de la lumière matérielle de
« ce monde. Leur foi simple et confiante pensait que Dieu
« avait donné la puissance de nous rendre l'usage des yeux
« du corps à celui qui avait été choisi pour illuminer les
« yeux de notre âme. Cette dévotion ne doit point être
« méprisée, et il ne faut pas voir en cela une sorte de jeu
« de mots puéril. Dieu se plaît souvent à rendre sensibles,
« par des effets dans l'ordre de la nature, les merveilles
« qu'il opère dans l'ordre de la grâce. Notre divin Maître
« lui-même, après avoir guéri l'aveugle-né, se servit de ce

« miracle pour enseigner aux Juifs qu'il était la lumière « venue en ce monde pour éclairer les âmes : Je suis venu « en ce monde, disait-il, pour que ceux qui ne voient pas « voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles. Les « Juifs comprirent parfaitement cette allusion. Sommes-« nous donc aveugles, nous aussi ? répondirent quelques « pharisiens qui se trouvaient présents. Et le Sauveur, « continuant d'employer le même langage figuré, leur « dit : Si vous étiez aveugles vous ne seriez pas cou-« pables ; mais vous dites : nous voyons, et votre péché « demeure. »

« Les pères de l'Église grecque, ajoute Mgr Richard, « aiment à se servir du mot *illumination* pour signifier le « baptême, parce que les néophytes reçoivent la lumière de « la foi. Ne soyons donc pas surpris que nos pères aient « aimé à trouver dans le nom de leur apôtre — nous di-« rions nous de leur Protecteur — le symbole de l'illumi-« nation des âmes et qu'ils aient aimé aussi à l'invoquer « pour la guérison des maladies qui privent les yeux du « corps de la lumière du jour (1). »

Ces paroles de Son Éminence, s'adressaient, il est vrai, aux fidèles de l'Église de Nantes, dont saint Clair fut le premier Évêque et « dont la prédication avait été la lumière « pour ces populations païennes, qui habitaient dans les té-« nèbres et dans l'ombre de la mort. » Mais on peut les appliquer aussi aux diocèses où l'on vénère saint Clair, abbé: car là encore « le nom de Clair a paru à nos pères comme le symbole de la mission qu'il avait remplie dans nos contrées. Ce nom leur rappelait la clarté du jour (2)... »

---

(1) Mgr Richard *Les Saints de l'Église de Nantes*, page 156, et *Étude sur la Legende liturgique de saint Clair, premier évêque de Nantes*, pages 124 et 125.

(2) Mgr Richard *Loc. cit.*

L'Oraison du Missel du XVIe siècle, du diocèse de Viviers, nous semble donc avoir exprimé d'une manière heureuse la tradition de la piété des peuples : « Omnipotens sempiterne Deus qui per merita beati Clari confessoris tui atque abbatis a multorum oculis dolores sanas et visus clarificas ; præsta quæsumus ut per ejus suffragia et tua gratia a nostris oculis et mentibus omnes morbos repellas et corruptionis. »

Sur cette intéressante question nous lisons encore dans l'*Hagiologie Lyonnaise* de 1662 : « J'ai observé que, pour « certains élus, on leur rend un culte spécial, pour leur « demander la lumière des yeux ; la signification du nom « lui-même faisant naître l'espoir d'être exaucé. Ce n'est « pas autrement qu'a prévalu la préférence religieuse « des fidèles envers saint Clair, martyr, dans le Vexin, « saint Clair, martyrisé à Lectoure, et envers saint Clair, « abbé, de la région de Vienne, qui tous les trois sont « honorés spécialement pour obtenir la santé des yeux : « la signification du nom lui-même engage les chrétiens « à favoriser ce culte, par l'espoir d'obtenir facilement « ce qui est demandé... Et Dieu ne refuse pas d'être in« tercédé par ces Saints, bien que les fidèles soient gui« dés par l'affection qu'ils ont vouée à leurs Protecteurs, « plutôt que par la justesse de leur jugement (1)... »

C'est le même sentiment qui est exprimé par le R. P. Ch. Cahier, écrivant, sous la rubrique *Aveugles* : « Rien dans

(1) RAYNAUDUS THEOPHILUS. *Hagiologium Lugdunense*... MDCLXII. — Au-dessous du titre on lit, écrit à la main : « *Cartusiæ Bonipassus 1663*. Sur le plat intérieur de la couverture, à la fin du volume : *Ipse R. P. Theophilus Raynaudus libri author dono dedit Dumno Hugoni Cattier, 1663. Obiit ipse author prid. Kal. novembr. eodem anno, ætatis LXXIX. Lugduni.* » — Communiqué par le T. R. P. Dom Chrysostôme Duby, Prieur de la Chartreuse de Montrieux (Var).

la vie de ce saint ne semble expliquer pourquoi il trouverait place ici, mais le nom a donné lieu à un de ces jeux de mots qui n'étaient pas rare dans l'origine de plusieurs dévotions au Moyen-Age. De ce qu'il s'appelait Clair, on jugea opportun de l'invoquer pour voir clair. En conséquence on le trouve quelquefois — assez souvent — représenté ayant près de lui des yeux, comme si on les lui avait arrachés ; mais c'est tout simplement une façon populaire d'exprimer qu'on l'invoque pour les maux d'yeux (1). »

Pour nous résumer nous dirons que « cette foi du peuple est très respectable, car elle est sûrement très ancienne puisque plusieurs tableaux et statues du XVIe siècle, conservés encore, représentent le Saint avec un plateau sur lequel se trouve des yeux (2) », et que des bréviaires et des missels du XVIe siècle ont une oraison pour demander à saint Clair la conservation de la vue.

---

(1) R. P. CH. CAHIER, de la Compagnie de Jésus, *Caractéristique des Saints dans l'art populaire*, tom. I, page 104. — Dans l'article cité il est parlé aussi de saint Clair de Nantes, et de saint Clair, du Vexin.

(2) *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon*, troisième année, tom. I, p. 124 à 129.

CHAPITRE X

La Confiance populaire (suite et fin) : Saint Clair la récompense. — Reconnaissance des fidèles.

La puissante protection de saint Clair s'est fait sentir sur plus d'un affligé, si nous en croyons certains faits qui nous ont été signalés par des personnes dignes de foi, et n'ayant aucun intérêt à tromper. A l'Église seule d'apprécier ce qu'il y a de miraculeux en ces faits : à elle nous soumettons humblement notre récit ; car il ne nous appartient pas de devancer son jugement suprême.

Parmi les exemples de la bienfaisante protection du Saint Guérisseur des maux d'yeux, nous apporterons quatre faits, touchant la vue.

Disons auparavant que, dans le diocèse de Fréjus, il est une paroisse, *Bauduen,* qui, après la peste de 1720, se plaça sous la protection de saint Clair, pour être préservée dans la suite de ce terrible fléau. C'est ce qui est montré par un acte du Conseil de la communauté qui délibéra en 1722 « de faire dire toutes les années une messe le jour de Saint-Clair pour être préservés — les habitants — de la peste (1). »

---

(1) *Archives communales* : B. B, 14-501. Communiqué par M. l'abbé Jh. Sivan, curé-doyen de Fayence (Var).

M. l'abbé Alp. Picard, curé de *Saint-Maime* (Basses-Alpes), nous écrivait le 22 juillet 1897 : « Un homme de « Saint-Maime, Pierre Sube, étant enfant, s'amusait avec « un couteau. Est-ce maladresse de sa part, ou bien quel- « que nœud du morceau de bois qu'il taillait fit-il dévier « la main de l'enfant et le couteau ? On ne le sait. Toujours « est-il que la pointe de l'instrument alla s'enfoncer dans « l'œil. La vue s'affaiblit si considérablement que l'enfant ne « voyait qu'avec peine la flamme du cierge qu'on lui mit à « la main le jour où on le conduisit à la chapelle de Saint- « Clair. Or, comme les parents craignaient que ce fâcheux « accident ne priva l'enfant de la vue, ils commencèrent « une neuvaine de prières en l'honneur de saint Clair. Ils « clôturèrent cette neuvaine par une messe qu'ils firent « célébrer dans la chapelle de Saint-Clair. Ils y conduisi- « rent l'enfant, lui firent tenir un cierge allumé. L'enfant « distinguait si péniblement la flamme de ce cierge que, « de son aveu, il avait toujours peur de se brûler. Les priè- « res dites et la messe célébrée, en l'honneur de saint Clair, « pour obtenir la guérison de l'enfant et la conservation « de sa vue, ne furent pas vaines. La vue se rétablit com- « plètement, et l'enfant n'eut plus à en souffrir.

« Voilà le fait tel que me l'a raconté la petite-fille du pro- « tégé de S. Clair. Elle doit avoir 70 ans, ce qui indique que « le fait en question doit remonter au moins à un siècle. »

A *Saint-Jean-d'Arves*, dans la première quinzaine du mois de juillet, en 1896, une vieille femme, dont les yeux étaient fortement affectés par une maladie, et étaient d'une rougeur très prononcée, alla demander à son curé de vénérer les reliques de saint Clair. Elle est guérie (1).

---

(1) Ce fait nous a été communiqué par M. l'ab. S. Pommet, curé de Saint-Jean-d'Arves.

On nous signale encore une octogénaire, du diocèse d'*Aix* (1), qui, après s'être recommandée à saint Clair supporta très heureusement l'opération de la cataracte.

Un ex-voto a été donné, en 1895, à la paroisse du *Castellet,* pour rappeler la protection de saint Clair, à propos d'une opération de la cataracte. On nous écrivait en effet, le 6 septembre 1895 : « En entrant dans votre église, le 2 fé-
« vrier de cette année, je regardais avec étonnement l'autel
« de Saint-Clair qui était entouré de cierges allumés ; et
« de pieuses femmes m'ont alors fait signe que ce saint
« était invoqué pour la vue. On devait précisément faire
« une opération à mon frère, M. R. de C***, ce même jour,
« à dix heures du matin, et de cette opération devait ré-
« résulter la vue de mon frère. Je priai alors ce bon saint
« Clair avec ferveur et lui ai fait vœu d'un ex-voto si l'opé-
« ration réussissait... » La lettre se termine par ces mots :
« La protection du Saint n'en fut pas moins visible et je
« suis heureuse de vous remercier, Monsieur le Curé, de
« me l'avoir fait connaître. »

Les païens avaient fait une divinité de la Reconnaissance, et aujourd'hui des hommes qui se disent philosophes ou rationalistes se font un mérite de ridiculiser ceux qui remercient à leur manière le Dieu des chrétiens des bienfaits qu'ils en ont reçus ; comme si la reconnaissance, de quelque manière qu'elle s'exprime, ne commandait pas le respect le plus profond, en supposant même qu'elle pût se tromper, sinon dans le motif, du moins dans l'*expression*

(1) On nous a prié de taire le nom de la personne et de son pays.

qui sert à le constater: et ces mêmes hommes, si moqueurs quand il s'agit du christianisme et de ceux qui le pratiquent, se pâment d'admiration quand ils parlent des usages des peuples les plus barbares, et se surprennent parfois émus devant les monuments de la piété des païens. Aussi plaignons-nous sincèrement ceux qui ne veulent voir dans ces témoignages toujours respectables d'une pieuse reconnaissance, manifestée par des ex-voto, que des actes de démence, de stupidité ou de jonglerie comme on les a eu qualifiés (1). »

On sait qu'il y a plusieurs sortes d'ex-voto :

1° L'ex-voto qui consistait à faire construire une église, une chapelle, quelquefois une abbaye tout entière.

La chapelle de Saint-Clair, à *Dingy-Saint-Clair* (Haute-Savoie), relevée de ses ruines en 1896, a, pour insigne bienfaiteur, un *Anonyme*, qui a payé de ses propres deniers plus des trois quarts des frais de construction et d'ameublement de la nouvelle chapelle.

La chapelle de Saint-Clair à *Viviers* (Ardèche), fut réparée, au XVII[e] siècle, par les soins de feu M. Joseph Régis, chanoine de l'église Cathédrale et de Diane du Ranc, dite du Lion, qui firent la quête pour réparer ladite chapelle (2).

2° L'ex-voto qui consistait à offrir un reliquaire, une châsse ou tout autre objet de dévotion servant à décorer une église ou une chapelle.

Les fidèles de *Saint-Clair-sur-Rhône* (Isère), achètent une belle bannière, sur laquelle est dessiné le Patron bien-aimé de leur pays.

Au *Castellet* (Var), en 1811, les Marguilliers votent deux cents francs « pour le tombeau de l'autel de Saint-Clair,

(1) L.-J. GUÉNEBAULT. *Dictionnaire Iconographique*, col. 970, note 1. Édition Migne, 1851.

(2) Communiqué par M. le chanoine Cyp. Perrossier.

Patron du lieu (1). » De nos jours une décoration d'autel a été achetée par la demoiselle A***.

3° L'ex-voto qui consiste à placer aux pieds de la statue du Saint, à suspendre aux murailles de sa chapelle la représentation d'un membre guéri miraculeusement, ou dont on demande la guérison.

Une personne, d'origine italienne, donna, en 1895, à la paroisse du *Castellet* une paire de binocles en argent, pour demander à saint Clair la conservation de la vue.

4° Enfin, ce qui est le plus fréquent dans ce genre de dévotion, ce sont les tableaux dans lesquels les personnes qui offrent ou qui demandent quelque chose à Dieu, à la Sainte-Vierge et aux Saints, se font représenter à genoux, ayant leurs patrons placés près d'eux en pied et ordinairement debout, quelquefois dans les rayons de leur gloire céleste; ils sont alors généralement mi-corps et bénissant.

A *Camps* (Var), dans la chapelle Saint-Sébastien, qui sert aussi pour Saint-Clair, sont deux ex-voto, dont le premier représente une femme dans son lit et deux membres de la famille à genoux. Ce tableau porte la date de 1851. L'autre, de 1819, représente un berger avec son troupeau. Le berger, Étienne Imbert, a un œil ensanglanté; des personnes autour de lui implorent la protection de saint Clair (2).

Les anciens ex-voto de la paroisse du *Castellet*, ayant été malheureusement détruits par un ennemi des choses anciennes, il ne reste plus aujourd'hui que plusieurs couronnes, offertes par des habitants d'Ollioules (Var), et deux ou trois tableaux.

A *Signes* (Var), dans la chapelle Saint-Clair, sont plu-

(1) Le Castellet relevait alors de l'Archevêché d'Aix-en-Provence.
(2) Communiqué par M. l'abbé Giraud, curé de Camps.

sieurs ex-voto. Un tableau de $0^{m},50 \times 0^{m}40$ porte cette inscription : *Ex-voto d'Auguste Canole 1866*. Saint Clair parait descendre du ciel pour se montrer au malade. Un médecin touche l'œil du malade avec un instrument chirurgical, tandis qu'une femme tient la main du patient et une autre femme soutient sa tête. Une troisième à genoux aux pieds du lit prie avec ferveur saint Clair. Un autre tableau, ovale, avec fond bleu de ciel, porte l'inscription suivante en lettres dorées :

RECONNAISSANCE
A SAINT CLAIR
ZOÉ ROQUEBRUNE
LE 17 SEPTEMBRE 1895

Cette enfant est morte en 1896. Qu'elle jouisse durant l'Éternité de la vue de son insigne Protecteur, saint Clair !



Nous devons à un de nos bons amis, qui se cache sous le pseudonyme de Gaston Leukhell, de pouvoir donner le sujet très original d'un ex-voto, appendu à côté de la cha-

pelle dédiée à saint Clair, au vénéré sanctuaire de N.-D.-de-Consolation, à *Hyères*. Notre ami est aussi l'auteur du sujet allégorique de la page 113.

Il n'a rien été dit dans cet article des ex-voto appartenant au diocèse de Lyon ; le lecteur voudra bien s'en rapporter au Supplément de ce diocèse, surtout pour ce qui concerne les paroisses d'*Anse*, *Brignais*, *Courzieux*, *Montrond*, *Romo*, *Saint-Clair-sous-Sainte-Foy*, *Villars-les-Dombes*, *Villefranche-sur-Saône*, *Vimy*, etc.

CHAPITRE XI

Pays. — Quartiers ou Hameaux. — Châteaux. — Chemins, Places et Rues. — Montagnes. — Sources et Quais du nom de Clair.

I. — Pays.

Ardèche. — *Saint-Clair,* 450 habitants, canton d'Annonay, arrondissement de Tournon.

Isère. — *Saint-Clair-de-la-Tour,* 1166 habitants, canton et arrondissement de La Tour-du-Pin.

Traité de 1230, entre le baron de La Tour, sa sœur et le duc de Savoie. Voir ci-dessus, chapitre préliminaire, p. 114.

Saint-Clair-de-Roussillon ou *Saint-Clair-sur-Rhône*, canton de Roussillon, arrondissement de Vienne. Voir ci-dessus, page 60.

Saint-Clair-sur-Galaure, 455 habitants, canton de Roybon, arrondissement de Saint-Marcellin.

En 1793, M. Brochery, curé assermenté, était adjoint de la commune ; la population le détestait et lui jetait des pierres quand il passait dans les rues. Il fit mettre Saint-Clair du canton de Roybon, le disjoignant ainsi du canton de Grand-Serre (Drôme).

Vers 1885, on voyait encore, au-dessus de la porte de l'église, les armoiries des deux familles seigneuriales de Saint-Clair : Les Bressieux et les Châtelard. La maison de

Bressieux portait deux licornes. — La famille de Châtelard qui lui succéda en 1777, portait : sur champ de sable, deux lions grimpant, surmonté d'un fond d'azur (1).

Haute-Savoie. — *Dingy-Saint-Clair*, 864 habitants, canton et arrondissement d'Annecy.

Le nom de Saint-Clair a été ajouté à celui de Dingy pour perpétuer le souvenir d'un prieuré de Saint-Clair, situé dans une gorge très resserrée de la localité (2).

Savoie. — *Champagny-Saint-Clair*, 514 habitants, canton de Bozel, arrondissement de Moutier.

II. — Quartiers ou Hameaux.

Voici maintenant la liste des communes où se trouvent des quartiers appelés Saint-Clair, avec l'indication des départements auxquels appartiennent ces communes ; il sera ajouté quelques notes.

BARJOLS (Var). — Le quartier Saint-Clair se trouve dans le voisinage du cimetière.

BORMES (Var). — Près le Lavandou est le quartier Saint-Clair ; 10 habitants. (*Dictionnaire des Postes et des Télégraphes*, édition de 1892).

CALLUIRE (Rhône). — Il sera parlé plus bas de ce quartier à l'article *quai*. Voir aussi ce nom au supplément du diocèse de Lyon. Le quartier Saint-Clair comptait 2415 habitants, en 1892. (*Dictionnaire des Postes et des Télégraphes*, édition de 1892.)

(1) Communiqué par M. l'abbé Jay, directeur de l'orphelinat : *Tout à Marie*, à Thodure, par Viriville ; — M. l'abbé Jay était précédemment curé de Saint-Clair-sur-Galaure.

(2) Voir le Supplément du diocèse d'Annecy, et la photographie de la chapelle et de la Vallée de Saint-Clair, à Dingy.

CHABEUIL (Drôme), 4452 habitants. Cette petite ville est ancienne et assez mal bâtie; elle est située à 12 kilomètres à l'est de Valence, sur la Véoure, qui en baigne les murs, et sur la route de Crest à Romans. C'est un chef-lieu de canton... Il y avait autrefois à Chabeuil un château-fort, dont la tour subsiste encore, et où le Dauphin vint, le 25 avril 1338, recevoir l'hommage longtemps contesté du comte de Valentinois. (DELACROIX. *Statistique de la Drôme*, 1835.)

CHARPEY (Drôme), 2270 habitants. Charpey est sur un côteau. à 13 kilomètres de Romans et 18 de Valence. Son territoire est fort étendu. Il est parlé plusieurs fois de Charpey dans l'histoire de nos troubles civils. On y voit notamment qu'en 1345 il fut réduit en cendres dans la guerre que se firent l'évêque de Valence et Aimar de Poitiers, comte de Valentinois. (DELACROIX. *Statistique de la Drôme*, 1835.)

DRAGUIGNAN (Var). — M. Mireur, archiviste du Var, nous écrivait le 12 février 1896 : « Nous avons, en effet, dans la « vieille ville, tout près de l'église paroissiale, un quartier de « Saint-Clair... Le quartier existait sous son nom actuel au « milieu du XIVe siècle. »

ESCRAGNOLES (Alpes-Maritimes). — « Les habitants d'Escragnoles prétendent qu'on a tiré de ce quartier saint Clair gisant au fond d'une grotte. Voudraient-ils dire une statue du saint?... ou sa dépouille mortelle? Tout ceci est un problème, nous écrit Monsieur le Curé d'Escragnoles. » — Il ne serait pas impossible que sous les guerres de religion, au XVIe siècle, ou pendant la Révolution, on eût caché là une statue vénérée de saint Clair; ce qui aurait fait donner à ce quartier le nom de Saint-Clair. Les livres terriers — anciens cadastres — pourraient servir à éclaircir cette question.

Le nom de ce quartier et de sa vallée est souvent cité dans le *Prodrome d'histoire naturelle du Var*, sous la signature de M. Ferd. Panescorse (1).

GÉMENOS (Bouches-du-Rhône). Voir ci-desus, page 179.

LE CANNET-DU-LUC (Var). — Le quartier Saint-Clair a 10

(1) Pages 79-96

habitants. (*Dictionnaire des Postes et des Télégraphes*, édition de 1892.)

PERTUIS (Vaucluse). — Le quartier Saint-Clair est cité par le *Dictionnaire des Postes et des Télégraphes* de 1892.

SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR (Isère). — Le quartier Saint-Clair a 99 habitants. (*Dictionnaire des Postes et des Télégraphes*, édition de 1892.)

SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE (Isère). — La place de l'ancienne église et le quartier qui l'entoure s'appellent toujours Saint-Clair. (Communiqué par M. l'abbé Jay, directeur de l'orphelinat *Tout à Marie*, à Thodure.)

SAINT-MAIME (Basses-Alpes). — Le quartier Saint-Clair est situé à un kilomètre du village, entre Manne et Saint-Maime, à une distance de 200 ou 300 mètres du « chemin Sainet ». La circonstance à laquelle ce quartier devrait le nom de Saint-Clair ne serait autre, dit-on dans le pays, qu'un éclaircissement qui survint, il y a plusieurs siècles, quand deux armées se livrèrent une grande bataille... (Laquelle?...). (Communiqué par M. le Curé de Saint-Maime.)

SAINT-ZACHARIE (Var). — Voir ci-dessus, page 191.

SALERNES (Var). — Je n'ai pu avoir aucun renseignement précis.

SIGNES (Var). — Le quartier Saint-Clair, qu'arrose le Lataï, est à 5 minutes du village, au couchant.

SOLLIÈS-PONT (Var). — Le quartier Saint-Clair est à un quart de lieue de Solliès-Pont, sur le vieux chemin de Cuers, où était, avant la Révolution, une chapelle rurale sous le titre de Saint-Clair. (Communiqué par M. Fréd. Dollieule, ancien magistrat.)

SOLLIÈS-VILLE (Var). — L'emplacement compris entre le château et les deux chemins qui descendent du village vers la Fontaine de Laval portait, au XVIe siècle, le nom de Saint-Clair : Acte du 21 novembre 1524; cadastre de 1566, le plus ancien qui reste de l'ancienne communauté de Solliès. Cette dénomination provenait sans doute d'un oratoire érigé sur ce point. (Communiqué par M. Frédéric Dollieule, ancien magistrat.)

III. — Chateaux et Fortifications.

Il a été suffisamment parlé du château de *Saint-Clair-sur-Rhône,* au chapitre VI de la première partie (1), sans qu'il soit nécessaire d'y revenir ici.

Nous avons vu aussi que les différends, élevés, au XIIIe siècle, entre le baron de La Tour-du-Pin, sa sœur, Supérieure de Saint-Pierre, à Lyon, et le duc de Savoie, sur les droits du château de Saint-Clair, furent terminés par un traité au profit du baron de La Tour (2).

A *Cassis* (Bouches-du-Rhône), fut construite au XVIIIe siècle la batterie de Saint-Clair ou de la Lèque. En effet, une lettre, du 10 janvier 1747, de l'intendant de la Tour de Gléné, prescrit aux Consuls d'établir une batterie de deux ou trois pièces. Le 25 mars le fort est armé de deux canons de vingt-quatre, et le 7 mai de la même année, la commune prend possession de cette batterie (3).

Il y avait à Cassis quatre portes dont l'une du côté de Pormiou s'appelait Saint-Clair. Et le 18 août 1813, la seconde colonne anglaise, après s'être emparée de La Lèque, était entrée dans la ville par Saint-Clair (4).

En 1821, M. F.-M. Fortis écrivait : « On aperçoit près de la porte Saint-Clair, à *Lyon*, quelques restes des remparts et des bastions construits sous François Ier. Ces fortifications, qui avaient suffi aux Lyonnais pour soutenir un siège de soixante-trois jours contre une armée de quatre-vingt-mille hommes, sont tombées, en 1793, sous le marteau

---

(1) Pages 61-63.

(2) Deuxième partie, chapitre préliminaire, page 111.

(3) Saurel. *Statistique de la Commune de Cassis*, page 239 — *Répertoire*, page 5.

(4) Idem, p. 73 et 100.

des vandales, qui voulaient détruire jusqu'au souvenir de ceux qui avaient défendu leurs murs avec tant de courage (1).

Il y avait à *Grenoble* la porte de Saint-Clair (2).

A *La Rochette*, se trouve une ancienne maison-forte qui porte encore le nom de Saint-Clair (3).

IV. — Chemins, Places et Rues.

A *Cassis* (Bouches-du-Rhône), il est fait mention d'un chemin Saint-Clair, au XVIIIe siècle ; car une lettre du 15 octobre 1762 des Procureurs du Pays parle de ce chemin pour le transport des vins étrangers (4).

Lyon possède le chemin de Saint-Clair.

L'on trouve à *Draguignan* la montée Saint-Clair, dans l'intérieur de la ville.

Depuis longtemps *Lyon* et *Saint-Clair-sur-Galaure* ont une place Saint-Clair.

On trouve la rue Saint-Clair à *Cassis*, à *Draguignan* et à *Saint-Clair-de-la-Tour*. Draguignan possède en outre l'impasse Saint-Clair.

V. — Montagnes, Sources et Quais.

I. — Trois montagnes ont porté ou portent encore le nom de notre saint Clair.

(1) *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône*, tom. II, chap XXX, p. 232 à 272, passim.

(2) Voir ci-dessus, deuxième partie, chapitre préliminaire, p. 115.

(3) Communiqué par M. le chanoine Buttin, curé de Bettonnet.

(4) SAUREL, *Statistique de la Commune de Cassis. Repertoire*, p. 17.

On lit dans la *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François* (1) « qu'en 1294. plusieurs des disciples de Saint-François se retirèrent en un lieu quasi tout désert, au-dessus d'une montagne, appelée le mont Saint-Clair. » Ce mont se trouvait aux environs de Sainte-Colombe-les-Vienne. Porte-t-il encore ce nom ? Aucun des renseignements reçus ne permet d'être fixé à ce sujet.

Une montagne, située entre les communes d'*Eourres* (Hautes-Alpes) et *Saint-Vincent* (Basses-Alpes), non loin de Sisteron et de Ribiers, porte le nom de Saint-Clair. On ne sait pourquoi (2).

Voici ce qu'écrit de la colline Saint-Clair, à *Lyon*, M. F.-M. Fortis, dans son *Voyage pittoresque et historique à Lyon et aux environs* (1):

« Les points de vue de la colline Saint-Clair peuvent être comparés à ceux dont on jouit à Sainte-Foy et sur la colline de Fourvières, puisqu'ils embrassent les mêmes objets ; cependant le tableau est différent dans les scènes qui en composent les détails.

« A Fourvières, les regards tombent à plomb sur la ville, dont on découvre l'intérieur ; mais la position élevée, l'éloignement et la hauteur des édifices, ne permettent pas d'apercevoir la partie de Lyon où règne le plus de mouvement. Sur la colline de Saint-Clair, on a sous ses pieds le cours du Rhône. Ce fleuve s'élance du bout de l'horizon, accourt baigner de ses eaux la cité qu'il enrichit ; il disparaît un instant sous des hauteurs, reparaît bientôt, glisse le long des parapets du quai, s'enfuit sous les ponts Mo-

(1) Jacques Fodere.

(2) Communiqué par M. le chanoine Guillaume, archiviste des Hautes Alpes.

(1) Tome II, chapitre XXX.

rand et de la Guillotière, pour se montrer encore, avant de se cacher au-dessous des côteaux de Milleri et de Condrieu.

« A Sainte-Foy, Lyon, vu de profil, présente des groupes d'édifices dont on distingue les plus élevés et ceux qui sont sur les collines. Mais à Saint-Clair, l'œil suit avec admiration cette immense ligne de quais, d'une forme demi-circulaire, bordés d'édifices et de deux rangs d'arbres, qui s'étend depuis le cours d'Herbouville jusqu'à Perrache. »

A *Saint-Maime* (Basses-Alpes), deux élévations, deux tertres portent le nom de « petit et grand Saint-Clair ».

II. — M. l'abbé Grimaud, premier vicaire d'Embrun, m'écrivait le 29 novembre 1895 : « Dans une des vallées « de notre département (1), le Champsaur, il existe un « pèlerinage dit Notre-Dame-de-Bois-Vert, où la tradition « veut qu'il se soit autrefois opéré des miracles. Or, à une « centaine de mètres de la chapelle dédiée à la Sainte-« Vierge, il y a une source appelée la *Fontaine de Saint-« Clair*, sur laquelle est bâti un petit oratoire. Je ne crois « pas que cette source soit ainsi appelée à cause de sa « limpidité. La foi du peuple attribue à cette eau une « vertu surnaturelle pour toutes sortes de maux. »

Près de l'ancien prieuré de Dingy (Haute-Savoie) se trouve une petite source qu'on appelle *Source Saint-Clair*. Les pèlerins s'en servent pour se laver les yeux (2).

M. l'abbé Nègre, curé d'Allauch (Bouches-du-Rhône), voulait bien m'écrire, le 8 décembre 1895, les renseignements suivants sur Gémenos (Bouches-du-Rhône) : « M. le « chanoine Magnan, disait-il, m'a assuré qu'il existait un

---

(1) Hautes-Alpes.
(2) Communiqué par M. l'abbé C. Compois, curé de Dingy-Saint-Clair.

« *puits* près de la chapelle de Saint-Clair, et que les pèle-
« rins se baignaient les yeux avec cette eau pour obtenir,
« par l'intercession de saint Clair, la conservation de la vue.
« Tout cela m'a été dit, il y a une quinzaine d'années, par
« ce Chanoine, alors que j'étais curé dans le voisinage. »

Non loin de La Rochette (Savoie), à l'extrémité supérieure de la vallée, est le gracieux *lac Saint-Clair*.

A une cinquantaine de mètres de la chapelle Saint-Clair, à Solliès-Pont (Var), sur l'ancien chemin de Cuers, coule une source, connue sous le nom de *Source de Saint-Clair*. Autrefois les personnes atteintes de maux d'yeux ne manquaient pas de s'y rendre pour s'y baigner les paupières. Bien des femmes, surtout les couturières, n'y passaient pas sans s'humecter le visage de son eau. Ces pieux usages tendent, depuis nombre d'années, à disparaître. Toutefois, les couturières, qui ont conservé une dévotion très vive pour leur saint Patron, continuent à se rendre à la source et à s'y baigner les yeux, le 2 janvier, fête de Saint-Clair (1).

III. — En 1821, M. Fortis, que nous citions un peu plus haut, écrivait à propos du *quai Saint-Clair*, à Lyon : « Ce quai offre au paysagiste un des plus beaux points de vue de l'intérieur de Lyon... C'est le lieu de promenade le plus fréquenté dans la belle saison. Les agréments de sa position et la fraîcheur des courants d'air y attirent les habitants à toute heure du jour... L'on rapporte que l'empereur Joseph, pendant son séjour à Lyon, se promenant dans cette partie de la ville, fut frappé d'étonnement, lorsqu'on lui apprit que le quai Saint-Clair et toutes les maisons qui le bordent étaient l'ouvrage de quelques négociants. *N'en soyez point surpris*, lui dit un banquier qui l'accom-

(1) Communiqué par M. Frédéric Dollieule, ancien magistrat.

pagnait, *le commerce de Lyon fait commandite à toute l'Europe : il achète au comptant et vend à terme...* (1). »

Aujourd'hui le quai Saint-Clair, qui se trouve dans Lyon même, est le quartier des négociants en soieries (2).

A Bormes l'on admire la charmante petite *rade Saint-Clair*, la plus abritée peut-être de tout le littoral. « Elle possède une plage formée d'un grain de sable très fin, et dont les extrémités rocheuses apparaissent comme de formidables murailles de granit, surplombant dans la mer (3). »

Signalons le *pont Saint-Clair* à Lyon et à Signes.

---

(1) *Voyage pittoresque et historique...*, tom. II, ch. XXX, passim.
(2) Communiqué par M. G. Ébrard, libraire à Lyon.
(3) *Indicateur du Var* : 1893. Cf *Petites Annales de Provence*, n° 16, 5 août 1894.

CHAPITRE XII.

Questions profanes. — Fêtes civiles. — Foires ou Marchés. — Usages civils. — Associations et Cercles. — Proverbes.

I. — Fêtes Civiles.

Les fêtes civiles, célébrées dans les nombreuses communes dont saint Clair est patron, ou tout au moins en vénération, portent tantôt le nom de *Romérage* ou *Trin*, tantôt celui de *Vogue*. La première dénomination appartient surtout au Midi, c'est-à-dire à la région du Littoral, de Marseille à Nice; la seconde est plus souvent employée dans le Dauphiné et la Savoie.

§ 1er. — *Romérages et Trins.*

Nous ne pouvons pas résister au désir de citer, sur les Romérages du Var et des pays circonvoisins, cette page de M. Paul Mangin, auteur de l'*Année d'autrefois en Provence* :

« Saint-Jean, la fête populaire entre toutes, était, dans le Midi, le signal de tous les autres romérages : chaque village, de concert avec l'Église, célébrait l'anniversaire de son Saint par des jeux, par sa foire et son bal traditionnel, et c'était surtout du printemps à l'automne que

s'échelonnaient les fêtes les plus suivies et les plus répandues, telles que saint Éloi, saint Pierre, saint Roch, saint Laurent, saint Clair...

« Une fête au village ! Quel spectacle gracieux et charmant ! Quelle joie attendue ! Quel bonheur pour l'exubérante brune fille de Provence ! Dès le matin, les variations du fifre et les joyeux pan pan du tambourin jouaient l'aubade au Maire, au Curé et aux gros bonnets de la localité... Les châtelains et grands propriétaires d'alentour ne manquaient pas de donner leur obole pour rehausser l'éclat de la fête. Ainsi pendant trois jours, le village était en liesse ; une douce fraternité ralliait le riche et le pauvre ; rien de suspect n'apparaissait dans l'exposition publique de la foire; jeux d'adresse et distractions comiques se succédaient tour à tour ; les concours de chant, de paume, de boules pour les hommes ; les amusants défis pour les femmes et les vieillards, enfin la course au sac, le jeu de la poêle et la plus laide grimace pour les enfants.

« Depuis longtemps hélas ! les fêtes champêtres ont perdu en Provence de leur charmante originalité. Le progrès aidant, l'amour du luxe et du confort, la fièvre des appétits malsains, et la facilité des communications, n'ont point tardé à importer les habitudes dépravées des villes au sein des idylliques ébats. Les foules avides ont fait irruption dans les villages : trombones, clarinettes et pistons sont venus détrôner l'antique et jovial tambourin ; les jeux de hasard ont envahi les champs de foire, les boissons alcooliques ont trouvé un accès facile... La concurrence s'en est mêlée, la vieille et bonne fête de famille a dégénéré en une véreuse affaire d'entrepreneur, et, sauf quelques villages enfouis au fond des plaines reculées, le romérage proprement dit, a perdu toute sa saveur et toute poésie.

« A l'heure qu'il est, ajoute M. Mangin, c'est pis encore : ces sortes de fêtes multipliées à l'excès autour des villes ont atteint le ridicule et se sont prostituées. Ce n'est plus même aujourd'hui un quartier qui les célèbre, c'est une agglomération, un groupe quelconque qui les décide ou les invente sans raison, le vocable du Saint a été supprimé... Le long de la foire, à la lueur des lampions, un type bien connu, avec sa face glabre, portant fièrement la haute casquette et l'accroche-cœur significatif, vous hèle en passant, et, d'une voix éraillée, glapit autour d'une table ces mots sinistres : Qui mise encore, Messieurs !... la banque !... la roulette !... (1). »

Toute fête autrefois avait son *Capitaine*, dont le rôle et l'importance variaient suivant les pays.

Le *Capitaine* de la fête, au *Castellet*, nommé en 1677, « n'était pas obligé de faire manger personne (2). »

Il existait aussi en Provence l'*Abbé de la jeunesse* : « c'était un des dignitaires de la fête : il était choisi par le Conseil de Ville, parmi les artisans, il avait même le privilège de faire partie du Conseil pendant le cours de l'année (3). »

On trouve, au *Castellet*, l'existence de l'Abbé de la jeunesse au 4 juin 1645 : le titulaire était Balthazar Barthélemy, dit *Sandin*. Cette institution dut subir un moment d'éclipse, si nous en jugeons par cet extrait de la délibération du Conseil de la Communauté du 10 mai 1693 : « Le Conseil pour maintenir l'union et la paix parmi la jeunesse

(1) Pages 51 à 55, passim. — Cf. *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, tom. II, *Romérage*, p. 209-211.

(2) Voir ci-dessus page 200 et la note.

(3) De Ribbe *Pascalis*, — *Étude sur la fin de la Constitution Provençale, 1787-1790*, Chap. V, p. 112, note 1.

a délibéré qu'y sera establi comme ils establissent pour Abbé de la jeunesse Joseph Décugis, à feu Mathieu, aux mesmes honneurs que les précédents et aux gages de onze livres... (1) »

Le romérage prend le nom de *Trin* en quelques localités méridionales.

« On appelle « trin », dit M. Saurel, les fêtes locales et les réjouissances qui y donnent lieu. Ce mot a la même signification que ceux de *romérage*, *rote*, etc., employés dans d'autres localités. Il y avait autrefois à *Cassis* cinq trins : ceux de Saint-Clair, de Saint-Jean, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre et de Saint-Michel. Aujourd'hui que nous nous amusons moins que nos pères il ne s'en fait plus que deux... Les fifres et les tambourins, ces gais instruments du roi René, sont les accessoires obligés de tous les trins : ils animent les courses des hommes, des enfants, des chevaux et des ânes ; les jeux de la « targue » et de la « bigue » et tous les autres exercices qu'il plaît aux organisateurs du trin de mettre au concours (2). »

§ 2. — *Vogue*.

A *Bettonnet* (Savoie), la fête de Saint-Clair est purement religieuse, sans aucune réjouissance publique ni « vogue » : cette dernière a lieu au dernier dimanche d'août (3).

---

(1) Archives Communales du Castellet : Délibérations. — 1688-1694. — Voir aux *Documents inedits* la liste des abbés de 1645 à 1666, et de 1693 à 1699.

(2) *Statistique*, p. 130-131. — Sur les Romérages, voir aussi l'*Indicateur du Var*, années 1895 à 1897 ; — *Lou Franc Prouvençau*, année 1891 ; — *Hyères ancien et moderne*, etc.

(3) Communiqué par M. le chanoine Buttin, curé de Bettonnet.

De *Feigères* (Haute-Savoie), on nous écrivait le 8 février 1895 : « Il est vrai que les mondains prennent l'occasion « de la fête de Saint-Clair pour faire ce que l'on appelle « ici la « vogue », id est : réjouissances mondaines. Grâce « à Dieu, j'ai pu enrayer ce mouvement : et le premier « dimanche de l'année choisi pour la vogue, à l'occa- « sion de la fête de Saint-Clair, ne donne lieu qu'à des « réunions de famille : mais vous savez, combien il est « facile au démon de faire dégénérer avec le temps le bien « en mal. Autrefois, paraît-il, on dansait beaucoup. Ce « scandale a disparu, mais il peut revenir. »

Voici d'autre part un extrait de la lettre que nous adressait le 3 mars 1895, M. l'abbé Bertrand, ancien curé de *Pisançon* (Drôme) :

« A mon arrivée dans ma paroisse, je constatais que la « fête de Saint-Clair avait un caractère exclusivement pro- « fane. L'idée me vint de transformer en solennité reli- « gieuse ce que nous appelons une vogue dans le Midi. « Je publiais dans ce but, ma petite vie du Saint, que je « distribuais dans les familles de la localité ; et chaque « année je fis précéder d'une retraite de huit jours la célé- « bration de la fête qui fut, à partir de ce moment, exclu- « sivement religieuse. »

Saint-Clair-sur-Rhône (Isère). — Au commencement de ce siècle la vogue se faisait le 2 janvier, en même temps que la fête religieuse du saint Patron. Pour conserver à la fête patronale son cachet religieux, la municipalité a séparé les deux fêtes et a transporté la fête civile ou vogue au dernier dimanche de juillet.

II. — Foires et Marchés.

La fête de Saint-Clair a donné lieu, en un certain nombre de communes, à une foire ou à un marché, dont l'origine est plus ou moins ancienne. En quelques endroits ces foires ont beaucoup perdu de leur ancienne importance ; en plusieurs autres elles n'existent plus qu'à l'état de souvenir ; mais, dans le plus grand nombre de localités, la foire de Saint-Clair a gardé tout l'éclat d'autrefois.

Pour éviter de trop fréquentes redites, nous désignerons, à la fin de cet article, les sources où nous avons puisé la nomenclature des villes ou villages qui avaient ou qui ont encore la foire de Saint-Clair, le 2 janvier.

Aix-les-Bains (Savoie).
Allauch (1) (Bouches-du-Rhône).
Aoste (Isère).
Apt (2) (Vaucluse).
Arthun (Loire).
Artignosc (3) (Var).
Baix (Ardèche).
Brignais (4) (Rhône).

---

(1) Venès d'Allaû, as carga de croio. (*Armana Marsihès*, per l'anado 1890.)

(2) Voir Ire Partie, Appendice premier, p. 85, note 3. — A coumo Bertrand d'Ate, toujour li manco uno alo per voula. (*Armana Marsihès* per l'anado 1891). Cette foire dure trois jours. (Id., id.)

(3) L'*Indicateur du Var* de 1895, 1896, 1897 place « Sainte-Claire » au 2 janvier, au lieu de « Saint-Clair ». C'est une erreur manifeste.

(4) « Il y a un marché de bétail tous les mercredis, et un autre marché les vendredis ; et trois foires, le 2 *janvier*, le 6 juin et le 21 décembre. Les poids et mesures sont les mêmes qu'à Lyon. On compte dans la paroisse 600 communians. Le climat est chaud, et la principale production

Bussy-Albieux (Loire).
Camps-les-Brignoles (Var).
Chambost-Longessaigne (Rhône).
Chavannes-sur-Saône (Ain).
Cléon-Dandran (Drôme).
Dauphin (Basses-Alpes).
Dornas (Ardèche).
Échelles (Savoie).
Évian-les-Bains (Haute-Savoie).
Fleurie (Rhône).
Grand-Serre (Drôme).
Jons (Isère).
Larajasse (Rhône).
L'Aubépin (Rhône).
La Villeneuve (Ain).
Lay (Loire).
Le Castellet (1) (Var).
Lentilly (Rhône).
Maclas (Loire).
Mégève (Haute-Savoie).
Meximieux (Ain).
Montmerle (Ain).
Pélussin (Loire).
Puget-Théniers (2) (Alpes-Maritimes).
Roche-sur-le-Buis (Drôme).
Saint-Agrève (Ardèche).

---

est le vin. Il y a des restes d'anciens aqueducs (*Almanach de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, pour l'année 1759. (Communiqué gracieusement par M. Pérouse, châtelain de Saint-Alban-du-Rhône, avocat à Vienne.)

(1) On y célèbre une foire importante (*sic*), lit-on dans les *Petites Annales de Provence*, n° 11, 1er juillet 1894.

(2) Quelques almanachs méridionaux indiquent à tort un *Puget-Theniers*, dans le Var, avec foire le 2 janvier. Allez-y voir !

Saint-Étienne-les-Orgues (Basses-Alpes).
Saint-Félix-de-Château (Ardèche).
Saint-Julien (Savoie)
Saint-Julien-sur-Bibost (Rhône).
Saint-Martin-Lestra (Loire).
Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère).
Saint-Rambert-en-Bugey (Ain).
Saint-Zacharie (Var).
Sillans (Isère).
Tavernes (Var).
Têche (Isère).
Thueyts (Ardèche).
Tramayes (Saône-et-Loire).
Trévoux (Ain).
Tulette (Drôme).
Viviers (1) (Ardèche).

SOURCES

Correspondants : MM. le Secrétaire général de l'Archevèché de Chambéry ; l'abbé A. Armandès, curé de Montréal, ancien vicaire de Viviers ; l'abbé J.-B. Rabilloud, curé de Saint-Clair-sur-Rhône ; l'abbé Aug. Reboul, vicaire à Apt ; Garcin, historiographe, à Apt ; Paul Richard, membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à Lyon ; F. Dollieule, ancien magistrat, à Marseille.

Auteurs : *Almanach de la Ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, pour l'année 1759 ; *Alma-*

(1) « La foire du 2 janvier est précisément appelée foire de Saint-Clair. Quelques campagnards de la région en profitent pour faire leur dévotion. Une fois ou deux quelqu'un de ces braves gens, étonné de ne pas avoir de messe à une heure tardive, me disait qu'autrefois il y avait des messes assez tard ce jour là pour les étrangers. » (Communiqué par M. l'abbé Armandès, curé de Montreal, ancien vicaire à la cathédrale de Viviers.)

nach du duché de Savoie, pour les années 1841 à 1846 inclusivement; *Almanach du Laboureur et du Vigneron*, 1886; *Almanach du Frère Mathias*, 307e année, 1896; *Almanach de la "Croix du Var"*, 1897; *Almanach de la Révolution*, par Charles d'Héricault, 1895; *Le Véritable Almanach de Pierre de Larivey*, 193e année, 1898 (1); *Annuaire-Almanach catholique du Dauphiné*, 1896; *Armana Marsihès*, an 1890 à 1892; *Armana Prouvençau*, an 1877 à 1897; *Annuaire du Var*; *Indicateur du Var*; *Lou Franc Prouvençau*, an 1891; *Almanach des Postes et Télégraphes* de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Savoie et du Var; *Les Petites Annales de Provence*; *la Savoie et la Haute-Savoie*, par A. Raverat.

III. — Usages Civils.

Les Bachelards. — De tous temps les habitants de *Condrieu* (Rhône), ont eu un penchant prononcé pour le plaisir; aussi n'ont-ils rien négligé pour établir diverses fêtes périodiques, propres à entretenir parmi eux cet esprit de gaieté qui semble leur être naturel.

La fête du Patron était toujours marquée par des danses, des festins et d'autres divertissements.

La plus importante fête était celle que les « bachelards » célébraient avec une grande pompe. Elle devait son origine à la première récolte de vin blanc, dont le plant avait été apporté soigneusement par le bon empereur Probus. Un acte de 1502 fait mention de la concession faite, par la maison d'Arces (pour le maintien de cette coutume), aux jeunes gens des Roches, du Port et de la Maladrerie, auxquels on accordait le privilège de percevoir, le jour de Saint-Clair,

(1) Jean de Montsoreau, éditeur du *Veritable Almanach de Pierre de Larivey*, n'était autre que le comte Godefroy de Montgrand de la Napoule. Il est décédé à Marseille le 17 décembre 1897. (Communiqué par M. Frédéric Dollieule, ancien magistrat, à Marseille.)

2 janvier de chaque année, les droits de bac pour le passage du Rhône, sous la condition qu'ils maintiendraient la police du port (1).

Banquet. — Petrus de Monte fait donation au chapitre de la Cathédrale de *Saint-Jean-de-Maurienne* de soixante-dix livres viennoises, dont le revenu sera applicable à un « banquet » pour les chanoines, les chapelains, et les clercs du chœur, fixé d'abord le jour de la fête de Saint-Georges, ensuite renvoyé à celle de Saint-Clair, laquelle fête le chapitre s'engage à célébrer solennellement. De la quinzième indiction des ides de septembre 1302 (2).

Beignets. — Ce jour-là les couturières de *Cuges* (Bouches-du-Rhône) ne manquent pas de chômer, et vont passer la journée dans les cabanons, où elles font des « beignets » qu'elles mangent en l'honneur de Saint-Clair.

Conscrits et côtelettes. — Bien que le service religieux de la chapelle Saint-Clair ait été suspendu à *Saint-Zacharie*, depuis 1870, à cause des désordres moraux occasionnés par les jeunes conscrits, qui continuent d'y monter le 2 janvier, pour y manger la « côtelette traditionnelle », le peuple a toujours conservé un grand fonds de dévotion et de confiance envers saint Clair.

La Cour de Lyon au XVIIIe siècle. — A la page 116 de l' « Almanach de la ville de Lyon et des Provinces de Lyonnais, Forez Beaujolais pour l'année 1759 » on lit : « *Séances et Vacations* de Messieurs du Consulat, de la Conservation et de la Police : Les audiences sont sursises non-seulement les jours de fêtes commandées par l'Église,

(1) *Histoire de Condrieu*, 1850.

(2) *Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne (Savoie)*, 3e volume, 5e bulletin, 1876. Voir le texte intégral dans le supplément du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne.

mais encore ceux des fêtes non chômées de la Sainte-Vierge, de Saint-Joseph, de Saint-François de Sales, etc., et les jours fériés par les cours de Lyon. Or, à la page suivante de ce même almanach, il est écrit : *Féries* du Consulat, de la Cour de la Conservation et de la Police : En janvier, le 2, saint Clair, le 17, saint Antoine, etc. (1).

Danse. — Inutile de dire longuement que le jour de la fête de Saint-Clair, en Provence surtout, on danse et on farandole selon une coutume chère aux Provençaux.

« J'avoue que la plupart, dit un auteur ancien, prétendent n'y ressentir — à la danse — aucune mauvaise impression. Mais quelle est la cause de leur insensibilité ! N'est-ce point parce que leurs passions sont déjà en mouvement avant qu'ils y entrent... ? Est-il étonnant qu'étant habitués à mener une vie molle et voluptueuse, ou à s'amuser de tout ce qui en est l'expression, ils ne se sentent pas offensés de ce que le bal offre de contagieux ! Mais le plaisir qu'ils y goûtent est une preuve qu'ils en éprouvent réellement toutes les mauvaises impressions...

« Qu'il y ait des personnes qui ne se livrent point à des excès et qui mettent des bornes à leurs passions, il me suffit d'en connaître qui ne doivent qu'à la fréquentation des bals l'origine et la continuation de leurs désordres...

« On se regarde comme des lames d'acier qui au sortir de la trempe ne paraissent guère propres à l'usage auquel elles sont destinées. On s'imagine qu'en fréquentant les bals on se polira, et que l'on apprendra les belles manières et les grands sentiments ; mais y réussit-on... ! J'ai vu pour l'ordinaire les vertus disparaître, les mœurs se corrompre, les manières décentes et naturelles se métamorphoser en affectations ridicules...

---

(1) Communiqué par M. Pérouse, avocat à Vienne.

« Salluste fait un sujet de honte à Sempronia, comme de savoir danser et chanter mieux qu'il ne convient à une honnête femme...

« La danse est un des écueils où la modestie et la pudeur échouent presque toujours (1). »

Un auteur ascétique du commencement de ce siècle, chantant le martyre de saint Jean-Baptiste, a flétri, comme ils le méritent, tous les danseurs et leurs partisans. Nous donnerons aux *Pièces justificatives* ces vers, qui sont un fort beau commentaire de la scène évangélique d'Hérode, livrant à une infâme courtisane la tête de Jean-Baptiste.

Nous donnerons aussi une pièce de vers provençaux du XVIIIe siècle, écrite contre ceux qui favorisent ou pratiquent cette folie qui s'appelle la danse.

Évêque. — Le jour de Saint-Clair l'évêque de Marseille faisait aux Maire, Échevins, Assesseurs sa visite de nouvelle année et les invitait à dîner pour le lendemain (2).

Réunions de famille. — *Seyssel* (Haute-Savoie). Le jour de la solennité de la fête, aujourd'hui comme autrefois, les gens du village invitent parents et amis, se réunissent et s'amusent en famille : sans autre inconvénient que celui de déguster trop copieusement leur bon vin (3).

Autrefois à la fête de Saint-Clair dans le village de *La Villette* (Savoie) on invitait parents et amis des autres villages et l'on prenait en commun un repas, durant lequel régnait une franche gaieté. On se livrait ensuite à des jeux

(1) *Lettres de* M. DESPREZ DE BOISSY, *avocat au Parlement, sur les Spectacles*, 8e édition. — Dans les emprunts faits à la première lettre, je n'ai pris que ce qui pouvait plus directement s'adresser aux danseurs, bien que l'auteur traite surtout des spectacles.

(2) DE RÉGIS DE LA COLOMBIÈRE. *Fêtes patronales et Usages des Corporations et Associations qui existaient à Marseille, avant 1789*, pages 6-8.

(3) Communiqué par M. l'abbé A. Laffin, curé de Seyssel.

très honnêtes en l'absence de tout ménétrier, dont le but est de donner des chansons plus ou moins convenables et de faire danser. Les filles s'amusaient ensemble d'un côté, les garçons ensemble d'un autre côté. Et le Saint, dont la fête avait commencé par de ferventes prières, le matin à la chapelle, continuait à bénir les familles dans la journée (1).

IV. — Associations et Cercles.

Artignosc (Var). — Saint Clair est le patron du cercle des hommes (2).

Cogolin (Var). — La société de secours mutuels a pour patron saint Clair.

En 1895, le président de cette société était M. Bérenguier (3).

Lyon — En 1821, M. Fortis, auteur du *Voyage pittoresque et historique à Lyon et aux environs*, écrivait : « A côté de la salle Gayet, sur le Cours d'Herbouville, est l'Institution Saint-Clair, dans une très belle position, et l'une des plus renommées par le talent du chef qui la dirige (4). »

Thoirette (Jura). — *Rapport à l'Empereur sur les Sociétés de Secours Mutuels*. Tableau n° 1. Liste des sociétés approuvées au 31 décembre 1857, en vertu du décret du 26 mars 1852. — *Jura* : Dans la commune de Thoirette est établie la société Saint-Clair, approuvée le 31 mars 1857. Le président de la société est M. Goujeon, desservant, nommé par décret du 21 février 1857.

(1) Communiqué par M. l'abbé S. Pommet, curé de Saint-Jean-d'Arves.
(2) Communiqué par M. l'abbé Menier, curé d'Artignosc. Cf. *Indicateur du Var* années 1895, 1896, 1897.
(3) *Indicateur du Var*.
(4) Tome II, ch. XXX.

V. — DICTONS POPULAIRES.

Cannes. — Saint Clair était et est encore en grande vénération au Suquet, à Cannes. Aussi quand il arrive, — et ce n'est pas chose rare, — que deux femmes se disputent le prix de vertu, le dernier mot reste toujours à celle qui peut dire en toute vérité : « *Siou chrestiano, m'an batiza à san Clar.* »

Provence. — Nous détachons le quatrain suivant de l'*Armana Prouvençau, per lou bel an de Dieu 1877, adouba et publica de la man di Félibre* :

Sant Clar d'Alau, sant Antoni de Cujo,
Sant Vincent de Roco-vairo,
Sant Blai de Ceiresto,
Soun quatre marridi festo.

Et afin de nous consoler, pour le cas où il ferait mauvais le jour de la Saint-Clair, le même Almanach dit :

Sant Clar porto quaranteno.

A quelle époque remonte la boutade suivante :

Sant Clar ès à Bouarmo,
Lei Reliquo soun à Camps,
La festo aù Castellet.

M. Laurent Germain, après avoir raconté la traditionnelle procession de La Valette à Saint-Clair et le fâcheux accident qui la clôtura (1), il y a longtemps déjà, M. Laurent Germain écrit :

« Quelques années après on renonçait, à La Valette, à aller en procession à Saint-Jean de Tourris. Ce dernier y perdit certes en hommages, mais saint Clair y perdit

(1) Voir ci-dessus p. 181 et 205.

tout... Tombé dans un ingrat oubli, saint Clair a déserté La Valette et Les Favières : il s'est réfugié à Bormes, où ce bienheureux jouit encore d'une grande faveur, puisque dans le Midi tout entier on dit : *S. Clar ès à Bouarmo* (1). » Espérons qu'un jour nous saurons l'historique de ce dicton.

Dire que les reliques sont à Camps : c'est inexact, au moins pour l'époque actuelle (2).

Nous ne sachions pas que Le Castellet ait le monopole de solenniser dignement le grand saint Clair.

Savoie. — Dans la région de Chambéry existe un proverbe patois ainsi conçu : *Ouà tan qu'à la san Cliar.* Un ivrogne se confesse et communie pour Noël. — Il est donc converti, remarque avec joie une bonne âme. — Oui converti, réplique un malin, converti jusqu'à la prochaine foire de Saint-Clair, c'est-à-dire dans huit jours : *ouà tan qu'à la san Cliar,* oui jusqu'à la Saint-Clair.

---

(1) LAURENT GERMAIN. *Histoire de La Valette,* 2e éd., p. 181.
(2) Voir pages 91 et 221.

APPENDICE I

Le culte de saint Clair à Saint-Maximin (Var).



Saint-Maximin, le culte de saint Clair remonte, pour le moins, à la fin du xv[e] siècle : une confrérie ou illuminaire y existait sous son nom : une chapelle dans l'église lui était dédiée.

Le 6 avril 1487, Madeleine de Pontevès (1), veuve d'Antoine Collaïre, hôtesse du Logis de La Masse à Saint-Maximin, et proche parente du bienheureux André Abellon (2), fait son testament par devant le notaire Guillaume Ricavi, par lequel elle veut être ensevelie dans l'église de Saint-Maximin et à la chapelle de *Saint-Sébastien* (aujourd'hui *Saint-Dominique)*, lègue aux confréries ou illuminaires de Notre-Dame, du Saint-Esprit, du *Corpus Domini*, de Sainte-Madeleine, de Saint-Sébastien, de Saint-

---

(1) Il existait à Saint-Maximin, aux xv[e] et xvi[e] siècles, une famille de Pontevès, dont plusieurs membres étaient hommes de loi à Aix, avocats ou procureurs, *jurisperiti*. — Le P. Jacques de Pontevès, 18[e] prieur du couvent de Saint-Maximin, 1457-1475, devait appartenir à cette famille.

(2) Feue Emenjarde Rosolsi, de Saint-Maximin, ayant constitué la dot de la dite Madeleine de Pontevès (dont la filiation n'est pas indiquée), femme d'Antoine Collaïre, ce dernier donne quittance générale des divers payements de cette dot au P. André Abellon, religieux dominicain du couvent de Saint-Maximin, maître en théologie, plusieurs fois prieur du couvent, fils et héritier de ladite Emenjarde (et de François Abelloni, hôte du Logis de La Masse), suivant acte du 4 janvier 1440, reçu par Hugues Arbaud, notaire à Saint-Maximin. (Archives du couvent.)

Éloi, de SAINT-CLAIR, de Saint-Crépin, et autres, et institue pour ses héritières universelles ses deux filles et après elles le couvent des Dominicains.

La mention de la confrérie de Saint-Clair, parmi d'autres associations pieuses du même genre recevant les aumônes ou legs en usage dans les testaments, démontre que le culte de son patron était depuis un temps assez long introduit dans la localité : mais faute de document, nous ne pouvons en préciser l'époque.

La confrérie de Saint-Clair comprenait la corporation des tailleurs, couturiers ou chaussiers, et avait à sa tête trois marguilliers. Une chapelle dans l'église (la seconde de la nef du sud, aujourd'hui *Saint-Joseph*) leur avait été assignée ; tous les confrères y avaient leur sépulture. La corporation devait être assez nombreuse et prospère, puisque, par acte du 12 janvier 1556, le prieur du couvent les autorise à faire creuser dans la chapelle quatre tombes, « soubz l'obligation d'entretenir l'autel de nappes et chandeliers (1). »

Peu après 1500, un marchand, probablement tailleur, venu de la Bourgogne pour se fixer à Saint-Maximin, Mᵉ Jean Roze dit de Bourgogne, du nom de sa province, qui paraît de 1472 à 1500, (il était mort en 1513), avait fondé dans l'église de Saint-Maximin et « à la chapelle de Sainct-Cler, alias Sainct Clar », une chapellenie avec une pension annuelle de 40 florins à servir par sa succession et en avait légué le juspatronat, ou droit de présentation du recteur, à la famille Dille, de Tourves.

Nous n'avons ni le testament, ni l'acte de fondation. Sa fille unique, noble Honorade Roze, décédée sans enfant,

(1) *Notice sur l'église de Saint-Maximin*, par L. ROSTAN, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, 2ᵉ édition, Brignoles, 1886, p 116, 117 et 126.

institue, pour son héritier universel, noble Didier Rollin, marchand, son mari, lequel épouse en secondes noces noble Catherine « Fabresse » fille de Foulques Fabri, conseiller au Parlement de Provence, et tante du célèbre Peiresc (1).

Didier Rollin (2), décédé lui aussi sans enfants, avait de même institué pour son héritière, ladite Catherine Fabri, sa seconde femme : or nous voyons cette dernière, en sa qualité d'héritière universelle, acquitter les charges de la succession et, par différents actes de quittance de 1540 à 1548, servir la pension annuelle de quarante florins à messire Jean Dille, prêtre, de Tourves, « recteur de la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Maximin et à la chapelle de Saint-Cler par feu Me Jean Roze dit de Bourgogne. »

A la mort du recteur de la chapellenie, ses neveux, Pierre et Honorat Dille, de Tourves, se hâtèrent de faire la présentation de son successeur. Par acte du 15 mars 1563 (notaire Jean Vergier, à Saint-Maximin), ils donnent procuration à messire Louis Fabri (de Peiresc), prieur de Roumoulles, seigneur de Belgentier, de présenter à l'archevêque d'Aix, comme recteur de la chapellenie « fondée en l'église de saint Maximin soubz le tiltre de *St Pierre*

---

(1) Nicolas Claude Fabri de Peiresc, savant distingué, en correspondance avec les principaux savants d'Europe, né à Belgentier (Var), en 1580, mort en 1637, conseiller au Parlement d'Aix en la charge de sa famille ; il avait fait ses premières études au collège de Saint-Maximin.

(2) L'opulent marchand, qui était venu se fixer à Saint-Maximin à la suite de son premier mariage, avait lui-même fait une fondation importante dans l'église de Saint-Maximin et à la chapelle de *Saint-Jean-Baptiste*, (la sixième de la nef du Sud, actuellement de la *Vierge-Blanche*) il en fit refaire l'autel et le retable en bois richement sculpté et à personnages (la statue en bois de Saint-Jean dans la chapelle de *Saint-Antoine* en faisait partie) par le sculpteur Jean Guiramand, d'Aix, et peint par Didier de la Porte, peintre, de Langres en Champagne, habitant Solliès, puis Saint-Maximin, suivant actes de prix fait d'août 1536. — *Quelques artistes peintres... de Saint-Maximin*, par F. CORTEZ ; extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques*, Paris, 1888.

martyr et St Cler », le P. Gabriel de Gaye, originaire de Saint-Maximin, religieux dominicain de ce couvent, (plus tard prieur d'Aix, puis trentième prieur de Saint-Maximin, 1578), mais pour lors se trouvant à l'université de Salamanque en Espagne. Le 9 avril suivant, dès la réception des lettres de nomination du nouveau recteur datées d'Aix, le 7 avril, dûment scellées, et à la requête de Jacques Carbonier dit de Gaye, de Saint-Maximin, frère du P. Gabriel, le notaire Vergier le met en possession réelle de cette chapellenie, avec les cérémonies d'usage (1).

(1) ... « En vertu de certaine bulle et lettres impetrées de Reverendissime sr Archevêque d'Aix, ou son vicaire, datées du 7e jour du présent mois d'apvril, signées Stephani, deuement scellées en cire rouge, de la partie de fraire Gabriel Carbonier dict de Gaye, de l'ordre de St Dominique, du couvent royal de la ville de Saint-Maximin, estant à présent aux estudes generaulx en Espagne, en la ville de Salamagne, recteur moderne de la cappellanie fondée en la église dudict St Maximin par feu Jehan Rose dict de Borgogne, *soubs le tiltre dé St Pierre martir et St Cler*, que tenoyt et possedoyt feu messire Jehan Dille, prestre du lieu de Torreves, par la présentation qui luy a este faicte par Pierre et Honnorat Dille, fils de feu Mathieu Dille (notaire), dudict Torreves, patrons d'icelle cappellanie, à moy, Jehan Vergier, notaire royal dudict Saint-Maximin, presentées pour exequter et faire la immission de possession infrascripte et par moy honorablement receues avec la honeur et reverence que s'apartient, et à la requeste de Jacques Carbonier dict de Gaye, fraire et conjoincte personne dudict fr. Gabriel et pour luy intervenant, me suis transporte en l'eglise de la Saincte Magdeleine dudict Sainct Maximin et y arrivé, estant au devant de la *cappelle de Saint-Pierre martyr et St Clar*, es presences des témoings cy desoubs només, present fraire Anthoine Guimberti, vicaire dudict couvent, en absence de monsr le prieur et non contredisant, prenant ledict Jacques Carbonier dict de Gaye par sa main dextre et au nom qu'il intervient, sçavoir pour ledict fr. Gabriel, son fraire, icelluy ay mis en possession realle, actuelle et corporelle de ladicte *cappellanie de St Pierre Martir et St Clar*, fruictz, proffictz et esmollumens et deppendans d'icelle, en ladicte cappelle intrant, faisant son oraison devant ledict autel, faisant le signe de la croys par dessus en le baisant et de ladicte cappelle sortissant et intrant, sonnant la cloche, fermant les portes et apres les ouvrant, et ce en signe de vraye et adepte possession, quietement, nul contredisant.. De quoy ledict Jacques Carbonier a demandé acte et instrument... ». — 9 avril 1563, Jean Vergier, notaire à Saint-Maximin, chez Me H. Allard.

Comme on le voit par ce dernier acte, la chapelle où se réunissaient les tailleurs n'était pas placée sous le seul vocable de leur patron, ni à leur usage exclusif : diverses familles notables y avaient aussi leur sépulture, entre autres une des branches de l'importante et alors nombreuse famille Fresquière. En 1519, Jacques Fresquière y avait fondé une messe à perpétuité, chaque samedi, et reçu du prieur du couvent l'autorisation d'y avoir son tombeau de famille où depuis tous ses descendants furent ensevelis, jusqu'au moment du changement d'orientation de l'autel, au XVIIe siècle : cette tombe était contre la paroi sud de la chapelle, l'autel étant alors tourné vers l'orient, c'est-à-dire adossé contre la paroi est.

A ce moment déjà, cette chapelle était aussi dédiée à saint Pierre martyr, en l'honneur de saint Pierre de Vérone, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, célèbre prédicateur et inquisiteur de la foi en Italie, martyrisé en 1252 et canonisé l'année suivante. Le saint religieux, frappé à mort par son meurtrier, eut encore la force de tracer avec son sang sur le sable le premier mot du *Credo*. Cette scène dramatique fait l'objet du premier médaillon du côté gauche du chœur.

L'appellation de *St Pierre martyr*, donné d'abord conjointement avec celle de *St Clair*, prévalut seule dans la suite. Néanmoins, la chapelle continua à être, jusqu'à la Révolution, le lieu de réunion et de sépulture des tailleurs ou couturiers, travailleurs de l'aiguille ; les drapiers, tisserands et cordiers avaient leur confrérie spéciale et leur chapelle sous le vocable de *Saint-Blaise*, précédemment *Saint-Martial*.

De nos jours, bien que le culte de saint Clair ne donne plus lieu à aucune cérémonie spéciale, le saint Abbé est

néanmoins resté populaire : on l'invoque pour la conservation de la vue et le jour de sa fête, le 2 janvier, est chômé par tous les ateliers de couture.

Fernand Cortez
Correspondant du ministère pour les travaux historiques, à Saint-Maximin (Var)

APPENDICE II

Notes complémentaires.

Page 99. — Note 4 : *Saint-Aupre.*

Nous avons la communication suivante de M. le chanoine S. Truchet, de Saint-Jean-de-Maurienne : « La lé-
« gende de notre S. Avre (Aupre), que vous mentionnez et
« qui se lit dans le bréviaire de Maurienne de 1760, et
« dans les bréviaires de Saint-André de Grenoble, de 1450
« et de 1552, dit : *Asper qui et Aper, apud Senonas*
« *natus... Leporium Mauriannensem episcopum sanctita-*
« *tis laude insignem adire statuit... In ecclesia Gratia-*
« *nopolitana commoratur, donec* Clarus *episcopus Te-*
« *traciæ parœciam* (1) *in agro Gratianopolitano ipsius*
« *sollicitudini commisit... hoc onere solutus Asper Lepo-*
« *rium Episcopum adit...* »

Page 136 : *Missale Lugdunense* et page 153 : « La mémoire de saint Clair dans le diocèse de Lyon .. »

Nous devons à notre obligeant collaborateur M. Paul Richard, de pouvoir donner ici le texte d'un office de saint Clair, remontant à la fin du xve siècle. Nous citons textuellement :

---

(1) Paroisse de « La Terrasse » au diocèse de Grenoble. — Elle compte 945 habitants ; elle appartient au canton du Touvet.

BREVIARIUM... *ad usum ecclesie Lugdunensis* (1).

Die IIª Jan. — Sancti Clari, EPISCOPI (2) **et confessoris.**

« Sit, Domine, beatus Clarus confessor, custos actuum nostrorum : et mala opera ac desideria maligna que fragilitas nostra superare non potest : ejusdem pia intercessione, tua benignitate annuente, vincat. Per Dominum...

« **Si in Dominica evenerit:** *hymnus* « Jesu Salvator. » **Si alia feria :** « Eterna Christi... » **Feria II, octava sancti Stephani et festum Sancti Clari confessoris :** *invitatorium, antiph., resp. et vers.* **totum de confessore. IX lec.**

LECTIO I.

Beatus Clarus cum venerabili matre sua inhabitabat in vico qui Bellicampus dicitur. Deinde accidit ut apud Viennam ad sanctissimum cenobium ultra Rodanum, ubi ossa beatissimi Ferreoli martyris quiescebant, causa orandi advenirent.

LECTIO II.

Conque ibi mulier, cum puero Claro in compunctione posita, longiores horas pertraxisset, vespere ad hospitium reverti cupiens, Rodanum agitantibus ventis in undas periculosissimas assurgere incepit. Jam mater cum puero navem intraverat ; desperatis nautis, Clarus puer, ad beatum Ferreolum martyrem lachrymando oravit dicens : Deus, pro cujus nomine martyr Ferreolus mortem suscepit, subveni nobis in periculo positis. Mox Rodanus blandior redditur et navis brevi impulsu ad littora transposuit.

(1) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. Desvernay, administrateur de la grande bibliothèque de la ville de Lyon. Ce précieux incunable, côté au catalogue sous le numéro 590 est un des plus anciens bréviaires imprimés conservés à la bibliothèque de cette ville. Il fut commencé par Sebastien Reneri, vice-magister de l'église de Lyon, et imprimé par Jean Carcan, libraire à Lyon, le 5 du mois de mars 14[illegible]8.

(2) Avec quel évêque confondait-on notre Saint à cette époque-là ? L'office de saint Clair est inscrit au f° 85 verso.

Lectio III.

Tunc temporis ad Galliam omnipotentis Dei Viennensium ecclesia florebat. Claro puero cenobio sanctorum monachorum beati Ferreoli martyris tradito : ipsa novissimum diem apud sanctam Blandinam clausit. Clarus puer, in monasterio nutritus, a sancto pontifice urbis abbas in monasterio sancti Marcelli effectus est.

Lectio quarta.

Clarus nomine, clarus virtutibus, clarus obsequio strenuus curam sibi impositam sollicite administrabat ; quidam frater in infirmitate gravi demissus a patre Claro oleo sancto perunctus sanitati restitutus est. Factum est dum quadam die ad villam cum monachis iret ut quidam misellus ulceribus plenus ei obvius fieret ; Tunc Clarus imperavit cuidam monacho dicens : vade, frater, misellum istum lava in fluvio ; ille obediens ut illum aqua tinxit sanus effectus est.

Lectio V.

In grandinata vinea Clarus cum fratribus advenit : vocato custode conquisivit si racemi ad usum vini necessarii aliqui remansissent, sed cum vix pauci essent inventi, prostratus in terra noctem ibi fecit, et in crastinum, quod vix credi potest, ita dependens vinea racemis suis onusta paruit, ut nullomodo que grandine percussa fuerit judicium dari posset.

Lectio VI.

Iterum quodam tempore cum piscatum fratres issent et ipse prope ripam staret, quidam incaute retia amovens in aquam ruit; Clarus, plenus fide, ut signum crucis contra fecit, mox a periculo ereptus est. Leti omnes misericordias Domini decantare ceperunt : sed ut letiores fierent ingentem piscem ad littus tractum habere ad sui subsidium meruerit.

Lectio VII.

Erat illi consuetudo nocte, orationis gratia, deambulare per castrum, ubi cenobium sancte Blandine situm erat : dyabolus, stupende altitudinis, flamantibus oculis ei se obviam tulit. Clarus perfectus in fide, impavidus stetit : et quis ideo esset quesivit. Cui ait dyabolus : sum missus ut ab isto loco te expellam, nam in potestate nostra locus iste esset, nisi tu obstitisses. Cui beatus Clarus : vade Sathana ; obsistit tibi Christus cujus est terra et plenitudo ejus. Cum grandi igitur sono ita ut totum cas-

trum viderent concussum dyabolus recessit... arreptamque unam famularum que pro foribus monasterii desserviebat ubi Clarus accurrit injectisque digitis in ore ejus spiritum malignum fugavit.

LECTIO OCTAVA

Multa sunt que per illum Christus in ecclesia Viennensi operatus est. Cum jam instaret tempus dormitionis ejus, tertio die antequam preclara anima corpus desereret, in laudibus Dei perseverans, vidit circa crepusculum diei aperire celum et immensum exercitum nivei coloris supra cellam, ubi jacebat, descendere; quod cum Clarus irreverberatis oculis inspiceret, virgo beatissima Blandina adcognita est que eum consolari cepit et ut tantum exercitum sequeretur ab illa hortatur.

LECTIO IX.

Conque illo voto an̄ueret ab illa audivit : Tertia die sanctus Marcellus et ego ad te veniemus et ne hostis tibi nocere possit totus iste Dei exercitus te ad felicia regna deducet. Letificatus igitur Dei famulus, quamdiu supervixit a Dei laudibus non cessavit. Sepultus est autem in ecclesia beate Blandine sanctorum que martyrum quadraginta et octo ante altare.

IN LAUDIBUS : *antiph* : « Euge serve bone. » *Psalm* : « Dominus regnavit, » **cum aliis antiphonis et psalmis.** *Capitulum* : « Sapientia justum. » ℣ : « Stola jucunditatis. » *Antiph.* « Ecce jam venit plenitudo temporis in quo misit Deus filium suum in terris. » *Psalm* : « Benedictus. » *Oratio* : « Sit Domine beatus Clarus... » **Horæ de confessore.**

AD MISSAM DE BEATO CLARO : « Os justi, Gloria in excelsis. » **Oratio ut supra.** *Epistola* : « Justum deduxit Dominus. » ℟ : « Justus ut palma, alleluya, justus germinabit. » *Evangelium* : « Vigilate. » *Offert.* : « Veritas... » *Communio* : « Beatus servus. »

AD VESPER. **Festum integrum.**

Antiph. : « Omnia per verbum Dei facta sunt et sine ipso factum est est nihil quod factum est... et tenebre eam non comprehenderunt. » *Ps.* « Magnificat. » *Oratio* : « Sit Domine. » **Processio.** ℟ Ecce jam venit. » **Aut aliud.** ℟ « Quod evenerit. » *Oratio* : « Largire. »

Notre correspondant lyonnais nous assure que « l'office de Saint-Clair ne se trouve ni dans le bréviaire de Mgr de Montazet, ni dans celui du cardinal Fesch, qui copia son prédécesseur ; dans la première édition du bréviaire du cardinal de Bonald cet office ne s'y trouve pas non plus ; il s'y trouve cependant à l'édition de 1865, mais avec une seule leçon. »

Page 172 : Après Beaurepaire, il faut ajouter *Belgentier*, qui appartient au diocèse de Fréjus, et où saint Clair est en grande vénération, le 2 janvier.

M. l'abbé Jacquier, curé actuel de Belgentier nous a dit que le jour de Saint-Clair la messe se célèbre à l'autel de Saint-Maur, et que les couturières qui y assistent nombreuses se garderaient bien ce jour-là de faire des travaux d'aiguille. Cette paroisse possédait jadis un tableau, que l'on exposait à l'église le jour de la fête du saint Abbé de Vienne. Qu'est devenu ce tableau ?

Page 188. — Après Saint-Maime ajouter *Saint-Maximin*, du diocèse de Fréjus, qui a gardé intact, à travers les siècles, le culte de saint Clair.

M. Frédéric Dollieule, ancien magistrat, nous a communiqué quelques notes, puisées dans divers ouvrages et qui peuvent trouver place ici, sans faire double emploi avec ce qui a été dit à l'Appendice Ier de la deuxième partie.

« Les chapelles de l'église de Saint-Maximin ont changé diverses fois de vocables, dans le cours des siècles ; il

n'est pas toujours facile de retrouver le nom primitif de chacune d'elles (1)...

« ... Côté sud : 1°.... : 2° Saint-Pierre, martyr, *plus anciennement Saint-Clair* et Saint-Thomas de Cantorbéry, aujourd'hui Saint-Joseph... (2). »

« La plupart de ces chapelles étaient entretenues par des *Confrairies*, se composant d'un certain nombre de marguilliers. Ces *confrairies* jouissaient de certains revenus et quêtaient du blé à l'époque de la récolte... La confrérie de Saint-Clair — était composée — de trois marguilliers, tailleurs (3). »

Page 190. — *Saint-Sorlin-d'Arves*. — *La Croix*, de Paris, du 3 novembre 1897, sous le titre *Incendie d'un village*, écrivait :

« Le feu a éclaté vendredi soir au village de Saint-Sorlin-d'Arves. Vingt-sept maisons ont été dévorées par les flammes. La plupart des habitants valides étaient absents, ayant conduit leur bétail à la grande foire de la Toussaint.... qui se tenait à Saint-Jean-de-Maurienne, où la nouvelle du sinistre a produit une profonde émotion. On assure que les dégâts s'élèveront à plus de 400.000 francs. »

Trois semaines après (samedi, 27 novembre) *le Journal* sous la plume de M. Jean de Bonnefond publiait les lignes suivantes :

« J'ai vu l'autre jour un desservant savoyard qui venait à Paris, pour la première fois. Son village (celui de Saint-Sorlin) est en cendres ; ses paroissiens mourront de froid cet hiver, s'ils ne sont pas morts de faim. Son évêque, le bon pasteur de La Maurienne, lui avait dit : Allez à Paris

(1) L. Rostan. *Notice sur l'eglise de Saint-Maximin*, 3e édition. Brignoles, Imp. Brunet-Chabert, 1886. Page 115.
(2) Du même, page 116.
(3) Du même, page 117, notes.

et quêtez. Eh bien ! ce desservant était superbe en son rôle : il parlait avec une éloquence et une naïveté antiques ; toute son âme pleurait par sa voix ; la crispation de ses traits disait les douleurs dont il avait gardé le spectacle dans les yeux. De Paris — ce monstre inconnu — rien ne l'étonnait. Il allait au but de toute son âme et de toute sa volonté. La charité l'avait grandi et lui avait prêté ses ailes... »

Page 196. — Après Trévoux doit se placer *Trigance*, du diocèse de Fréjus ; saint Clair y est en grande vénération, le 2 janvier, depuis un temps immémorial.

Voici ce que M. l'abbé Berthier, curé de cette paroisse, nous a communiqué : « Trigance possédait jadis sept chapelles, parmi lesquelles celle des Pénitents blancs (dont la confrérie a été dissoute il y a une douzaine d'années), dite aussi de Saint-Clair. Depuis 10 à 12 ans le service religieux a cessé dans cet ancien sanctuaire, à cause de son état de délabrement, que n'ont pu conjurer les habitants de la paroisse, très pauvres, hélas ! Et cependant combien on serait heureux, en cet humble village des confins du Var, de voir restaurer le sanctuaire de Saint-Clair où tant de générations sont allées prier, et où l'on avait dû à certaine époque élever une tribune au dessus de la porte d'entrée, pour faciliter aux fidèles l'assistance aux offices divins. Cette chapelle dépourvue d'abside, et ayant un plafond au lieu d'une voûte a 8 mètres 50 cm. de longueur, 7 mètres de largeur et 6 mètres de hauteur.

« Le buste de saint Clair, qui, dans la chapelle, était exposé près de l'autel du côté de l'Évangile, se trouve maintenant à l'église paroissiale. Le Saint a la chape et la mitre, il bénit d'une main, et de l'autre il tient un bâton représentant un flambeau. Le jour de la fête, le 2 janvier, on l'expose dehors, devant la porte de l'église. On pare avec beaucoup de goût la table, sur laquelle re-

pose le buste vénéré du saint Abbé. Un bassin fort ancien est placé auprès et reçoit de généreuses offrandes. Qu'il se lève une âme charitable pour empêcher l'auguste oratoire de s'écrouler et qu'il soit donné largement pour pouvoir y faire de nouveau les offices religieux ! »

Page 200 — *Capitainage.* — De l'intéressante brochure *L'Ermitage Sainte-Christine de la paroisse de Solliès-Pont (Var)*, notice historique, par M. Philémon Dollieule, nous extrayons les lignes suivantes avant trait au « Capitaine » de la fête, aux xve, xvie et xviie siècles :

« Suivant les anciens statuts de la communauté le capitaine commandant ne pouvait être choisi, par le Seigneur du lieu, que sur une liste de trois notables présentés par les habitants....

« En 1583, le seigneur de Solliès, alors Palamède de Forbin, se refusa à admettre ce privilège et réclama pour lui seul le droit de nommer les chefs de la milice (c'était aussi le nom que l'on donnait à la capitainerie). La population tout entière s'en émut et résolut de défendre ses franchises. ...La communauté finit par avoir gain de cause. Henri de Valois, grand prieur de France et gouverneur de Provence, ayant ordonné de mettre toutes les villes et tous les bourgs en état de défense, le conseil fut autorisé à présenter les candidats à la capitainerie. Hugues Laugier fut nommé à cette charge....

« La solde qui avait été anciennement fixée devint dans la suite tout à fait insuffisante et fut élevée. Une délibération du 13 mai 1608 la porta à 90 livres pour le capitaine.

« En 1615 le capitaine élu fut Jehan Gensollen... Outre les titulaires déjà cités, les actes et les délibérations touchant la capitainerie nous montrent cette charge encore dévolue à Mathieu de Montagut, Claude et Louis Fiès,

Pierre, Jean-Baptiste, Arnaud et Nicolas Dollioules (1), Charles Sénès, Louis Gensollen, Burel, Silassy, Meyrier, Gardanne et à quelques autres notables non moins recommandables par leur caractère et leur influence locale...

« Sur la fin du règne de Louis XIV les capitaines firent place aux majors de la ville (2). »

A *Saint-Maximin* (Var). « Le capitaine de ville était primitivement nommé à l'élection ; depuis 1686, ce fut le premier consul sortant de charge qui remplit cette fonction (3). » Dans les cérémonies religieuses, où sa présence était exigée, « le capitaine de ville, était accompagné de douze des principaux et des *plus qualifiés habitants*, armés de pertuisanes (4). »

Page 221. — *Saint-Simon*. — Ce nom est à ajouter après Pertuis.

Il y avait à Saint-Simon ou Saint-Sigismond une précieuse relique, un œil de saint Clair enchâssé dans un coffret d'argent. On y venait en dévotion, et il s'y faisait beaucoup d'offrandes le jour de la fête de Saint-Clair (5).

Saint-Simon est actuellement un hameau dépendant de la paroisse d'Aix-les-Bains.

Page 241. — Nous sommes heureux de pouvoir donner à la page suivante, la musique de « Grand saint Patron, exaucez nos prières », dont il est parlé pages 239 et 241.

---

(1) Également désignés, ainsi que d'autres membres de la même famille, sous les noms de Doullioules et Dollieules ou celui de d'Ollioules.

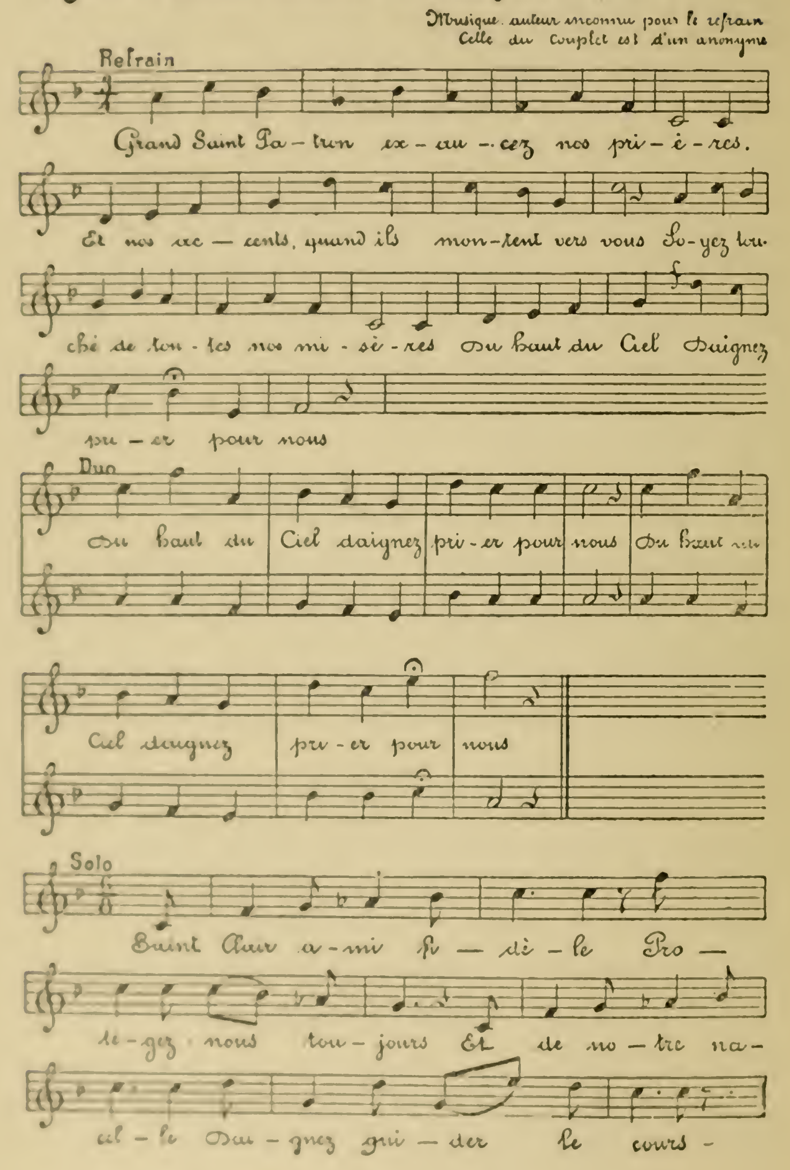
(2) Chapitre III, p. 37-40, *passim*.

(3) *Notice sur l'église Saint-Maximin (Var)* par M. L. Rostan, 3e édit. p. 151, note 2.

(4) Du même, pages 151, 152.

(5) Procès verbal de la visite Pastorale du 9 novembre 1678. Extrait de l'ouvrage *Le Décanat de Savoie* par l'abbé Trépier, tome VI des *Memoires de l'Académie de Savoie*, p. 289.

Grand Saint Patron, exaucez nos prières



Page 310; paragraphe II. — Au dernier moment nous est communiquée (1) une note qui modifie la dénomination du titre de *Notre-Dame-de-Bois-Vert* et lui restitue celui de *Notre-Dame de Beauvert*. Nous transcrivons :

« Dans le dernier *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes* (4e trimestre 1897. no 24. p. 326). M. l'abbé F. Allemand, dans l'introduction d'un petit poème, intitulé *Notre-Dame de Beauvert* (2), écrit ce qui suit :

« Au devant de la chapelle coule une source appelée « *Saint-Clair*. Pour que ce vocable du Saint ait été imposé à cette eau, il a fallu qu'un fait de quelque importance y ait donné lieu. Ici (c'est-à-dire à *Beauvert*, ou « mieux *Beauvoir*, *Na Da de Bello videri*, comme on le « trouve dans les insinuations ecclésiastiques du XVIe siècle) la tradition prétend que Beauvert fut visité par « saint Clair, qui vivait à Vienne, vers la fin du VIIe siècle, et que ce personnage laissa à la source la vertu de « guérir des maladies des yeux. » — Puis en note : « Si « ce fait est exact, il reporte l'existence de la dévotion de « Beauvert à une époque fort ancienne. »

Page 316. — Après la 4e ligne, placer l'article suivant :

A *Pierrelatte* (Drôme), écrit M. Delacroix (3), existait un établissement fort singulier : les jeunes gens choisissaient annuellement parmi eux, avec l'assistance du curé, un chef qu'on appelait l' « abbé de la jeunesse ». Cette société jouissait de plusieurs fonds de terre, dont elle employait le produit à des prières, à des travaux d'utilité publique et à des divertissements. Ces fonds avaient été

(1) Communiqué par M. le chanoine Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes. Corriger aussi à la page 184, 1re colonne.

(2) Petit sanctuaire ou pèlerinage local : commune de La Fare, canton de Saint-Bonnet en Champsaur, arrondissement de Gap (Hautes-Alpes).

(3) *Statistique de la Drôme*, chap. VI, *Descriptions des Communes* p. 586.

donnés par une vieille fille, nommée *Soubeyran*, qui vivait dans le XIIe siècle. Elle avait institué l'« abbé de la jeunesse » son héritier universel, à condition que la société ferait acquitter un certain nombre de messes pour le repos de son âme, et que, rassemblés sous le drapeau de la compagnie, les jeunes gens de Pierrelatte iraient tous les ans sur son tombeau le dimanche des *Brandons*, ...ayant à la main un petit cierge rouge allumé.... Un des jeunes gens portait un romarin orné de rubans. On se rendait ensuite sur la place publique, où l'on brûlait, toujours en chantant, ce romarin, après l'avoir arrosé de trois verres de vin. La société a été dissoute par arrêt du parlement, et ses biens ont été réunis à l'hôpital (1). »

(1) *Almanach general du Dauphiné, pour l'année 1788*, p. 329.

APPENDICE III

Rectifications.

De bienveillants collaborateurs et des correspondants dévoués ont bien voulu nous signaler quelques inexactitudes qui ont pu modifier le sens de leurs communications ; ils nous ont aussi fourni des notes rectificatives. Nos lecteurs seront sans doute heureux de trouver ici ces renseignements de la « dernière heure » qui complètent notre étude.

Page 15. — La fin de la première phrase (lignes 5 et 6) doit être ainsi construite :

« Il serait du reste difficile d'établir que le Gabion soit « l'emplacement de l'ancien village de Saint-Clair. »

Page 21, note 4. — *Au lieu de* : MERMET, curé, *lire* MERMET, aîné.

Il y eut bien un Mermet *curé*, mais il ne saurait être confondu avec celui dont il est ici question : le premier, né à Vienne, en 1780, fut sous-préfet, député, etc. ; le second, né aux Bouchoux, près de Saint-Claude, fut professeur de belles-lettres, et puis chanoine honoraire de Versailles.

Page 22, note 2. — Nous recevons sur les monastères de Grigny la note suivante de notre collaborateur lyonnais :

« Pourquoi, dit-il, chercher le véritable emplacement

des monastères de Grigny, tandis qu'il y a sur les bords du Rhône un village de ce nom où ils étaient situés. Ce village ne conserve plus, il est vrai, le culte de saint Clair : les monastères eux-mêmes ont été tellement anéantis par les hordes sarrasines qu'il n'en reste plus que l'emplacement, mais il est encore bien connu. La tradition n'y atteste-t-elle pas les prédictions de saint Clair? Grigny est aujourd'hui dans le diocèse de Lyon. Faisait-il partie autrefois, c'est-à-dire à l'époque de saint Clair, du diocèse de Vienne? Ces monastères furent fondés, disent quelques auteurs, par saint Avit; d'autres au contraire soutiennent que personne ne pourra jamais en connaître les fondateurs. Mais une chose est évidente, c'est que si le culte de saint Clair s'est étendu autant et si rapidement dans le diocèse de cette Église, sœur de celle de Vienne, ce ne peut être que par les traditions de Grigny et la présence de saint Clair dans un de ces monastères.

« Le fait que saint Avit avait fondé les monastères de Grigny ne prouve pas que ces monastères dépendaient de sa juridiction épiscopale. Il pouvait les avoir fondés et dotés avec des biens provenant de son patrimoine territorial qui devait être grand ; saint Avit était en même temps de race sénatoriale, et de famille impériale. »

Page 23, note 3. — D'une lettre de notre collaborateur lyonnais nous extrayons ce qui suit :

« Le seul fait du martyre de sainte Blandine à Lyon ne « prouve pas, il est vrai, qu'elle soit lyonnaise ; mais si, « comme plusieurs l'assurent, les saints étendent de préfé- « rence leur protection sur leur patrie, notre illustre chef « de la phalange des 48 martyrs, peut bien être considé- « rée comme lyonnaise.

« En effet, le culte de sainte Blandine rayonne encore « dans toute sa splendeur à Lyon et dans les deux ou

« trois paroisses de montagne du Lyonnais et de la plaine « du Forez qui sont sous son vocable. Dans la nouvelle « paroisse de Sainte-Blandine, à Lyon, nous assistons « même à un nouvel élan de ferveur et de charité. »

Page 25, notes 1 et 2. — *Le monastère de Saint-Ferréol.* Du même correspondant que ci-dessus :

« Le monastère de Saint-Ferréol était à Givors, près de « l'embouchure du Giers ; c'est là que le martyr fut frappé, « ainsi que s'exprime le bréviaire lyonnais. Il était donc « situé non loin de Grigny ; peut-être était-ce un des mo- « nastères de Grigny? Le choix de ce monastère, où saint « Clair fut reçu moine, était donc tout trouvé, depuis le « miracle qu'il avait fait par l'intercession de saint Ferréol. « C'est une nouvelle preuve que Grigny occupe bien l'em- « placement des anciens monastères de ce nom. En effet « s'il fallait chercher Grigny à Sainte-Colombe (1), saint « Clair n'aurait pas eu besoin de bateau pour rentrer à « Vienne : le pont romain qui traverse le Rhône aurait « suffi à les passer sur l'autre rive, où ils n'avaient plus à « craindre l'orage. Il faut donc qu'il y ait eu un trajet assez « long. Ainsi tout concorde à restituer à Grigny le lieu « des anciens monastères de ce nom. »

Nous avons cité fidèlement la communication de notre dévoué collaborateur, qui paraît avoir des preuves de ce qu'il avance. L'heure tardive, où nous arrivent ces notes, ne nous permet pas de les contrôler. Et puis à quoi servirait notre contrôle? Nous avons à faire à un des plus érudits hagiographes lyonnais.

Page 27, note 8.

Il faut lire : *Hist. Gén. de l'Église*, par BÉRAULT-BERCASTEL, continuée par HENRION, tom. III, p. 226.

---

(1) Page 22, note 2.

Page 33, deuxième alinéa, dernier mot.

Il faut « claruit », et non « Claruit» .

Page 86, la première ligne de l'OREMUS : *Domine Deus operis (?) ineffabilis mie (?)*, que nous avons imprimé tel que nous l'avait communiqué un zélé collaborateur, nous a valu les observations suivantes d'un distingué confrère du diocèse de Valence :

« On a laissé subsister deux grosses fautes de lecture « dans une des Oraisons, que vous citez, en l'honneur de « saint Clair. Il n'est pas admissible qu'il ne se soit pas « trouvé un homme assez au courant des vieilles écritures, « pour lire les abréviations *ops*... et *mie*... Tous ceux, qui « ont quelque habitude des chartes, savent que la première « (ops) représente *Omnipotens*, et la seconde (mie) *misericordie*, au génitif : la diphtongue *æ* n'existant pas à cette « époque, et se réduisant toujours à un simple *e*. »

Le collaborateur qui nous avait communiqué cet « Oremus » avait pu le prendre lui-même sur une *copie*, qu'il aura cru fautive, puisqu'il a mis un point d'interrogation après « operis » et « mie » ; mais copiste fidèle, il ne se sera pas hasardé à corriger de lui-même ce qui lui paraissait sûrement une faute, à cause probablement de la difficulté du contrôle.

Page 115, ligne 11.

Lire *Solaise* et non *Salaise*.

Page 122, *Vendrange*.

Mgr Camille de Neuville, en faisant la visite de l'église de Vendrange, n'aura sans doute pas manqué de vérifier l'authentique des reliques que possédait alors cette paroisse. Il serait difficile de supposer le contraire. Aussi n'avons-nous pas pris garde dans une note qui nous avait été communiquée tout récemment que « le relevé des reliques

avait été fait par un pieux laïque. » En effet, notre ami dévoué et collaborateur distingué, M. Paul Richard, communiquait à la *Semaine Religieuse du diocèse de Lyon* du 7 février 1896, que « dans le courant de l'été (1895), il avait pu constater *de visu*, en visitant cette église que... le sanctuaire est enrichi d'un nombre considérable de précieuses reliques. On en jugera par ce simple relevé... » Et M. Paul Richard consacre *neuf lignes* de la « Semaine Religieuse » à la nomenclature partielle de ces reliques. Dont acte.

Pages 126 et 172.

Carri est du diocèse d'Aix-en-Provence. Nous avons été induit en erreur par les renseignements verbaux, fournis par des personnes même de Carri.

Page 127, ligne 8.

Lire *Albiez-le-Vieux*, *Albiez-le-Jeune* (*d'Albus Acus*, l'Aiguille Blanche, couverte de glaciers).

La Chambre : M. le chanoine S. Truchet, président de la « Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne », nous fait l'honneur de nous communiquer les lignes suivantes au sujet du prieuré de *La Chambre* :

« La vérité, dit notre distingué collaborateur, la vérité « est que le prieuré de La Chambre existait déjà au XIIe « siècle où, sans date précise, une charte fait mention de « Grimoard, prieur de La Chambre. Il y a d'autres chartes « de 1233, 1285, 1360, qui concernent le prieuré. » (Lettre du 19 septembre 1897.)

Page 130, ligne 10.

Eymeux, appartient au diocèse de Valence.

Page 145, *Création du diocèse de Maurienne*, 2e alinéa.

Au lieu de 975, il faut lire 575.

3e alinéa.

« Au XVIIe siècle, l'église collégiale de Romans... » M. le chanoine Cyp. Perrossier nous écrivait le 10 octobre 1897 : « Ces leçons du Bréviaire de saint Barnard ne se trou-« vent pas seulement dans l'édition de 1612; elles sont « identiques dans l'édition rarissime de 1519. »

Page 167, note 1.

Il faut lire « Pra », et non « Prat ».

Page 170.

Auriol, et non Auriols.

Page 182, 1re colonne et page 183 note (H).

Lire *Montaimon*, au lieu de *Mautaimon*.

Page 184 et page 274, 1re colonne.

Lire « Montgellafrey. » au lieu de « Montyellafrey ».

Page 186, 1re colonne.

Lire « Saint-Avre. » au lieu de « Saint-Aure »

Page 189.

A la lettre (E), il faut : Idem : à la lettre (F), prendre la note (E) : à la lettre (G), prendre (F) ; à la lettre (H), prendre la lettre (G).

Page 251. — Les armoiries de la confrérie des Tailleurs d'habits.

Ce blason nous a valu des observations que nous nous faisons un devoir de reproduire, ainsi que la réponse qui y a été donnée.

« M. Reynaud (1) pense, nous écrit-on de Marseille, que « le socle, sur lequel vous avez fait poser — ou plutôt on « vous a fait poser — saint Clair, ne figure nullement la « *terrasse* de sable, énoncée dans la description de l'Ar-« morial : une terrasse doit être représentée par une éten-

(1) Sous-archiviste, aux archives des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

« due de terre occupant la pointe de l'écu et non par un « socle, un support, un piédestal, transformant le person- « nage représenté en statue. »

Notre distingué correspondant de Marseille a bien voulu nous faire quelques recherches pour corroborer ce qui précède. Il cite de *La nouvelle méthode raisonnée du Blason*, par le R. P. Ménestrier, édition de 1734, la page 115 : « Terrassé se dit de la pointe de l'Ecu faite en forme de champ plein d'herbes. »

L'édition de 1754 donne la même définition, exactement reproduite par la *Nouvelle méthode raisonnée du Blason, du P. Ménestrier, mise dans un meilleur ordre et augmentée*, par M. L. (1), année 1780, p. 615.

On trouve de plus dans le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, de Larousse, ces définitions :

« *Terrasse* (Blason). — Pièce qui occupe le bas de l'écu et qui a la même forme que la champagne, dont elle se distingue en ce que, au lieu d'être rectiligne, la ligne qui la détermine présente des sinuosités arrondies : D'or à une vache... passante sur une terrasse de sinople. »

« *Terrassé* (Blason). — Se dit des plantes qui paraissent croître sur une terrasse... Se dit d'un écu qui porte un terrain à sa pointe. »

Dans l'*Armorial des Communes de Provence*, de M. de Bresc, se trouvent maintes « terrasses » toutes dessinées suivant les données qui précèdent.

Enfin une autorité incontestable est celle de M. Laugier, Conservateur du Cabinet des Médailles, à Marseille, lequel a nettement déclaré que cette gravure, telle qu'on l'a faite à Paris, est en contradiction avec la description du blason : un socle ne peut représenter une terrasse.

---

(1) Lemoine.

Le directeur de l'Imprimerie, qui s'était chargé de faire cet écusson, et à qui nous avions soumis les observations ci-dessus, nous a fourni la réponse suivante :

« Nous sommes un peu surpris que notre dessin de « saint Clair ne soit pas exact. Nous avons fait *traduire* « votre petite note, que nous avons sous les yeux, par une « personne très-compétente sur ces questions et, vérification faite, notre dessinateur a fidèlement reproduit la « traduction... »

Page 261, 3e colonne, 6e ligne.

Lire : Les Couturières.

Page 263, lignes 3 et 19.

Lire *étendards*, au lieu d'*étendarts*.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE ET DU TOME PREMIER



